



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES

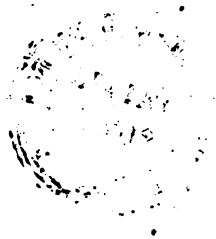


3 3433 08172467 0

*DM

MERC 888

March 1st



MERCURE DE FRANCE DÉDIÉ AU ROI.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

C O N T E N A N T

Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours ; les Pièces fugitives nouvelles en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts ; les Spectacles ; les Causes célèbres ; les Académies de Paris & des Provinces ; la Notice des Edits, Arrêts ; les Avis particuliers, &c. &c.

S A M E D I 3 M A R S 1781. ✓



A P A R I S,
Chez P A N C K O U C K E, Hôtel de Thou,
rue des Poitevins.

Avec Approbation & Brevet du Roi.



T A B L E

Du mois de Février 1781.

P I È C E S F U G I T I V E S.

<i>Vers sur l'Impératrice ,</i>	3
<i>Épître à ma Maison du Chau- mineau ,</i>	4
<i>Hermine & Arrodian , Anec- dote du Règne d'Artus ,</i>	8
<i>Vers pour être mis au bas du Portrait de M. Necker ,</i>	49
<i>Invocation à l'Amour ,</i>	50
<i>Vers à Son Éminence Mgr le Cardinal de Bernis ,</i>	97
<i>— pour le Portrait de M. de la Motte-Picquet ,</i>	98
<i>Traduction d'un Distique de Santeuil ,</i>	ib.
<i>Chanson Élégiacque ,</i>	99
<i>La Métamorphose de l'A- mour ,</i>	145
<i>Vers à Mlle H.... D... M..</i>	146
<i>Air d'Iphigénie ,</i>	148
<i>Réflexions sur l'Égoïsme ,</i>	151
<i>Enigmes & Logogryphes ,</i>	20 , 52 , 101 , 160
N O U V E L L E S L I T T É R.	
<i>Les Annales de la Vertu ,</i>	21
<i>Séance de l'Académie Fran- çoise ,</i>	45
<i>Les Nouvelles Découvertes des Russes ,</i>	53

<i>Discours qui a remporté deux Prix d'Eloquence à l'Acadé- mie de Besançon ,</i>	63
<i>Traité Élémentaire du Genre Epistolaire ,</i>	79
<i>Poème sur la Mort de l'Impé- ratrice-Reine ,</i>	103
<i>Voyage Littéraire de Provence ,</i>	107
<i>Essais de Traduction en vers du Roland Furieux ,</i>	127
<i>Discours prononcés dans l'A- cadémie Française ,</i>	162
<i>L'Iliade d'Homère , en vers Français ,</i>	179

S P E C T A C L E S.

<i>Concert Spirituel ,</i>	85
<i>Académie Roy. de Musiq. ,</i>	38 , 139
<i>Comédie Italienne ,</i>	86 , 140 , 183

V A R I É T É S.

<i>Lettre de M. de Morveau ,</i>	88
----------------------------------	----

S C I E N C E S E T A R T S.

<i>Avis du Sieur Maille ,</i>	91
<i>Gravures ,</i>	92 , 189
<i>Musique ,</i>	93 , 190
<i>Annonces Littéraires ,</i>	94 , 142 , 199

De l'Imprimerie de MICHEL LAMBERT,
rue de la Harpe, près Saint-Côme.

M E R C U R E D E F R A N C E.

S A M E D I 3 M A R S 1781.

P I È C E S F U G I T I V E S E N V E R S E T E N P R O S E.

V E R S

*Au Serein DE CLARICE, qui s'étoit
enfui plusieurs fois.*

E H ! quoi , toujours ,
Petit volage ,
Loin de ta cage ,
Loin des Amours ,
Tu t'enfuiras ,
Et tu feras
Gémir la Belle
Qui te chérit ,
Qui te nourrit !
Sois plus fidèle ,
Deviens constant ,
Prends pour modèle

A ij

Ce bel Enfant ,
 Qui , comme toi ,
 Dans l'esclavage ,
 Est bien plus sage ,
 Tient mieux sa foi.
 Il est sans yeux ,
 Mais sans caprice ;
 Toujours heureux
 Près de Clarice ,
 Toujours il rit ;
 Il la chérit
 Comme sa mère ;
 Il la préfère
 Si constamment
 Aux autres Belles ;
 Et cependant
 Il a des aîles.

(Par M. D. F. Cap. de Dragons.)

*ÉPITRE à M. DE R*** , qui m'avoit
 fait présent d'une Lorgnette d'Italie , la
 veille du jour de l'An.*

TLA LORNETTE philosophique
 Est un trésor, en vérité !
 De Gigès , l'anneau si vanté
 N'avoit pas la vertu magique
 Du ce Microscope enchanté.

A TRAVERS deux disques de verre,
 Dans Naples savamment polis,
 Découverte heureuse ! je lis
 Au cœur des trois-quarts de la terre,
 C'est-à-dire, des Êtres faux,
 Des tartufes pâles & blêmes,
 Et du peuple des demi-Sots
 Fire à mes yeux que les Sots mêmes.

C'EST souvent un fort bon humain
 Qu'un Sot de la très-grande espèce ;
 Mais le demi-Sot, esprit vain,
 Et grand raisonneur sans justesse,
 Quand il est plat, se croit très-fin,
 Et d'un ton sottement malin,
 Il rit tout haut de sa finesse.
 Le mérite honoré le blesse ;
 Il semble qu'il soit par état
 Ennemi juré de l'éclat
 Et de l'esprit & du génie :
 Je vois, en l'observant de près,
 Avec ma loupe d'Italie,
 Que le talent & le succès
 Le rend jaloux & l'humilie.
 De sa *Nullité* trop certain,
 Par le cri de sa conscience,
 Il cache sous l'air du dédain
 Le désespoir de l'impuissance ;
 Envieux, que la haine aigrit,

Personnel, méchant par système,
 Il croit que l'on fait de l'esprit.
 L'abus qu'il en feroit lui-même.

QUEL absurde raisonnement !
 L'esprit, mais l'esprit véritable,
 L'esprit que chérit constamment
 Tout homme honnête & raisonnable,
 N'est que la fleur du jugement,
 Et la bonté rendue aimable
 Par les charmes de l'enjouement.
 S'il est méchant, il dégénère,
 Et le sarcasme d'ordinaire
 N'en est que le vil supplément.

ZOÏLES ignobles, infâmes,
 Qui pour lancer en étourdis,
 Sur les mœurs ou sur les écrits,
 Bien ou mal quelques Épigrammes,
 Pensez être de beaux esprits,
 (Pareils, dans votre impertinence,
 Au misérable moucheron,
 Qui n'a que son triste aiguillon
 Pour annoncer son existence ;)
 Parlez ! quels fruits retire-t-on
 Du trait qu'on aiguise & qu'on lance ?
 Le mépris, l'opprobre d'un nom
 Synonyme avec l'impudence,
 Un avilissement profond,
 Et les verges de la vengeance.

Le possesseur du bon esprit
Est le sage qui fait répandre,
Avec l'intérêt le plus tendre,
Les grâces sur tout ce qu'il dit ;
Lorsqu'il présente ses pensées,
Tout vous peint sa naïveté,
Avec agrément & claité,
Toujours elles sont énoncées ;
Mais c'est par la sincérité,
Et le bon sens & la bonté
Qu'elles sont caractérisées.

Mais où les chercher, les mortels
Dont tu m'as fourni le modèle ?
Ah ! si ma Lunette est fidelle,
Qu'on en découvre peu de tels !
Moi, j'apperçois tant de bassesse
Dans les secrets replis des cœurs,
Tant de brigues & de noirceurs
Sous un masque de politesse,
Tant d'intrigues, tant de souplesse
Parmi le peuple des Auteurs :
Un si grand fonds de petitesse
Chez leurs ignares Protecteurs,
Et si peu de délicatesse
Dans la plupart des Bienfaiteurs ;
Je vois enfin, (j'en ris sans cesse ,)
Tant de ridicules hauteurs,
Pour une récente noblesse

A iv

Accordée à de bas flatteurs ;
 Je vois tant d'ingrates horreurs
 Être le prix de la tendresse ;
 Tant de talens dans la jeunesse,
 Qui jamais ne seront majeurs ;
 Tant de prodiges de sagesse
 Sans bonté, sans vertu, sans mœurs,
 Que, triste de ma découverte,
 Ami ! je te rends ton cadeau ;
 J'aime cent fois mieux le bandeau
 Dont ma visière étoit couverte ;
 Qu'ai je à faire de ces secrets
 Que me dévoile ta Lunette ?
 Pour avoir l'ame satisfaite
 N'y regardons pas de si près.
 (Par M. Béranger.)

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
 du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est la *Religion* ; celui
 du Logogryphe est *Maréchal*, où se trouvent
arme, arc, larme, marché, Carme, ame,
mer, Lamech, Lama, la, ré.



É N I G M E.

SANS moi, dit-on, l'on n'est qu'un sot,
Un étourdi. Déjà peut-être,
Ami Lecteur, à ce seul mot
Tu t'imagines me connoître.
Un trait encor, si tu le veux ;
Sur une table bien servie,
Je suis un mets délicieux.
A la sagesse réunie,
Si quelquefois je me trouvai
Sous des bonnets sexagénaires,
Chez mon Auteur & ses confrères,
Jamais aussi je n'existai.

(Par un Clerc de Procureur.)

L O G O G R Y P H E.

J'AIME la pompe & la solennité ;
Tel qui jura d'être humble ardemment me desire,
Tant l'orgueil sur les cœurs conserve son empire !
Jusqu'aux pieds des Autels je fers la vanité,
Et le sceptre a plié sous mon autorité.
Mon chef à bas on me méprise,
Chacun me montre au doigt avec un ris moqueur...
Dans cet état abject qu'on m'arrache le cœur,
Qu'on me place à l'instant sur le beau sein de Life...

A V

Quel heureux changement ! que mon sort est flatteur !
 Grâce, parfum, beauté, tout parle en ma faveur.
 (*Par M. de W. Capitaine de Cavalerie.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

PHILOCTETE, Tragédie traduite du Grec de Sophocle, en trois Actes & en vers, par M. de la Harpe, de l'Académie Française. A Paris, chez M. Lambert & F. J. Baudouin, Impr.-Libraires, rue de la Harpe, près S. Côme.

S'IL est affligeant pour un Critique ami des Arts, d'avoir sans cesse à examiner des Ouvrages frivoles ou médiocres, à contester des succès qui attestent l'oubli des principes & la corruption du goût; quelle satisfaction ne doit-il pas ressentir quand il lui est possible d'entretenir ses Lecteurs de quelques-unes de ces productions estimables, dont nos bons Écrivains enrichissent encore quelquefois notre Parnasse ? Nous goûtons un plaisir de cette nature en rendant compte du *Philoctète* de Sophocle, que M. de la Harpe vient de traduire, dont quelques fragmens ont été lus & applaudis dans une Séance de l'Académie Française, & qui ne peut manquer d'avoir le suffrage de tout homme assez éclairé pour en sentir le mérite, & assez

juste pour ne point déguiser ce qu'il éprouve.

L'action de cette Tragédie est la plus simple que nous connoissons.

Philoctete, en cherchant à pénétrer les mystères du Temple de Chrysa, a été blessé par un serpent. L'odeur empestée qu'exhaloit sa blessure est devenue si insupportable, que les Grecs, par le conseil d'Ulysse, se sont décidés à profiter de son sommeil pour l'abandonner dans l'Île de Lemnos. Après dix ans, un Oracle a déclaré que Troye ne pouvoit être prise sans la présence de Philoctete, armé des flèches d'Hercule. Ulysse & Pyrrhus ont été chargés de se rendre à Lemnos, & d'en enlever le Héros pour le conduire à Troye. Voilà l'avant-scène. Les détails dans lesquels nous allons entrer feront connoître en même-temps la marche du Drame & ses situations qui, pour être simples, n'en sont pas moins intéressantes, le caractère de chacun des personnages qui y jouent un rôle, & le mérite du Traducteur.

Ulysse & Pyrrhus ouvrent la Scène. Philoctete a quitté la grotte qui lui sert d'asyle. Le Roi d'Ithaque instruit le fils d'Achille des moyens qu'il doit employer pour gagner la confiance du compagnon d'Alcide.

Fils d'un Héros, songez bien que la Grèce
A de ses intérêts chargé votre jeunesse.
L'État n'a point ici besoin de votre bras,
Et la seule prudence y doit guider vos pas.

A vj

. . . Il s'agit de tromper Philoctète.

Je vois l'étonnement où ce seul mot vous jette ;
Mais, n'importe, écoutez : il va vous demander
Qui vous êtes, quel sort vous a fait aborder
Sur les rochers déserts qui défendent cette Isle :
Dites-lui, sans détour, je suis le fils d'Achille.
Mais feignez qu'animé d'un fier ressentiment,
Et contre des ingrats irrité justement,
Vous retournez au lieu où vous prîtes naissance,
Que vous abandonnez les Grecs & leur vengeance ;
Les Grecs qui, supplians, abaissés devant vous,
Trop instruits qu'Ilion doit tomber sous vos coups,
Ont au pied de ses murs conduit votre courage,
Et qui de vos bienfaits vous payant par l'outrage,
Près du tombeau d'Achille ont dépouillé son fils,
De vos exploits, des siens, vous ont ravi le prix,
Et préférant Ulysse, ont à votre prière
Refusé l'héritage & l'armure d'un père.
Contre moi-même alors, s'il le faut, éclatez
En reproches amers par le courroux dictés,
Sans craindre que ma gloire en paroisse flétrie :
On ne peut m'offenser en servant la Patrie ;
Et vous la trahissez, si Philoctète enfin
Echappe au piège adroit préparé par ma main.
Ne vous y trompez pas : sans les flèches d'Hercule,
En vain vous nourrissez l'espérance crédule
De renverser les murs du superbe Ilion ;
Oui, pour marquer le jour de sa destruction,

Il faut que Philoctète aille aux remparts de Troye ,
Et des flèches qu'il porte Ilion est la proie.
Vous seul de tous les Grecs, vous pouvez aujourd'hui ,
Sans crainte & sans danger , patoître devant lui.
Il ne peut avec eux vous confondre en sa haine ;
Vous n'avez point prêté le serment qui m'enchaîne.
Vous n'eûtes point , trop jeune au gré de votre ardeur ,
De part à nos exploits , non plus qu'à son malheur.
Mais , s'il savoit qu'Ulysse a touché ce rivage ,
Nous devons , vous & moi , tout craindre de sa rage.
C'est la ruse , en un mot , qui seule dans vos mains
Fera passer ces traits dont les coups sont certains ,
Ces traits , dépôt fatal , trésor cher & terrible ,
Armes d'un demi-Dieu , qui l'ont fait invincible.
Je connois votre cœur , il feint mal-aisément ,
Sans doute il n'est pas né pour le déguisement ;
Mais le prix en est doux , Seigneur ; c'est la victoire.
L'artifice est ici le chemin de la gloire , &c.

Quelque longue que soit cette tirade , nous avons mieux aimé la transcrire , que de l'analyser , parce qu'elle met tout-à-la-fois sous les yeux, la politique adroite, l'éloquence insidieuse d'Ulysse, & le style de l'imitateur de Sophocle , qui joint la facilité à l'élégance , à la noblesse de l'expression. Pyrrhus répugne à dissimuler , mais il faut obéir aux Dieux. Ulysse se retire. Un Soldat annonce l'arrivée de Philoctète , qui marche sur ses pas. A l'aspect des vêtemens dont sont couverts les Étrangers qu'il apperçoit , l'ami

d'Hercule les interroge, il les presse. Pyrrhus
fuit les avis d'Ulysse, mais il feint d'ignorer
à qui il adresse la parole; le Héros répond:

O comble de l'injure!

Eh bien ! suis-je en effet assez infortuné ,
Des Dieux & des mortels assez abandonné ?
La Grèce de mes maux n'est pas même informée ;
On en étouffe ainsi jusqu'à la renommée ;
Et quand le mal affreux dont je suis consumé ,
Devient plus dévorant & plus envenimé ,
Mes lâches oppresseurs , dans leur secrète joie ,
Insultent aux tourmens dont ils m'ont fait la proie.
O mon fils ! vous voyez délaissé dans Lemnos ,
Ce Guerrier , autrefois compagnon d'un Héros ,
Inutile héritier des traits du grand Alcide ,
Philoctète , en un mot , que l'un & l'autre Atride ,
Excités par Ulysse à cette lâcheté ,
Et seul & sans secours dans cette isle ont jeté ,
Blessé par un serpent *de qui la dent impure ,*
M'infesta des poisons d'une horrible morsure.
Les cruels !... De Chrysa , vers les bords Phrygiens ,
La victoire appeloit leurs vaisseaux & les miens.
Nous touchons à Lemnos : *fatigué du voyage ,*
Le sommeil me surprend sous un antre sauvage.
On saisit cet instant , on m'abandonne , on part ;
On part , en me laissant , *par un reste d'égard ,*
Quelques vases grossiers , quelque vile pâture ,
Des voiles déchirés , pour sécher ma blessure ,
Quelques lambeaux , rebut du dernier des humains :

Puisse Atride éprouver de semblables destins !
 Quel réveil ! quel moment de surprise & d'alarmes !
 Que d'imprécations ! que de cris & de larmes !
 Lorsqu'en ouvrant les yeux , je vis fuir mes vaisseaux
 Que loin de moi les vents emportoient sur les eaux !
 Lorsque je me vis seul , sur cette plage aride ,
 Sans appui dans mes maux , sans compagnon , sans
 guide !

Jetant de tout côté des regards de douleur ,
 Je ne vis qu'un désert , hélas ! & le malheur ,
 Tout ce qu'on m'a laissé , le désespoir , la rage ! . < ?
 Le tems accrut ainsi mes maux & mon outrage.
 J'appris à soutenir mes misérables jours.
 Mon arc , entre mes mains seul & dernier recours ,
 Servit à me nourrir ; & lorsqu'un trait rapide
 Faisoit , du haut des airs , tomber l'oiseau timide ,
 Souvent il me falloit , pour aller le chercher ,
 D'un pied foible & souffrant , gravir sur le rocher ,
 Me traîner , en rampant , vers ma chétive proie , &c.

On peut remarquer quelques fautes dans ce morceau : *Un serpent de qui la dent impure m'infecta des poisons d'une horrible morsure* , est une construction pénible & recherchée. *Fatigué du voyage* paroîtra foible à bien des gens , & hors du genre noble de la Tragédie. On reprochera encore à M. de la Harpe de n'avoir pas employé le mot propre dans cet hémistiche , *par un reste d'égard* , on lui dira que la véritable ex-

pression étoit *pitié* ; mais quels éloges ne mérite-t-il pas d'ailleurs ? avec quelle justesse il a su rendre les idées du Poëte Grec ! comme sa traduction est vive & animée ! avec quel plaisir n'y retrouve-t-on pas cet art si peu connu aujourd'hui de prolonger les phrases en vers , d'embellir la langue par le charme d'une poésie pleine d'harmonie & de nombre ! La nécessité de citer encore nous arrête sur les autres observations que nous pourrions faire. Sans sortir de la Scène où nous sommes, nous allons y trouver de nouvelles beautés que nos Lecteurs nous sauront gré de leur faire connoître.

Ému par le récit de Philoctète , mais fidèle aux conseils d'Ulysse, Pyrrhus lui raconte l'affront dont les Grecs l'ont fait rougir en lui refusant les armes de son père. Philoctète lui demande de quel œil Ajax a vu cette offense.

P Y R R H U S.

On ne l'eût pas osé commettre en sa présence.
Mais le trépas d'Ajax a mis la Grèce en deuil.

P H I L O C T E T E.

Dieux ! Ulysse respire ! Ajax est au cercueil !
Et ce sage mortel, à qui l'expérience
Donnoit, de l'avenir, la triste prévoyance,
Nestor, mon vieil ami, l'ame de nos conseils,
Qui confondit cent fois Ulysse & ses pareils,
Que fait-il ?

P Y R R H U S.

L'infortune accable sa vieillesse ;
Il se traîne au tombeau, consumé de tristesse ;
Il gémit d'être père : il survit à son fils.

P H I L O C T E T E.

Antiloque ? . . .

P Y R R H U S.

Est tombé sous des traits ennemis.

P H I L O C T E T E.

A de nouveaux regrets chaque moment me livre.
Quoi ! tous ceux que j'aimois ont donc cessé de vivre,
Ou subi les rigueurs d'un destin ennemi ! . . .
Et d'Achille du moins ce vertueux ami ,
Patrocle, dont les Grecs admiroient le courage ?

P Y R R H U S.

Du redoutable Hector son trépas fut l'ouvrage.
Telle est la guerre enfin : Mars dans ses jeux sanglans,
Moissonne les vertus & fait grâce aux méchans.

P H I L O C T E T E.

Grâce au Ciel, mon attente est trop bien confirmée,
La mort a respecté le rebut de l'armée ;
Les Héros ne sont plus ! aux lâches, aux pervers,
Les Dieux semblent fermer le chemin des enfers ,
Aux plus grands des humains ils en ouvrent la route,
Ulysse est donc vivant !... & Thersite, sans doute.
Voilà, voilà les Dieux, & nous les adorons !

Il faudroit être bien injuste pour ne pas remarquer ici une grande connoissance du Dialogue & tous les mouvemens de la véritable éloquence. Le Traducteur est à côté de son modèle, & c'est un éloge que chaque citation doit valoir à M. de la Harpe. Nous ne pouvons quitter cette scène sans en citer encore ce morceau ; c'est Philoctète qui parle à Pyrrhus quand celui-ci lui apprend que ses vaisseaux l'attendent pour partir.

Ah ! par les Immortels de qui tu tiens le jour,
Par tout ce qui jamais fut cher à ton amour,
Par les mânes d'Achille & l'ombre de ta mère,
Mon fils, je t'en conjure, écoute ma prière,
Ne me laisse pas seul en proie au désespoir ;
En proie à tous les maux que tes yeux peuvent voir.
Cher Pyrrhus, tire-moi des lieux où ma misère
M'a long-temps séparé de la nature entière.
C'est te charger, hélas ! d'un bien triste fardeau,
Je ne l'ignore pas ; l'effort fera plus beau
De m'avoir supporté : toi seul en étois digne ;
Et de m'abandonner la honte est trop insigne ;
Tu n'en es pas capable ; il n'est que les grands cœurs
Qui sentent la pitié que l'on doit aux malheurs,
Qui sentent d'un bienfait le plaisir & la gloire.
Il sera glorieux, si tu daignes m'en croire,
D'avoir pu me sauver de ce fatal séjour :
Jusqu'aux vallons d'Œta le trajet est d'un jour.
Jette-moi dans un coin du vaisseau qui te porte,
A la poupe, à la proue, où tu voudras, n'importe.

Je t'en conjure encore, & j'atteste les Dieux :
Le mortel suppliant est sacré devant eux.
Je tombe à tes genoux, ô mon fils ! je les presse
D'un effort douloureux qui coûte à ma foiblesse.
Que j'obtienne de toi la fin de mes tourmens ;
Accorde cette grâce à mes gémissemens.
Mène-moi dans l'Eubree, ou bien dans ta patrie ;
Le chemin n'est pas long à la rive chérie
Où j'ai reçu le jour, aux bords du Sperchius,
Bords charmans, & pour moi depuis long-tems perdus !
Mène-moi vers Pœan : rends un fils à son père.
Et que je crains, ô Ciel ! que la Parque sévère
De ses ans, loin de moi, n'ait terminé le cours !
J'ai fait plus d'une fois demander les secours.
Mais il est mort sans doute, ou ceux de qui le zèle
Lui devoit de mon sort porter l'avis fidèle,
A peine en leur pays, ont bien vite oublié
Les sermens qu'avoit faits leur trompeuse pitié.
Ce n'est plus qu'en toi seul que mon espoir réside ;
Sois mon libérateur, ô Pyrrhus, sois mon guide !
Considère le sort des fragiles humains ;
Eh ! qui peut un moment compter sur les destins ?
Tel repousse aujourd'hui la misère importune,
Qui tombera demain dans la même infortune.
Il est beau de prévoir ces retours dangereux,
Et d'être bienfaisant, alors qu'on est heureux.

Il n'est guères de situation plus attendris-
sante que celle-ci, & il faut convenir que

le style de M. de la Harpe est plein de cet abandon qui naît de l'ame, & qui, sous la plume d'un Ecrivain exercé, parle également au cœur & à l'esprit. Un mérite qu'il y faut encore distinguer est la fidélité de la traduction. On connoît celle du Père Brumoi, & les vers de M. de la Harpe sont souvent plus fidèles que la prose du premier.

Quel que soit le plaisir que nous goûtons à indiquer les différens morceaux qu'on peut distinguer dans la traduction dont nous rendons compte, les bornes de ce Journal nous font une loi d'abréger.

Philoctète, trompé par la franchise apparente de Pyrrhus, se détermine à le suivre; il en est empêché par les douleurs nouvelles que lui cause sa blessure. Après avoir trouvé quelque soulagement dans un sommeil assez court, il engage Pyrrhus à profiter des momens de paix qu'il éprouve pour le faire porter sur ses vaisseaux; mais las de dissimuler, le fils d'Achille lui déclare l'objet de sa mission: à ces mots, au refus qu'il lui fait de lui rendre les armes qu'il lui a confiées, Philoctète s'indigne. Nous citerons encore ce morceau, & ce sera le dernier; il est digne d'être connu.

O trahison! ô rage!

Quoi! tu me préparois cet exécration outrage!

Lâche, tu m'as séduit par d'indignes détours,

Pour m'enlever ainsi le soutien de mes jours!

Et lorsque tu trahis la foi qui m'étoit due,

Tu peux me regarder & soutenir ma vue !
Tromper un suppliant qui gémit à tes pieds !
Rends, mon fils, rends ces traits que je t'ai confiés.
Tu ne peux les garder ; c'est mon bien, c'est ma vie,
Et ma crédulité doit-elle être punie ?
Rougis d'en abuser.... au nom de tous les Dieux...
Tu ne me réponds rien ! tu détournes les yeux !
Je ne puis te fléchir !.... ô rochers ! ô rivages !
Vous, mes seuls compagnons, ô vous, monstres sauvages,
(Car je n'ai plus que vous à qui ma voix, hélas !
Puisse adresser des cris que l'on n'écoute pas,)
Témoins accoutumés de ma plainte inutile ,
Voyez ce que m'a fait le fils du grand Achille.
Il promet de m'ôter de ces tristes climats ;
Il jure qu'à mon père il conduira mes pas ;
Et quand il me flattoit de cette fausse joie,
Le perfide ! c'étoit pour me conduire à Troye,
Il consolait un cœur qu'il cherchoit à frapper ;
Sa main touche la mienne, & c'est pour me tromper , &c. &c.

M'ôter de ces climats nous paroît une expression peu noble ; mais sauf cette tache bien légère, ce morceau est plein de mouvemens , il est supérieurement écrit , & conformément au caractère pathétique & terrible de Philoctète. Nous oserons le dire , c'est ainsi qu'on doit traduire les Anciens, & M. de la Harpe nous paroît

véritablement pénétré du génie de Sophocle. Nous invitons nos Lecteurs à lire dans l'Ouvrage même l'entrevue d'Ulysse & de Philoctète, où chacun d'eux déploie tour-à-tour, l'un l'énergie furieuse de son ame, ses ressentimens & sa haine, l'autre la souplesse, l'adresse insinuante de son esprit. Incapable d'abuser de la bonne-foi d'un Héros, Pyrrhus résiste à l'éloquence d'Ulysse, à ses menaces, & rend à Philoctète les flèches qu'il lui a confiées : cette scène est encore remarquable par sa simplicité noble & par la vérité du style. La générosité de Pyrrhus émeut le Héros, qui céderoit à ses conseils sans la haine qu'il porte au Roi d'Ithaque & aux Atrides. La présence de son ennemi accompagné des soldats Grecs qui l'ont suivi, ne fait qu'ajouter à sa fureur ; il s'arme des traits fatals dans le desir de se venger ; le tonnerre éclate, & Hercule, dans un nuage lumineux, vient ordonner à son ami de marcher à Troye ; il lui annonce qu'il y trouvera la fin de ses douleurs, & que les Dieux ont réservé à Pyrrhus & à lui l'honneur de faire tomber le superbe Illion.

Plus on examine cet Ouvrage, & plus on admire le génie de l'Auteur, qui, d'un sujet si simple & si nud en apparence, a su tirer des situations si attachantes, & qui, par le seul secours de trois caractères qu'il fait contraster, a su fixer l'attention & intéresser la curiosité. Ce n'est

pas sur ce modèle que travaillent les Auteurs de nos jours. Des sentimens exagérés, des caractères imaginaires, des situations échafaudées, un style néologique ou boursoufflé : voilà ce qui compose, la plupart du tems, les productions nouvelles qu'on représente sur nos Théâtres. " Il est bien plus " aisé, dit M. de Voltaire, de peindre " des ogres & des géans que des Héros, " d'outrer la Nature que de la peindre. " Le même esprit qui anime nos Ecrivains est celui qui anime leurs juges ; & si, comme nous n'en doutons pas, le peuple des Approbateurs n'est pas guidé par de meilleures vues que le peuple des Auteurs, on peut trouver sans peine la cause des succès multipliés qui font tous les jours gémir le goût, & causent tant de surprise chez les gens raisonnables.

La Préface que M. de la Harpe a mise en tête de cette Tragédie est pleine d'observations saines ; il y parle avec autant de justesse que de modération de la décadence visible de l'Art Dramatique, & de ceux qui ont imité ou traduit avant lui le *Philoctète* de Sophocle ; il ne balance pas à donner à cette Tragédie une préférence marquée sur l'*Œdipe Roi* du même Auteur, & il en donne des raisons très-plausibles ; néanmoins, malgré la confiance que nous avons en ses lumières, nous resterons de l'avis d'Aristote, qui regardoit ce dernier Ouvrage comme le plus beau modèle de la Tragédie. M. de la Harpe

a soin d'observer qu'il oppose *un sentiment à une opinion*, & nous observerons à notre tour que dans un homme comme Aristote une opinion ne pouvoit être fondée que sur un sentiment; mais ce qui doit être aussi quelque jour un sentiment & une opinion tout ensemble, c'est le mérite réel de M. de la Harpe, mérite si souvent contesté d'une manière non moins indécente que contraire à la vérité, & auquel nous avons le courage de rendre justice, malgré les persécutions qui semblent attachées à ceux dont la voix ose s'élever en faveur de son talent.

(*Cet Article est de M. de Charnois.*)

NOUVEL *Essai sur l'Harmonie*, avec une Addition d'Exemples gravés, par M. Bemetzrieder, Vol. in - 8°. Prix, 6 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue Neuve Saint Roch, près celle des Moineaux, & chez Onfroy, Libraire, quai des Augustins.

L'AUTEUR entreprend de prouver qu'il existe une Syntaxe & une véritable Rétorique Musicale; que la consonnance n'est pas toujours intonation dans la construction; qu'elle est tantôt *contraste* & *sollicitation*, & tantôt *repos*; que souvent plusieurs consonnances appartiennent à la même gamme; qu'elles deviennent tour-à-tour repos, & se sollicitent réciproquement; qu'il y a quatre repos dans la gamme; que chacun a les mêmes

mêmes nuances & les mêmes gradations que les repos du discours. Il propose une manière de noter la construction, dans laquelle on distingue aisément les repos & leurs nuances. Avec les *consonnances sollicitantes* & avec les *consonnances repos*, l'Auteur forme la phrase, la période & le discours musical; il donne des exemples de construction d'Ariettes & de construction de récitatif; du plus simple il va au plus compliqué: les onze premiers morceaux sont fondés sur les seules consonnances; d'abord toutes les phrases du morceau sont dans la même gamme; ensuite plusieurs gammes sont enchaînées dans le même morceau; enfin, les dissonnances viennent au secours des *consonnances sollicitantes* & des *consonnances repos*.

Les bornes de ce Journal ne nous permettant pas de suivre l'Auteur pas à pas, nous allons citer quelques endroits de son livre, pour faire connoître au Lecteur la manière avec laquelle M. Bemetzrieder a traité cette matière aussi neuve qu'intéressante.

Page 100, après avoir comparé la ponctuation de la musique à la ponctuation du discours, il dit que "le point la virgule & les deux points suffisent pour éclaircir le sens de toute construction harmonique; car, selon lui, si on les altère pour multiplier les marques de la ponctuation dans l'écriture de la langue parlée, c'est que l'expression de celle-ci est plus articulée &

Sam. 3 Mars 1781.

B

plus déterminée que l'expression du langage des sons ; le sens de la musique est toujours un peu vague & générique ; les sons captivent tous les sens , agitent le cœur & l'ame , mettent toutes les passions en mouvement ; l'imagination de l'Auditeur particularise & ajoute la parole , qui seule peut développer les nuances & les gradations de nos facultés physiques & morales. »

Page 115 , après avoir développé les tons intermédiaires & subordonnés au ton principal d'un morceau de Musique , l'Auteur s'exprime ainsi ; « Les gammes intermédiaires étendent & arrondissent le champ de la gamme principale ; leur secours est nécessaire pour développer & pour suivre le sentiment dans ses gradations ; l'affection la plus légère produit des sensations diverses ; un tout le plus simple est composé de parties très-distinctes , & la plus grande variété orne la moindre partie. Les tons intermédiaires subordonné à un principal , sont donc des élémens essentiels à la construction musicale , soit qu'on veuille parler le langage des passions , ou qu'on veuille imiter la nature physique pour former des tableaux. . . »

Le nombre & la qualité des tons intermédiaires ne sont pas indifférens , le ton principal même n'est pas arbitraire ; mais ce n'est pas l'Art qui peut les fixer ; son affaire est de familiariser le Disciple

» avec tous les intermédiaires & avec tous
» les principaux. Le Compositeur médite
» son sujet ; quand il en est pénétré, il
» consulte son sentiment, & écrit. S'il est
» inspiré par le génie & dirigé par le bon
» goût, il donne la vraie intonation, &
» n'emploie que les seuls intermédiaires né-
» cessaires pour l'expression ou pour le
» tableau du sujet. »

Page 132, après avoir donné la différence
de la construction de l'*Ariette* & du *récita-
tif*, l'Auteur s'arrête sur la construction de ce
dernier. « L'unité d'une intonation domi-
» nante ne peut plus avoir lieu quand plu-
» sieurs passions diverses, & souvent très-
» opposées, agitent & déchirent le cœur pour
» y régner tour-à-tour. L'ame livrée au
» sentiment par leurs combats & par leurs
» victoires, est bientôt esclave du délire ;
» l'imagination s'exhale & offre aux sens
» mille fantômes divers ; les cris de dou-
» leur, de terreur & de désespoir sortent du
» fond du cœur, se succèdent sans ordre,
» sans liaison, & se confondent avec les
» accens déréglés de joie & de plaisir. . . . Il
» faut du mouvement & du désordre parmi
» les intonations intermédiaires pour suivre
» ce langage violent, tumultueux, & pour
» faire naître de patelles sensations dans
» l'ame de l'Auditeur. . . Mais ici, comme
» pour la construction de l'*Ariette*, c'est un
» génie exercé dans les principes de l'Art,
» & dirigé par le bon goût, à démêler les

» premier & le dernier ton pour chaque
 » situation : lui seul connoît le nombre &
 » la qualité des tons intermédiaires, tant du
 » *récitatif* que de l'*Ariette*. »

Dans la troisième Partie, l'Auteur développe toutes les dissonances qu'on peut faire dans une gamme ; il en indique l'emploi dans la marche des tons & dans la construction ; mais cette Partie n'est pas susceptible d'extraits.

M. Bernetzrieder s'étoit déjà fait connoître avantageusement par ses *Leçons de Clavecin*, le meilleur de tous les Ouvrages que nous ayons pour étudier le clavier, & approfondir la Science des Accords, & par un *Traité de Musique*, où l'on trouve les Éléments de la Composition exposés avec beaucoup de méthode, & plusieurs vues nouvelles. *Le Tolérantisme Musical*, petite Brochure que l'Auteur a publiée au milieu de la guerre entre les *Gluckistes* & les *Piccinistes*, fait d'ailleurs l'éloge de son impartialité & de la justesse de son esprit. Si le projet d'une École de Musique en faveur de l'Opéra se réalise un jour, personne n'aura de meilleurs titres que lui pour en obtenir la direction



S P E C T A C L E S.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

LA première représentation de la *Fête de Mirza*, Ballet-Pantomime en quatre Actes, donnée le Jeudi 22 Février, nous a fait songer à ce vers de M. de Voltaire,

Quand Auguste buvoit, la Pologne étoit ivre.

& nous nous sommes dit : Quand le Public déraisonne, il faut que les Compositeurs extravaguent. Si tous les genres sont confondus, si personne n'est à sa place, si la médiocrité se montre avec arrogance, si nos Artistes estimables descendent jusqu'à faire des caricatures, c'est la faute du Public. Divisé aujourd'hui en deux classes, il est plus propre à égaler qu'à conduire. La première, composée de gens dont le goût a été exercé par l'étude & par l'expérience, voit le mal, en gémit, mais garde le silence dans la crainte d'exciter la colère de tous ces petits Salmonées, dont la voix tonnante fait retentir les voûtes des cafés académiques. Quant à la seconde, on la séduit avec des mots, on l'étonne avec des cris, on l'amuse avec des images, on la foudroye avec des billets : aussi c'est elle

B iij

qui, de glace aux représentations des Ouvrages dictés par la raison & le génie, applaudit avec transport aux tableaux du vol, de la prostitution & du meurtre; c'est elle qui refuse au petit nombre d'Ecrivains, dont notre Littérature peut encore s'honorer, les suffrages qu'elle prodigue, avec une espèce de fureur, à de misérables saltimbanques. C'est parce qu'il est certain qu'elle compose la majeure partie des Spectateurs de tous les Théâtres, qu'on a imaginé de nous offrir un prétendu Ballet-Pantomime, dans lequel on déjeûne au premier Acte; où, au second, l'on tue des Sauvages à coups de fusil, spectacle digne des Cannibales; dont le troisième Acte représente quelques Soldats manœuvrant sur une place d'armes, les apprêts d'un supplice, & les angoisses d'une femme implorant la grâce de son mari prêt à périr sur un bûcher; dont le quatrième Acte enfin, par un miracle d'autant plus frappant qu'il n'est opéré par aucune puissance apparente, fait voir des sourds qui entendent & des muets qui chantent; où l'on amuse un Narché habillé comme un Inca, par la représentation d'une Comédie Asiatique, exécutée en Musique sur un petit Théâtre éloigné de vingt pieds de l'Orchestre qui doit accompagner les Chanteurs, assurer leurs tons, & les remettre quand ils s'égarent. C'est parce qu'on a acquis la preuve de son indulgence, pour tout ce

qui ressemble au vieux monstre d'Horace , qu'on a employé des morceaux de Musique sublimes créés pour des situations tragiques , imposantes & nobles, à guider la marche méquinne, ridicule & maniérée de quelques scènes Pantomimes que réclament les tréteaux des remparts. Nous faisons ces réflexions ; nous pensions avec chagrin qu'un Musicien plein de mérite & de talent avoit consenti à laisser enfouir une de ses productions dans cet amas de faits incohérens ; dans ce chaos d'absurdités ; nous prévoyions qu'il en seroit la victime ; quand tout - à - coup le goût & la vérité, reprenant leurs droits oubliés depuis si long-temps , proscrivirent , de la manière la plus authentique, le Drame qui nous révoltoit malgré son faste , son appareil & ses prétentions. Au travers des cris , des éclats de rire , des huées & des sifflets , nous n'avons pu rien entendre qui nous mît à portée de juger même du mérite musical de la Comédie qu'on représentoit ; & nous défions qui que ce soit de pouvoir avancer qu'il a distingué une phrase , un trait même de cette composition. Une chose digne d'être observée, c'est que la justice qui a été faite de cette inconcevable rapsodie , est provenue des gens de goût, de ceux qui composent la bonne compagnie ; & que malgré l'unanimité de leur opinion, il s'échappoit encore du sein du parterre quelques applaudisse-

mens qui attestoient combien l'ignorance a d'audace.

Enfin, peut-on espérer que ce premier acte d'autorité aura des suites ? Engagera-t-il les Amateurs du Spectacle à penser que si la Pantomime a fait pencher vers sa chute le Théâtre de Rome, elle doit nécessairement entraîner celle du nôtre ; qu'à l'Opéra elle ne peut exister sans la Danse ; qu'elle ne doit être qu'un accessoire ; qu'il est ridicule de lui sacrifier les objets principaux ? Souvenons-nous de cette volière envahie par des lézards & par des rats, dont parle M. de Voltaire dans son petit Poëme des deux Siècles, & ne souffrons pas que les lézards puissent dire quelque jour :

Illustres Compagnons,

Les Oiseaux ne sont plus, & c'est nous qui régions.

V A R I É T É S.

D O U T E S.

I. E S T - I L bien sûr que *Duclos*, si estimé pour ses connoissances grammaticales, ait fait toutes les fautes de langue & toutes les constructions vicieuses qui se trouvent dans le *Mémorial* ou le *Recueil d'Anecdotes* qu'on vient de publier sous son nom ?

II. Si *Duclos* a commis toutes ces fautes, n'est-il pas vraisemblable qu'il a écrit ces *Anecdotes* à la hâte pour s'en ressouvenir, & non pour les publier ?

III. N'est-il pas très-croyable qu'en les recueillant

il avoit dessein de les examiner, de les vérifier, & même d'en réfuter plusieurs, comme c'est le dessein de tout homme qui amasse des matériaux pour écrire l'Histoire ?

IV. Est-il bien vraisemblable que le sévère Duclos, célèbre par son amour pour la vérité, ait jamais eu le dessein de faire imprimer ces Anecdotes, dont quelques-unes sont fausses, & dont plusieurs sont au moins très-suspectes ?

V. Est-il bien dans le caractère du Marquis de Torci, & dans le ton qui régnoit à la Cour de Louis XIV, d'avoir dit à Milord Stair, Ambassadeur d'Angleterre : *Si jamais, en me parlant, vous vous écarterez du respect qui est dû au Roi, je vous ferai jeter par la fenêtre ?* Est-il vrai que le fier Anglois soit resté sans réponse, ou que sa réponse ne méritât pas autant d'être recueillie que cette grossièreté ?

Je fais un grand Ministre qui réprimanda un jour vertement un Ambassadeur d'Angleterre qui lui parloit du Roi de France avec autant de légèreté que s'il eût parlé du sien ; mais il ne le menaça pas de le faire jeter par les fenêtres ; & ce sont les mots qui font l'insulte.

VI. Est-il bien certain qu'un homme aussi peu crédule que Duclos, révèle un des plus grands crimes qu'on puisse commettre aussi succinctement & avec autant de légèreté qu'il y en a dans cette phrase : *Louvois fut empoisonné. Le poison fut mis dans son pot à l'eau par Serca, son Médecin. On a ignoré qui l'avoit engagé à ce crime ?*

Ne diroit-on pas que c'est un fait tout simple qu'on peut alléguer sans preuve, & qu'on peut commettre sans intérêt & sans danger ? Le Médecin de Louvois ne s'appeloit pas Serca, mais Seron. Cette faute, & la brièveté de la phrase, ne décelent-elles pas que Duclos n'avoit noté ce fait que pour l'exa-

B. v

miner, & non pour le certifier ? Peut-être même l'eût-il réfuté. Ceux qui publient les Ouvrages d'un mort, & sur-tout d'un Historien, ne peuvent apporter trop de soins à discerner les faits dont il aura fait usage, de ceux qu'il auroit rejetés.

VII. Ne peut-on pas douter que l'Ambassadeur d'Angleterre, le Comte de *Stair*, le même apparemment que *Torci* avoit menacé de faire jeter par la fenêtre, ait soudoyé trois brigands pour faire assassiner le Prince *George* ? La Lettre que le Prince *George* écrivit à sa mère sur cet assassinat médité, ne méritoit-elle pas bien d'être rapportée ? Et quand un Historiographe de France avance de tels faits, n'est-il pas de son devoir de chercher & de produire les Lettres qui les attestent ?

VIII. Le caractère & les opinions de *Duclos*, ne l'auroient-ils pas engagé à parler avec un peu plus de détail de cette Commission nommée par le Régent, & prise du Conseil de Régence, pour statuer sur les moyens de se passer du Pape ? Un Historiographe de France à qui les Archives sont ouvertes y auroit-il manqué ? Ce fait est d'autant plus curieux à éclaircir, que les Mémoires de la Régence, à qui l'on ne doit pas toujours se fier, ni le Journal de Louis XV, ni les Annales de l'Abbé de *Saint-Pierre*, ni *M. de Voltaire*, ni l'Abbé *Milot*, ni aucun Auteur n'en parlent.

IX. Est-ce un fait bien sûr qu'*Helvétius* ne se soit déterminé à cultiver la Littérature que pour avoir vu *Maupertuis* caressé par des femmes au Palais Royal ? La place de Fermier-Général qu'il quitta n'étoit-elle pas plus propre à l'en faire caresser ? Et le genre de Littérature qu'il cultiva, la Métaphysique, étoit-il bien propre à l'en faire rechercher ?

Il est vrai qu'*Helvétius* avoit un grand penchant pour le sexe. Celui qui a ces doutes lui en a entendu raconter quelques traits à lui-même ; mais il avoit

toujours cru qu'*Helvétius* avoit cultivé la Métaphysique malgré ce penchant, par cet amour de l'humanité qui étoit aussi chez lui une sorte de passion.

X. M. de *Voltaire* a réfuté le prétendu empoisonnement de Madame, non pas en le niant, mais en discutant tous les faits. *Duclos* le savoit ; cependant le voilà dans son *Mémorial* qui affirme que Madame a été empoisonnée ; le voilà qui nous conte l'histoire de cet empoisonnement comme un fait indubitable dont personne n'a jamais douté. Il ne daigne pas seulement nous dire qu'un autre Historiographe de France, au moins aussi grand Historien que lui, au moins aussi à portée de s'instruire des faits, aussi amateur de la vérité, a nié que Madame ait péri par le poison, a regardé comme une fausse rumeur tous les bruits qui en coururent. Toujours l'Auteur de ce *Mémorial* affirme, jamais il n'examine, jamais il ne discute ; c'est sa manière : voyons du moins si les détails qu'il rapporte sont bien propres à nous persuader.

Que Louis XIV eût promis la vie à *Morel*, l'un des trois prétendus Empoisonneurs de Madame, afin de connoître la vérité, afin de savoir sur-tout si son frère avoit participé à ce crime, & qu'il lui ait tenu parole, cela pourroit être ; mais que Louis XIV, instruit que Monsieur n'en avoit eu aucune connoissance, qu'il pouvoit punir les deux autres auteurs de ce crime, non-seulement sans compromettre son Frère, mais encore en le justifiant aux yeux de l'Europe des soupçons que la mort précipitée de sa femme avoit répandus sur lui ; que Louis XIV, au lieu de justifier son Frère, ait pris le parti de se taire ; qu'il ait pris ce parti pour ne pas laisser soupçonner qu'il sût rien de cet affreux secret, c'est-à-dire, pour ne pas laisser soupçonner qu'il sût ce que savoit toute sa Cour, ce qui étoit le secret de le scandale de ses États, de l'Angleterre

& de l'Europe : ce fait est-il bien croyable ? Cette conduite pouvoit-elle aboutir à autre chose qu'à faire accuser son Frère, comme il l'a été par ces ramas d'Ecrivains qui recueillent tout, & qui ne discutent rien.

Comment peut-on croire que le fier Louis XIV se soit abaissé jusqu'à ne témoigner ni haine ni courroux à d'Effiat, si d'Effiat eût été coupable ? Comment croire qu'il eût souffert un Empoisonneur à sa Cour ? Comment se persuader que, quand même il eût voulu se taire sur son crime, il ne l'eût pas fait enfermer sous quelque autre prétexte ?

Comment croire que Louis XIV qui, s'il a fait de grandes fautes, n'a jamais commis de crime ; qui, s'il a aimé les femmes, a toujours eu de la décence dans sa conduite, ait permis que le Chevalier de Lorraine revînt en France, s'il étoit vrai que ce Chevalier eût envoyé d'Italie à d'Effiat le poison que Morel étoit accusé d'avoir fait prendre à Madame ?

Eh ! pourquoi Louis XIV souffre-t-il que cet autre Empoisonneur revienne à sa Cour & paroisse sous ses yeux ? Parce que Monsieur, nous dit on, avoit contracté avec lui une de ces liaisons infâmes dont le soupçon suffit pour déshonorer un homme ; une liaison que les mœurs, la décence & le caractère de Louis XIV réprouvoient également ; une liaison qui seule eût suffi pour que Louis XIV eût défendu au Chevalier de Lorraine de rentrer en France.

L'Auteur de ce Mémoire convient que le Chevalier de Lorraine étoit amoureux & aimé de Madame de Coëtquen ; ce qui semble une contradiction. Il se tait sur la grande jeunesse du Chevalier ; il n'avoit guères que vingt ans. Cet âge n'est pas celui où l'on commet des crimes si lâches & si réfléchis. Les Italiens, qui sont supposés avoir fourni le poison, & d'Effiat & Morel, pouvoient-ils, de bonne-foi, se fier à un

homme si jeune & si passionné, & si connu pour ses indiscrétions ? Que de gens dans le secret !

On ajoute, pour faire passer tant d'in vraisemblances, que Louis XIV se servit du Chevalier pour contenir & pour gouverner MONSIEUR. Comment peut-on avancer que Louis XIV, au sein de sa gloire, dans le temps où sa puissance étoit le plus affermie, ait eu besoin de rappeler du fond de l'Italie un vil prostitué & un empoisonneur, pour gouverner un homme aussi foible que MONSIEUR ?

Est-ce là écrire l'Histoire ? Est-ce là prouver un crime ? Est-ce ainsi qu'on doit le dénoncer à la postérité ? Et de quel ton tout cela est-il écrit ? Ni étonnement sur les faits, ni indignation contre les criminels, ni regrets pour la victime. L'Historien doit être impartial sans doute, mais il ne doit pas être insensible.

XI. De toutes les Anecdotes de ce Memorial, la plus curieuse seroit, sans contredit, l'Histoire de Catherine-Sophie de Wolfembutel, femme du Czarowitz, si elle étoit vraie. Je connoissois cette fable depuis plusieurs années ; elle se trouve dans un Voyage de la Louisiane ; elle se retrouve dans le Journal Encyclopédique : & plusieurs personnes, qui vivent encore, ont connu, à Bruxelles & à Vitry, cette femme appelée Dausand, & ensuite Moldack, & qui signoit, dit-on, Catherine de Wolfembutel. On la soupçonnoit d'avoir été la femme du Czarowitz ; elle n'ignoroit pas ces soupçons ; elle ne les fortifioit ni ne les détruisoit ; elle refusoit de s'expliquer sur sa naissance. Je savois tout cela, & ce n'étoit pas assez pour me faire croire qu'elle fût la veuve du fils de Pierre I.

Il est certain que le Maréchal de Saxe connoissoit cette femme. Je ne fais s'il est bien vrai qu'il l'eût connue aux Tuileries, car je fais que le Maréchal de

Saxe aimoit à faire des contes, & *Duclos* auroit dû le savoir aussi bien que moi.

Je fais, de plus, & *Duclos* auroit dû le savoir, que le Maréchal de Saxe a parlé quelquefois de cette femme à M. de *Voltaire*; & que jamais il n'a pu lui persuader qu'elle fût la grande Duchesse de Russie.

Ce que *Duclos* n'a pu ignorer, c'est qu'il n'est pas vrai que cette grande Duchesse ait reçu de son Mari un coup de pied dans le ventre, qui l'ait fait accoucher d'un enfant mort; qui l'ait fait craindre pour ses jours, & qui l'ait déterminée à fuir, comme il le dit dans son *Mémorial*; car l'enfant dont elle accoucha le 11 Octobre 1715, n'étoit point mort; il a survécu à sa mère, & il a régné plusieurs années après sous le nom de *Pierre Second*. *

Duclos n'a pu ignorer ce fait; *Duclos* n'a pu ignorer que *Christine de Wolfembutel* est morte à Pétersbourg, âgée de 21 ans, le 22 Octobre, onze jours après la naissance de ce fils qui devint Empereur; & qu'elle a été inhumée avec cérémonie dans l'Eglise de la Citadelle, le 27 Octobre 1715.

Duclos ne pouvoit ignorer ce que c'est que d'être inhumé avec cérémonie.

Il savoit que si, dans Paris, par un usage barbare, qu'on devoit défendre sévèrement, on jette un drap sur le visage d'un particulier au moment où on le croit mort (ce qui le tue infailliblement si ses facultés ne sont que suspendues); que si on se hâte ensuite de l'envelopper dans un linceul & de le mettre dans une bière bien fermée, ces usages ne sont point ceux des autres Nations. L'Antiquité enterroit les morts à visage découvert, ce qui rendoit difficile

* *Pierre II* monta sur le Trône en 1727, après la mort de *Catherine I*; il n'avoit que 12 ans; & il mourut de la petite-vérole en 1730.

d'enterrer une bûche pour un homme, & même de substituer un mort à un autre.

Duclos n'ignoroit pas qu'il est encore plus difficile à un Grand de tromper ceux qui l'ensevelissent.

On a imaginé dans presque toute l'Europe, pour leur rendre honneur, & pour multiplier les frais, de mettre leur cœur dans une Eglise, leurs entrailles dans une autre, & leur corps dans une troisième. Mais avant que les Chirurgiens les aient ainsi disséqués, & les aient remis par lambeaux aux Prêtres qui les attendent, le Sculpteur arrive, & leur enduit le visage de plâtre, afin d'avoir un beau moule, qui rende bien exactement la forme de leurs traits. Ce moule est d'autant plus beau, qu'il est fait plus immédiatement après la mort. Ainsi l'on se hâte de choisir l'instant où l'âme échappe; & si le malade est tombé dans une profonde léthargie, si l'âme n'est pas tout-à-fait retirée, cette opération la fait partir encore plus promptement que le drap qu'on jette sur la tête du Particulier.

Après que le visage a été modelé & le corps ouvert, on habille le cadavre, on le met sur un lit de parade, toute la Cour vient le voir, puis on le met dans le cercueil, puis dans une chapelle ardente, puis enfin on le porte au tombeau. Il est fort difficile qu'un Grand se fasse passer pour mort quand il a tant de cérémonies à subir.

Catherine de Wolfembuel, il est vrai, n'essaya pas tant de cérémonies; elle n'eut ni Sculpteur, ni Chirurgiens, mais elle ne put se dispenser des Prêtres, & du lit de parade, & des visites mortuaires, & de rester le visage découvert pendant cinq jours, jusqu'au moment où elle fut déposée sous cette terre qui dévore tout ce qu'elle produit.

Duclos ne pouvoit ignorer toutes ces choses; *M. de Voltaire* les savoit: voilà pourquoi il n'a pas ajouté foi à une Histoire qu'on répandoit peut-être

exprès pour induire en erreur ceux qui seroient tentés de faire des recherches sur cette autre femme. Il n'a pas même réfuté ce Conte, quoiqu'imprimé dans plusieurs Livres, soit qu'il le trouvât trop grossier, soit qu'il craignît de lui donner de la publicité en le démentant, soit plutôt qu'il crût qu'en s'élevant contre cette Fable, on lui demanderoit quelle étoit cette autre *Catherine de Wolfembutel*, & qu'il ne voulût pas le dire.

Comment *Duclos* se permet-il d'écrire cette Histoire, qui, outre ces faits évidemment faux, en contient d'autres qui sont très suspects, sans l'appuyer de la moindre semi-preuve, sans nous dire ni dans quel lieu ni dans quel tems cette Princesse avoit vu le Maréchal de Saxe, qui n'avoit pas dix-neuf ans quand elle mourut à Pétersbourg, & qui n'en avoit pas quinze ou seize quand elle quitta l'Allemagne, pour se marier en 1711 ? Comment ce Maréchal avoit-il vu cette Princesse assez fréquemment & assez familièrement pour qu'il ait pu la reconnoître trente années après sous un autre habit, une autre coiffure, un extérieur tout-à-fait différent, quoiqu'entre une femme de vingt & un ans & une femme de cinquante ans passés, il y ait communément trop de différence pour qu'on puisse la reconnoître au premier coup-d'œil ? Mais comment un Historiographe de France cite-t-il deux Lettres du Roi & une de l'Impératrice-Reine, sans en rapporter aucune, sans en citer une phrase, sans spécifier ni leur date, ni celle d'aucun des événemens qu'il raconte, lorsque ces Lettres seules pouvoient servir de preuves à une Histoire aussi extraordinaire ? *

* Ces doutes avoient été envoyés au Rédacteur du *Mercur* depuis plusieurs jours, lorsque l'Extrait-Mortuaire de cette prétendue *Catherine de Wolfembutel* a été

XII. Il y a dans ce Mémorial beaucoup d'autres faits qui me paroissent aussi témérairement avancés, quoi-

imprimé dans le Journal de Paris, du 15 Février ; & cet Extrait-Mortuaire dément toute cette Histoire. La Dame *Maldaque* & non pas *Moldack*, veuve d'un Capitaine-Major à l'Isle de Bourbon, n'avoit pas pour nom de fille celui de *Catherine de Wolfembusel*, qu'on prétend qu'elle signoit ; mais celui de *Dortie-Marie-Elisabeth Danielson*. Remarquez que ce dernier nom est Anglois ; comme celui de *Dortie*, qui ne fut jamais dans la légende, paroît l'abrégé mal prononcé de celui de *Dorothy*, autre nom Anglois.

On ne dit point dans cet Extrait Mortuaire qu'elle se soit jamais appelée d'*Auband*, ni *Catherine*, ni *Wolfembusel* ; cet Acte est cependant celui de tous où il y a le moins de danger à reprendre son véritable nom. On eût au moins désigné ce qu'elle étoit par quelque épithaphe ou quelque emblème si l'on eût trouvé le moindre indice propre à fortifier les soupçons qu'on avoit. L'opinion où l'on étoit avoit attiré autour d'elle assez de gens illustres pour que les témoignages eussent du poids ; & en 1771, lorsque son fils étoit mort depuis quarante-un ans, lorsque tant de révolutions arrivées en Russie avoient changé tous les intérêts, quel inconvénient y avoit-il à révéler un secret dont la découverte ne pouvoit offenser personne ?

Je suis persuadé que plus on examinera cette Histoire plus elle paroîtra fautive, quand même on l'appuyeroit comme la Fable de la vieille de *Marion de l'Orme*, par sa propre Histoire, écrite de l'autre monde par elle-même, Roman plus absurde dans tous ses points qu'une existence de cent trente quatre années. On y fait aussi enterrer une bûche à la place de cette femme pour tromper tout le monde, & on lui donne quatre maris comme on en a donné trois à cette Princesse errante.

que je ne les réfute pas. Je doute fort que cet Ouvrage détruise l'opinion où l'on est que tous les Recueils d'Anecdotes sont remplis de mensonges.

XIII. Si un homme aussi vrai que *Duclos*, mais un peu trop enclin peut-être à penser mal de la race humaine, s'est laissé aller à croire des faits si peu vraisemblables, & si destitués de preuves qu'ils ne peuvent tenir contre le moindre examen, n'en doit-on pas conclure que rien n'est si difficile que de recueillir des anecdotes ?

Celui qui propose ces doutes, en a lu ou entendu raconter plus de deux mille sur le règne de Louis XV, & de ces deux mille, il n'y en a pas dix qu'il osât écrire : c'est qu'il s'est donné la peine de les examiner ; c'est que chacun les raconte différemment ; c'est qu'elles ne s'accordent ni entr'elles, ni avec l'âge, ou les passions ou les intérêts de ceux à qui on les prête ; c'est qu'elles ne sont conformes ni aux tems, ni aux lieux, ni aux événemens publics. C'est qu'enfin il a remarqué que la plupart changent de forme & de couleur, selon les intérêts, le parti, le caractère de celui qui les raconte.

Dans aucun Pays du monde, il ne faut autant d'art & de circonspection qu'en France pour recueillir des Anecdotes, parce que nulle part on ne s'exprime avec autant d'assurance & de légèreté ; que pourvu qu'un Histoire soit piquante, presque personne ne s'embarrasse qu'elle soit vraie ; que perpétuellement dans la conversation, on attribue à l'un ce que l'autre a fait ; qu'on donne sans scrupule à une femme l'amant ou l'aventure d'une autre : qu'on ajoute des détails pour embellir ce qu'on raconte ; qu'on affirme pour faire impression ce qu'on ne croit pas soi-même ; que les auditeurs y sont trop polis pour contredire les conteurs ; & que la discussion des faits y passe pour une sorte de pédanterie.

Celui qui écrit ceci a souvent entendu des hommes graves citer des faits comme très-dignes de remarque ; & lorsqu'ensuite il tiroit à part ces hommes graves , & qu'il leur faisoit des questions pour s'assurer de la vérité , il voyoit bientôt ces faits si dignes de remarque s'évanouir ou se changer en des oui-dire , en des bruits qui n'avoient point de fondement.

XIV. Si donc il est vrai , comme on nous l'assure , que *Duclos* a écrit ce *Mémorial* , n'est-il pas évident qu'il n'est composé que de notes recueillies au hasard , qu'il ne le destinoit point au public , qu'il auroit refusé plusieurs des faits qui s'y trouvent , & qu'il n'en auroit avancé aucun sans le mieux établir ; qu'un Historien seroit très-coupable de répandre de tels faits sans alléguer la moindre preuve ; & qu'un Lecteur seroit bien dupe de les croire ?

Un Historien est un Avocat-Général qui rapporte toutes les affaires au Tribunal du Public. Il ne lui est pas permis d'avancer un fait sans avoir les Pièces Justificatives. Tout ce qu'il rapporte sans preuves , s'il n'est pas de notoriété publique , ne peut être rapporté que comme un bruit populaire ; & si c'est un crime , il doit plutôt le réfuter que l'appuyer : car en général il y a plus de calomnies que de crimes , plus de plaintes que de souffrances.

L'Historien ne doit pas plus condamner un accusé à l'opprobre que le Magistrat à la mort , s'il n'a pas des témoignages suffisans pour persuader son Lecteur ; car sa propre conviction ne suffit pas quand il allégué des crimes , ou qu'il rapporte des faits hors de l'ordre naturel.

Voilà ma profession de foi & mes doutes. Il y a des gens plus âgés & plus instruits que moi ; ils ont été contemporains de *Duclos* , du Maréchal de Saxe , de cette *Catherine de Wolfenbutel* , de la plu-

part des gens dont il est parlé dans ce Mémorial ; c'est à leur témoignage que j'en appelle. J'espère que ceux qui ont aimé *Duclos*, nous fourniront les preuves qu'il a trop négligées.

Sans le nom de *Duclos*, je n'autois pas refusé ces fables ; c'est par estime pour sa mémoire que j'ai cru qu'il falloit démontrer que ce Mémorial, écrit sans ordre, sans méthode, sans Chronologie, n'étoit qu'un amas indigeste auquel lui-même il n'ajoutoit aucune foi.

C'est aussi par estime pour l'Editeur de ce Mémorial que je le réfute ; il a cru que tout ce que *Duclos* avoit recueilli devoit être publié, mais il n'a voulu en imposer à personne ; il a trouvé bon que je proposasse mes doutes sur ces faits, & que j'attaquasse publiquement des assertions qu'il avoit avancées publiquement.

(Cet Article est de M. Gudin de la Brenellerie.)

G R A V U R E S.

PORTRAIT de *Rosalie Levasseur*, de l'Académie Royale de Musique, Pensionnaire du Roi, née à Valenciennes, dessiné & gravé par N. Pruneau, d'après le buste de Dumont, de Valenciennes. A Paris, chez l'Auteur, rue Saint Jacques, vis-à-vis le Collège du Plessis. Prix, 1 liv. 4 sols.

Mappe-Monde Historique, ou Carte Chronologique, Géographique & Généalogique des Etats & Empires du Monde, rédigée par Barbeau de la Bruyère, Carte d'un pied & demi de haut, sur quatre de large, avec une Brochure imprimée pour en faciliter l'intelligence. A Paris, chez Dezauche, successeur & possesseur du Fonds Géographique des

seurs Delisle & Buache, & chargé de l'entrepôt général des Cartes de la Marine, rue des Noyers.

Seizième & dernière Livraison du Voyage Pittoresque de l'Italie, contenant, 1°. une très-belle vue de l'Abbaye du mont Cassin; 2°. une vue de l'Isle de Sora; 3°. une autre de Terracine & du mole de Gaète; 4°. le Château de Caserte & la vallée des Fourches Caudines; 5°. l'Amphitéâtre de Capoue; 6°. le Plan du même Amphitéâtre; 7°. plusieurs Tombeaux antiques; 8°. des Ruines & divers Fragmens de Capoue. Cette précieuse Collection se vend à Paris, chez M. de Lafosse, rue du Carrousel.

Sixième Livraison des Figures de l'Histoire de France, dessinées par M. Moreau le jeune, gravées sous la direction de M. Lebas. Cette Livraison renferme dix-huit Estampes qui terminent la seconde Race de nos Rois. Un pareil ouvrage suffiroit seul pour élever M. Moreau à côté de nos plus grands artistes. On trouve ces Gravures à Paris, chez les principaux Marchands d'Estampes.

Cahier contenant les Plans & Élévations de trois différens Phanaux propres à éclairer les Vaisseaux sur les Ports de mer, proposé par le sieur Panseron. À Paris, chez l'Auteur, rue des Maçons, maison de M. Levasseur.



ANNONCES LITTÉRAIRES.

Essai sur les Réformes à faire dans notre Législation Criminelle, par M. V. Avocat au Parlement, Vol. in-12. Prix, 2 liv. 8 sols. A Paris, chez Demonville, Imprimeur-Libraire, rue Christine. On trouve à la même adresse les Discours de Réception à l'Académie Française, prononcés par MM. Lemièrre & le Comte de Treslan, avec les Réponses de M. l'Abbé de Lille.

Almanach Historique de la Ville & du Diocèse de Meaux. A Meaux, chez Charles, Libraire, rue S. Remi; & à Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques. Prix, 15 sols broché.

Séances publiques tenues par la Faculté de Médecine de Paris en 1779 & en 1780, 2 Brochures in-4°. Prix, 2 liv. 8 sols chacune. A Paris, chez Méquignon l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers.

Histoire des Hommes, Partie ancienne, seconde Partie du Tome IX. A Paris, chez M. de la Chapelle, rue Basse, Porte S. Denis.

Lettre Historique à Madame la Comtesse de . . . sur la Mort de Sa Majesté l'Impératrice-Reine de Hongrie, in-8°. A Paris, chez la Veuve Desaint, Libraire, rue du Foin S. Jacques.

Eclaircissimens donnés à l'Auteur du Journal Encyclopédique sur la Musique du Devin du Village, par le sieur de Marignan, Comédien, in-8°. A Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue Saint Jacques.

Qui ou non, Comédie en un Acte, par M. Dor-

vigny. Ni l'un ni l'autre, Comédie en un Acte, par le même, représentées sur le Théâtre des Variétés amusantes en 1780. A Paris, chez la Veuve Ballard & fils, Impr.-Libraires, rue des Mathurins.

Journal de Nancy, contenant vingt-quatre Cahiers de deux feuilles d'impression, Prix, 9 liv. à Nancy, & 12 liv. dans tout le Royaume. Il faut s'adresser à Lamort, Imprimeur - Libraire, à Nancy, & à M. Thiriot, rue de la Vieille-Bouclerie, à Paris.

Histoire Littéraire de M. de Voltaire, par M. le Marquis de Luchet, 6 Vol. in-8°. A Paris, chez Mourard, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins.

Annales du Règne de Marie-Thérèse, Impératrice - Reine de Hongrie, continuées jusqu'à sa mort, par M. Fromageot, Ouvrage enrichi de très-belles figures, Vol. in-8°. A Paris, chez Laporte, Libraire, rue des Noyers.

Essai sur la génération de l'homme, par M. Calmé, Docteur en Médecine, Volume in-8°. Prix, 15 sols. A Paris, chez Didot le jeune, Imprimeur-Libraire, quai des Augustins, où l'on trouve le Dictionnaire de Physique du Père Paulian, en 4 Vol. in-8°. Prix, 20 liv.

Roland Furieux, Poème Héroïque de l'Arioste, traduction nouvelle, par M. d'Ussieux, Tome premier, in-8°. premier & second Chants, enrichis du portrait de l'Arioste & de quatre Gravures exécutées par les plus célèbres Artistes. A Paris, chez Brunet, rue des Écrivains,

Expériences & nouvelles Observations sur les Houilles d'engrais, 3 Vol. in-12. Prix, 6 liv. brochés: les deux dernières Parties séparées se vendent 4 liv. 1 sol. A Paris, chez Jombert, fils aîné, Libraire, rue Dauphine.

Le Père Gouverneur de son fils, par M. de Ju-

migny, Vol. in-12. Prix, 2 liv. 10 sols relié. A Bourges, chez l'Auteur, Cloître Saint Erienne ; & à Paris, chez Lesclapart, Libraire, Pont Notre-Dame.

Journal des Causes célèbres, mois de Février. A Paris, chez M. des Effarts, à l'Hôtel de Mouy, rue Dauphine.

IX, X, XI & XIIe Volumes des *Contemporaines*, ou *Aventures des plus jolies Femmes de l'âge présent.* A Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue Saint Jacques.

Projet Patriotique pour l'entretien des Ponts & Chaussées, in-12. A Paris, chez les Marchands de Nouveautés.

La France illustre, ou le Plutarque François, par M. Turpin, in-4°. N°. 4. A Paris, chez Deslauriers, Marchand de Papier, rue Saint Honoré, à côté de celle des Prouvaires.

T A B L E

<i>Vers au Serein de Claris</i> , 3	<i>Académie Roy. de Musiq.</i>	29
<i>Eptre à M. de R***</i> , 4	<i>Doutes</i> ,	32
<i>Enigme & Logogryphe</i> , 9	<i>Gravures</i> ,	44
<i>Philosophe</i> , 10	<i>Annonces Littéraires</i> ,	46
<i>Nouvel Essai sur l'Harmonie</i> ,		24

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 3 Mars. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris le 2 Mars 1781. DE SANCY.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 10 MARS 1781.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

VERS A M. NECKER.

Pour Dieu, Monsieur, cessez d'écrire;
Nous payons trop cher vos honneurs;
On n'est point lassé de vous lire;
Mais à la foule des Lecteurs
Notre zèle ne peut suffire.

Si vous n'avez pitié de notre triste sort,

Votre immortalité nous donnera la mort.

(Par les Ouvriers de l'Imprimerie Royale.)



Sam. 10 Mars 1781.

C

LE CHEVAL GRIS, Conte.

EN Champagne, jadis vivoit un Chevalier,
Riche en vertus, pauvre en finance.
Falloit-il en champ clos, en combat singulier,
Donner des preuves de vaillance ?
Il étoit le premier à battre, & le dernier.
De ses exploits aussi la renommée
De bouche en bouche étoit par-tout semée.

DANS son voisinage vivoit
Un vieux & riche Gentilhomme ;
Et ce vieux Gentilhomme avoit
Sa fille, qui lors achevoit
Son quinzième printemps ; c'est Nina qu'on la nomme,
Le Ciel avoit fait à Nina
Une ame tendre, un esprit angélique ;
Et quant à la beauté, Nature lui donna
Tout ce que l'art imagina.
Pour les Vénus qu'enfante un cerveau poétique,
Ajoutez que le sort avoit su la pourvoir
De riche dot : ce mot vaut qu'on l'écoute ;
Le bien n'est pas une vertu, sans doute ,
Mais il ne gâte point celles qu'on peut avoir.

LE Chevalier, presque sans espérance,
Brûla d'abord pour sa beauté ;

Il fit parler ensuite avec tant d'éloquence

Et son amour & sa vaillance ,

Que son amour fut écouté.

Mais le père en conçut une frayeur extrême ,

Défendit à Nina d'oser l'entretenir ,

Et par son froid accueil il fit si bien lui-même

Qu'il acheva de le bannir.

Par cette cruelle défense ,

Le Chevalier perdit jusques à l'espérance

De voir Nina , même secrètement :

Son père , qu'enchaînoient l'âge & la défiance ,

Ne sortoit plus de son appartement.

Son châtel occupoit la cime

D'un monticule escarpé , ruineux ;

Un très-large fossé , profond comme un abîme ,

Le remparoit de buissons épineux.

Un Pont-levis étoit le seul passage

Par où le Chevalier pût tenter l'abordage.

Mais comment faire ? & par quel art

Trompera-t'il ce vieux renard ,

Qui jadis , à travers les grilles

Et les verroux ,

S'étoit formé dans l'art de charmer jeunes filles ,

Et d'endormir les argus , les jaloux ?

On n'eût pu contre lui trouver de stratagème

Qu'autrefois le vieillard n'eût employé lui-même.

COMME sans nul projet , fort tristement un jour ,

C ij

Le Chevalier rodoit autour
Du château, que Nature avoit trop su défendre ;
Il vit une pöterne où l'on pouvoit s'entendre ,
S'entretenir sans être vu.
Par un bois bien couvert , un sentier peu connu
Sembloit l'inviter à s'y rendre.
Dès le jour même il fut assez heureux
Pour en avertir sa maîtresse ,
Qui s'y rendit aussi. Là , ces cœurs amoureux
Venoient se raconter leur espoir , leur tristesse ;
Et pour un temps au moins (car telle est des amans
L'illusion , la douce ivresse)
Ce seul plaisir effaçoit leurs tourmens.

C'EST ainsi qu'ils tâchoient d'oublier leur détresse.
Mais pour tant d'amour à la fin ,
Ce fut bien peu. Parler de leur tendresse ,
Sans la prouver jamais ! pas la moindre caresse ,
Pour calmer un si long chagrin !
Oh ! Dieu ! si pour mêler au moins leur douce haleine ,
L'un de l'autre un moment pouvoit se rapprocher !
Oh ! si leurs bras tendus , même avec peine ,
Pouvoient du bout des doigts s'atteindre , se toucher !
Mais à tant de faveurs ils ne pouvoient prétendre.
Ils chuchotoient pendant leur entretien ,
De peur de se laisser surprendre ;
Pour des baisers, ils pouvoient bien
S'en envoyer, jamais en prendre.

Le Chevalier enfin , lassé de voir
Se perdre ses beaux jours loin de l'objet qu'il aime ,
Chez le vieillard ose se rendre un soir :

Il a juré par l'Amour même ,
Ou de se rendre heureux , ou d'en perdre l'espoir.

« Seigneur, dit-il au vieillard trop sévère,

« Daignez m'écouter un moment.

« Vous voyez le plus tendre amant

« Du bel objet dont vous êtes le père.

« A votre estime j'ai des droits ;

« Vous connoissez mon nom, ma valeur, mes exploits;

« Après cela , Seigneur , puis-je prétendre

« A me voir honoré du nom de votre gendre ?

« J'attends votre réponse ; elle fera mon sort.

« Songez de grâce , avant de me la rendre ,

« Qu'elle va décider ou ma vie ou ma mort.

« Je fais quelle est votre famille ,

« Dit le Vieillard ; je connois vos exploits ;

« Je crois à votre amour ; sans peine je conçois

« Qu'on puisse avoir de l'amour pour ma fille ;

« Ainsi que vous , je fais qu'elle a

« Esprit , vertus , attraits ; joignez à ces dons-là ,

« Héritière d'un bien que je peux dire immense :

« Avec cela j'ose croire , entre nous ,

« Que, fût-ce un Prince, il n'est personne en France

« Qui ne s'enorgueillît du nom de son époux.

« Pour l'obtenir , il n'est rien qu'on n'emploie ;

« Mais rien ne presse ; & pour la marier ,

C iij

- « Je peux attendre. Enfin je crains tout Chevalier
 » Qui, comme son faucon, ne vit que de sa proie.

Le Chevalier n'eut pas, en ce moment,
 La force de répondre à ce dur compliment.

Dans le bois le plus solitaire
 Il court ensevelir sa honte & sa colère ;

La douleur succède au courroux ;
 Et des larmes d'amour inondent sa paupière,
 Jusqu'à l'heure où Nina revient au rendez-vous.

« O de mon cœur, dit-il, souveraine maîtresse !

» C'est aujourd'hui, c'est en ce lieu

» Qu'il faut vous dire un éternel adieu.

» Soit maudite à jamais la cruelle richesse

» Qui, m'arrachant à vous, me condamne à mourir !

» Ah ! mon ami, dit-elle avec tendresse,

» Si j'aimois à l'avoir, c'étoit pour vous l'offrir !

» Mais il nous reste encore un rayon d'espérance.

» Vous avez à Medot un vieux oncle ; & je pense

Qu'il pourra seul nous secourir.

» C'est l'ami de mon père ; ils s'aiment dès l'enfance ;

» Il doit pour vous avoir de l'amitié ;

» Allez lui raconter le nœud qui nous engage ;

» Sans doute il a connu l'amour dans son jeune âge ;

» De nos maux il aura pitié.

» Or, pour nous rendre heureux, il suffira, j'espère,

» D'un bienfait simulé. Que de sa belle Terre,

» Pour huit jours seulement, il vous cède moitié.

» Alors sans peine de mon père.

- » Il m'obtiendra pour vous ; & quand tout-s'era fait ,
 » Nous lui rendrons l'acte de son bienfait.
 » Ai-je , ô mon doux ami , besoin de la richesse
 » Pour vous aimer ... pour te chérir ?
 » Ah ! grand merci , dit-il , maîtresse !
 » Sans ce mot-là j'allois mourir. »

CHEZ son oncle aussi-tôt il court , amant fidèle ,
 Le conjurer de servir son amour ,

Sans lui confier que la belle

L'a payé d'un rendre retour.

« Votre choix est plein de sagesse ,

Dit l'oncle , je connois beaucoup votre maîtresse.

» Je me plais à la regarder ,

» A l'écouter aussi ; sa famille m'est chère ;

» Je me fais fort de l'obtenir du père ,

» Et de ce pas je cours la demander. »

En effet , notre amant le voit à l'instant même

Monter à cheval & partir.

Pour exprimer sa joie , il faudroit la sentir.

En attendant l'instant d'obtenir ce qu'il aime ,

Près d'un château voisin , il va dans un tournois

Se signaler par de nouveaux exploits.

Pendant tout le chemin rien ne put le distraire

De songer au bonheur dont il alloit jouir.

Hélas ! il ne soupçonne guère

Que son oncle est perfide & songe à se trahir.

L'ONCLE fut bien reçu du père.

Après avoir causé, fait bonne chère :

« Mon ami, lui dit-il, je suis un vieux garçon.

» Manger & dormir seul m'ennuie.

» Si votre Nina se marie,

« Vous allez être aussi seul dans votre maison.

» Arrangeons-nous. Votre fille m'est chère ;

» Donnez-la moi, je lui donne mon bien ;

» Je quitte ma Terre, & je vien

» Vivre avec vous ma vie entière. »

Ce discours enchantait le père ;

Il embrassa son vieux gendre cent fois,

Et rappelant Nina, lui fit part de son choix.

Jugez, hélas ! de sa douleur amère !

La larme aux yeux, le cœur dévoré de chagrin,

Au lieu du rendez-vous elle courut soudain ;

Mais elle n'y vit pas, amante infortunée,

Le Chevalier, qui pour lors au tournois

La méritoit par de nombreux exploits,

Et ne le voyant pas, se crut abandonnée.

Le lendemain on doit partir

Pour aller à Medot fêter le mariage ;

Et l'on fait sur l'heure avertir

Les vieux amis du voisinage.

Il falloit voir arriver ces barbons,

Au visage ridé, courbés sur leurs bâtons ;

A la démarche chancelante,

A la tête chauve & tremblante !

Vous n'avez pas vu de vos jours.

De noce plus burlesque attrister les Amours.
 On eût dit, à les voir de par-tout à la ronde,
 S'assembler tous au même lieu,
 Qu'ils venoient-là se dire adieu
 Tout en partant pour l'autre monde.

CEPENDANT, malgré son chagrin,
 La triste mariée arrange sa parure;
 Et cachant les maux qu'elle endure,
 Il lui faut affecter un front calme & serein.
 Le jour venu, pour le voyage
 On s'aperçut qu'il manquoit un coursier.
 On savoit que le Chevalier
 Avoit un cheval gris, cheval de haut parage,
 Le plus beau des coursiers. Un Valet assez sot
 Crut faire un grand cadeau, sans doute, à la future,
 Que de lui procurer, pour aller à Medot,
 Une aussi brillante monture.
 Sans mot dire & sans consulter,
 Au Chevalier il courut l'emprunter.
 Ce dernier, ignorant cette trame infidelle,
 De son hymen attendoit la nouvelle.
 La plus doute espérance enviroit ses esprits,
 Quand tout-à-coup il voit paroître
 Un Valet qui le prie, au nom de son vieux maître,
 De lui prêter son cheval gris.
 « — Oh ! de grand cœur. Mais qu'en a-t'il affaire ?
 » Car des chevaux, j'en ai moins qu'il n'en a.
 » — C'est qu'à Medot demain nous conduisons Nina.

» — A Médor ! que va-t-elle y faire ?

» — Se marier. Ignorez-vous

» Que votre oncle est venu la demander au père ;

» Et que demain il sera son époux ? »

A ce discours, qu'à peine il peut comprendre ,

Il demeure muet de surprise & d'horreur ;

Il se fait répéter tout ce qu'il vient d'entendre ,

Tant il a peine à croire une telle noirceur.

Et ce qui semble encore accroître sa fureur ,

C'est qu'il n'en peut tirer vengeance.

Sans rien ouïr , sans rien voir un moment ;

Les yeux mornes , baissés , ce malheureux amant ,

Dans sa chambre à grands pas se promène en silence ;

Puis , comme reprenant tout-à-coup ses esprits ,

Sans expliquer le trouble qui l'agite ,

Il fait sceller son cheval gris ,

Qu'au Valet il remet bien vite.

» Oui , dit-il en lui-même, il te faut, je le doi ;

» Envoyons-le, quoiqu'il m'en coûte ;

» Nina doit s'en servir , & ne pourra sans doute

» Le monter sans songer à moi.

» Ah ! qu'une fois encor je sois dans sa pensée !

» Mais je l'accuse à tort ; son cœur est innocent ;

» A prendre un autre époux son père l'a forcée ;

» Et comme moi peut-être elle pleure à présent.

» On la mène à l'Autel , on l'y mène en victime ;

» Ah ! loin d'oser lui faire un crime

» De mon malheur , je dois plaindre le sien.

« Oui, bien qu'elle me soit ravie,
 « J'ai son cœur ; & toute ma vie
 « Je fais bien qu'elle aura le mien. »

CELA dit, il ordonne à ses gens de paroître ;
 Il leur partage de son mieux
 Le peu d'argent qu'il a ; puis les larmes aux yeux,
 Il leur dit qu'ils n'ont plus de maître,
 Et qu'ils peuvent quitter ces lieux.

Ces pauvres gens qui l'aimoient comme un père,
 Demandent par quel crime ils ont pu lui déplaire.

« Non, je suis content de vos soins,
 « Dit-il, & je voudrois au moins
 « Vous en offrir un plus digne salaire.
 « Mais je suis las de vivre pour souffrir.
 « Cherchez un nouveau maître, & laissez-moi
 « mourir. »

Tous ses Valets, en proie aux plus vives alarmes,
 Sont à ses pieds, les arrosent de larmes :

« Vivez, s'écrioient-ils, & souffrez-nous toujours
 « Auprès de vous, pour veiller sur vos jours. »

Mais de sa vie hélas ! jaloux de voir le terme,
 Toujours en proie à ses ennuis,
 Sans répondre un seul mot, dans sa chambre il s'en-
 ferme,

Pour y passer la plus longue des nuits.

Il n'est pas seul en proie à ce cruel martyre.
 Nina, vingt fois le jour, loin de se consoler,

Avoit tenté de s'en aller

Bien loin, tout aussi loin qu'auroit pu la conduire

Son désespoir : on avoit par malheur

Observé tous ses pas, on craignoit sa douleur.

Mais quelle fut, hélas ! sa tristesse mortelle,

Quand des mains d'un vieil Écuyer,

Prête à recevoir son courfier,

Nina reconnut devant elle

Le cheval gris ! Elle voudroit en vain

Cacher ses pleurs ; ils inondent son sein.

Mais comme elle quittoit la maison paternelle,

A la Nature on fit honneur

Des regrets que l'amour arrachoit à son cœur.

ON s'achemine enfin. Comme la moins pressée,

Nina suivoit la troupe ; elle avoit pour parrein

Et pour guide un vieux châtelain,

Qui, n'ayant pas dormi la nuit passée,

Tout en causant s'endormit en chemin.

Pour retarder un peu son malheur qui s'avance,

Tout en rêvant au Chevalier,

Elle ralentissoit les pas de son courfier,

Qui sembloit avec elle être d'intelligence.

Il cheminoit lentement, tristement.

CEPENDANT on atteint un endroit qui partage

En deux sentiers la route où l'on voyage ;

L'un à Medbt mène directement,

L'autre au Château du malheureux amant.

Chacun prend aussi-tôt le sentier du Village.

Le cheval gris, que ne guide aucun frein,
Soit habitude, instinct, soit que l'amour peut-être
Le dirigeât d'une invisible main,
Prend le sentier qui conduit vers son maître.

ILS étoient déjà loin, quand Nina brusquement
Sort de sa rêverie. Un premier mouvement

La fait crier après son guide,
Qui sommeilloit encor profondément;
Mais malgré le danger, l'Amour seul en décide.
Et quel malheur peut jamais être égal
Au sort qu'on lui destine, à cet hymen fatal ?
Sans savoir où conduit cette route nouvelle,

Elle la suit aveuglément ;
Elle obéit à son guide fidèle,
Qui la conduit à son amant.
Oh ! quel étonnement ! quels transports d'alégresse,
Quand, sur le chemin qu'elle a pris,
Nina voit, reconnoît l'amant qui l'intéresse,
Et que le Chevalier revoit son cheval gris.

Qui lui ramène sa maîtresse !
Quand par elle il eut tout appris,
Au cheval gris avec quelle tendresse
Il rend grâces de son bonheur !
Comme il le baise, le caresse,
Et lui donne les noms d'ami, de bienfaiteur !
Puis regardant Nina, triomphant il s'écrie :
« Je ne te quitte plus, Nina, qu'avec la vie. »

Soudain la menant à l'Autel ,

Aux mains d'un Aumônier l'un à l'autre se lie

Par le serment d'un amour éternel.

Cela fait , à Medot il écrit l'aventure

De sa Nina ; » pour prix d'une flamme si pure ,

» C'est le ciel , disoit-il , qui la conduit vers moi ;

» Je crois , en l'épousant , obéir à sa loi. »

Tout le monde accourut. Alors faisant entendre

L'honneur , la raison tour-à-tour ,

Le Chevalier raconta son amour

Aux vieillards , indignés qu'on eût osé les rendre

Complices d'un si lâche tour.

Tout fut pour les amans ; & malgré sa rudesse ,

Le père fut forcé de souscrire à leurs vœux.

Le cheval gris coula des jours heureux

Auprès des deux époux , dont il eut la tendresse ;

Et par ce couple généreux

Fut comme un vieil ami choyé dans sa vieillesse.

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est la *Cervelle* ; celui
du Logogryphe est *Crosse*, où se trouvent
rosse & rose.



É N I G M E.

JE n'ai point d'aîles , & je vole ;
 Je n'ai point de pieds , & je cours ;
 Au genre humain je suis d'un grand secours :
 Quoique privé du don de la parole ,
 Je m'explique bien ; mais , hélas !....
 On prête en vain l'oreille... & l'on ne m'entend pas.
 Je fais pourtant , sans tambour ni trompette ,
 Annoncer la paix , les combats ,
 Et la victoire & la défaite.
 On m'aperçoit , on ne peut me tenir ;
 On m'arrête , & la main ne sauroit me saisir ;
 Je puis à chaque instant changer de caractère :
 Tour-à-tour fier , compatissant , colère ,
 Attentif ou distrait , tendre ou passionné ,
 Je suis modeste & doux chez la jeune Daphné ,
 Curieux . . . satisfait auprès de ma Bergère.

L O G O G R Y P H E.

DU feu le plus ardent je résiste à l'épreuve ;
 Et sans un de mes pieds , je serois un beau fleuve.
 (Par Mlle R. . . de Ste-Colombe , près Chalabre.)



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

R É P E R T O I R E *Universel & Raisonné de Jurisprudence Civile , Criminelle Canonique & Bénéficiale ;* Ouvrage de plusieurs Jurisconsultes : mis en ordre & publié par M. Guyot, Écuyer, ancien Magistrat. A Paris, chez Panckoucke, Hôtel de Thou, rue des Poitevins ; & Dupuis, rue de la Harpe, près la rue Serpenté ; & se trouve chez les principaux Libraires de France. *in-8°*. Tomes XXXIX & XL.

CES DEUX nouveaux Volumes contiennent depuis le mot *Marché* jusqu'au mot *Moulin*.

On ne peut guères s'arrêter, dans un Journal tel que celui-ci, que sur des objets qui appartiennent à ces sciences qui intéressent toutes les espèces de Lecteurs, telles que la Morale & la Politique.

Nous trouvons dans ces deux Volumes deux Articles traités sous cet aspect : nous ne parlerons que de ceux-ci.

On ne sauroit trop le répéter, l'essentiel dans une collection de Jurisprudence, c'est que les principes de la science y soient complets, sains & exacts ; mais son principal mérite accessoire doit être de rétablir cette science dans tous

les anciens rapports avec celles qui en sont si proches, & qui, pour mieux dire, ne sont qu'un même corps avec la Jurisprudence. C'est ce mérite qui distinguera surtout cet Ouvrage, si on veut s'en occuper sérieusement. On trouve aujourd'hui des Jurisconsultes qui savent écrire & penser ; ce sont ceux-là qui seront les restaurateurs de leur science, livrée jusqu'ici à l'absurde bavardage des commentateurs & des compilateurs. C'est contre l'ordre des choses que la connoissance des Loix est sans intérêt ; c'est le tort de ceux qui l'ont traitée, & il faut redresser ce tort. On peut donc ici se proposer un double honneur, celui de bien faire, & celui de mieux faire que les autres. Mais comment intéresserez-vous dans la Jurisprudence ? Par les efforts mêmes que vous ferez pour l'approfondir, pour l'éclaircir, pour la simplifier, par l'ordre & la justesse des idées, par la méditation des principes, par le rapprochement de toutes les idées politiques & morales qui lui appartiennent, par un style digne des choses qu'il reproduit. Il y a des gens qui se sont imaginés qu'il étoit de la nature des objets graves & importants, d'être traités d'une manière froide & sèche ; que l'intérêt n'est que pour les choses frivoles, & n'est lui-même que la dernière des frivolités. C'est - là tout-à-la-fois faire injure aux graces & à la raison ; c'est les méconnoître également : elles s'allient fort bien.

ensemble; & leur empire résulte essentiellement de cette alliance. Autant il faut fuir les faux ornemens, autant il faut chercher l'intérêt propre de chaque genre. Songez sur-tout que vous servirez votre science par cela même; vous la rendrez plus facile en la rendant plus aimable; mais ce n'est pas tout; vous ne pouvez l'ennoblir sans la simplifier; vous ne pouvez lui donner de l'intérêt qu'avec une plus grande étendue & une plus grande justesse d'esprit : faites-y bien attention, & vous verrez que dans chaque genre, les Ouvrages qui ont cet attrait qui vous rappelle à eux, sont presque toujours ceux dont votre raison est le plus satisfaite.

Le premier des Articles dont nous nous proposons de parler ici, est intitulé *Miséricorde*. On ne conçoit pas comment ce mot de la Religion est devenu un terme de Jurisprudence. Il faut l'expliquer.

Il existe en Lorraine une Confrairie qui a pour objet le soulagement des pauvres prisonniers, & la défense des pauvres plaideurs; c'est cette Confrairie qui a obtenu, de la reconnoissance & de la vénération publique, cette dénomination si touchante de *Confrairie de la Miséricorde*. La Communauté des Procureurs & l'Ordre des Avocats se sont aggrégés à cette Confrairie, & ont dévoué leurs soins & leurs talens à sa sainte institution.

Tous les ans la Confrairie s'assemble, & elle choisit dans l'élite des anciens & des

jeunes Avocats, des anciens & des jeunes Procureurs, les membres d'un Bureau, qui est chargé d'examiner, & ensuite de défendre toutes les affaires des pauvres & des prisonniers.

La Confrairie emploie aussi ses revenus à donner quelques secours à ces malheureux, & particulièrement aux prisonniers : elle leur fournit des alimens, des habits, & souvent les moyens d'acheter leur liberté par leur libération.

Ces autres prisonniers, plus malheureux encore, qui sont ou accusés ou coupables de crimes capitaux, à qui la Religion seule prodigue ses consolations & ses promesses jusqu'au dernier moment, sont aussi les objets de la pieuse sollicitude de la Confrairie. Les Avocats du Bureau obtiennent des Magistrats (qui, ici, ont cru devoir, en faveur de l'humanité, s'écarter de la précision de la loi) la permission de parler aux accusés après l'interrogatoire, & la communication des procédures qu'ils prennent au Greffe, sans déplacement. Cette dérogation à la loi a peut-être sauvé bien des malheureux. Si elle avoit besoin d'excuse, elle en auroit une bien belle dans les prières & les réclamations de la Religion, qui a voulu donner un protecteur à ces hommes mêmes sur qui la vengeance publique est prête à s'appesantir.

L'exemple donné par cette Confrairie, a été suivi par tous les Officiers de la Justice

& de la Finance, de qui les pauvres plaideurs ou les pauvres prisonniers ont des grâces à attendre; ils ne perçoivent jamais leurs droits dans les affaires miséricordieuses.

Cet Etablissement n'existe pas seulement dans la Capitale de la Lorraine, il a été adopté dans tous les Bailliages de la Province.

Nous regrettons de ne pouvoir présenter, dans un plus long détail, les fonctions & les services des Bureaux de la Miséricorde. M. Henry, Auteur de cet article, autrefois Avocat au Parlement de Nancy, paroît toujours se complaire dans ce tableau; il en parle comme de ces choses consolantes & vénérables qu'on se félicite d'avoir vues, & dont le souvenir même est encore un bonheur: & c'est-là le vrai moyen d'intéresser aux objets que l'on veut peindre. Il rappelle à chaque page cette idée aussi vraie que touchante, par laquelle il est entré dans son sujet: "il étoit réservé à la Religion Chrétienne de suppléer, pour le soulagement des misères humaines, aux sentimens trop foibles du patriotisme & de l'humanité."

Il ne se contente pas de faire aimer cette institution, il voudroit la voir imitée partout, & surtout au Parlement de Paris. Nous exerçons, dit-il, une profession spécialement dévouée aux malheureux; nous sommes fiers d'être appelés les patrons de la veuve & de l'orphelin. C'est un principe, parmi nous, auquel tient notre état même,

de ne fixer aucun prix aux services que nous avons rendus. Tous les infortunés qui viennent nous apporter leur confiance, acquièrent un droit sur nos talens. Mais la générosité peut être le principe constant d'une collection d'hommes, sans être le mobile de tous. Voulons-nous que la cause du pauvre ne soit jamais délaissée ? Il ne suffit pas de promettre notre secours, il faut l'assurer. Et pourquoi, d'ailleurs exposons nous l'infortune à venir rougir d'elle-même, en mendiant notre protection, & peut-être à douter de cette protection même ? Ce qu'il y a de plus beau & de plus doux dans la bienfaisance, c'est le soin qu'elle prend d'aller au-devant des malheureux, & de leur cacher la main qui les soulage. Ne craignons pas de voir renfermer, dans un petit nombre d'entre-nous, ce patronage des pauvres que nous voudrions tous partager ; il sera toujours la propriété de tous, & chacun pourra y entrer, lorsqu'il aura mérité cet honneur par des vertus & des talens. Ce sera-là la récompense de nos travaux, la décoration de notre vie entière, l'espérance de notre jeunesse, & la consolation de nos vieux ans.

L'Auteur de cet Article n'expose encore ici qu'un vœu ; cependant il indique des moyens sûrs d'exécuter son projet dans le Barreau de Paris ; ils présentent tous les avantages qui en résulteroient pour le Public & pour l'Ordre

même; parmi ces avantages, il compte pour beaucoup celui de fournir au moyen bien noble de produire des talens ignorés, & de les mettre en possession de l'estime & de la gloire qui leur sont dues. Il seroit bien digne de MM. les Avocats du Parlement de Paris, de se recueillir sur l'exemple & le projet développés dans cet Article. Nous leur adressons avec confiance ce morceau d'une éloquence noble & simple, qui termine l'Ouvrage de Monsieur Henry.

„ C'est à ceux qui, par leur âge & leurs talens,
 „ ont mérité la confiance de l'Ordre, à lui
 „ proposer ces vues. Quant à moi, ma voix
 „ est trop foible pour se faire entendre dans
 „ nos Assemblées. C'est pour cela que j'ai
 „ inséré ce projet dans un recueil public,
 „ pour que d'autres puissent le faire valoir,
 „ soit parmi nous, soit dans nos Provinces.
 „ J'en ai vu par moi-même tous les avantages
 „ dans le Tribunal qui a reçu mes premiers
 „ sermens; j'ai vu tous mes compatriotes &
 „ les étrangers en bénir l'exécution : en le
 „ proposant aujourd'hui au Barreau qui a
 „ bien voulu m'adopter, je me rappelle ce
 „ passage de Montesquieu : *si quelque Nation*
tint de la nature ou de son instruction quel-
qu'avantage particulier, les Romains en firent
d'abord usage, & ce fut une des causes de leur
grandeur.

Après nous être long-tems arrêté sur une institution si respectable, nous avons quelque répugnance à descendre à des remarques de

style ; mais l'intérêt que nous a inspiré le talent même de l'Auteur de cet Article , ne nous permet pas de lui dissimuler qu'il doit donner plus de facilité & de netteté à la tournure de ses phrases , marquer mieux la liaison de ses idées , & se les analyser davantage à lui-même pour mieux saisir l'expression propre & énergique. Il a en général les idées & le style d'un homme de talent , ce qui n'est rien moins que commun dans les écrits des Jurisconsultes : il lui seroit moins pardonnable de manquer du mérite bien plus facile de la correction.

L'article *Ministère Public* , nous paroît aussi mériter une attention particulières ; des raisons personnelles nous défendent de l'apprécier en bien & en mal ; mais nous mettrons le Public à même d'en porter son jugement par une analyse rapide , & par quelques citations

» On entend par ce mot , les fonctions
 » d'une Magistrature particulière, qui a pour
 » objet de veiller à l'intérêt du Roi & à ce-
 » lui de l'État dans chaque Tribunal.

» On est surpris qu'une aussi belle institu-
 » tion soit sortie du sein de la barbarie des
 » Gouvernemens modernes. Cela prouve
 » que le temps, & ce besoin des bonnes Loix,
 » qui agit toujours les hommes , peuvent
 » quelquefois aussi bien faire dans la Légis-
 » lation que le génie lui-même. »

Notre Ministère Public paroît avoir pris son origine dans la moins noble des Magis-

tratures Romaines , dans celle de l'Avocat du Fisc. Cette charge d'un Avocat du Fisc , qui avoit lieu dans les Gaules , fut adoptée & conservée par les Francs & les autres Barbares.

Mais à l'époque de Charlemagne , il se forma une Magistrature qui rassembloit les principales fonctions qui composent aujourd'hui la mission du Ministère Public , c'est celle des Sayons & des Grafons. On en présente le détail dans cet Article.

Les Baillis furent aussi des espèces de Magistrats publics ; ils requéroient pour le Roi , dans le Parlement.

Mais en 1300 , il y eut des Avocats du Roi , & ensuite un Procureur du Roi.

„ Ces Officiers ont successivement acquis ,
 „ plutôt par d'heureuses tentatives que par
 „ la disposition des Loix ; tous les droits
 „ qui composent aujourd'hui leur minis-
 „ tère. „

On distingue ici dans leurs fonctions :
 1°. leurs objets. 2°. La forme dans laquelle
 ces fonctions sont exercées. 3°. Leur partage
 entre les Officiers chargés de ce Ministère. Ce
 n'est pas ici le lieu de suivre l'Auteur dans
 cette triple discussion.

Après avoir présenté tout le positif de son
 objet , l'Auteur le considère sous un aspect
 philosophique. Il entre dans notre plan , dit-
 il , de développer l'esprit & l'utilité de cette
 institution , d'examiner les abus qui s'y sont
 glissés , & enfin de tracer , autant que nous
 en

en sommes capables, la manière dont la Magistrature doit être exercée, pour ne rien perdre de son utilité & de sa noblesse.

Il développe l'utilité du Ministère Public sous trois aspects : 1^o. dans la forme nouvelle qu'il a donnée à la poursuite des crimes. 2^o. Dans la forme plus auguste que l'Administration de la Justice en reçoit. 3^o. Dans la surveillance que cette Magistrature exerce sur certains Corps & certaines Classes d'hommes.

L'Auteur examine ensuite plusieurs questions relatives aux réformes qui seroient à faire dans la constitution de notre Ministère Public.

Premièrement, n'y a t'il pas du danger à ce que le Ministère Public ne se soit pas contredit dans tout ce qu'il avance ?

Secondement, n'est-ce pas une absurdité très-dangereuse dans les Praticiens, d'avoir posé en principe, que le Ministère Public ne pouvoit pas être reculé lorsqu'il agissoit comme partie ?

Troisièmement, le Ministère Public doit-il être soumis à la censure du Tribunal près duquel il exerce ses fonctions ?

Quatrièmement, dans notre Procédure Criminelle, le Ministère Public n'a t'il pas trop d'avantages contre l'accusé ? Cette question est discutée sous plusieurs points de vue.

“ C'est une belle & utile institution que celle d'un Accusateur public ; mais elle en indique une autre aussi noble à éta-
Sam. 10 Mars 1781. D

„ blir, celle d'un Défenseur né de tous les
 „ Accusés, & arme aussi de tous les moyens
 „ de remplir son Ministère : alors nos Loix
 „ se seroient également honoré, par ce
 „ qu'elles auroient fait contre le crime &
 „ pour l'innocence. »

L'Auteur finit par tracer un tableau des fonctions du Ministère Public, & il essaye *de concevoir le génie qui doit les animer*. Il considère le Magistrat chargé de ces fonctions, successivement comme Accusateur public, comme Ministre de la haute Police, comme Surveillant de l'ordre intérieur des Tribunaux, comme Gardien & Défenseur des Loix, comme Censeur public, & enfin comme Écrivain & Orateur.

Il parle toujours de cette Magistrature avec vénération.

„ On regrette, dit-il, ces belles Magis-
 „ tratures des Anciens, qui illustroient à ja-
 „ mais les familles, non par la puissance
 „ qu'elles donnoient (cette puissance n'a-
 „ voit qu'un temps), mais parce qu'elles
 „ sembloient exclure les hommes ordina-
 „ res; & on a bien raison de les regretter :
 „ tout emploi public est dégradé dès qu'on
 „ ne le reçoit plus au milieu des acclama-
 „ tions des Citoyens, & qu'on ne l'exerce
 „ pas sous la souveraineté d'un peuple. Mais
 „ s'il est encore quelque dignité parmi
 „ nous qui ne se présente pas à notre ima-
 „ gination sans lui annoncer de grands ser-
 „ vices à rendre & une grande gloire à mé-

„ riter , c'est celle du Ministère Public.
 „ Chacun de ses devoirs lui donne un droit
 „ au respect & à l'amour des hommes. La
 „ Société entière repose en paix sur la foi
 „ de sa vigilance ; il cherche par-tout un
 „ abus à réformer, un bien à établir ; le
 „ Sanctuaire de la Justice, souvent profané
 „ par les passions & les erreurs des hom-
 „ mes, recouvre toute sa sagesse & toute
 „ sa sainteté par ses discours & sous ses
 „ regards ; & le Livre des Loix peut
 „ souvent s'ouvrir pour recevoir un dé-
 „ cret conçu par sa sagesse ; les foibles &
 „ les opprimés trouvent en lui un organe &
 „ un protecteur, & souvent ils bénissent
 „ avec étonnement cette puissance inconnue
 „ qui leur a conservé des droits qu'ils igno-
 „ roient, & qui les relève des fautes de
 „ l'imprudence & du malheur. L'éloquence
 „ est l'instrument de la plupart de ses tra-
 „ vaux, & conserve encore pour lui seul son
 „ antique domination : tous les Citoyens
 „ lui doivent quelque chose de leur bon-
 „ heur, excepté les méchans, dont la fuite,
 „ l'effroi ou la punition achèvent sa gloire.
 „ On connoitra encore mieux la manière de
 „ l'Auteur par ce morceau sur la censure pu-
 „ blique.

„ Comme Censeur public, il doit répri-
 „ mer dans la Société les mauvaises mœurs
 „ qui vont jusqu'au scandale, parce qu'elles
 „ sont un genre de délits, & il doit rappe-
 „ ler la Magistrature à une entière fidélité

» dans ses devoirs, & à la vertu dans sa
» conduite.

» Les mœurs générales sont le résultat
» de toute la constitution politique. On ne
» les réforme ni avec des remontrances, ni
» avec des punitions, ni même avec de
» bons exemples : les bons exemples & les
» punitions sont toujours trop rares & trop
» interrompus, & où ils ne peuvent rien,
» toutes les remontrances seroient vaines.
» Les mœurs publiques ne peuvent se ré-
» générer que dans un nouvel ordre social.

» Mais il est un débordement, une ef-
» fronterie dans les vices, un désordre en
» toutes choses, qui sont contre la nature
» des Gouvernemens les moins fondés sur
» les mœurs, qui sont des excès dans la cor-
» ruption même, & qu'on peut réprimer,
» comme tous les excès. Voilà pourquoi
» nous osons encore parler de mœurs, &
» pourquoi nous comptons encore la Cen-
» sure parmi les devoirs du Magistrat pu-
» blic. C'est à lui de nous retenir dans de
» certaines bornes, mais qu'il ne tente rien
» au-delà. C'est une grande faute en toutes
» choses de vouloir ce qui ne peut réussir ;
» dans la correction des mœurs, ce seroit
» encore un malheur. *Sauvons la Philoso-*
» *phie d'un nouvel outrage, disoit un An-*
» *eien en se bannissant de son pays. Ne*
» *publions pas tous les vœux d'une austère*
» *vertu, doit se dire à lui-même le Censeur*

public, de peur de les livrer à une dérision
générale.

» Mais ce qu'il ne doit pas tenter pour la
» Société, il peut l'espérer dans la Magis-
» trature. La Magistrature est naturellement
» faite pour conserver le dépôt des mœurs
» comme celui des loix; elle a dégénéré des
» vertus & des principes de ses pères; mais
» la mémoire & le besoin de ces vertus &
» de ces principes vivent encore dans son
» sein.

» Magistrats, peut leur dire leur Cen-
» seur, je vous parle de l'austérité de vos
» devoirs, comme on parle aux autres hom-
» mes de ce qu'ils ont de plus cher & de
» plus glorieux. Il ne vous est pas donné de
» vous corrompre sans choquer votre siècle
» lui-même. Si vous descendez de la gra-
» vité de votre caractère, de la majesté de
» vos travaux, de la sainteté de vos mœurs;
» si vous vous tournez vers les hommes
» frivoles, & si vous vous dégradez jusqu'au
» desir de leur plaire, prenez-y garde; ils
» vous reprocheront un jour ce desir même;
» ils vous puniront d'avoir voulu leur res-
» sembler. Vous formez dans l'État un
» ordre à part, qui doit décrier les vices de
» son siècle par ses exemples, qui ne doit
» communiquer avec lui que par les lumiè-
» res, qui ne doit connoître d'autre luxe
» que le goût des Sciences, des Arts & des
» Lettres, ornement & récompense de la
» vertu; un ordre enfin qui, simple &

» facile dans ses mœurs, doit cependant
» conserver toujours cette dignité des ma-
» nières, qui est un garant de celle des sen-
» timens. Magistrats, voilà notre rôle sur
» la scène de la vie, & je n'en conçois ni un
» plus noble ni un plus doux.

» Ne croyez pas qu'un tableau pareil, tracé
» par un Magistrat dont la conduite en seroit
» le modèle, soit offert sans succès à des hom-
» mes que j'aime à me figurer encore si peu
» éloignés des mœurs qu'il retrace. Il restera
» peut-être dans le Sanctuaire de la Justice
» des hommes qui le scandaliseront par
» leur mollesse, par leur faste, par le mé-
» pris de leurs devoirs, peut-être même par
» une corruption sans pudeur. Eh bien !
» point de grâce pour ceux qui ne savent
» ni abjurer leurs vices, ni même en rou-
» gir. Les Loix commandent l'honneur &
» la décence aux Magistrats, & c'est en-
» core peu en exiger. Le Vengeur des Loix
» ne fera-t-il pas retentir leurs menaces,
» quand les vices affrontent ses regards ?
» Cependant, il faut toujours que le zèle de
» la vertu ait de la douceur & de la sagesse.
» La rigueur est un remède cruel qu'il faut
» souvent différer ; une réforme volontaire
» est un bien meilleur exemple, & il y a
» une efficacité particulière dans les exhor-
» tations de celui qui pouvoit punir. Peut-
» être même qu'il est des hommes sur qui
» la censure doit se taire, parce qu'elle n'en
» peut rien espérer. Que feroit-elle contre la

„ vieillesse, destinée à mourir avec les dé-
 „ fauts de son ame comme avec les infirmi-
 „ tés de son corps, & incapable des vertus
 „ qu'elle n'a pas montrées ? Hélas ! le
 „ triste intérêt qu'elle inspire, doit changer
 „ en pitié la haine même de ses vices. Il
 „ suffit de leur enlever l'autorité qu'elle
 „ pourroit leur prêter. C'est la facile &
 „ heureuse jeunesse qu'il faut plier au joug
 „ des mœurs & des devoirs ; la jeunesse,
 „ avec qui croissent & s'affermissent les vé-
 „ rités ou les erreurs, les vertus ou les vices,
 „ objet touchant des espérances du Sage, à
 „ qui seule il ose confier des pensées nou-
 „ velles, & par qui les anciens Législateurs
 „ changeoient la face des Empires. »

LES HOCHETS de ma Jeunesse, en deux Parties,
 par M. le Chevalier de Cubières, avec
 cette épigraphe de Fontenelle :

Il est des hochets pour tout âge.

A Paris, chez Valleyre l'aîné, Imprimeur-
 Libraire, rue de la Vieille-Bouclerie.

L'Ouvrage de M. le Chevalier de Cu-
 bières est divisé en deux Parties. La Préface,
 qui est en vers, indique assez dans quel esprit
 la première a été faite.

ANACRÉON, mon maître, a chanté tour-à-tour

Bacchus, les Grâces & l'Amour :

De la rose la plus nouvelle

30 M E R C U R E

Chaque jour il se couronnoit ,
Et pour maîtresse il se donnoit
Toujours la Nymphé la plus belle :
Puis sous la treille tour-à-tour
Il chantoit les Plaisirs , les Grâces & l'Amour.

C'EST lui qu'au milieu d'une fête ,
D'un petit souper clandestin ,
On proclamoit Roi du festin ;
C'est lui que pour un tête-à-tête
On préféreroit encor ; c'est lui qui chaque jour
Célébroit les Plaisirs , les Grâces & l'Amour.

Des Rois , dont il eut la *tendresse* ,
Sa présence embellit la Cour ;
Il s'y fit des amis , y changea de maîtresse ,
Y chanta les Plaisirs , les Grâces & l'Amour.

VEUT-ON réussir à son tour ?
Il faut qu'on imite ses maîtres :
A la Cour , à la Ville , & sous l'ombre des hêtres ,
J'ai chanté les Plaisirs , les Grâces & l'Amour.

D'ANACRÉON le tendre Ouvrage
Sera lu , relu d'âge en âge ;
Les belles , les amans l'admirent tour-à-tour.
Heureux si comme lui j'obtenois leur suffrage
En chantant les Plaisirs , les Grâces & l'Amour !

Cette Préface est une Ode Anacréontique
très - jolie , & le retour du même vers à la

fin de chaque stance , est d'une grâce infinie.

La première Partie des *Hochets* ne contient que des Pièces érotiques ou galantes : elles avoient déjà paru dans différens Recueils ; mais il n'en est aucune que l'Auteur n'ait retouchée. Presque toutes décèlent un talent aimable , fécond & gracieux. Celles adressées à Thémire méritent sur-tout d'être particulièrement distinguées. *Le Serment , le Portrait , les Pourquoi , l'Hypothèse* doivent plaire à tous les esprits sensibles & délicats.

En voici une qui prouve que quand il veut , il sait être court & correct.

Pour chanter les appas de la belle Clarice ,
Point ne faut être né sous l'étoile propice ,
Qui toujours du Poëte éclaira le berceau ;
Point ne faut avoir bu de l'onde du ruisseau
Qui coule entre deux monts sous le nom d'Hypocraine ;
Point ne faut invoquer la faveur souveraine
Du Dieu qui transforma sa maîtresse en laurier ;
Point ne faut avoir fait galopper son coursier ;
Point ne faut tout cela pour tracer la peinture
De celle dont je suis mortellement atteint.
Si les présens divers que lui fit la Nature ,
Si le feu de ses yeux , si l'éclat de son teint ,
Si le port de Junon , de Vénus la ceinture ,
Dont à ces Déeses elle a fait un larcin ;
Si la rose jumelle , hôtesse de son sein ,
Si les Jeux , si les Ris qui volent sur ses traces ;
Si tout cela ne peut m'échauffer , m'embrâser ;

Le divin Apollon, les Muses, ni les Grâces,
Ne me feront jamais, jamais poétiser.

Le Recueil de M. le Ch. de Cubières est très-varié & très-agréable. On y lira avec plaisir la Pièce sur les Femmes, intitulée, *le Pour & le Contre*, l'Épître d'un Cénobite à un Homme du monde, *Chloé*, imitation de Gessner, l'Épître d'un Homme du monde à ses anciennes connoissances, & l'Éloge de *Voltaire*, par lui-même, Ouvrage très-ingénieux, un des meilleurs qui aient été faits en vers sur l'Auteur de la *Henriade*, & dont nous avons déjà rendu compte. Mais beaucoup de Lecteurs préféreront à toutes ces Pièces estimables, les *je vous Hais* & les *je vous Aime*, Pièce vraiment charmante & originale, & que nous allons transcrire.

PHILIS, vous avez mille attrait ;
Mais à tous mes desirs rébelle ,
Pour vous seule vous êtes belle :
Philis , je crois que je vous hais.

MALGRÉ votre rigueur extrême ,
Je me souviens que l'autre mois
Je baisai le bout de vos doigts :
Philis , je crois que je vous aime.

UN soir chez vous j'arrive exprès
Pour vous déclarer mon martyr ;

Vous partez d'un éclat de rire :
Philis , je crois que je vous hais.

JAMAIS votre cœur n'est le même.
Qu'arriva-t'il ? le même soir
Vous me laissâtes quelque espoir :
Philis , je crois que je vous aime.

Je vous apporte deux bouquets.
Vous les donnez en ma présence ,
L'un à Valcour , l'autre à Gernance :
Philis , je crois que je vous hais.

Le même jour , bonheur suprême
Dont je veux toujours m'occuper !
Vous m'invitâtes à souper :
Philis , je crois que je vous aime.

Un revers suivit ce succès ;
Quel est donc l'état de mon ame ?
Vous aimé-je , en effet , Madame ?
Oui , je vous aime , & je vous hais.

Voltaire , M. de Saint - Lambert , ou
M. de la Harpe ne défavoueroient pas une
Pièce aussi simple à la fois & aussi ingénieuse.
Nous croyons que M. le Chevalier de Cu-
bières peut remplacer , peut-être avec quel-
que avantage , l'Auteur des *Fantaisies* , s'il

D vj

veut mettre à profit les conseils que son prédécesseur lui a légués en vers charmans.

Du Ciel tu reçus en partage
 Cette facilité, don funeste & charmant,
 Qui trop souvent, hélas ! d'un Poëte volage

Fait le plaisir & le tourment.

Crains cette perfide Sirène ;

Vers des écueils cachés tôt ou tard elle entraîne :

Les pleurs & les regrets sont alors superflus.

Polis tes vers long-temps ; des vers faits avec peine ,

Avec plaisir sont toujours lus.

S P E C T A C L E S.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

ON se prépare , dit-on , à faire reparoître la *Fête de Mirza* avec des changemens. Une Pantomime de cette nature est elle susceptible d'en éprouver d'assez heureux pour pouvoir être revue avec quelque plaisir ? Nous le désirons. Vraisemblablement on en aura banni toutes les situations faites pour affliger l'ame ; on aura senti que dans un Spectacle qu'on annonce comme une *Fête* , les massacres & les supplices sont des objets aussi déplacés que repoussans. Au surplus , si l'on a su trouver des moyens de rappeler le

Public, & de force son suffrage ; nous les ferons connoître avec un plaisir d'autant plus vif, que ce n'est pas sans quelque peine que nous avons rendu un compte si rigoureux de la première représentation de cette Pantomime : nous aurions voulu pouvoir nous en dispenser ; mais la cause du goût réclamoit notre sévérité, & toutes les considérations particulières doivent se taire devant elle.

Nota. Les Amateurs de l'Art du Chant n'ont pas oublié tout le plaisir que leur a fait la voix touchante, flexible & juste de M^{de} Todi dans les Concerts de Paris, & les applaudissemens qu'ont obtenus les beaux Airs qu'elle y a chantés. Ils apprendront sans doute avec plaisir qu'elle a eu le même succès sur le Théâtre de Turin, dans le premier rôle de l'Opéra d'Andromaque, Poëme de Métastase, Musique du sieur Vincent Martoni, Maître de Chapelle de S. A. R. le Prince des Asturies.

COMÉDIE FRANÇOISE.

RIEN de neuf à ce Spectacle depuis le *Jaloux sans Amour*. On y prépare *Richard III*, Tragédie imitée de Shakespéar ; mais quelques raisons, qui ne sont pas encore publiques, en retarderont les représentations. En attendant cette nouveauté, on a remis deux Pièces qui dormoient depuis longtemps dans le Répertoire de la Comédie

Françoise. L'une est *Pyrrhus*, Tragédie de Crébillon; l'autre, *le Roi de Cocagne*, Comédie de le Grand.

Si l'on compare *Pyrrhus* à l'Ouvrage de Thomas Corneille, qui porte le même nom, on lui doit beaucoup d'éloges; on peut le regarder comme un chef-d'œuvre si on lui oppose les *Imbroglia* tragiques de nos modernes; mais en ne le comparant qu'à une des Tragédies de son Auteur, comme *Rhadamiste* ou *Électre*, on est obligé de convenir que c'est un des plus foibles Drames qu'il y ait au Théâtre, un des moins intéressans. Ce n'est pas qu'on ne remarque de la connoissance de l'Art dans la conduite de la Pièce, qu'on ne distingue des traits de grandeur & de noblesse dans les caractères de Glaucias & de *Pyrrhus*, qu'on ne doive même regarder comme héroïque le dévouement de ce dernier, quand il se fait connoître à l'Usurpateur du trône de son père, qui tient sa vie, pour ainsi dire, entre ses mains; mais quelques idées, quelques vers heureux, & une situation, ne forment pas un intérêt assez puissant pour attacher pendant le cours de cinq Actes; d'ailleurs, la catastrophe est trop clairement annoncée dès le troisième Acte, & le moment où le Héros se livre au Tiran, ne cause aucune surprise au Spectateur, parce qu'il est prévu & qu'on l'attend. On se plaignoit depuis long temps que cette Pièce fut négligée; on prétendoit

que le Public étoit privé d'un bon Ouvrage; on l'a remise, & les représentations en sont déferres.

Puis, fiez-vous à Messieurs les Savans.

Le *Roi de Cocagne* est tiré, partie de la Bibliothèque Bleue, partie de la Bague de l'Oubli, Comédie de Rotrou, qui l'avoir lui-même imitée, de Lopez de Vega. Il faut la distinguer des farces anciennes que l'on représente de temps en temps pendant le Carnaval; on n'y rencontre point les ordures dont sont garnies les Comédies de Scarron, & elle en a toute la gaieté. C'est une folie, une extravagance si l'on veut, mais au moins cette extravagance peut, dans un temps de délire, être représentée devant les honnêtes gens. Il y a souvent de ce qu'on appelle la grosse joie, infiniment de bouffonnerie, & quelquefois du vrai comique. Cette Pièce a été remise avec soin; aussi le Public y vient-il en foule.

COMÉDIE ITALIENNE.

ENCORE deux Opéra-Comiques en Vaudevilles à ce Théâtre depuis trois semaines. Le premier est l'*Amant statue* : en voici le sujet.

Dorval a vu Célimène & en est devenu amoureux; il lui a fait l'aveu de sa flamme en amant timide, c'est-à-dire, par lettres; ces

lettres sont restées sans réponse ; mais on les a gardées. Encouragé par ce procédé, il a mis dans ses intérêts la Femme-de chambre de sa Maîtresse ; il s'introduit chez elle d'abord en Chanteur, & lui remet un Almanach, qui a pour titre *l'Amour Fidèle* ; ensuite il se place sur un Piédestal au lieu d'une statue que Célimène attend. Frontin, son valet, qui joue le rôle d'un Sculpteur, prétend que la statue est organisée ; en conséquence Dorval exécute plusieurs airs de flûte, ce qui jette Célimène dans un ravissement inexprimable ; elle ne veut pas qu'un si bel ouvrage reste exposé dans son jardin aux rigueurs des saisons ; son appartement est l'asyle qu'elle lui destine. A peine a-t-elle dit ces mots, que Dorval se jette à ses genoux, se fait connoître, & vient à bout d'obtenir sa main.

Il n'y a, comme on le voit, nulle vraisemblance dans une pareille intrigue, & jamais consentement n'a été obtenu d'une manière si bizarre. Mais ce petit ouvrage n'est pas sans agrément ; il est écrit avec facilité ; les couplets sont bien coupés, & les idées en sont fraîches & gracieuses. M. Clairval est charmant dans le rôle de Dorval.

Le second est *la Ruse de Carnaval*, ou *les Deux Morts* ; il est tiré d'un Conte Oriental, & a été représenté pour la première fois le Mardi-Gras.

Léandre aime Isabelle ; mais comme M. & Mde Cassandre ne veulent point lui donner

leur fille, il ne peut voir sa Maîtresse qu'en cachette, & par l'entremise de Pierror & de Colombine, domestiques de la Maison. Surpris par les Vieillards, il est chassé honteusement, & les Valets sont mis à la porte. Mais Colombine imagine un stratagème. Elle n'ignore pas que Pierror, son mari, a plû à Made Cassandre, & qu'elle a touché le cœur de son vieux Maître; en conséquence chacun d'eux contrefait le mort tour-à-tour, & chacun d'eux aussi, en versant des larmes sur le sort de l'autre, qu'il dit mort de désespoir, obtient sa grâce de M. & de Made Cassandre. Ceux-ci, en s'expliquant ensemble sur le pardon qu'ils ont accordé, se querellent sur celui de leurs Domestiques qui est mort, & conviennent de s'en convaincre en examinant le cadavre; ils sont bien surpris d'en trouver deux au lieu d'un; ils le sont davantage, quand Léandre, qu'on a averti du stratagème, arrive déguisé en Commissaire, & les accuse d'avoir empoisonné ces deux prétendus morts. Néanmoins, il consent à étouffer l'affaire, si on veut lui donner Isabelle en mariage. Après quelque résistance on y consent; Léandre se fait connoître; les deux morts ressuscitent, & M. Cassandre, ainsi que Made son épouse, ne reprennent point leur parole; ce qui ne laisse pas que de paroître ridicule, même dans une ruse de Carnaval.

Très-peu de gaité, quelques équivoques dont on peut rire à la Foire, deux ou trois

idées assez jolies , des Vaudevilles la plupart mal coupes , des vers lâches & mal tournés , beaucoup de fausses rimes : voilà , à-peu-près tout ce qu'on peut dire de ce petit Opéra , qui ne nous a point paru Comique.

V A R I É T É S.

P R O G R A M M E.

UN Particulier zélé, pour le bien public, & qui pense qu'une bonne éducation y peut beaucoup contribuer, désireroit qu'il fût composé un Traité Élémentaire de Morale qui expliquât & prouvât les devoirs de l'Homme & du Citoyen. Il voudroit que ce Traité fût fait d'après les Principes du Droit Naturel ; qu'il fût clair , méthodique , & propre à toutes les Nations.

Comme il est destiné aux Écoles, on desire qu'il soit court & écrit dans un style simple, qu'il n'excede pas cent ou cent vingt pages d'une impression in-12, d'un caractère ordinaire, afin que servant aux Enfans qui apprennent à lire, il puisse être lu & retenu dans le cours de l'éducation, & qu'il puisse être acheté à un très-bas prix.

Pour engager les Gens de Lettres à la composition de cet Ouvrage, on a déposé 1200 liv. chez M^e Sauvaige, Notaire, rue de Buffly.

Des Personnes instruites, éclairées & connues, seront priées par l'Auteur du présent Programme, de vouloir bien être Juges du Concours, & M^e Sauvaige délivrera le prix à celui qui, d'après ce jugement, aura le mieux rempli les conditions ci-dessus.

On prévient qu'il faut que l'Ouvrage soit im-

primé & approuvé, ou si l'on ne veut pas risquer les frais d'impression, il faut que le manuscrit soit revêtu d'une approbation ou permission d'impression.

Les Exemplaires imprimés ou manuscrits & permis d'être imprimés, seront remis audit sieur Sauvage, Notaire, d'ici au premier Mai 1782, sans nom d'Auteur, mais avec une Sentence ou Épigraphe, dont pareille sera enfermée avec le nom de l'Auteur dans un papier cacheté, qui ne sera ouvert que lors de la distribution du Prix. Ce Prix sera donné le jour de la S. Louis 1782.

ON a dit dans le Mercure du 24 Février, page 181, que M. Garat, à qui l'Académie Française, dans son Assemblée du 8, avoit adjugé pour cette année le legs de 1200 liv. de M. le Comte de Walbelle, n'avoit pas jugé à propos d'accepter ce legs, & avoit prié l'Académie de vouloir bien lui permettre de le rendre; qu'en conséquence cette Compagnie, dans la Séance du 17, en avoit disposé en faveur de M. Court de Gebelin, qui l'avoit déjà obtenu l'année dernière. On auroit dû ajouter que le motif qui a déterminé M. Garat à ne pas accepter le legs dont il s'agit, non-seulement ne peut offenser ni l'Académie, ni les Gens de Lettres, mais fait autant d'honneur à M. Court de Gebelin, qu'à la modestie & à la noble délicatesse de M. Garat. « L'Académie, dit-il dans la Lettre qu'il a écrite
 » sur ce sujet, à M. d'Alembert, m'honore infiniment dans le choix qu'elle a fait de moi pour
 » m'adjuger le legs annuel institué par M. de Walbelle. Un secours qu'un Homme de Lettres sans
 » fortune reçoit des mains de l'Académie, n'est pas
 » seulement un secours, c'est encore une distinc-

„ tion & un honneur. C'est ainsi que j'envisage l'é-
 „ tablissement de M. de Walbelle ; mais je n'ai
 „ point voulu, Monsieur, entrer en concours avec
 „ les Hommes de Lettres qui ont pu désirer ce legs ;
 „ je ne l'ai demandé à aucun des Académiciens qui
 „ m'honorent de leur amitié ; je me serois sur-tout
 „ reproché de le disputer à M. Court de Gebelin,
 „ dont j'estime les Ouvrages, & dont je considère
 „ beaucoup la Personne. »

M. Court de Gebelin, qui, ainsi que M. Garat,
 n'avoit demandé ce legs ni l'année dernière ni celle-ci,
 avoit partagé presque également les suffrages avec
 M. Garat dans la Séance du 8 Février, la différence
 n'ayant été que d'une seule voix. Dans l'Assemblée
 du 17 il a eu l'unanimité presque entière. L'Acadé-
 mie, autorisée par le testament de M. le Comte de
 Walbelle à donner le legs à la même personne plu-
 sieurs fois de suite, a cru pouvoir, sans inconvé-
 nient, accorder cette distinction à M. Court de Ge-
 belin, qui s'en est rendu très-digne par les nouveaux
 Volumes de son savant Ouvrage, publiés dans le
 courant de l'année dernière 1780.

A N E C D O T E S.

I.

UN Indien vaporeux s'étoit imaginé que
 s'il pissait, il submergeroit tout le Bishnagar.
 En conséquence, ce vertueux Citoyen, pré-
 férant le salut de la patrie au sien propre,
 retenoit toujours son urine. Il étoit prêt à
 périr lorsqu'un Médecin, homme d'esprit,
 entre tout effrayé dans sa chambre : Narin-
 gue, lui dit-il, est en feu, hâtez-vous de

lâcher votre urine. A ces mots le bon Indien pisse, & se trouve guéri.

I I.

Fernand Cortès, à son retour du Mexique, rebuté par les Ministres de Philippe II, & n'ayant pu approcher de lui, se présente sur son passage, & lui dit: Je m'appelle Fernand-Cortès. J'ai conquis plus de Terres à Votre Majesté qu'elle n'en a hérité de l'Empereur Charles-Quint son père, & je meurs de faim. Voilà de l'éloquence.

I I I.

Il y avoit autrefois chez les Turcs de fréquentes contestations touchant la prééance entre les gens de Guerre & les gens de Loi. Le Grand-Seigneur, pour les mettre d'accord, déclara que la main gauche seroit désormais la plus honorable parmi les gens de Guerre, & la main droite parmi les gens de Loi. Ainsi, quand ces deux Corps marchent ensemble, chacun croit être dans la place d'honneur.

G R A V U R E S.

HISTOIRE NATURELLE, ou *Exposition Générale de toutes ses Parties*, gravées & imprimées en couleurs naturelles, par M. Fabien Gauthier d'Agoty, cinquième fils, in-4°. , premier Cabier du Règne Minéral. Prix, 15 liv. pour les Souscripteurs, & 20 liv. pour ceux qui n'auront point souscrit. Il

faut s'adresser chez MM. Belu & Compagnie, Marchands, rue de l'Arbre Sec, près de la Fontaine.

Cette Entreprise mérite d'être encouragée. En attendant que nous puissions en rendre compte, on insérera le Prospectus de l'Amour dans un des premiers Numéros du Mercure.

M U S I Q U E.

HUIT Recueils de petits Airs de tout genre entremêlés d'Ariettes choisies, avec accompagnemens obligés de Guitare Allemande ou Cythre, & Violon ou Mandoline, par M. l'Abbé Carpentier, Chanoine de Saint Louis-du-Louvre. Prix, 7 liv. 4 sols. A Paris, chez l'Auteur, & aux adresses ordinaires de Musique.

Trois Sonates pour le Clavecin ou Piano-forte, avec accompagnement de Violon, par M. A. Guenin, Œuvre cinquième. Prix, 7 liv. 4 sols. A Paris, chez l'Auteur, rue Saint Louis, quartier Saint Honoré, & aux adresses ordinaires.

A N N O N C E S L I T T É R A I R E S.

LAMANT Statue, Opéra-Comique en un Acte & en Vaudevilles, représenté pour la première fois par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi, le Mardi 6 Février 1781. A Paris, chez Vente, Libraire des Menus Plaisirs du Roi, rue des Anglois. Prix, 2 liv. 4 sols.

Les deux Morts, ou la Ruse de Carnaval, Opéra Comique, par J. Patrat, représenté sur le Théâtre des Comédiens Italiens ordinaires du Roi, le Mardi 27 Février 1781. Prix, 1 liv. 4 sols. A Paris, chez le même Libraire.

On trouve chez Desnos, Libraire, rue S. Jacques, les Ouvrages suivans : 1°. *Lettre sur la Loterie de l'Ecole Royale Militaire*, contenant un moyen pour lier les numéros par ambes combinés de telle sorte qu'on puisse gagner trois fois autant que par la méthode ordinaire. Prix, 1 liv. 10 sols : 2°. *La Bigarrure embellie d'idées exhalées du cerveau d'un cousin de Matthieu Laensbergh*, Ouvrage périodique pour la présente année. Prix, 1 liv. 4 sols : 3°. *Almanach intéressant dans les circonstances présentes, ou Description abrégée des États-Unis de l'Amérique*. Prix, 2 liv. 8 sols : 4°. *Les Modes Parisiennes, ou Manuel de Toilette*. Prix, 4 liv. 10 sols.

Histoire des Hommes, Partie ancienne, première Partie du Tome X. A Paris, chez M. de la Chapelle, rue Basse du Rempart.

Lettre de M. Bourgeois, Etudiant en Médecine, à M. . . pour servir de Réplique à la Lettre très-honnête à M. Bosquillon, Brochure in-12, chez les Marchands de Nouveautés.

Eloge de Louis, Dauphin de France, père du Roi, par M. de Milon, Prêtre. in-8°. A Paris, chez Lesclapart, Libraire, Pont Notre-Dame.

Les Galanteries de la Cour de France, 3 Vol. in-12, avec figures. Prix, 6 liv. A Paris, chez Couturier fils, Libraire, quai des Augustins. On trouve chez le même l'*Art de la Verrerie*, par Reri, Mercet & Kunkel, in-4°, avec figures. Prix, 21 liv., & *les Recherches sur les Finances*, par M. de Forbonnais, 3 Vol. in-12. Prix, 21 liv.

Avis au Peuple sur les Hernies, par M. Foujols, Docteur en Médecine, ancien Chirurgien-Major des Mousquetaires, Volume in-12. Prix, 1 liv. 16 sols. A Paris, chez l'Auteur, rue S. Thomas du Louvre, vis-à-vis l'Eglise; Méquignon, Libraire, rue des Cordeliers; & Didot le jeune, Imprimeur-Libraire, quai des Augustins.

Héroïde, ou Lettre d'Adélaïde de Luffan au Comte de Comminge, par M. de Maison-Neuve, in-8°. A Paris, chez Esprit, Libraire, au Palais Royal.

Les Conversations d'Émilie, nouvelle Édition, 2 Vol. in-12. A Paris, chez Humblot, Libraire, rue S. Jacques, près S. Yves.

Instruction sur les Bois de la Marine, contenant des détails relatifs à la Physique & à l'analyse du chêne, en ce qui concerne l'économie & l'amélioration du Bois en général, Vol. in-12. A Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques; Cloufier, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques; & Jombert, fils aîné, Libraire, rue Dauphine.

Etrennes Lyriques-Anacréontiques pour l'année 1781, présentées à MADAME, Sœur du Roi. A Paris, chez l'Auteur, rue des Nonaindières, & chez les Marchands de Nouveautés.

T A B L E.

<i>V</i> ERS à M. Necker, 49	<i>Comédie Française</i> , 81
<i>Le Cheval Gris</i> , Conte, 50	<i>Comédie Italienne</i> , 87
<i>Enigme & Logogryphe</i> , 63	<i>Programme</i> , 99
<i>Répertoire Universelle</i> , 64	<i>Anecdotes</i> , 92
<i>Les Hockets de ma Jeunesse</i> , 79	<i>Gravures</i> , 93
<i>Accademi: Roy. de Musiq.</i> 84	<i>Musique</i> , 94
	<i>Annances Littéraires</i> , ib.

A P P R O B A T I O N.

J'A I lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur* de France, pour le Samedi 10 Mars. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 9 Mars 1781. DESANCY.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 17 MARS 1781.

PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

COUPLET à M. DE SAINT-ANGE, sur le
second Livre d'Ovide en vers François.

AIR: *Ce fut par la faute du sort. (Florine)*

D'U tendre Auteur de l'Art d'Aimer
J'admirai les métamorphoses.
Son style avoit su me charmer ;
Des chardons il a fait des roses.
Non , dis-je alors, dans l'Univers
Rien n'égalera cet Ouvrage ;
Mais je viens de lire vós vers,
Et j'ai bien changé de langage.

(Par M. Mayeur.)



Sam. 17 Mars 1781.

E

*IMPROMPTU à M. DE MENESSIEZ,
Écuyer, des Académies du Roi pour les
Armes.*

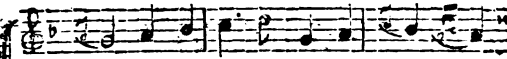
AIMABLE favori de Mars. & de Bellonne,
Qui par des coups certains nous instruis à frapper;
Toi, qu'aucun Art ne peut tromper,
Qu'aucun péril jamais n'étonne;
Par tes travaux utile au Citoyen,
Tu veux, cher Menessiez, & tu dois les reprendre;
Cet Art, que tu montres si bien,
Ne fait pas le Héros, mais il fait le défendre.

A I R.



LA beauté, la plus se - ve - re,

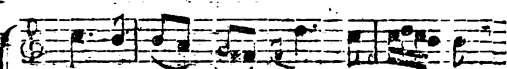
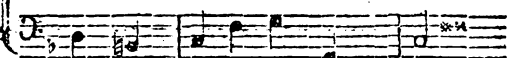
Prend pi - tié d'un long tour-



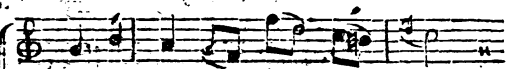
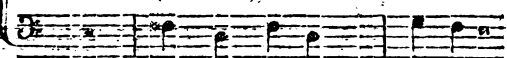
ment, Et l'amant qui per - se - ve - re ,



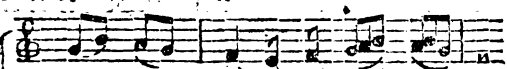
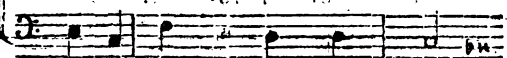
De - vient un , heu - reux a - mant :



Tout est doux , & rien ne cou - te



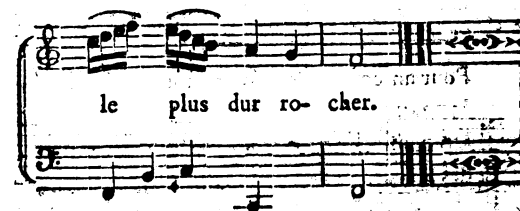
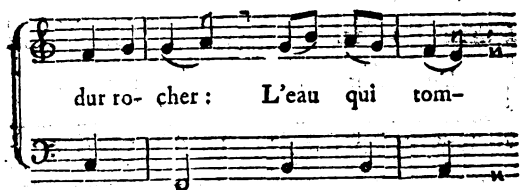
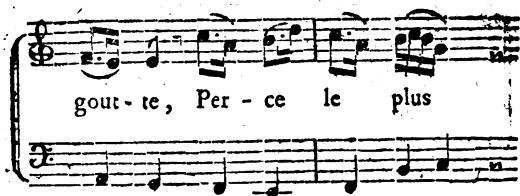
Pour un cœur qu'on veu : tou - cher :



L'eau qui tom - be goutte-à-



E ij



L'HYMEN seul ne fauroit plaire ;

Il a beau flatter nos vœux,

L'Amour seul a droit de faire

Les plus doux de tous les nœuds.

Il est fier, il est rébelle;

Mais il charme tel qu'il est :

L'Hymen vient quand on l'appelle ;

L'Amour vient quand il lui plaît.

(Paroles de Quinaut , Musique de M. Chartrain.)

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est *le Regard* ; celui
du Logogryphe est *Pot*, où se trouve *Pô*.

É N I G M E.

J'AI sous un même nom , Lecteur ,

Plusieurs formes , plusieurs usages.

C'est par moi qu'un utile Auteur ,

En multipliant ses Ouvrages ,

De tous les lieux , de tous les âges ,

S'assure l'hommage flatteur.

Au filou que je favorise

Je fournis mainte occasion ;

Un plaisir à la gourmandise ,

Et des Soldats au Roi de la fière Albion.

(Par M. Pat. . . .)

L O G O G R Y P H E.

AL'INFIRME , au vieillard , à l'aimable jeunesse ,
A la roture , à la noblesse ,

E iij

Enfin , à partir du pied plat ;

Remontant jusqu'au Potentat ;

Je suis commode à tous , & j'ai le privilège

De fouler quelquefois les degrés du Saint Siège.

Mais par une bizarre loi

Je n'ai point d'accès chez le Roi.

Sans cette maudite étiquette

Ma fortune seroit complète.

Avec moi , cher Lecteur , fais encor quelques pas ,

Parcourons mon ensemble ; & là , tu trouveras

Un Poëte Latin dans le genre comique ;

Deux nombres en Arithmétique ;

Ce sur quoi Rénard apprêta

Le brouet , dont Gygoëne à regret ne fâta ;

(Ce fait est tiré d'une Fable.)

Un mets qui sûrement a paru sur ta table ;

Le poste que Coclès à lui seul défendit ,

Du moins l'Histoire nous le dit ;

L'objet qu'on se propose , & l'objet qu'on craint

Quand on met à la loterie ;

Celui qui de sa porte a sauvé l'Univers ;

Le terrible Dieu des Enfers ;

Un de ces jeux qui veut du coup-d'œil , de l'adresse ;

Le mâle de cette traîtresse

Mise en énigme par Bourcault ;

Ce qu'il faut renverser pour monter à l'assaut ;

Du front de ta moitié l'agréable couronne ,

Ornement précieux que Nature nous donne ;

Le nom commun des végétaux ;

L'assure de tous les oiseaux ;
 Un réduit oblong qui renferme
 La production & le germe ;
 Cette même production ;
 Et du fer bien battu la transformation.

Très-peu faite pour le voyage ,
 Cheminer avec toi plus long-temps n'est pas sage ;
 Ainsi, Lecteur, jusqu'au revoir.

Bon soir.

(*Par le Savetier du Village de Soupire ,
 en Laonnois.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LE JALOUX SANS AMOUR, Comédie en cinq Actes & en vers libres, par M. Imbert, représentée pour la première fois par les Comédiens François Ordinaires du Roi, le 8 Janvier 1781. Prix, 1 liv. 10 sols. A Paris, chez Lambert & Baudouin, Impr.-Libraires, rue de la Harpe ; Delain, Libraire, rue S. Jacques ; & la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques, au Temple du Goût.

IL n'est pas douteux que l'Art de la Comédie ne soit aujourd'hui plus difficile qu'il n'a jamais été. M. d'Alembert a très-judicieusement observé qu'on exige à pré-

sont dans la peinture des mœurs plus de finesse qu'autrefois, & *qu'il faut plus de recherches, plus de nuances pour faire sentir des ridicules moins apparens* ; mais depuis qu'il a publié ces idées, le goût du Spectacle, en changeant de face, a produit dans les esprits une révolution qui a doublé les difficultés de la Comédie proprement dite, & lui a presque interdit les succès. L'amour de ce qu'on appelle des effets, l'usage immodéré de la Pantomime, ont accoutumé le Spectateur à jouir du Théâtre comme d'une optique dans laquelle les objets se succédant avec une extrême rapidité, entretiennent la curiosité & l'intérêt par la seule variété des couleurs & le contraste des figures. L'habitude de cette jouissance a rendu son attention paresseuse, & lui fait regarder comme inutiles & froids tous ces développemens fins & délicats que l'observateur emploie pour peindre & nuancer un caractère : tout ce qui est raisonnable lui paroît hors d'œuvre ; & l'art de préparer les incidens n'est à ses yeux qu'un moyen d'ennui qu'il faudroit bannir sans retour. Dans le nombre assez considérable de Comédies qu'on a représentées depuis dix ans sur le Théâtre de la Nation, on n'a pas remarqué de chef-d'œuvre, sans doute ; & où trouve-t-on des chef-d'œuvres ? Mais on a pu en distinguer quelques unes dont, malgré leurs défauts, les beautés donnoient des espérances ; néanmoins le Public n'a pas daigné encourager, dans ces

essais, l'étude du genre qui honore le plus le Théâtre, puisque c'est celui qui présente l'homme à l'homme; celui qui, par le secours d'une leçon agréable à l'esprit, & utile à la raison, offre à la génération présente le tableau des vices à éviter & des vertus à suivre. Malgré le système de proscription qui paroît élevé contre la Comédie, il se trouve encore des esprits courageux qui, fidèles aux véritables principes, veulent suivre, au moins de loin, les traces du bon Molière, & marcher dans la route qu'a tracée cet homme illustre. M. Imbert a tenté de porter sur notre Scène un nouveau caractère; la seule tentative est digne d'éloges: examinons ce qui en est dû à l'exécution.

Le Jaloux sans Amour n'offroit malheureusement à l'Auteur qu'un trop grand nombre de modèles; mais il n'étoit pas aisé de le présenter sous des couleurs assez vraies pour le faire reconnoître, sans être assez chargées pour indisposer les Spectateurs. Si la jalousie, même excessive, porte avec elle son excuse quand elle naît d'un amour violent; si elle rend digne de pitié le malheureux qu'elle dévore, elle devient un vice odieux, elle porte avec elle le caractère de la tyrannie, quand elle n'est que le résultat de l'amour propre sans amour. M. Imbert a senti ces distinctions, & il a eu soin, d'un côté, de présenter son personnage comme assez coupable pour offrir l'exemple qu'il avoit en vue; d'un autre, de lui

laisser assez de vertus pour le rendre susceptible d'ouvrir les yeux sur les suites honteuses de sa foiblesse , sur le bonheur de préférer à tout une femme estimable & sensible, qui, de son côté, ne connoît rien de préférable à son mari. Cependant, on a prétendu que l'Auteur n'avoit pas répondu parfaitement au titre de sa Pièce ; & voici comme on a raisonné : » Le Comte d'Orson a été » amoureux de sa femme ; un amour » de passage , une intrigue fondée plutôt » sur la seduction que sur une tendresse » réelle , a pu assoupir dans son cœur ses » véritables sentimens pour la Comtesse ; » mais cet amour n'est pas éteint , & c'est » de lui que naît la jalousie du Comte. » Cela est si vrai , qu'à la fin de l'Ouvrage , » quand il a découvert la perfidie de la » *Phryné* qui le retenoit dans ses chaînes , » il reprend son premier amour , & son » remords n'a d'effet & de vérité qu'autant » qu'il est le résultat d'une première tendresse qui se réveille avec une chaleur » nouvelle. Si ces réflexions sont justes , » d'Orson n'est point le jaloux sans amour. »

On ne sauroit se refuser à dire que ces observations ont une apparence de justesse. Néanmoins avec un peu d'examen on découvre qu'elles ne sont que spécieuses. Très-certainement le caractère d'un jaloux de l'espèce dont nous parlons, pourroit être infiniment plus chargé , mais un personnage comme celui que sembloient désirer certains

Amateurs du Théâtre, seroit un monstre affreux dont la vue seroit insupportable, que la décence proscriroit de la Scène, & qui devroit être puni, non par la verge du ridicule, mais par le glaive de la loi; nous ajouterons, heureusement pour l'humanité, que ce seroit un être encore plus absurde qu'ordieux; & ce n'est pas sur des vices qui n'ont qu'une existence idéale que s'arrête l'Observateur, mais sur des vices réels: il ne les expose même au grand jour de la représentation, qu'autant qu'ils peuvent supporter une nuance de ridicule, dont le but est d'ôter à l'objet que l'on veut peindre une grande partie de sa difformité. C'est ainsi que l'inimitable Molière a su ajouter au caractère du Tartufe le charlatanisme, le faste plaisant de ses expressions. Il semble que dans les premières Scènes où il le fait agir, il cherche à familiariser le Spectateur avec un personnage révoltant, & dont le bon ordre veut qu'on fasse justice; mais avant qu'elle se fasse, il amuse, pour ainsi dire, le sacrificateur avec la victime, & par des gradations insensibles, ménagées avec le plus grand art, il développe toute la physionomie du caractère qu'il veut combattre, & ne laisse plus à l'homme qui a observé, que le desir de le voir couvrir de toute la honte qui lui est due.

Nous croyons donc que M. Imbert a saisi dans le Jaloux sans Amour, le véritable caractère que supportoit la Scène. D'Orson, époux d'une femme charmante, pleine

E vj

de vertus & de talens; oubliant son bonheur pour se livrer tout entier à la séduction d'une prostituée; devenu hypocrite par la nécessité de dissimuler ses erreurs; réduit à juger des mœurs de sa femme par la dissolution des siennes propres; croyant qu'on doit être coupable, parce qu'il l'est devenu; jaloux cruel, sans motif, & sans avoir le droit de l'être; trompé par le méprisable objet qui a causé son malheur & celui de tout ce qui l'entoure: voilà, à ce qu'il nous semble, un tableau assez moral pour laisser peu de choses à regretter. Nous conviendrons volontiers qu'on peut faire des reproches à M. Imbert. Son action nous paroît lente, & nous croyons qu'il a donné trop d'étendue à son Episode des amours du Chevalier d'Elcour & de Mademoiselle d'Orson. Ce n'est pas qu'il soit inutile à la marche de l'intrigue; au contraire, il y est lié avec beaucoup d'adresse; & le Chevalier oubliant sa tendresse pour s'occuper du bonheur de sa future belle-sœur; s'exposant à perdre son amante & son ami en voulant désabuser le Comte & l'arracher à son indigne Maîtresse, amène dans l'ouvrage des situations faites tout-à-la fois pour plaire & pour intéresser, & qui n'ont point été assez remarquées lors des représentations. Nous indiquerons à ce sujet la Scène sixième du quatrième Acte, où la Comtesse, croyant accuser le Chevalier d'une liaison malhonnête, nomme sa rivale, éveille l' amour-propre de son mari, & hâte, sans le

savoir, l'instant qui doit le ramener à lui. On a presque généralement blâmé le personnage du Marquis de Rinvillle, oncle du Comte, qui n'est pas très-nécessaire, soit à nouer, soit à dénouer la Pièce, & qui produit peu d'incidens, quoique d'abord on le regarde comme destiné à jeter du comique dans quelques situations. Nous conviendrons qu'il ne répond pas toujours à cette intention, mais nous dirons qu'il la remplit quelquefois, & qu'il produit dans la dernière Scène du quatrième Acte, & dans la Scène quinzisième du dernier, un effet dont on n'a point voulu appercevoir le but. On n'a guères rendu plus de justice à deux caractères qui nous paroissent faits pour faire beaucoup d'honneur à M. Imbert. Le premier est celui de Madame d'Orson, femme dont l'Auteur de cet article pourroit citer un modèle, si des raisons particulières ne lui faisoient pas une loi du silence. Écoutons la parler elle-même, & mettons le Lecteur à portée de juger de ce que nous avançons. Elle est instruite de la conduite de son mari; à l'extérieur elle est la même, pleine d'égards, d'attention, de tendresse, elle se refuse jusqu'à la plainte. Cependant, elle aime beaucoup Mademoiselle d'Orson; & dans une Scène entr'elle & son mari, où il est question du mariage de cette jeune personne avec le Chevalier d'Elcour, elle ne peut se défendre de parler d'elle même d'une ma-

nière détournée. Le Chevalier, dit le Comte,

Est généreux, bon ami, bon amant,
Il fera bon mari.

L A C O M T E S S E.

J'accepte ce présage.

Pardonnez-vous connoissez mon cœur;
Vous le savez, pour votre jeune sœur
J'ai la tendresse d'une mère.
Voyez encor d'Elcour. Ah ! recommandez-lui,
Priez-le bien, comme ami, comme frère,
D'être toujours ce qu'il est aujourd'hui.
Je la connois, je réponds d'elle :
Elle l'aimera quelque jour.
S'il alloit trahir son amour ?
S'il n'étoit plus qu'un époux infidèle ?
Ah ! j'en suis sûre, elle en mourroit.
Oui, par fierté, peut-être, elle voudroit
Cacher aux yeux d'autrui sa blessure cruelle ;
Peut-être même aux yeux de son époux,
Pour ne pas l'affliger ; & par délicatesse,
Dans son cœur en secret jaloux,
Elle renfermeroit ses ennuis, sa tristesse ;
Elle craindroit....

L E C O M T E , (*troublé*)

Eh ! mais pourquoi
Se créer par avance un chimérique effroi ?
Pourquoi du Chevalier soupçonner la tendresse ?

LA COMTESSE, (*avec abandon*).

Vous ne connoissez pas les supplices affreux
D'une épouse qui cache un amour malheureux ;
Qui de ses pleurs la nuit baigne sa triste couche ,
Et le jour , fait mentir ses regards & sa voix ;
Qui toujours se condamne à porter à la fois
Le chagrin dans le cœur & le rire à la bouche !
Si vous saviez tout ce qu'on souffre , hélas !
A n'être plus aimée alors qu'on aime encore !
N'avoir que le mépris d'un époux qu'on adore !...
Tant de secrets ennuis ! de douloureux combats !...
Qu'à jamais , s'il se peut , votre sœur les ignore !... &c.

Tout le rôle de Mde d'Orson est écrit
& pensé sur ce ton ; nous ne connoissons
guères au Théâtre d'épouse plus intéressante ;
& cependant on en peut citer beaucoup
dont les caractères sont très-estimables , & à
peu près semblables au sien.

La jeune d'Orson est le second Personna-
ge de cette Pièce , qui nous a semblé méri-
ter beaucoup d'éloges , & il nous paroît ab-
solument neuf. Nouvellement sortie du
Couvent , elle a toute l'ingénuité de la ten-
dre jeunesse & de l'inexpérience , tout le
charme , toute la grâce d'un esprit juste &
droit , qui voit sans prévention , & parle
des objets de la même manière qu'il les a
aperçus. Le Chevalier est le premier hom-
me qu'elle ait vu ; on le lui destine pour
époux , elle sent pour lui quelque inclina-

tion ; & cette inclination , quoiqu'elle ne soit pas très-vive , lui paroît un lien sacré. Cependant , elle a deviné à-peu-près les chagrins de sa belle - sœur ; elle en conçoit quelque frayeur du mariage ; mais le Couvent lui paroît bien plus odieux encore. Tout ce qui se passe dans la maison l'étonne & l'attendrit. Le silence que garde le Chevalier quand il projette de tout tenter pour ouvrir les yeux de d'Orson sur son avilissante inclination pour une femme publique , son air triste & rêveur , pénètrent la jeune innocente jusqu'aux larmes. Cette Scène , qui est la seconde du quatrième acte , est une des plus agréables de l'Ouvrage : nous allons la citer. Le Chevalier rêve. Mlle. d'Orson s'approche de lui.

Monsieur le Chevalier !

LE CHEVALIER.

Pardon , j'étois rêveur.

Mlle D' O R S O N.

Savez-vous d'où vient que ma sœur

Est triste ?

LE CHEVALIER.

Non , Mademoiselle.

Mlle D' O R S O N.

Mais , savez-vous pourquoi mon frère a de l'humeur ?

LE CHEVALIER.

Non.

Mlle D'ORSON.

Savez-vous pourquoi mon oncle gronde ?

LE CHEVALIER.

Non.

Mlle D'ORSON.

Vous verrez que tout le monde

Sera fâché sans qu'on sache pourquoi !

Ça , Monsieur , savez-vous quelle triste nouvelle

Vous donne un air chagrin ? Ah ! nous verrons, je croi,

Si vous saurez quelque chose !

LE CHEVALIER.

Qui ? moi ?

Mlle D'ORSON.

Oui , vous. Ne pouvez-vous parler ?

LE CHEVALIER.

Mademoiselle !...

Mlle D'ORSON.

Vous ne m'aimez-donc plus !

LE CHEVALIER.

Jamais jusqu'à ce jour

Mon cœur ne fut pour vous si tendre & si fidèle.

Mlle D'ORSON.

Qu'avez-vous donc ?

LE CHEVALIER.

Mon amitié cruelle

Coûtera cher , peut-être , à mon amour.

Mlle D' O R S O N.

Comment ?

L E C H E V A L I E R.

Notre devoir souvent inexorable...

Mademoiselle, on peut m'accuser aujourd'hui ;
Je peux, quoiqu'innocent, vous paroître coupable...
Croyez plutôt mon cœur que les discours d'autrui...

Mlle D' O R S O N.

Eh ! parlez-moi donc. Il soupire !
Eh bien donc ! à présent il s'en va sans rien dire !
Oh ! non, je n'entends rien à tout ce que je voi ;
Tout a changé de face ici depuis une heure !
Et puis, ce Chevalier qui s'éloigne de moi !...
Qui me regarde !... & d'un air !... Eh bien, quoi ?
Ne voilà-t'il pas que je pleure
Comme lui, sans savoir pourquoi ! &c.

D'après ces citations & les détails dans
lesquels nous sommes entrés, nous pouvons
avancer que, malgré les défauts qu'on peut
reprocher au Jaloux sans Amour, cet Ou-
vrage annonce un homme de mérite. Le
dialogue est facile & naturel, le style en est
agréable & piquant sans être recherché. Nous
ne dissimulerons pas que le plan nous paroît
défectueux, que les divers ressorts de l'action
n'ont pas entre-eux une liaison assez intime ;
M. Imbert a certainement jugé cette partie
de son Drame plus sévèrement qu'un autre ;
& lui parler de ces défauts sous les yeux du

Public , ce n'est pas les lui faire connoître, c'est faire preuve de l'impartialité avec laquelle nous jugeons ceux même auxquels nous sommes attachés, tant par les mêmes fonctions que par l'amitié.

(*Cet Article est de M. de Charnois.*)

DÉCOUVERTES *sur la Lumière*, par M. Marat, Docteur en Médecine, & Médecin des Gardes-du-Corps de Monseigneur le Comte d'ARTOIS, 1 Volume in-8°. A Paris, chez Jombert, fils aîné, Libraire du Roi, rue Dauphine.

APRÈS trente ans passés à disputer vainement contre la Théorie de Newton, lorsqu'elle réunit enfin tous les suffrages, M. Marat reprend aujourd'hui ce sujet, & remet en question des choses qui paroissent décidées.

Quelque puissant que soit le préjugé en faveur d'un système adopté par toutes les Compagnies savantes de l'Europe, comme ce n'est pas sur de frivoles raisonnemens, mais sur des faits constatés que notre Auteur veut s'appuyer, il a droit d'être écouté de tous ceux qui aiment le vrai.

On ne reconnoissoit d'autre changement de direction des rayons de lumière que ceux qu'ils souffrent en traversant obliquement différens milieux, ou en rejaillissant dessus une surface polie. Lorsque Newton,

reprenant l'expérience de Grimaldi, observa que ces rayons, passant le long des corps, souffrent un autre changement de direction qu'il nomma *inflexion* ; ce changement, qu'il suppose n'avoir lieu qu'à une distance extrêmement petite (à $\frac{1}{300}$ de pouce), il l'attribue à une force répulsive qui éloigneroit des corps les rayons solaires sans qu'il y eût de contact immédiat entre-eux ; mais, suivant M. Marat, cette inflexion n'a pas été jusqu'ici mieux observée qu'expliquée ; il prouve par des faits multipliés que tous les corps sont environnés d'une atmosphère lumineuse plus étendue que leur diamètre, & que les rayons qui forment les différentes couches de cette atmosphère, après s'être déviés vers ce corps, convergent & se réunissent tous en différens foyers.

Parmi les différentes expériences sur lesquelles l'Auteur fonde son assertion, bornons-nous à celle-ci. “ Après avoir introduit les rayons par un grand trou fait au volet d'une chambre obscure, examinez l'ombre d'un boulet projetée sur un carton à une très-petite distance, vous la trouverez à-peu-près de même diamètre que l'objet, également noire dans toutes ses parties, & toujours bien terminée. Si vous éloignez le carton, l'ombre diminuera, mais les bords n'en seront plus aussi nettement terminés, ils s'éclairciront ensuite peu-à-peu, puis ils s'étendront par degrés : alors circonscrits par une auréole, ils circonscriront à leur tour

un orbe plus noir. A mesure que la distance augmente, l'orbe central diminue, il disparaît enfin pour être remplacé par un orbe moins obscur que les bords ; l'ombre aussi continue à diminuer, mais l'espace orbiculaire s'étend & s'éclaircit, tandis que le cercle dont il est environné s'obscurcit & se resserre. Lorsque l'ombre est fort petite, au centre se forme un point lumineux qu'il faut regarder comme foyer d'une partie des rayons déviés à la circonférence du boulet. » Pour peu qu'on réfléchisse sur cet espace éclairé au centre de l'ombre, on ne sera pas tenté de confondre ces phénomènes avec ceux de la pénombre. Voilà donc une nouvelle loi d'Optique qui joue un grand rôle dans le système planétaire. De cette loi découle l'explication naturelle de l'aurore, du crépuscule, des apparences optiques des éclipses, & de divers autres phénomènes qu'on n'a pas encore expliqués d'une manière satisfaisante, comme l'Auteur se propose de le faire voir dans l'Ouvrage dont celui que nous annonçons n'est que l'extrait.

Après avoir établi que les rayons de lumière ne traversent jamais en droite ligne la sphère d'attraction des corps, M. Marat prouve que ces rayons ne la traversent jamais non plus sans se décomposer : sa démonstration porte entièrement sur des expériences faites dans la chambre obscure d'après sa méthode d'y observer.

« Placez, dit l'Auteur, quelques-uns de

ces corps dans le cône lumineux, & à quatre pieds de la toile, leur auréole vous paroîtra beaucoup plus distincte : fixez avec soin cette auréole, elle vous paroîtra divisée en trois petites bandes, une en dedans indigo foncé, une en dehors paille, & une blanche au milieu. »

« Mais ce n'est là encore voir cette décomposition qu'en petit ; il faut la voir en grand, & pour la produire tout corps solide est bon ; même le plus opaque, quelle qu'en soit la forme. Si à cinq pouces du foyer vous placez dans le cône lumineux un petit morceau de bois, une lame de plomb, un fœtus de paille, vous verrez leur ombre environnée, d'un côté, d'une large teinte bleue, de l'autre, d'une teinte rouge plus étroite, contiguë à une teinte jaune beaucoup plus large. Plus les rayons divergent, mieux l'expérience réussit ; si à ces corps vous substituez une carte percée d'un petit trou, vous verrez l'ombre à la circonférence de ce trou bordée, d'un côté, d'une teinte bleue, de l'autre, d'une teinte rouge contiguë à une jaune. »

« La lumière, immédiatement décomposée par les corps opaques, donne souvent des couleurs ternes ; mais ces couleurs deviennent extrêmement vives quand, à l'aide d'un verre convexe, on rassemble les rayons trop dispersés. »

Il est hors de doute que la lumière se décompose constamment à la circonférence

des corps; ainsi on conçoit qu'elle doit nécessairement se décomposer sur les bords du trou fait au volet d'une croisée pour introduire le faisceau de rayons destinés aux expériences prismatiques : ce qui infirme la Théorie de Newton.

Il restoit à démontrer que la lumière ne se décompose point en traversant le prisme, & M. Marat étoit y être parvenu en donnant un faisceau de rayons solaires avec lequel il est impossible de faire le spectre, quel que soit le nombre de prismes qu'ils viennent à traverser. Pour cela il fait passer ce faisceau par une lentille, & il en reçoit le foyer au milieu de l'une des surfaces réfringentes du prisme : or il n'en résulte jamais qu'un champ circulaire de lumière pure dont les bords seuls sont colorés ; phénomène impossible à concevoir si le prisme décomposoit la lumière.

Quoique les teintes qu'on distingue dans le spectre soient innombrables, & qu'aucune ne tranche sur les autres ; Newton borna à sept le nombre des couleurs primitives. De ce nombre quelques Physiciens célèbres ont retranché plusieurs teintes qu'ils regardoient comme mixtes, fondés sur la simple analogie qui (selon eux) devoit exister entre les couleurs matérielles réellement différentes, & les couleurs hétérogènes que donne la lumière. Pour que l'induction fût décisive, il falloit décomposer le spectre ; mais comme toutes les tentatives faites à cet

égard furent toujours sans succès, le nombre fixé par Newton resta consacré. M. Marat est parvenu à le décomposer par trois méthodes différentes. Dans chacune les couleurs primitives se trouvent réduites au bleu, au rouge & au jaune, & dans chacune ces couleurs sont toujours très-bien séparées.

Passons à l'article le plus intéressant de l'Ouvrage. Newton paroît avoir consacré la plus grande partie de son Optique à établir la Théorie de la différente réfrangibilité des rayons hétérogènes, & jamais Théorie ne parut fondée sur des preuves plus complètes : le croira-t-on ? M. Marat entreprend de la renverser,

On avoit toujours confondu leur déviabilité avec leur réfrangibilité ; mais en distinguant ces différens objets, l'Auteur fait voir que l'ordre de la déviabilité des hétérogènes n'auroit rien de commun avec celui qu'a établi Newton ; car il résulte d'une multitude d'expériences que le plus déviable des rayons est le jaune, & que le moins déviable est le bleu.

Si dans les expériences Newtonniennes la lumière n'est point décomposée par le prisme, & si elle ne le décompose jamais en le réfractant aux surfaces d'un verre de beau grain & de beau poli, quelle qu'en soit la forme, il est indubitable, selon M. Marat, que l'aberration de réfrangibilité est une chimère, & il s'ensuit que la théorie actuelle
des

des lunettes acromatiques porte sur de faux principes, & qu'on doit attendre avec impatience le travail direct que l'Auteur fait espérer sur cet intéressant objet.

Trois articles sur l'invariabilité de la déviation des rayons hétérogènes, des couleurs primitives coupant sur des fonds différemment colorés, & des couleurs considérées dans les corps, terminent cet Ouvrage également propre à piquer la curiosité de tous ceux qui s'intéressent aux progrès des Sciences, & à ouvrir un nouveau champ aux recherches des Physiciens.

ATLAS PORTATIF à l'usage des Collèges, pour servir à l'intelligence des Auteurs classiques, adopté par MM. les Professeurs de la Faculté des Arts, & dédié à l'Université de Paris, par M. l'Abbé Grenet, Professeur au Collège de Lisieux. A Paris, chez l'Auteur, au Collège de Lisieux, rue S. Jean de Beauvais. Deuxième Livraison, neuf Cartes.

D'APRÈS le compte que nous avons rendu de cet Ouvrage (N°. 16, 15 Avril 1780), le Public a dû s'en former l'idée la plus avantageuse, & doit attendre avec impatience la fin d'une Entreprise aussi honorable pour l'Auteur qu'utile pour la jeunesse, & généralement pour tous ceux qui lisent l'Histoire. Nous annonçons avec plaisir que le terme n'en est pas éloigné. M.

Sam. 17 Mars 1781.

E

L'Abbé Grenet promet que son Atlas sera complet dans le courant de l'été prochain. Il est vrai qu'il n'a encore que quinze Cartes entièrement finies ; mais il y en a chez les Graveurs dix , dont plusieurs sont bien avancées.

Cette deuxième Livraison contient l'Espagne ancienne & moderne, la Germanie & l'Allemagne, l'Afrique & l'Égypte anciennes, l'Empire des Parthes en deux feuilles, c'est-à-dire, tout le pays depuis la mer Rouge jusqu'au fleuve Indus, & enfin la Carte générale de l'Europe moderne.

Ces neuf Cartes sont encore mieux exécutées que les six premières ; la gravure en est parfaitement belle, mais ce qui en relève encore le mérite, c'est l'exactitude du dessin dont tout le monde, dit l'Auteur dans une note qu'il vient de nous adresser, pourra juger par lui-même. Comme nous ne sommes pas Géographes, nous allons copier ce qu'il en dit.

« Le principal avantage de ces Cartes,
» c'est que, sans le secours d'aucun Livre,
» avec le compas seul, le Public peut s'as-
» surer si une Ville ancienne existe encore
» aujourd'hui, & quel nom elle porte, parce
» que la Carte ancienne étant faite sur la
» même échelle que la moderne, deux
» Villes doivent se trouver dans l'une &
» dans l'autre, si elles sont exactes, à la
» même distance réciproque. Prenons un
» exemple dans l'Espagne ancienne. Je

» veux savoir ce que c'est que Corduba &
 » Hispalis, l'une à la droite & l'autre à la
 » gauche du fleuve Bœtis ? Je mets une
 » pointe du compas sur Corduba, & l'autre
 » sur Hispalis ; ensuite je prends l'Espagne
 » moderne, & conservant la même ouver-
 » ture de compas, je porte une pointe sur
 » Cordova ou Cordoue, l'autre tombera
 » sur Séville, à laquelle répond Hispalis.
 » Ainsi, pourvu que dans une Carte on
 » connoisse à quelle Ville moderne répond
 » une Ville ancienne, il sera facile de con-
 » noître toutes les autres.

» Cet avantage a paru assez précieux à
 » l'Auteur pour augmenter le nombre des
 » Cartes modernes ; il se propose d'en don-
 » ner autant que d'anciennes, & toujours
 » sur la même échelle, afin de comparer
 » plus aisément l'une avec l'autre.

» Il n'y a que l'Italie ancienne qui est sur
 » une échelle un peu plus grande que la
 » moderne, parce que l'idée de les faire
 » semblables ne lui étoit point encore venue.

» M. Bonne & l'Auteur n'ont pas la va-
 » nité de croire tout savoir, ainsi ils prient
 » les Savans de leur communiquer leurs
 » observations & leurs lumières ; ils en
 » profiteront avec reconnoissance. »



LES PASSIONS, Poëme en huit Chants,
par M. de Vixouze, Lieutenant-Particulier
au Présidial d'Aurillac, & Subdélégué,
de l'Académie des Arcades de Rome. A
Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire,
rue S. Jacques.

DONNEZ-MOI des Passions, disoit le célèbre
le Nôtre à ce Pape qui envioit le bonheur
de lui accorder une grâce. En effet, sans ce
mobile puissant, l'homme languit, végète &
meurt. Elles sont la source de ses plaisirs,
de ses peines; enfin de toutes les actions de
sa vie; & malgré leur fougue terrible, qui
oseroit nier qu'elles ne lui soient utiles &
nécessaires? Nous trouvons même dans celles
qui nous tourmentent, une sorte de douceur
qui les justifie.

Un jour une Actrice fameuse
Racontoit les fureurs de son premier amant;
Moitié riant, moitié rêveuse,
Elle ajouta ce mot charmant :
Oh ! c'étoit le bon temps, j'étois bien malheureuse !

Quoi donc, l'Amour a des charmes ? Lui
qui entraîne Didon sur un bûcher, qui arme
Médée contre Jason, le féroce Fayel contre
l'innocente de Vergi ; lui qui se plaît à placer
le remords dans le cœur de Phedre, & rit
de voir Myrrha brûler pour Cynire, &

Biblis pour Caunus ; lui qui terrasse Hercule aux pieds d'Omphale , fait marcher Agamemnon sous les loix de Briséis , & Antoine sous les fers de Cléopâtre ? Mais n'est-ce pas lui qui enflamme Alceste pour Admète , Alcyone pour Ceyx , Éponine pour Sabinus , Artémise pour Mausole , Pénélope pour Ulysse , Orphée pour son Euridice , Pauline pour Sénèque ? Enfin , n'est-ce pas lui qui fit monter Fleurange à l'assaut ? Ce sentiment , *qui seul prouveroit l'existence d'un Dieu à un peuple d'Athées* , peut donc être une vertu de plus dans le cœur de l'homme , pourvu qu'il n'oublie pas cet apologue :
 « La Folie ayant un jour aveuglé l'Amour » en badinant avec lui , Vénus en demanda » vengeance aux Dieux ; ils condamnèrent » la Folie à servir de guide à l'Amour. »

S'il est vrai qu'on ne doit pas aimer quand on a le cœur tendre , il est du moins permis de consacrer ses jours à l'Amitié. Elle est d'un commerce plus sûr que son frère , & ne se plaît que dans les cœurs vertueux. C'est elle qui a unis Oreste & Pylade , Castor & Pollux , Thésée & Pirithoüs , Achille & Patrocle , Télémaque & Mentor , Énée & son fidèle Achates , Euryale & Nisus ; c'est elle qui dicta le testament d'Eudamidas , mourant dans l'indigence. « Jugeant des » cœurs d'Arétus & de Charixène , ses » amis , par le sien , il légua au premier sa » mère à nourrir ; au second , sa fille à » marier. » Que cet homme étoit éloigné

de penser *qu'on doit aimer comme pouvant se haïr un jour !*

La piété filiale est encore une de ces passions sublimes , qui dans les grandes âmes ont tant d'énergie. « Elle est à la Chine ce que fut à Lacédémone l'amour de la liberté, ce qu'étoit à Rome l'amour de la patrie, ce qu'est en France l'honneur. C'est le respect des enfans pour les pères qui assure à jamais la durée d'un Gouvernement , dont le fondement est la base même de la Nature. » Anchise sur les épaules d'Énée , Cimon dans les fers allaité par sa fille, ces deux enfans qui traînent le char de leur mère au temple de Junon : quels tableaux ! Et qui ne seroit touché de l'excès de tendresse de Mérope pour son fils Égisthe, d'Agamemnon pour Iphigénie , d'Hécube pour Polixène , d'Andro que pour le tendre Astyanax ?

Faut-il que dans le tableau du cœur humain nous trouvions l'histoire de la haine ? Ici c'est le duel des frères Thébains ; là c'est Atreé qui fait à son frère l'exécrable festin des entrailles de son fils , & Penthée déchiré par les Bacchantes . . . & Médée qui égorge ses propres enfans . . . ! Mais détournons nos regards. Il est bien plus doux de les reposer sur Aristide, qui pardonne à sa patrie son exil ; sur Auguste, qui rend son amitié à Cinna ; sur Louis XII, qui oublie les outrages faits au Duc d'Orléans ; sur Henri IV, qui embrasse Mayenne : ces hommes peuvent seuls consoler la terre d'avoir produit

ce Vitellius, qui desira que le peuple Romain n'eût qu'une tête pour la couper d'un seul coup; ce Duc d'Albe, qui fit passer en six ans treize mille personnes par les mains des bourreaux; ce Charles IX, qui tira sur ses sujets.

L'ambition est-elle une de ces passions dont l'homme puisse se féliciter? C'est elle qui porta Alexandre à ravager le monde; Erostrate à brûler le Temple d'Éphèse; elle anima les Soliman, les Gengis, les Tamerlans. Furent-ils heureux ces Conquérans? Bien moins sans doute que ce Particulier qui entendit, sans être ému, César frapper à sa porte, ou qu'Abdolonime & Dioclétien, qui vécurent des lauriers de leurs jardins.

Mais gardons-nous de confondre l'ambition avec l'émulation, qui a fait naître tant de grands Hommes; c'est par cette noble passion que Sophocle prit Eschyle pour modèle; Miltiade a fait Thémistocle; c'est aux Brutus que Rome doit les Scévoles. Virgile n'a-t-il pas imité Homère? Tite-Live a voulu égaler Hérodote & Thucydide, Horace a lutté contre Pindare.

Parlerons-nous de l'envie, cette *ortie qui croît aux pieds des lauriers*, de ce monstre qui divisa Pompée & César, anima Louvois contre Turenne, & peut-être Bossuet contre Fénelon, & qui enfin porta une main sacrilège sur les Tableaux de le Sueur dans le Cloître des Chartreux? Que dirons-nous de

l'avarice ? Un trait. seul peut la peindre, & c'est celui de ce riche qui, près de rendre le dernier soupir, fit éteindre sa lampe, en disant : *Qu'on n'avoit pas besoin d'y voir pour mourir.*

Comme les Philosophes ne sont pas d'accord sur le nombre des passions, nous n'examinerons point si elles paroissent toutes dans le tableau de M. de Vixouze ; mais ne seroit-il point permis d'en exclure *la manie de voyager* ? C'est un goût, un caprice, une mode que le P. Lemoine & le P. Bramoi n'ont jamais mis sur la liste des passions. Nous oserons encore disputer à ce nouveau *Poème des Passions* son titre. Un Poème didactique a un commencement, un milieu & une fin. On propose le sujet, on le traite & on l'achève. M. de Vixouze, quoiqu'il invoque par-tout des Divinités, loin de parler en inspiré, n'a écrit que des Chapitres qu'il appelle *Chants*. Il emploie à la vérité quelquefois des figures de mots & de pensées, des tours hardis ; il peint des objets touchans, pathétiques ; il a de ces épisodes qui annoncent de l'érudition & un certain commerce avec les Muses. Mais encore une fois tout cela ne forme pas un Poème. Nous pourrions encore reprocher à M. de Vixouze des négligences, des mots impropres, & des vices même de style. Le talent qu'il a souvent d'instruire & quelquefois d'intéresser, ne le dispensoit point du grand Art d'écrire.

ÉTRENNES *Lyriques-Anacréontiques*, pour
l'année 1781, présentées à MADAME;
avec cette épigraphe de La Motte :

Les Vers sont enfans de la lyre,
Il faut les chanter, non les lire.

A Paris, chez l'Auteur, rue des Nonain-
dières, au coin de celle de la Mortellerie;
& chez les Marchands de Nouveautés.

PARMI les Collections annuelles de ce
genre, celle-ci, qui paroît cette année pour
la première fois, mérite particulièrement
les suffrages du Public. L'Éditeur se propose
de recueillir tous les ans ce que le génie ai-
mable & chansonnier des François aura pro-
duit de plus galant, de plus délicat & de
plus gai. On ne peut nier que son idée ne
soit très-bonne. « Voltaire, dans ses avis
à un Journaliste, conseille de recueillir des
Pièces de ce genre. « Elles suffisoient autre-
» fois, ajoute-t'il, à faire la réputation des
» Sarrafin, des Voiture, des Chapelle. Ce
» mérite étoit rare alors. Aujourd'hui qu'il
» est plus répandu, il donne peut-être moins
» de réputation, mais il ne fait pas moins
» de plaisir aux Lecteurs délicats. Nos chan-
» sons valent mieux que celles d'Anacréon,
» & le nombre en est étonnant. » Le Re-
cueil que nous annonçons en est une nouvelle
preuve. La plus grande partie des chansons

F v

130 M E R C U R E
qu'il renferme plairont à tous les esprits délicats. Il y en a qui joignent la gaieté à la morale. Telle est le vaudeville de M. Collé, intitulé : *Mon Sentiment sur les Sentimens.*

AIR : *Je ne suis pas si Diable que je sui noir.*

DES propos de ruelle ,
Des petits mots charmans ;
Jouer près d'une Belle
Tous les grands mouvemens :
Une ample kirielle
D'aimables faux sermens ;
Voilà ce qu'on appelle
Des sentimens.

UNE Actrice nouvelle
Ne veut , de ses amans ,
Qu'une belle vaisselle ,
De beaux ameublemens :
Qu'ils y joignent , dit-elle ,
L'or & les diamans ;
Voilà ce qu'elle appelle
Des sentimens.

LA platonique Adelle
Cherche dans les amans
Un cœur pur & fidèle
Et détaché des sens ;
Aussi le trouve-t-elle ,
Mais c'est dans les Romans :

Voilà ce qu'elle appelle
Des sentimens.

LA délicate Urgelle
Tracasse ses amans :
C'est toujours avec elle
Des éclaircissemens ;
Chercher toujours querelle,
Se forger des tourmens :
Voilà ce qu'elle appelle
Des sentimens.

ESTIME mutuelle ,
Candeur dans deux amans ,
Ardeur toujours nouvelle ,
Tendres égaremens ;
Que leur ame se mêle
Et se joigne à leurs sens :
Voilà ce que j'appelle
Des sentimens.

Cette Pièce est charmante. Elle annonce un Philosophe gai qui chanfonne nos travers avec beaucoup d'agrément dans l'esprit, sans aucun mélange de causticité ou de misanthropie. Nous n'avons peut-être rien dans notre langue où il y ait plus de cette naïveté franche & de cette raison piquante, que dans les chansons de M. Collé. Le vaudeville

F. vj

suivant porte également l'empreinte de son génie.

AIR : *Cela Reviendra.*

ROSIE est une bonne créature,
 Sans esprit, pleine de bonne-foi :
 Rose s'ignore ; elle a l'ame si pure
 Qu'elle a rempli le vœu de la Nature ;
 Sans savoir pourquoi.

LUCINDE a toute une autre tournure ;
 Son caprice est son unique loi ;
 On lui voit prendre un fat à l'aventure ,
 Un Intendant, ou quelque autre figure ,
 Sans savoir pourquoi.

LISE a peur que l'Encyclopédie
 Ne l'accuse d'avoir de la foi ;
 Contre le Ciel jasant comme une pie ,
 A toute force elle veut être impie ,
 Sans savoir pourquoi.

MAIS Brigitte a les défauts contraires ;
 Il faudroit qu'on éclairât sa foi.
 On lui voit croire à nos faux légendaires ,
 A nos sorciers de convulsionnaires ,
 Sans savoir pourquoi.

SAIT-ON ce qu'on fait dans cette ville ?
 Non, ma foi. Moi, tout le premier, moi ,
 J'arrange encore d'une main débile ,

A soixante-dix ans, un vaudeville,

Sans savoir pourquoi.

On trouvera moins de gaieté, mais non
moins d'esprit & de bon sens, & plus de
sentiment dans les couplets intitulés, *Conseils*,
par Mde Saurin.

AIR : *Des Simples Jeux.*

SANS vouloir trop chérir la vie ,
Par nos soins sachons l'embellir ;
Mais n'ayons pas la fantaisie
De chercher toujours le plaisir.
Pour le trouver , il faut l'attendre ;
Qui sans cesse court après lui ,
Au moment qu'il croit le surprendre
Souvent n'embrasse que l'ennui.

DES faux biens craignons l'imposture ;
La vanité fait peu d'heureux :
Aux vrais plaisirs de la Nature
Sagement bornons tous nos vœux.
S'il se peut , de l'Amour volage ,
Fuyons le séduisant attrait :
Trop rarement il dédommage
Des sacrifices qu'on lui fait.

CEPENDANT , si de sa puissance
Nous ne pouvons nous garantir ,
Goûtons les plaisirs qu'il dispense
En attendant le repentir.

Aux douceurs que l'amitié donne,
 Qui consacre le plus d'instans,
 Éprouvera que son automne
 Diffère peu de son printems.

GARDONS NOUS d'avoir la manie
 De toujours prétendre à l'esprit :
 Préférons l'aimable folie ,
 Ne parlons point comme on écrit.
 En tout évitons la contrainte ,
 Aimons ces premiers mouvemens
 Où le cœur , sans art & sans feinte ,
 Laisse échapper ces sentimens.

DÉFENDONS à l'indifférence
 De jamais glacer notre cœur :
 Elle éteint toute jouissance ,
 Par elle on est mort au bonheur.
 Finissons ; la morale ennuie ,
 Et de rien ne fait garantir :
 Il faut , pour jouir de la vie ,
 Raisonner peu , beaucoup sentir.

Nous osons dire sans flatterie, que Sapho n'eût pas mieux écrit & n'eût pas pensé aussi bien. C'est le ton de Chaulieu, c'est sa philosophie sage & sensible, sans ses négligences.

Nous devons distinguer encore deux chansons de M. le Chevalier de Boufflers, l'une

intitulée *la Dévote*, & l'autre, *le Meuble d'Appartement* ; elles ont toutes deux cette tournure de pensée vive & voluptueuse, qui caractérise un grand nombre de Pièces de cet Auteur aimable.

Le *Bout d'Oreille* & le *Roué*, de M. de Piis, sont marqués au coin de sa gaieté piquante, & souvent originale.

Entre autres Pièces très-agréables de M. d'Étivaln, nous avons remarqué *un Peu de Tout & Rien de Trop*, & *le Petit Brin d'Amour*. Les chansons de M. Ducrost sont très-jolies. Nous invitons aussi à lire les couplets de M. de Saint-Florel. Ces deux Auteurs savent donner à la galanterie un tour allégorique très-ingénieux. Il n'y a qu'une seule Pièce de M. Aubert ; mais elle est charmante. Nous la citerons en partie. Elle a pour titre : *les Douceurs du Voisinage*.

A I R : *C'est la Fille à Simonette.*

RETENEZ bien cet adage :

Il n'est ni Grec ni Latin ;

Mais il n'en est pas moins sage ;

A bon voisin bon matin.

Par un mutuel échange

De doux soins & doux secours,

Entre voisins on s'arrange

Pour n'avoir que d'heureux jours.

Si quelque sinistre augure

A marqué votre logis,

Pour esquiver l'aventure
Courez chez vos bons amis.
Ai-je d'une humeur chagrine
Les esprits embarrassés ?
Je vole chez ma voisine ,
Tous mes chagrins sont passés.

L'AUTRE jour, seul en mon gîte,
Je sentoís venir l'ennui ;
Mon voisin me fit visite ,
Le plaisir entre avec lui.
Parmi nous point de critique ,
Nul défaut n'est apperçu ;
Entre voisins rien ne pique ,
Tout bon mot est bien reçu.

ON peut toujours vivre ensemble,
Toujours on se peut quitter ;
C'est le goût seul qui rassemble
Nulles chaînes à porter.
Ah ! vive le voisinage !
Que par-tout il soit chanté.
Les nœuds dont il nous engage
Sont ceux de la liberté.

Si pourtant beauté touchante
Brille en la Société,
Pour le voisin qu'elle enchante
Gare la captivité.
Mais dans l'esclavage même ,

Qu'on est heureux en aimant !

Lorsqu'auprès de ce qu'on aime

On peut être à tout moment.

Nous regrettons de ne pouvoir mettre sous les yeux de nos Lecteurs quelques-unes des Pièces de M. Maréchal & de M. Mérard de Saint-Just. Ces deux Auteurs ont le plus contribué au Recueil.

Presque toutes les chansons anonymes sont charmantes ; & entre autres une ronde de table, sur le *Petit Mot pour rire*, a plu généralement aux connoisseurs par sa tournure simple & piquante.

En un mot, ce Recueil, qui est enrichi d'une très-belle gravure, paroît avoir obtenu l'accueil le plus favorable ; & il le mérite. Il n'étoit guères possible de faire un choix plus heureux en ce genre, d'autant plus que l'Éditeur n'a voulu offrir au Public que des Pièces nouvelles. On doit juger de la bonté d'une Collection par le nombre des morceaux approuvés qu'elle renferme ; or, il faut avouer que le bon domine dans celle-ci. Peut-être l'honnêteté & l'amitié ont-elles fait admettre à l'Éditeur, des Pièces que son goût eût voulu proscrire ; mais c'est un inconvénient presque inévitable dans tous les Recueils de ce genre.



S P E C T A C L E S.

COMÉDIE ITALIENNE.

ON n'a encore donné, à l'instant où nous écrivons, qu'une représentation de *Blanche & Vermeille*, Comédie en trois Actes, mêlée d'ariettes. Le Public a paru désirer qu'on en retravaillât quelques Scènes : nous croyons qu'on s'en occupe ; nous parlerons de cet Ouvrage quand on l'aura repris. Nous avons promis des détails sur *Jenneval*, & nous allons remplir notre promesse.

Cette Pièce est imprimée depuis longtemps ; mais l'Auteur y a fait des changemens. Il en a retranché une certaine Orphise, personnage inutile, qui ne paroïsoit qu'au troisième Acte, pour y entretenir un instant Lucile de la tendresse que Jenneval lui a inspirée. Il a fait dans quelques Scènes des coupures qui rendent le dialogue plus rapide & plus vrai ; le dénouement plus resserré est devenu plus naturel ; en un mot, toutes les corrections qu'on a faites à ce Drame nous paroissent très-heureuses. Le sujet de l'Ouvrage est trop connu pour que nous perdions du temps à l'analyser ; occupons nous du genre & de l'effet qu'il a produit sur les différens ordres des Spectateurs.

D'un côté, on a applaudi Jenneval avec transport; de l'autre, on l'a vu avec horreur, & on a fait éclater son mécontentement. Que faut-il penser de cette contradiction? Que les uns l'ont jugé simplement d'après le but moral; les autres, en hommes qui connoissent les convenances, & qui savent jusqu'à quel point le goût permet qu'on porte l'horreur sur la Scène. Nous croyons que le Théâtre ne doit s'emparer d'un coupable qu'au degré où la loi l'abandonne; que peut-être est-il dangereux d'accoutumer les esprits au spectacle de certaines atrocités, & que la Scène Françoisse ne pouvant être un échafaud, on ne peut y présenter le crime que dans les conventions de la Tragédie. Or, Rosalie s'armant de tous les charmes de la séduction pour conseiller un assassinat; un *coupe-jarret* faisant métier du meurtre, & Jenneval, déjà chargé d'un vol, s'arrachant des bras de sa séductrice, en criant qu'il répandra le sang de son oncle, sont des personnages qui, en appelant sur leur tête le glaive de la justice, ne présentent que des objets odieux. Voilà, sans doute, la cause de l'humeur qu'ont témoignée tant de Spectateurs, humeur que nous avons partagée à quelques égards; nous disons à quelques égards, parce que du sein des situations dont tous nos sens ont frémi, nous avons vu sortir des vérités terribles, mais utiles dans un temps où l'audace de la prostitution est portée à son comble; où les vices honteux, ces vices qui, en

dégradant l'homme , brisent tous les liens de la société , se montrent , pour ainsi dire , sans aucun masque , & avec une impudence d'autant plus alarmante qu'elle peut en imposer aux esprits foibles. Il suffit d'avoir conservé dans son ame quelque amour du bien , de respecter encore la vertu pour tenir compte au Philosophe , à l'Auteur courageux qui prend leur défense , des efforts qu'il tente en leur faveur ; & M. Mercier a dû trouver des partisans dans les personnes qui ont aperçu son dessein. En blâmant le genre , en frémissant sur la nature de ses tableaux , on a loué le projet de l'Auteur ; mais en même-temps , on a observé deux choses. La première , que sur le Théâtre de Londres , dont Jenneval est tiré , l'objet moral est bien mieux rempli qu'il ne peut l'être sur le nôtre , parce que le peuple Anglois étant accoutumé à y voir des échafauds & des supplices , Barnewel y expie sous les yeux du Spectateur , l'oubli de ses vertus , la perte de ses mœurs , le mépris des conseils de l'amitié , & le crime affreux que lui fait commettre une femme dont la coupable adresse a subjugué son ame. La seconde , que les moyens choisis par M. Mercier , pour tenter d'accommoder son sujet à la délicatesse de la Scène Française , ont quelque chose d'outré & de blâmable : d'abord , en ce que le portrait de Rosalie a des traits trop forts pour présenter à nos jeunes gens l'image des

Lais qu'ils ont à redouter beaucoup moins par la barbarie que par la souplesse at-
trayante de leur caractère; ensuite, parce
que Jenneval, à la fin d'un Ouvrage dans le
cours duquel il a été tour-à-tour vicieux &
criminel, retrouve l'espoir d'un bonheur
dont il s'est rendu absolument indigne. Il
est vrai qu'il ne verse pas le sang de son
oncle, qu'il devient même son défenseur,
qu'il l'arrache à la mort; mais en serions-
nous venus au point de devoir des égards à un
homme qui, après avoir été le complice d'un
forfait, est assez heureux pour empêcher qu'il
ne se consume? Ayons quelque respect pour
nous-mêmes, & ne formons point de doute
sur une question de cette nature. M. Mercier
n'a pas voulu faire commettre le meurtre,
afin de n'avoir pas besoin de supplice, & il
a bien fait; mais peut-être alors valoit-il
mieux ne pas imiter le Marchand de Lon-
dres, & penser qu'il est des faits dont,
même au Théâtre, on ne peut pas à son gré
changer les conséquences; qu'atténuer les
couleurs, éteindre les traits de la phy-
sionomie dans les portraits d'un certain
genre, c'est renoncer à l'effet qui pour-
roit en résulter, c'est manquer en
grande partie son but. Nous concevons la
leçon effrayante qu'on peut tirer de l'Ouvrage
de M. Lillo; mais nous n'appercevons pas
si distinctement celle que donne le Jenneval
de M. Mercier; & cependant nous avouons
que nous supporterions avec plus de peine

encore la représentation du premier que celle du second de ces Drames : il est des objets sur lesquels on peut toujours dire avec Horace :

Quodcumque ostendis mihi sic, incredulus odi.

GRAVURES.

LE Couronnement de la Rosière, dessiné & gravé par Bénazéch, Estampe en couleur, d'environ 14 pouces de large sur 10 de haut. Prix, 6 liv. A Paris, chez les frères Champion, rue Saint Jacques, à la Ville de Rouen. Ce sujet aura un pendant qu'on publiera incessamment.

Portail pour la Cathédrale de Paris, projeté par le sieur Panferon. A Paris, chez l'Auteur, rue des Maçons, maison de M. Levasseur, Graveur.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

ALMANACH général des Marchands, Négocians, Armateurs & Fabricans de la France & de l'Europe, & autres parties du Monde, année 1781, contenant l'état des Villes commerçantes, la nature des marchandises qui s'y trouvent, leurs Manufactures, avec les noms des principaux Négocians, Fabricans, Banquiers, Artistes, Artisans, &c. nouvelle Édition entièrement refondue & augmentée, par M. L. Volume in-8°. Prix, 4 liv. 10 sols. A Paris, chez l'Auteur, rue du Renard Saint Sauveur, & Cellot, gendre & successeur de Jombert, Imprimeur-Libraire, rue Dauphine.

Manuel du Dragon, extrait des principales Ordonnances relatives aux Dragons, & le plus journellement en usage, avec un détail historique sur l'origine de ce Corps, par un Officier de Dragons, nouvelle Édition, Volume in-12. Prix, 2 liv. relié. A Paris, chez Cellot & Jombert le jeune, Libraires, rue Dauphine.

Règles & Principes sur le jeu de Domino, avec les décisions des meilleurs Joueurs, in-12. Prix, 3 sols. A Paris, chez Fournier, Libraire, quai des Augustins, & Cloufier, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques.

Chants III & IV de la nouvelle Traduction du Poëme de l'Arioste, accompagnée de quatre Estampes, in-8°. A Paris, chez Brunet, Libraire, rue des Écrivains.

La Méchanceté pardonnable, Comédie de société, en deux Actes & en vers libres, in-8°. Prix, 1 liv. 4 sols. A Paris, chez Cellot, Imprimeur-Libraire, rue Dauphine.

Procès-verbal des Séances de l'Assemblée provinciale de Haute-Guienne, tenue à Villefranche dans les mois de Septembre & d'Octobre 1780, Volume in-4°. A Villefranche, & à Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins.

Tomes XXIII & XXIV de l'Histoire Universelle, nouvellement traduite de l'Anglois par une Société de Gens de Lettres, in-8°. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins. On prie MM. les Souscripteurs de renouveler leur souscription pour les Volumes XXV & XXVI qui doivent paroître incessamment.

On vend chez Mériçot le jeune, Libraire, quai des Augustins, 1°. les Tomes VII, VIII & IX de la nouvelle Édition des *Lettres édifiantes*, in-12. Prix, brochés 7 liv. 16 sols, reliés en basane 9 livres 6 sols, en veau 9 liv. 15 sols : 2°. les *Sermons de M. l'Abbé de Cambacérès*, Prédicateur du Roi, 3 Vol. in-12. Prix, 7 liv. 10 sols brochés, & 9 liv. reliés : 3°. *C. Cornelii Taciti Opera* supplementis, notis & dissertationibus illustravit Gabriel Brotier, 7 Vol. in-12, ex Typographia L. F. de la Tour. Tout le monde savant connoît cette Édition de Tacite imprimée avec tant de soin par de la Tour, & supérieure à toutes celles des Barbou & des Elzevirs par le travail immense, par le zèle heureux & hardi de M. l'Abbé Brotier.

T A B L E.

COUPLET à M. de Saint-Ange,	97	<i>Atlas portatif à l'usage des Collèges,</i>	111
<i>Impromptu,-</i>	98	<i>Les Passions, Poème,</i>	124
<i>Air,</i>	ibid.	<i>Etrennes Lyriques-Anacréontiques,</i>	129
<i>Enigme & Logogryphe,</i>	101	<i>Comédie Italienne,</i>	138
<i>Le Jaloux sans Amour, Comédie,</i>	103	<i>Gravures,</i>	143
<i>Découvertes sur la Lumière,</i>	113	<i>Annonces Littéraires,</i>	ibid.

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 17 Mars. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 16 Mars 1781. DE SANCY.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 24 MARS 1781.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

VERS au sujet du Compte rendu au Roi
par M. NECKER, Directeur-Général
des Finances.

DE Genève telle est la gloire,
Que dans les Fastes de l'Histoire
Deux de ses Citoyens tiennent le premier rang ;
L'un, qui par ses leçons forma Pierre-le-Grand ;
L'autre, qui de Louis signalant la puissance,
De la prospérité nous ouvrit les canaux ;
Et qui, pour anéantir l'orgueil de nos rivaux,
Neut que leur montrer le Tableau de la France.
(Par M. de Caraccioli.)

M. le Fort, Genevois.

*VERS trouvés au bas d'un ancien Portrait
DE COLBERT.*

DES Ministres de la Finance,
Que l'on connoît sans les nommer,
Voici quelle est la différence :
Ils nous avoient, du Roi, fait craindre la puissance,
Et celui-ci la fait aimer.

*VERS écrits au bas de plusieurs Dessins
où M. DE VOLTAIRE est représenté
sous divers attributs.*

Comme Historien.

IL cita devant lui les Héros de l'Histoire ;
Pâles, devant sa plume, ils ont vu de leur gloire
Le fantôme abattu,
Armé de l'éloquence & d'un courroux sublime,
Il poursuivit le crime,
Il vengea la vertu.

Comme Défenseur des Opprimés.

MORTELS, vous qui tenez le glaive & la balance,
Qui pouvez, d'un seul mot, sur un être qui pense,
Appeler le trépas ;
Ah ! tremblez ; entendez, en jugeant un coupable,
Cette voix formidable
Du vengeur des Caba.

(Par M. le Marquis de Fillete.)

L'AMOUR, LA RAISON ET LA PAIX,

Fable.

LE hasard, qui paroît ordonner tant de choses,
 Combina dans ses jeux, le temps, l'occasion
 D'associer un jour l'Amour & la Raison.

(Il réunit souvent les chardons & les roses.)

Entre ces deux rivaux, les débats & les gloses,
 Tels que des flots émus, se pressent à foison.

La Raison, au ton fier, fait sur-tout grand tapage,
 C'est là son fort; mais le Dieu de Paphos

Se venge, par quelques bons mois,

De son sévère clabaudage.

La Paix survient qui veut les accorder,

Elle n'a pas toujours l'art de persuader,

Elle l'eut cette fois : « Mes enfans, je veux faire

» Votre bonheur & celui de la terre. »

Parlez, répondent-ils. . . . « Eh bien, écoutez moi :

» Tout subit de l'Amour l'impérieuse loi :

» Ce trait n'est pas nouveau, mais il faut le redire.

» L'homme est né pour aimer, c'est son plus cher

» emploi.

» Orgueilleuse Raison, votre cœur en soupire !

» On convient que son culte est soumis à l'errent.

» Tyran victorieux de l'humaine faiblesse,

» Il séduit, trompe, égare & triomphe sans cesse.

L'art que vous opposez à son pouvoir vainqueur,

G ij

- « N'en feroit balancer le charme inévitable ;
 « Vous contez à l'esprit une superbe Fable ,
 « Et ce malin Enfant parle toujours au cœur.
 « On peut vous rapprocher. Qu'ami de la droiture ,
 « L'Amour enfin méprise & l'art & l'imposture ;
 « Que ses plaisirs soient purs ainsi que ses sermens ;
 « Qu'il puise au sein de la Nature
 « Ses desirs, ses transports, ses biens, ses sentimens.
 « Quand il prendra ce caractère ,
 « Qui pourra résister à ses impressions ?
 « La plus douce des passions
 « Est le besoin d'aimer joint au desir de plaire ! »
 L'Amour & la Raison réfléchissoient tous deux ,
 Qu'en adoptant ces loix ils devoient être heureux.
 Mais la Raison, toujours plus fière, plus sauvage ,
 Dit à la Paix : tu fais un superbe étalage :
 Connois-tu des amans qui puissent s'estimer ? ...
 « Il en est, dit l'Amour ; je vais te les nommer.
 « Églé vit pour Cléon, & Cléon vit pour elle ;
 « Ils n'ont d'autre intérêt que celui de s'aimer ;
 « Du plus tendre lien ils offrent le modèle ;
 « Ils sont de mon empire & la gloire & l'honneur... »
 L'Amour se tait, il rêve, & la Raison chancelle ;
 La Paix saisit l'instant pour éclairer leur cœur.
 Elle fit embrasser ce couple enfin paisible ,
 Et leur dit : « retenez cette utile leçon :
 « La Raison ne doit point rougir d'être sensible ,
 « Et l'Amour en vaut mieux quand il suit la Raison.

QUATRAIN à M. FR. . . , ancien Officier
de la V. . . . *

J'AI bien des choses à te dire ;
Ami, tremble & frémis d'effroi ;
Et sans différer, apprends-moi
En quels lieux je pourrai t'écrire.
(Par M. de Sévérac , Offic. des Gren. Royaux.)

CONSTANCE ET LUCETTE,
Anecdote.

CONSTANCE naquit à Paris, de parens fort pauvres. Il sembloit que la Nature eût voulu la venger de la fortune; elle lui donna la beauté. Mais ce don précieux, en procurant à une jeune personne des moyens de bien-être, multiplie aussi autour d'elle les dangers. Elle étoit née dans la pauvreté; cela suppose une éducation négligée; elle étoit jolie, par conséquent exposée aux regards & aux poursuites; elle vivoit à Paris, c'est-à-dire, au milieu de toutes les séductions, sur un vaste théâtre, où l'on sent si bien les pri-

* On nous a priés d'insérer ce Quatrain, moins comme un Ouvrage Poétique, que comme un moyen de savoir la retraite de M. Fr. . . , dont on a lu dernièrement une Épître dans ce Journal, & à qui l'on a des affaires de famille à communiquer.

variations par le spectacle des jouissances. On conçoit combien, dans une pareille position, il faut de courage pour ne pas désirer les richesses, ou de bonheur pour les acquérir innocemment. Ce courage & ce bonheur manquèrent à Constance; elle ne put éviter tant d'écueils; ou plutôt elle ne les aperçut qu'après son naufrage. Le mauvais succès d'une première foiblesse en nécessite une seconde; & bientôt on ne regarde plus au nombre. On a peint l'honneur comme

Une île escarpée & sans bords,
Où l'on ne rentre plus dès qu'on en est dehors.

On pourroit ajouter qu'une fois dehors, en être à cent lieues ou à quelques milles, est à-peu-près la même chose. Dès qu'on est en chemin, on ne s'arrête plus; & l'on semble se consoler, en se disant : on ne perd qu'une fois l'honneur.

Les aventures de Constance firent du bruit; elle occupoit toutes les bouches de la renommée galante. Sa beauté la faisoit désirer, & son esprit rendoit son commerce agréable. Sa course fut aussi brillante que rapide. Constance avoit un caractère à tout approfondir. Quand, par l'écar dans lequel elle vivoit, elle n'eût pas senti cette ivresse qui ôte la faculté de réfléchir, Constance avoit reçu de la Nature une de ces imaginations vives & ardentes, propres à exagérer les vices comme les vertus. Rien

ne réprimoit ses desirs; rien ne faisoit obstacle à ses jouissances. Mais elle avoit aussi des qualités précieuses : elle avoit de la sensibilité, & même de la franchise; elle aimoit à donner, non pas pour dépenser, mais pour être utile; ses présens, en un mot, venoient de sa bienfaisance, & non de sa prodigalité.

Au milieu de sa carrière, trop peu édifiante, Constance devint mère d'une fille, bien digne de la pitié des cœurs sensibles. Cette innocente créature étoit rejetée par les loix; & quand la loi l'abandonnoit, nul protecteur, personne au monde n'étoit dans le cas de la réclamer. Elle demeurera sans asyle, si elle est repoussée du sein maternel. Mais si cette enfant étoit fondée à lui reprocher sa naissance illégitime, sa mère ne voulut pas du moins qu'elle eût à lui reprocher un abandon plus criminel encore. Elle fit choix d'une Nourrice, & lui confia Lucette; c'est ainsi qu'on nommoit sa fille. Le tourbillon qui l'entraînoit ne l'empêcha pas de lui donner ses soins, ou tout au moins son attention. Elle avoit voulu l'envoyer à la campagne, non pour l'éloigner d'elle, mais pour lui faire respirer un air plus sain. Plusieurs fois par semaine il lui en venoit des nouvelles; ou si elles n'arrivoient point, elle alloit les chercher elle-même. Rien ne fut négligé de ce qui étoit nécessaire à sa santé ou à son éducation. Mais à mesure qu'elle avançoit en âge, Constance sentoit des inquiétudes qu'elle ne

pouvoit vaincre. Que dis-je ? dès le moment où elle étoit devenue mère, il s'étoit fait une révolution dans son ame. La tendresse qu'elle sentoit pour sa fille, lui fit faire de sérieuses réflexions sur le sort qu'elle avoit à lui faire. Elle commença à s'effrayer du désordre de sa conduite, en songeant que sa fille en partageroit la honte. Mais quoi ! si elle alloit tomber dans les mêmes fautes, & justifier par son inconduite le préjugé qui la flétrit injustement ? Cet effroi la poursuivoit par-tout, & troubloit tous ses plaisirs. Enfin, soit que l'amour maternel, devenu la passion dominante, la seule passion de son cœur, l'eût changé entièrement ; soit qu'elle n'eût eu besoin que d'avoir à réfléchir un moment sur son genre de vie pour le détester ; elle s'indigna contre elle-même. Elle fit plus. J'ai dit que Constance étoit capable d'une résolution ferme, & même d'une action couragense. Mais on ne s'attend pas au projet qu'elle a osé concevoir. Elle avoit un peu de fortune ; elle la mit en valeur ; elle réalisa tous les effets qui lui étoient restés, rompit toutes ses liaisons, & s'éloigna même de Paris pour tâcher d'en être oubliée. Dès le moment où elle jugea que ses traits pourroient s'imprimer dans la mémoire de sa Lucette, elle cessa de la voir pour n'en être pas reconnue. Elle fut, de loin comme de près, pourvoir à tous ses besoins. Bientôt elle feignit de disparaître tout-à-fait. Et une personne qui lui étoit acquise par l'amitié ou qu'elle acheta par ses bien-

faits, la remplaça dès-lors auprès de Lucette. Enfin, quand celle-ci eut atteint l'âge de puberté, elle fut appelée à Paris chez ce prétendu bienfaiteur, qui n'étoit que l'agent de Constance.

A peine y fut-elle arrivée, que sa mère s'y rendit aussi, mais sans se faire connoître à sa fille. Ce n'étoit plus cette Nymphe brillante qui savoit relever sa beauté naturelle par toutes les séductions de la parure. Une grossière *cornette* cachoit sa belle chevelure aplatie; de gros souliers bleissoient ses pieds délicats; & un *juste* de grosse laine déroboit exprès à tous les yeux la finesse de sa taille. Enfin la belle Constance, déguisée en paysanne, vint se présenter pour servir la jeune personne; & comme elle avoit averti le prétendu Bienfaiteur, celui-ci l'accepta sur l'heure, & prépara un appartement pour Lucette & la fausse suivante. Poursuivie par le souvenir & le regret de sa vie passée, Constance vouloit sauver Lucette du piège où elle s'étoit laissée prendre elle-même. Elle ne voulut confier qu'à soi-même l'emploi de veiller sur ses jours, & de guider sa jeunesse: par ses propres fautes, elle croyoit avoir perdu le droit de lui parler de vertu; mais à la faveur de son déguisement elle espérait obtenir de nouveaux titres auprès d'elle. En prenant cette nouvelle résolution, elle avoit totalement changé ses sentimens; elle s'assujétit à tous les devoirs de l'état qu'elle venoit d'embrasser; elle remplissoit

en un mot auprès de Lucette les fonctions du dernier domestique. L'amour-propre étoit chez elle un sentiment que le remords & l'amour maternel venoient d'éteindre sans retour.

Constance ne tarda pas à gagner la confiance de Lucette; son amitié étoit si tendre & si empressée! Lucette ne lui cachoit aucune de ses pensées, & la fausse suivante avoit soin de l'éclairer par ses avis, mais ne l'attristoit jamais. Elle avoit senti qu'il falloit lui plaire d'abord pour parvenir ensuite à lui être utile. Vint le moment enfin où le desir parla au cœur de Lucette. Ce fut alors que cet amour maternel qui maîtrisoit l'ame de Constance, lui donna les plus vives inquiétudes. Elle redoubla de soins & de zèle. Mais en ne perdant pas de vue une seule de ses actions, elle sembloit toujours lui donner des soins, sans avoir jamais l'air de l'espionner. Elle causoit fréquemment avec elle, même sur l'amour; elle évitoit également de l'instruire trop, & de la tenir trop dans l'ignorance. Lucette étoit jolie; les soupçons rodèrent bientôt autour d'elle. Mais sa mère vieillloit sur elle, ne dormoit plus; & la funeste expérience que ses fautes lui avoient acquise, elle sut l'employer au moins à dérober sa fille aux dangers qui la menaçoient. Si elle s'appercevoit quelquefois que le péril augmentoit, elle alloit se cacher un moment pour donner un libre cours à ses larmes. Comme son cœur étoit agité! elle craignoit

à chaque instant que le ciel ne voulût punir les fautes par celles de sa fille.

Dans la foule des amans qui couroient après Lucette , & qui n'hésitoient point à se déclarer (car il n'y avoit rien ni chez elle ni autour d'elle qui pût leur en imposer ,) on distingua deux jeunes gens plus aimables ou plus empressés. L'un d'eux , né de parens fort riches, s'adressa un jour à Constance, & lui fit, pour Lucette, des propositions qui alarmèrent son cœur maternel. Elle en connoissoit le danger , car elle y avoit succombé autrefois. Cet amant offroit de donner à la jeune personne une maison brillante , un équipage , & tout ce qui peut séduire un jeune cœur. Constance étoit loin de seconder ce projet ; mais elle crut qu'il y avoit plus de danger à le taire à Lucette qu'à le lui déclarer. Elle savoit trop que le jeune homme trouveroit bien sans elle le moyen de faire parvenir ses offres. En les portant elle-même , elle espéroit prémunir Lucette contre la séduction, ou pénétrer au moins les dispositions de son cœur. Lucette , lui dit-elle un jour , ce jeune homme qui nous a saluées hier , (en faisant le portrait du jeune homme) vous aime , (à ce mot Lucette rougit) & il m'a chargée pour vous de propositions très-avantageuses. Son état ne lui permet point de vous donner sa main ; mais voici ce qu'il vous offre pour vous en dédommager. Alors Constance fit exprès à Lucette la peinture la plus séduisante du sort qu'on lui destinoit. Mais ayant cru lire un moment

dans ses yeux que son cœur étoit prêt à s'émouvoir, une tendre frayeur la précipite dans ses bras : ma chère enfant, s'écrie-t-elle en fondant en larmes ! Qu'avez-vous, ma bonne, lui dit Lucette effrayée ? Lucette, répondit Constance avec une voix entrecoupée de sanglots, ma chère Lucette ! craignez de tomber dans le piège qu'on tend à votre jeunesse. En courant après les plaisirs, croyez que vous ne rencontreriez que la honte & le remords. Vous en avez un exemple effrayant, ma chère Lucette (& je ne craindrai pas de vous le citer ici, parce que ce n'est pas l'orgueil que j'ai besoin de vous inspirer) c'est votre malheureuse mère. Ce mot ne put échapper à Constance sans que son cœur se sentit déchirer ; mais Constance avoit renoncé à elle-même, & ne vivoit plus que dans sa chère Lucette. Après un long soupir qu'elle ne put étouffer, rappelant toute la fermeté de son ame, elle ose lui présenter le tableau le plus énergique des égaremens de sa mère, de la violence de ses remords, de sa fin déplorable (car Lucette se croyoit orpheline.) Ce tableau lui fait verser un torrent de larmes. Constance profite de cet attendrissement, la presse dans ses bras, & lui fait jurer de vivre toujours fidèle à la verté. Il n'en coûta rien à Lucette pour prononcer ce serment ; car son cœur étoit honnête & sensible, & ce serment fit tant de plaisir à sa malheureuse mère !

Quelques jours après, elle hasarda devant

Lucette l'éloge d'un jeune homme qu'elle avoit remarqué, plus amoureux, & par conséquent plus timide que tous ceux qui venoient offrir leur hommage. C'étoit l'enfant d'une famille honnête, mais nullement remarquable par le rang, ni par les richesses. Sa physionomie avoit intéressé Constance; elle avoit cherché à le connoître; & contente du résultat de ses démarches, elle lui avoit laissé un libre accès auprès de Lucette. Elle s'aperçut avec joie qu'il prenoit fort bien auprès de sa chère élève; elle le seconda de son mieux sans affectation; & enfin, quand elle crut les choses assez avancées; Lucette, lui dit-elle, il faut enfin faire un choix. Voilà deux rivaux qui se disputent ta possession. L'un ne veut être que ton amant, mais il est riche; l'autre veut devenir ton époux, mais il est pauvre. Ah! ma bonne, s'écria Lucette, je suis sûre que je vais vous plaire, que je vais vous répondre selon vos desirs: c'est le jeune homme pauvre que je choisis. Constance l'embrassa en pleurant de joie. Elle ne perdit pas un moment. Sa tendresse avoit tout disposé pour laisser à sa fille une dot assez honnête. Les parens du jeune homme consentirent au mariage de leur fils; & Constance conduisit à l'Autel les deux époux. Le mari de Lucette étoit devenu le fils de Constance; il eut part comme elle à sa tendresse. Elle ne négligea rien pour en faire un homme aimable; elle vouloit qu'il eût de quoi plaire à la jeune

compagne, persuadée qu'il est plus facile à une femme d'avoir de l'honnêteté quand elle est heureuse.

Constance, après cela, ne crut pas encore avoir acquis le droit de se reposer. Ses bons conseils & sa vigilance avoient fait de Lucette une fille sage ; elle crut devoir en faire une femme vertueuse. Elle avoit pris le plus fort ascendant sur elle, & même sur son époux : on l'écoutoit ; elle réussit. Il ne manquoit plus enfin que d'en faire une mère tendre. Mais pour cet article, elle s'en reposa sur la Nature & sur la sensibilité de Lucette. Constance n'avoit plus rien à désirer. Aussi ; comme si elle n'eût vécu que pour sa fille, quand elle n'eut plus rien à faire pour son bonheur, elle fut attequée d'une maladie mortelle. Lucette lui prodigua en vain les plus tendres soins. Quand Constance vit qu'elle touchoit à son dernier moment, elle fit venir Lucette auprès de son lit, & l'appelant, pour la première fois, du tendre nom de fille : vous voyez, lui dit-elle, cette malheureuse mère dont j'ai tremblé de vous voir suivre les traces. J'ai osé vous citer son exemple effrayant, pour vous empêcher à jamais de devenir coupable & malheureuse comme elle. Je crois avoir réussi ; je quitte la vie sans regret. Qu'on se peigne la situation de Lucette, qui retrouve sa mère au moment où elle va pour jamais s'en séparer. Elle se jette dans ses bras, l'arrose de larmes, & lui demande cent fois pardon de

l'avoir méconnue. Il m'en a coûté, ma chère enfant, reprit Constance, non pour te rendre des soins, mais pour te cacher ce que j'étois. Je suis bien payée de tous mes sacrifices. Adieu. Je m'étois rendue indigne du titre de mère; mais je l'ai mérité par ma tendresse; & j'ose t'appeler ma fille en mourant.

A peine avoir-elle prononcé ces mots, qu'elle expira dans les bras de Lucette. Elle laissa un exemple des prodiges que peut enfanter l'amour maternel; & prouva que si l'honneur une fois perdu ne peut plus se recouvrer, il est toujours temps de retourner à la vertu.

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est *Presse*, pris dans ses différentes acceptions, *presse* d'imprimerie, *presse* foule, *presse* fruit, *presse* recrue forcée; celui du Logogryphe est *Pantoufle*, où se trouvent *Plaute*, *un*, *neuf*, *plat*, *pâte*, *pont*, *lot*, *Noë*, *Pluton*, *palet*, *pet*, *pan* (de mur) *toupet*, *plante*, *vol*, *œuf*, *poulet* & *tôle*.



É N I G M E.

FILLE de l'Art, de l'Industrie,

Le plus souvent je sors de ma patrie,
Pour aller à la Cour & dans chaque Cité,
Aider à rehausser le prix de la Beauté.

Dans la Noblesse & la Roture,
Le petit-maître aussi m'admet à la parure,

Sur l'oreiller ou le coussin,

Fait, soit de chiffons ou de crin,

Je reçois ma naissance,

Par le jeu, par la danse

De petits Messieurs fort gentils;

Où, si l'on veut, petits outils,

Conduits par des doigts fort agiles,

Et fort adroits, & fort habiles.

A ma construction,

A ma direction

Servent aussi piquantes Demoiselles,

Qui doivent toujours être telles.

J'ai trop parlé, j'en ai trop dit;

Vous me tenez, Lecteur, sans contredit.

(Par Mlle Marianne du Boisgebert.)



LOGOGYPHE.

JE marche sur cinq pieds & ne puis faire un pas;
Avec vous, cher Lecteur, j'en ferois plus de mille.

Quoique d'humeur assez tranquille
Je puis couvrir de honte & causer le trépas;
Je deviens Sainte alors qu'on met mon chef à bas;
Mais réduite à trois pieds, je suis cet être utile
Dont, aux champs ainsi qu'à la ville,
Malgré le bon service on fait trop peu de cas.

Aux champs, à la Cour, à la ville,
Les humains tant vantés ne sont que des ingrats.

(Par M. de W. Capitaine de Cavalerie.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*MÉMOIRES de l'Académie des Inscriptions
& Belles-Lettres. Tomes XL & XLI. A
Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire,
rue des Mathurins.*

Premier Extrait.

L'ACADÉMIE des Inscriptions & Belles-
Lettres, dit Voltaire, formée d'abord en
1663, de quelques Membres de l'Académie
Françoise, pour transmettre à la postérité,
par des médailles, les actions de Louis XIV,
devint utile au Public dès qu'elle ne fut plus
uniquement occupée du Monarque, &

qu'elle s'appliqua aux recherches de l'antiquité, & à une critique judicieuse des opinions & des faits.

Nous avons tout reçu des Anciens, les élémens de nos langues, nos opinions, nos loix, nos arts, notre goût; ce doit donc être, en effet, une belle institution, que celle d'une Société d'Hommes de Lettres, sans cesse occupés à fouiller dans cette source où nous avons tout puisé. Presque toutes nos origines sont dans l'antiquité, & l'étude des anciens est sur-tout intéressante, parce que c'est l'unique moyen de nous connoître bien nous-mêmes. Cette étude est aussi variée que toutes les branches de nos connoissances. Pour interroger toute l'antiquité, l'un doit s'entretenir avec ses Législateurs, l'autre avec ses Poètes & ses Orateurs, l'autre avec ses Philosophes. Le Naturaliste y cherche l'ancienne nature, car la Nature change aussi comme les hommes & les Empires, quoique plus lentement. Sous ce point de vue le Recueil des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres est une espèce d'Encyclopédie de l'antiquité.

Les travaux de cette Académie doivent être précieux, sur-tout à ceux qui craignent que le goût que nous avons reçu des Anciens ne s'altère dans nos mœurs, qui n'ont rien de simple & de touchant, rien de ce qui peut conserver le sentiment du bon goût. Ce n'est point dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres qu'il brille peut-être avec la

plus d'éclat ; mais s'il s'éteignoit jamais, c'est peut être là qu'il pourroit renaître.

Parmi quelques éloges qui sont dans le premier de ces deux derniers Volumes, ceux de Duclos, de l'Abbé de la Bletterie & de Milord Chesterfield, semblent exiger quelques remarques.

On est surpris que dans l'éloge de Duclos il ne soit parlé ni des confessions du Comte de ***, ni des Mémoires sur les mœurs du dix-huitième siècle, ni de quelques autres productions agréables du même Écrivain. Ces Ouvrages ne sont pas, il est vrai, des recherches sur l'antiquité ; mais peut-être ils ont fait à M. Duclos autant d'honneur que les Mémoires qu'il a donnés à l'Académie des Belles-Lettres ; & il ne faut pas être occupé des Anciens, au point de ne pas connaître les Modernes dont on parle. On loue beaucoup les *Considérations sur les Mœurs* ; mais il paroît clairement que c'est sur-tout parce qu'on croit y trouver des preuves d'une abjuration de la philosophie qu'on prétend avoir été faite par M. Duclos quelques années avant sa mort. M. Duclos n'avoit point commis de grands crimes en ce genre, & il n'a eu besoin de rien abjurer. Il aimoit sans doute la vérité, mais pas plus que son repos & son bonheur ; il a peint nos mœurs & a respecté nos opinions ; c'étoit le moyen de vivre tranquille ; nous avons permis toujours que l'on frondât nos vices, pourvu qu'on ne discutât pas nos préjugés. Duclos est à

la fois *droit & adroit*, disoit de lui un Philosophe dont les malheurs prouvent assez bien, peut-être, qu'il n'a guère eu d'adresse *. L'Auteur des *Considérations sur les Mœurs* avoit, il est vrai, des amis dans la classe des Écrivains connus, admirés & pros crits sous le nom de Philosophes; mais, comme on l'a très-bien remarqué déjà, une des choses qui lui a fait le plus d'honneur, c'est d'être resté fidèle à leur amitié, lors même que leur gloire avoit beaucoup éclipsé sa réputation.

L'Auteur de son éloge paroît croire qu'il a à peu-près égalé Tacite dans l'Histoire de Louis XI: cette opinion n'est celle d'aucun Homme de Lettres; cette Histoire de Louis XI, au-dessous des talens même de M. Duclos, est peut-être ce qui a le plus contribué à rabaisser sa célébrité. On le croyoit appelé à écrire l'Histoire, parce qu'il avoit montré de la philosophie dans des Romans; lui-même pensa peut-être que son esprit lui tiendrait lieu de tous les talens; mais son esprit auroit dû lui faire voir que rien ne remplace les talens dans aucun genre. Il parut au-dessous de son sujet par ses idées même; & son style n'eut dans aucun morceau la dignité de l'Histoire. On vit alors ce qu'on a vu très-souvent, que rien ne réussit mieux aux Écrivains que de ne traiter que des genres auxquels ils soient supérieurs; comme on ne peut pas savoir précisément jusqu'où

* J. J. Rousseau.

va cette supériorité, on n'y donne point de bornes, & on les croit capables de tout ce qu'ils n'ont pas tenté. Il arrive le contraire lorsqu'ils ont l'imprudencé de s'essayer dans des genres plus élevés que leur talent; alors ils ne paroissent supérieurs à rien, parce qu'ils se sont montrés au-dessous de quelque chose. Je sais bien que cette manière de juger n'a rien de juste & de raisonnable; mais le grand nombre prononcera toujours d'après des impressions, & non d'après des jugemens. Rien assurément ne devoit faire présumer que l'Auteur des Confessions du Comte de *** pourroit égaler un jour l'Auteur des Vies de Tibère & d'Agricola. On est un peu plus autorisé à croire que Tacite avoit pu être égalé dans une Histoire de Louis XI, autre que celle de M. Duclos, dans celle que Montesquieu avoit écrite, & dont l'unique manuscrit fut jeté au feu par une méprise bien fatale. Sans doute on peut compter cette perte au rang de celles des Ouvrages de Tacite. Ce n'est pas qu'on ne pût avoir un esprit très-profond, & le génie d'un Législateur, sans avoir le talent qui fait les grands Peintres d'Histoire. Mais en lisant dans *les Considérations sur les Romains*, les Chapitres d'Auguste, de Tibère & de Caligula, on croit lire encore les Annales de Tacite; & si l'on veut voir quelque chose de supérieur à Tacite même, dans le talent si rare de peindre & de faire parler de grands caractères, il faut lire le dialogue

d'Eucrate & de Sylla : c'est-là que dans quelques pages , & en développant seulement un caractère , Montesquieu a montré un génie aussi sublime que dans tout l'Esprit des Loix ; & ce n'est pas seulement le génie qui combine de profondes idées , c'est celui qui crée de ces sentimens & de ces expressions que les hommes ne peuvent oublier quand ils les ont une fois entendus.

Après nous avoir dit que M. Duclos a égalé Tacite , on nous dit que l'Abbé de la Bletterie en a fait une Traduction qui est *une des meilleures productions de ce siècle*. Nous convenons qu'une bonne Traduction de Tacite pourroit être mise au nombre des productions d'un siècle. Mais il s'en faut bien que celle de la Bletterie ait mérité cette gloire. L'opinion des véritables Gens de Lettres à cet égard , a été fort heureusement exprimée dans le temps par ces deux vers ,

Des dogmes de Quésnel un triste prosélyte ,
En bourgeois du marais , a fait parler Tacite.

On a dit que la Bletterie entendoit fort bien le Latin ; cela peut-être , mais il entendoit bien mal le génie de Tacite. En général , il est vrai de dire peut-être qu'il y a des Écrivains qui ne peuvent être traduits que par des Écrivains qui seroient en état de les égaier ; & Tacite , sur-tout , est de ce nombre. Jusqu'à présent M. d'Alembert seul a pu en donner une idée à ceux qui n'entendent pas la

langue; & puisque M. d'Alembert n'a voulu en publier que des fragmens, pour en avoir une Traduction entière, il faut attendre celle que nous promet M. Dureau de la Malle.

L'éloge de Milord Chesterfield nous paroît bien supérieur à ceux dont nous venons de parler; mais il y a toujours la même exagération dans les éloges. Ici, l'Auteur prend l'éclat & la séduction d'un caractère brillant, pour les traits d'un grand génie & d'une grande ame. Comme Ambassadeur & comme Vice-Roi d'Irlande, le Lord Chesterfield a eu des succès qui peuvent en imposer; mais en examinant de près l'Histoire de ses Négociations, on verra qu'ayant à traiter des intérêts peu difficiles, & à manier des passions qui n'étoient pas très-irritées, les grâces d'une élocution facile, & les prodigalités d'un caractère magnifique, ont pu suffire à lui procurer des succès dont le récit prenoit encore un air de merveille dans sa bouche. Mais ce qui n'est qu'éclatant, s'affoiblit de jour en jour en passant à la postérité. On peut juger déjà que le Lord Chesterfield n'occupera jamais une grande place dans l'Histoire des Négociations de l'Europe. Pour bien l'apprécier, il faut l'entendre parler dans le Parlement d'Angleterre, il faut le lire dans ses Ouvrages & dans ses Lettres; sans principes, sans vertus, on le voit dans le Parlement changer chaque jour d'opinion, parce qu'il change d'intérêt; abandonner la cause des Rois quand ils sont dans

l'infortune ; trahir celle de la Nation lorsqu'il espère la faveur des Rois qui sont sur le trône ; & dans ces changemens perpétuels, faire à la liberté de sa Patrie des maux qu'il n'est plus en son pouvoir de réparer. C'est lui qui a le plus contribué à rendre le Parlement d'Angleterre septennal ; lorsqu'il sort du Ministère, où il n'a rien fait qui puisse honorer sa mémoire, il promet à la Cour de ne jamais parler en faveur du peuple dans le Parlement ; promesse criminelle, mais la seule à laquelle il soit resté fidèle. Depuis ce moment il ne parle plus ni des Lois ni de la Constitution de sa Patrie ; la réforme du calendrier lui paroît la grande affaire de l'Angleterre : il n'élève plus la voix que pour demander cette réforme. Dans ses Ouvrages, on voit un Écrivain qui porte le septicisme jusques dans les principes de nos devoirs ; il doute de tout, parce qu'il ne croit point à la vertu, ou plutôt parce qu'il n'en a point. Dans le Recueil de ses Lettres, on voit un père donnant à son fils des leçons de corruption & de fausseté ; & il est difficile de rien imaginer de plus révoltant que cet exemple de dépravation. En vain on veut dire qu'il ne lui apprend qu'à tromper les femmes. Excuse étrange ! comme si le crime n'étoit pas plus lâche & plus odieux lorsqu'il attaque la foiblesse, qui ne peut ni se défendre ni nous punir. Nous ne voulons point imiter ici ceux qui étalent une morale d'autant plus sévère, qu'ils ont bien pris leur

leur parti de ne jamais la suivre; sans doute il est des passions capricieuses & inconstantes qui portent leurs détours & leurs ruses dans des liaisons où l'homme voudroit mettre de la morale & de la fidélité; mais si à ces artifices, qui leur sont naturels, on en ajoute d'autres qui appartiennent à la réflexion: si au lieu d'en rougir on les réduit en principes & en système, l'ame qui a pu concevoir un tel système & adopter de pareils principes, est dégradée dans tous ses sentimens; il n'aura pas plus de vertu avec les hommes qu'avec les femmes. Comme le Lord Chesterfield, il croira qu'on est toujours assez honnête, lorsqu'on est très-aimable. J'ai peine à le dire, mais ce fut dans son voyage & dans son séjour en France que le Lord Chesterfield se confirma sur-tout dans ces principes; il vit parmi nous des hommes qui avoient des vices & des grâces, & il crut que pour avoir des grâces il falloit avoir des vices; il n'approfondit pas assez le caractère de notre Nation pour voir que les François parlent souvent avec légèreté des vertus même qu'ils ont dans le cœur; & c'est ce qui a rendu souvent l'exemple de nos mœurs très-funeste aux étrangers. M. Duclos, dont nous parlions tout-à-l'heure, a dit des François que c'est le seul peuple qui puisse perdre ses mœurs sans se corrompre. Cette observation est peut-être la plus profonde qu'il ait faite sur le caractère de la Nation; & elle nous est très-honorable.

Sam. 24 Mars 1781.

H

Parmi les Mémoires de ces deux Volumes on en trouve d'abord quatre de M. l'Abbé Mignot sur les Phéniciens; ce Savant en a fait vingt sur le même peuple. C'est un des peuples les plus célèbres & les moins connus de l'antiquité. Les Égyptiens lui disputoient la gloire d'avoir créé les Arts & les Sciences; on ne lui conteste guère celle de les avoir répandus sur la terre; les Égyptiens s'étoient renfermés chez eux; les Phéniciens parcouroient le globe sur leurs vaisseaux; & les Arts, dont ils se disoient les inventeurs, étoient les objets qu'ils donnoient en échange dans leur commerce. Les recherches de M. l'Abbé Mignot paroissent étonnantes; & sans vouloir embellir l'érudition, il a su pourtant la rendre agréable, en tirant beaucoup de lumières d'un petit nombre de faits.

M. de Guignes n'a pu faire adopter à personne son système sur les Égyptiens & sur les Chinois; mais personne aussi n'a pu le lui faire abandonner *; il y revient encore. Mais nos Lecteurs ne voudroient pas peut-être y revenir comme lui; nous avons même que nous ne sommes pas en état de le suivre; & que son système, soit une erreur ou une vérité, elle ne peut sans doute produire ni assez de bien ni assez de mal pour qu'il soit très-important que le Public sache enfin au juste ce qu'il en doit penser. Nous respectons

* On connoît ce système; on sait que M. de Guignes veut prouver que les Chinois sont une Colonie des Égyptiens.

l'érudition & la sagacité de M. de Guignes, & nous sommes loin de vouloir le comparer à M. de Sénantes; mais nous croyons que ce feroit ici un peu le cas de lui dire comme *Matta, & que diable cela fait-il?*

M. de Guignes fait de son érudition un usage plus intéressant, lorsque dans un autre Mémoire il combat l'opinion presque générale, qui fait de l'Indoustan le premier pays civilisé de la terre. Il puise ses autorités dans des Livres Chinois; il aura peu de juges encore; car enfin, ce n'est pas sur des citations qu'on peut adopter ou rejeter des systèmes d'érudition; chacun veut voir par soi-même, & les Livres Chinois n'ont pas encore beaucoup de Lecteurs parmi nous. Les systèmes sur le premier peuple qui a eu des Arts & des Sciences, se multiplient depuis quelque temps; & de très-bons esprits s'en plaignent beaucoup; mais je ne vois pas trop où en est le danger, lorsque tous ces systèmes, détruits les uns par les autres, laissent toujours après eux beaucoup de recherches utiles & intéressantes. L'esprit de système peut être très-dangereux lorsque la bonne philosophie n'est pas encore connue; il l'empêche de naître. Mais lorsqu'elle est née & répandue, l'esprit de système peut servir à donner plus d'activité à l'esprit philosophique. On fera, pour appuyer & défendre un système, des recherches qu'on ne feroit jamais pour faciliter aux autres la découverte de la vérité. En philosophie même on est

H ij

obligé de se servir des passions : & où est-ce qu'elles pourroient être inutiles ou étrangères ?

M. Anquetil Duperron a tâché, dans deux Mémoires, d'accorder Hérodote & Crésias sur la durée de l'Empire d'Assyrie, & de concilier ce que les Historiens Grecs & Latins disent des Mèdes & des Perses, avec ce qu'en disent les Ecrivains Orientaux. M. Anquetil, savant dans toutes les langues, approfondit ces arides questions de chronologie avec une patience admirable ; c'est-là son talent, & on lui devoit de la reconnoissance s'il vouloit s'y renfermer. Mais M. Anquetil veut traiter quelquefois des matières où l'érudition ne suffit plus. Il a écrit, par exemple, sur les Gouvernemens d'Asie, contre Montesquieu, & sur le climat du Nouveau-Monde, contre M. Paw, & M. l'Abbé Raynal. Le ton qu'il a pris en les réfutant n'a pas toujours paru assez honnête & assez modéré. M. Anquetil paroît croire qu'il suffit d'être savant pour avoir toujours raison contre des Philosophes ; & il pourroit bien se faire pourtant que les Philosophes eussent aussi quelquefois raison contre les Savans. Il a voyagé dans l'Asie ; & dans son Ouvrage contre Montesquieu, il dit toujours *j'ai vu* ; & il semble qu'on n'ait rien à répondre à un homme qui *a vu*. Mais si on ne peut lui contester ce qu'il a vu, on peut lui contester les conséquences qu'il en tire ; & si elles n'avoient que très-peu de

rapport avec les faits qu'il cite , si elles étoient ou forcées ou étrangères à ce qu'il raconte , on pourroit lui dire que ce qu'il a vu en Asie ne donne aucune autorité aux mauvais raisonnemens que l'on voit dans son Livre ; & lorsqu'on l'auroit convaincu d'avoir toujours mal raisonné , on pourroit le soupçonner d'avoir quelquefois mal vu. On ne voit pas un Gouvernement comme on voit un fleuve & une montagne ; il faut pour le bien voir autre chose que des yeux. Mais ce n'est pas ici que cette discussion doit trouver sa place , elle appartient sans doute aux Orateurs Philosophes qui se préparent à rendre à Montesquieu l'hommage que lui a décerné sa patrie. M. Anquetil mérite des égards par lui-même ; mais il écrit quelquefois comme s'il vouloit en dispenser ceux qui peuvent lui répondre.

(*Cet Article est de M. Garat.*)

VUES Physiologiques sur l'organisation animale & végétale , par M. de la Métherie , Docteur en Médecine. Volume in-12. A Paris , chez P. F. Didot le jeune , Libraire , Imprimeur de MONSIEUR , quai des Augustins.

Le titre de cet Ouvrage semble n'annoncer que des considérations générales, tirées de la comparaison des animaux & des végétaux ; mais l'Auteur , en faisant de la machine humaine la base & le point de ral-

H iij

liement des connoissances multipliées qu'il a su y répandre, a trouvé le moyen de nous les rendre intéressantes par le parallèle continuél de l'homme & des autres êtres organisés. C'est à-peu-près le plan qu'Aristote a suivi dans son admirable Histoire des animaux. M. de la Métherie a joint à l'exposition la plus détaillée de toutes les parties du corps humain, le tableau de leurs fonctions respectives, de leur mécanisme, & des rapports que la Nature a mis entr'eux; des rapprochemens heureux entre les procédés qu'elle suit à l'égard de l'homme & des quadrupèdes, & les êtres qui paroissent s'en éloigner le plus par leur organisation extérieure & sensible, y tiennent en suspens sur ce qu'on doit admettre le plus; ou la profusion & la variété étonnante des moyens qu'elle emploie, ou la majestueuse uniformité qu'elle a mise dans son plan. L'Auteur pousse ses recherches depuis les premiers élémens de la matière organisée, jusqu'aux principes chymiques, des parties solides & des parties fluides qui entrent dans la constitution de l'homme, des animaux & des végétaux. Il suit la formation de toutes ces parties depuis la première fibre jusqu'aux viscères les plus composés, en ramenant sans cesse le Lecteur aux notions les plus plausibles que la Chymie moderne nous donne sur la nature des substances animales & végétales.

“ La terre des végétaux, dit-il, paroît

une; elle n'est point argilleuse, elle n'est point calcaire, & fait cependant effervescence avec les acides. Nous la rangeons dans la classe des absorbans.

On distingue deux espèces de terre dans les animaux, celle qui constitue les os, & celle qui entre dans la composition des parties molles & des fluides. La terre des os a été appelée *calcaire*, mais elle en diffère à bien des égards; il est vrai que calcinée, & même sans l'être, elle fait effervescence avec les acides; mais d'ailleurs elle n'en a point la causticité, elle n'attire point l'eau: ainsi la regarde-t-on aujourd'hui comme un sel composé d'acide phosphorique & de terre calcaire avec une très-grande quantité d'air fixe, ainsi que la chaux elle-même qui en contient beaucoup. Il en est qui admettent du natrium dans les os. La seule terre des écailles des coquillages est une vraie terre calcaire.

La terre des parties molles diffère beaucoup de celles-ci; lorsqu'elle est dépouillée de toute partie étrangère comme après la combustion, elle fait bien effervescence avec les acides, mais elle n'a nulle propriété des terres calcaires; on l'appelle *absorbante*: on n'y a point découvert, comme dans la terre calcaire, d'acide phosphorique; elle paroît peu différer de celle qu'on trouve dans les végétaux. Les parties molles contiennent beaucoup moins de terre à proportion.

L'Auteur, après avoir fait l'énumération des différens autres principes qui constituent les solides, & exposé de la manière la plus claire & la plus probable le mécanisme & le jeu de ces dernières parties, passe à l'analyse du sang, qui est la source & le réservoir de routes les autres humeurs particulières que séparent les différens organes pour les différens besoins de la machine, telles sont le lait, la graisse, la moëlle, la lymphe, la salive, le suc gastrique & intestinal, le suc pancréatique, la bile, l'esprit nerveux.

L'Auteur a des idées qui lui sont particulières sur ce dernier fluide, dont l'existence est encore problématique parmi le plus grand nombre des Physiologistes. « En suivant les » analogies, dit-il, ne seroit il pas sensé de » croire que cet esprit est un principe humideux éthéré très-actif, qui correspond chez » l'animal à l'esprit recteur des végétaux ? » Car il ne faut pas croire que l'esprit recteur ne serve à ces derniers qu'à leur donner de l'odeur. . . . Il a encore beaucoup » de rapport avec l'esprit séminal : on diroit » qu'ils sont le même principe, si grande » est l'influence qu'ils ont l'un sur l'autre ; » ils paroissent même se suppléer ; la déperdition de l'un entraîne la foiblesse de » l'autre. Une trop grande évacuation d'esprit séminal affoiblit également les nerfs. » Une autre ressemblance que doit avoir » l'esprit nerveux avec le séminal, est l'acti-

» vité; toutes les huiles éthérées sont très-
» actives, presque caustiques; l'esprit sémi-
» nal a beaucoup d'activité, comme on doit
» en juger par l'impression qu'il fait; l'es-
» prit nerveux en aura donc aussi une plus
» ou moins considérable.

» Qu'on ne dise point que l'huile n'est
» pas assez tenue pour répondre à la subri-
» lité des esprits animaux, & à la prompti-
» tude de leurs mouvemens. L'huile est le
» corps le plus subtil de la Nature: qu'y
» a-t-il de plus délié que l'esprit recteur
» des plantes? L'éther & l'esprit-de-vie
» sont de la plus grande subtilité: l'huile
» animale de dippel est aussi pénétrante, aussi
» active que les huiles végétales dont nous
» venons de parler; elle s'évapore avec la
» plus grande promptitude, & il ne reste
» dans le vase qu'un résidu sans vertu.

» Les huiles éthérées végétales sont unies
» à un acide qui domine dans toutes les
» liqueurs des végétaux. Chez l'animal l'acide
» a disparu pour faire place au principe
» salin animal. Les huiles éthérées animales
» seront donc unies à ce principe salin ani-
» mal, qui n'est que de l'alkali volatil: en
» effet, l'huile de dippel en contient; car
» quelque rectifiée qu'elle soit, elle verdit
» le sirop violat. L'analogie porte donc à
» croire que l'esprit nerveux sera également
» uni à un principe alkali volatil, & peut-
» être avec l'acide phosphorique.

L'Auteur fonde l'existence & les rap-

• H v

ports de l'esprit nerveux avec l'esprit séminal sur la similitude des organes qui les préparent, sur le degré d'influence qu'ils ont l'un & l'autre dans toute l'économie animale, dont ils animent & soutiennent toutes les fonctions. Il ne fait point un usage moins curieux de ses connoissances en Chymie au sujet de la génération. Il pense " que les
" semences ne sont que des lymphes anima-
" les & végétales chargées de beaucoup
" d'huile subtile, dont toutes les parties
" ont des forces propres, & qui crySTALLI-
" sent comme les sels. " Il appuie cette opinion de tous les phénomènes analogues que la Chymie présente, tels que les arbres de Diane, & les autres crySTALLISATIONS dont les différentes formes offrent une organisation apparente. Si les enfans ressembloient toujours à leur père & à leur mère, cette opinion auroit l'avantage d'expliquer d'une manière plus satisfaisante que ne le font les autres systèmes sur la génération, la ressemblance des enfans avec leurs parens ; car tous les sels dans leurs crySTALLISATIONS affectent une forme toujours constante. C'est par des inductions aussi ingénieuses, & puisées dans la même source, c'est-à-dire, dans la Chymie, que l'Auteur tâche de rendre plus sensible & plus évidente la nuance déjà apperçue qui unit le règne végétal au règne animal. Enfin, quand les nouvelles vues qu'il propose n'auroient pas ce caractère d'évidence que doivent avoir les vérités dé-

montrées, elles sont trop piquantes pour ne pas intéresser les Lecteurs instruits, & ne pas tourner les recherches des Physiologistes vers cet objet important.

LE FAKIR, Conte, avec cette épigraphe :
Tantane animis cœlestibus ira. Prix, 12 sols.
 A Constantinople, de l'Imprimerie du Muphti ; & se trouve à Paris, chez l'Éditeur (M. G. D. L. R.) rue des Champs Élisées ; Desène, Libraire, au Palais Royal, & chez les Marchands de Nouveautés.

Le but moral de l'Auteur de ce Conte, est de faire voir les dangers de l'orgueil ; la leçon peut être utile, mais on va voir qu'elle est un peu triste. Voici le portrait qu'il fait de son Héros.

Dans son désert, depuis trente ans & plus,
 Veillant, priant, faisant triste cuisine,
 Et se donnant souvent la discipline,
 Un vieux Fakir vivoit en vrai reclus.
 On ne parloit dans tout le voisinage
 Que des vertus de ce Saint personnage ;
 Chacun de lui vouloit prendre leçon ;
 C'étoit enfin l'exemple du canton.

Mais le Diable, qui veut absolument le faire tomber dans ses filets, prend la figure d'un grand Visir, & se rend dans la cellule du solitaire. Il lui persuade que la fille de

H 7j

leur Monarque se meurt de langueur, & que le père n'attend que des prières du Fakir la guérison de la Princesse. Après avoir réveillé l'orgueil de l'Hermite, le Diable vient employer son crédit dans le Divan : grâce à ses intrigues ; on envoie la Princesse au Solitaire, sous la garde d'un seul Eunuque ; & cet Eunuque, c'est encore le Diable lui-même. Sa séduction, jointe à une autre séduction plus puissante encore (la beauté de la Princesse) triomphent de la sagesse du vieillard. La jeune fille succombe comme lui, & devient mère. C'étoit moitié trop. Le Fakir, pour dérober jusqu'à la trace de son crime, se détermine à se défaire de sa complice ; & il égorge la Princesse. La punition du Fakir fait le dénouement du Conte.

Ce n'est pas sans doute cette catastrophe inattendue qui a dû inspirer à l'Auteur l'envie de conter. On peut lui reprocher aussi quelques négligences, de fausses rimes, comme *veiller avec rester, aisée avec éprouvée* ; de faux hémistiches, comme dans ces vers,

Dans ces siècles grossiers, ou pour mieux dire, &c.

Nous n'avons pas compris ce vers-ci,

Son allègue ne fut pas écouté.

A quelques négligences près, le style vaut mieux que le sujet. Il a de la facilité & du naturel ; & il annonce du talent, sur-tout si

L'Auteur est jeune. Nous ne citerons que quelques vers pour faire juger sa manière. Il s'agit du Fakir, qui est flatté de faire la conquête de la Princesse.

Je le crois bien ; jeune , belle & Princesse ,
Ce sont trois points qu'on trouve rarement ;
Si j'obtenois , pour prix de ma tendresse ,
Les deux premiers , je serois trop content.
D'un tel bonheur tout autre qu'un Hermite ,
Avec raison , auroit été surpris :
Mais celui-ci tout bas s'en félicite ;
Et dans l'ardeur dont son cœur est épris ,
Croit que Mahom , dans son Saint Paradis ,
Veut lui donner , pour prix de sa conduite ,
Un avant-goût des célestes Houris.

L'Éditeur de cette bagatelle est M. G. D. L. R. qui , croyant voir dans cet Ouvrage un talent digne d'être encouragé , a bien voulu se charger de tous les détails analogues à sa publication. On ne peut qu'applaudir à son amour pour les Arts qu'il cultive lui-même. Il annonce trois Ouvrages , dont il s'occupe actuellement ; deux *Éloges & des Réflexions Philosophiques sur le Plaisir* , par un *Célibataire*.



S P E C T A C L E S.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

LA première représentation d'*Iphigénie en Aulide*, donnée le Mercredi 14, pour la capitation des Acteurs, a excité les plus vifs applaudissemens. De tous les Ouvrages de M. Gluck, c'est celui qui nous paroît réunir ici le plus de suffrages; & nous n'en sommes pas surpris, puisqu'au mérite d'une musique savante & pleine d'expression, il joint celui de la variété des situations & de l'action la plus intéressante. L'art de parler tout-à-la-fois à l'oreille & au cœur, de prêter à chaque passion le langage qui lui est propre, de mesurer les accens au caractère & au rang de chacun des personnages, y est porté presque à sa perfection. S'il est des momens où la critique trouve quelques observations à faire, elle est désarmée sur le champ par les beautés du premier ordre qui viennent forcer l'admiration. Chaque représentation que l'on donne de cet Opéra semble y faire distinguer des traits, des détails échappés à l'attention du connoisseur. Les Ouvrages créés par le génie ont seuls cet avantage, auquel si peu de gens ont le droit d'aspirer.

Le Ballet de *Ninette à la Cour* a été revu avec plaisir. Son principal mérite consiste dans l'Acte du Bal, auquel nous avons déjà

donné de très-grands éloges dans plusieurs Numéros de ce Journal. Le Spectacle en est ravissant, & la réunion des premiers sujets de la Danse y produit l'effet le plus brillant.

COMÉDIE FRANÇOISE.

ON n'a pas toujours rendu à Crébillon la justice qui lui est due: pendant un certain nombre d'années on a beaucoup parlé de ses défauts en les exagérant, & l'on a gardé le silence sur une partie des grandes qualités qui le placent au rang de nos premiers Dramatiques. Dès qu'un Artiste est persécuté, il devient intéressant; mais si cet Artiste n'existe plus, s'il a eu un grand talent, il devient, pour ainsi dire, un être sacré aux yeux de bien des gens. Crébillon étoit mort; il avoit mérité beaucoup de réputation; en conséquence, dès qu'il fut déprimé par les uns, il fut prôné avec enthousiasme par les autres: de l'enthousiasme au fanatisme il n'y a qu'un pas, & ce pas fut bientôt franchi. Dès-lors il fut dangereux de parler de cet homme célèbre; la moindre observation sur la rudesse de son style, sur la foiblesse de quelques-unes de ses Tragédies, parut un attentat contre sa mémoire; & tout Critique qui voulut élever la voix, non pour insulter aux mânes d'un Auteur estimable, mais pour apprécier ses productions à leur juste valeur, excita la colère des enthousiastes, & fut ac-

culé de servir l'envie & la haine. La remise de *Pyrrhus*, en nous rappelant ces faits, dont nous avons été témoins, nous fit sentir que nos idées sur cette Tragédie trouveroient des contradicteurs. Cette réflexion ne nous intimida point. Trop justes pour refuser au génie de Crébillon le tribut d'estime qui lui est dû, nous aimons trop l'Art dans lequel il a trouvé sa gloire, pour dissimuler combien son *Pyrrhus* est foible & dénué d'intérêt. Nous en avons parlé avec tous les ménagemens que peut employer un Critique honnête & déintéressé; nous avons eu soin de convenir des beautés qui le distinguent, de ne pas même parler de certains défauts que tous les connoisseurs ont remarqués, & que nous ne pourrions relever aujourd'hui sans être soupçonnés d'animosité; mais notre délicatesse a été payée par de l'emportement. On a imprimé, dans un Journal qui avoit déjà fait un éloge pompeux de cet Ouvrage, une Lettre, où, en attaquant notre opinion, on fait de *Pyrrhus* un éloge plus pompeux encore. On l'appelle une *superbe* Tragédie; on dit que l'action est d'une simplicité attachante, tandis qu'elle manque de simplicité; on loue l'énergie du style, sans penser que... mais nous nous sommes interdit toute nouvelle critique; enfin, on laisse entendre que cette Tragédie, étant imprimée dans les *Œuvres de Crébillon*, sa lecture suffit pour prouver contre notre jugement, comme si on avoit tort de trouver *Agésilas* & *Suréna* des

productions foibles & traînantes , parce qu'elles sont imprimées dans les Œuvres de Corneille à côté de Rodogune & de Cinna. Nous répondrons à cette *superbe* logique en invitant les connoisseurs à lire Pyrrhus , à le voir si on le redonne , & à jeter ensuite un coup-d'œil sur le premier article que nous avons imprimé dans le N^o. 10 du Mercure. A l'égard du reproche qu'on nous a fait d'avoir annoncé que les représentations étoient désertes , en assurant que des deux qui ont été données , la première a produit 1500 liv. & la seconde 2000 liv. Voici notre réponse. Le mot *désertes* est trop fort , & nous l'avouons très-volontiers. Quant aux représentations , nous avons vu celle qui a produit une recette très-médiocre en hiver , nous n'avons point vu l'autre. Après celle-ci on a cessé de donner l'Ouvrage , sans informer le Public des raisons qui arrêtoient son cours , chose qu'on fait ordinairement en cas de succès , & voilà ce qui nous a induits en erreur. Puisque Mlle Sainval est devenue malade au point de cesser tout travail , il falloit révéler au Public ce secret nécessaire à faire connoître pour l'intérêt même de la *superbe Tragédie de Pyrrhus*. Pour nous , grâces au Ciel , nous ne sommes point à portée d'être informés avant le Public des mystères de la Comédie ; & , dans ce siècle des Drame , des Proverbes & des Pantomimes , heureux l'Homme de Lettres qui n'a pas besoin du secret des coulisses.

COMÉDIE ITALIENNE.

LES changemens desirés dans le second acte de *Blanche & Vermeille* ont été faits, & la seconde représentation de cette Comédie a eu lieu le Jeudi 15 de ce mois. Voici le sujet & la marche de la Pièce, telle qu'elle existe aujourd'hui.

Blanche & Vermeille ont été élevées par une Fée qui veut faire leur bonheur. La première a aimé Colin ; mais depuis qu'elle a rencontré un Prince dans une forêt, l'ambition a pris dans son cœur la place de l'amour. La seconde, aimée de Lubin, ne desiré d'autre bien que sa tendresse ; c'est le vœu qu'elle forme, quand la Fée donne aux deux sœurs un souhait à faire à leur choix. Pour Blanche, elle demande à régner. Elle est conduite à la Cour ; & tandis qu'on la revêt des habits convenables à son nouvel état, Colin vient implorer la pitié du Prince, & lui raconter la perfidie de sa Maîtresse. Celui-ci se propose d'éprouver la tendresse de Blanche ; il feint que pour la séduire il a pris un nom & un rang qui ne lui appartiennent point ; que le Prince qui l'a apperçue s'est enflammé pour elle d'une passion très-violente ; il lui demande si l'amour qu'il a cru lui inspirer lui fera obtenir la préférence sur un rival si redoutable : l'embarras, la surprise de Blan-

che indignent le Prince, qui lui déclare qu'il l'a trompée, & l'abandonne à l'instant même où les Courtisans viennent chanter son bonheur & sa gloire. Confuse, désespérée, elle fuit, marche au hasard, entre dans un bois, y trouve une chaumière où brillent la gaité & l'abondance; elle est sur le point d'y demander un asyle, & n'ose s'y présenter, quand on lui dit qu'elle appartient à Vermeille & à Lubin. Enfin, la bonne Fée a pitié d'elle. Colin, conduit par ses rêveries amoureuses, traverse le bois en racontant ses peines aux échos; il retrouve Blanche avec surprise, apprend son aventure, ses remords, lui pardonne son infidélité, & l'épouse.

Le premier acte de cette Comédie est très-agréable; le second n'a pas le même mérite. On n'aime point à y voir un personnage tel qu'un Prince, y faire un rôle à peu près épisodique, & disparaître pour qu'il ne soit plus question de lui. Le troisième Acte vaut beaucoup mieux, mais le dénouement est trop prévu pour n'être pas un peu froid. On retrouve dans ce petit Ouvrage tout l'esprit, toute la grâce qui ont fait accueillir l'Auteur des deux Billets & de Jeannot & Colin; néanmoins on lui désireroit quelquefois un style plus soigné, & moins de recherche dans les idées.

La Musique est de M. Rigel. Nous y avons remarqué, comme dans les autres compositions du même Auteur, la facture d'un homme de mérite, mais peu

de morceaux faillans, & des motifs qui ne nous ont point paru neufs. Peut-être les paroles qu'il a été chargé de mettre en musique sont elles dénuées du sentiment dont un Compositeur a besoin pour échauffer son génie ; & cette excuse seroit d'autant plus valable, qu'on sait très-bien que la musique ne peut pas tout peindre. Nous avons déjà observé que rien n'est plus déplacé dans le cours d'une Scène que ces airs de bravoure que nos Musiciens ont la foiblesse d'accorder aux sollicitations de nos Virtuoses à prétention ; que ce petit luxe détruit l'intérêt en arrêtant le cours de l'action ; nous en avons encore trouvé deux dans un seul Acte de cette Comédie ; nous réitérons notre observation : sera - elle écoutée ?

V A R I É T É S.

LETTRE SUR L'ÉGOÏSME.

PUISQUE nous voyons revivre les systèmes sur l'*Égoïsme* dont on s'occupoit il y a trois ou quatre ans, permettez-moi de ressusciter aussi mon opinion* sur cette matière.

Le mot *Egoïsme* ne représente probablement plus, comme à la création, l'*action simple d'un bavard qui*

* Voyez ma Dissertation sur l'*Egoïsme*, Journal Encyclopédique, premier Février 1778, & mes Réflexions sur l'*Egoïsme*, Journal de Paris, Lundi de Pâques de la même année.

se cite sans cesse dans la conversation, puisqu'il est devenu synonyme d'*amour de soi*, d'*amour-propre*, d'*intérêt personnel*, &c. Mais son acception ainsi généralisée, il représente évidemment le *stimulus* de toutes nos actions; car depuis le crime jusqu'au dévouement héroïque, l'*amour de soi* diversement modifié en est toujours le premier aiguillon. Pourquoi donc voir sans cesse de couleur noire cet *amour de soi* essentiel à tout individu? pourquoi nous faire une ample énumération des crimes qu'il fait commettre, & ne pas nous dire un mot des bonnes actions, des vertus & des beaux sentimens qu'il développe? Que diriez-vous d'un Médecin, écrivant l'histoire des maladies produites par une bile dépravée ou surabondante, qui envisageroit cette liqueur essentielle à la vie comme étant constamment nuisible?

Si on veut réellement nous éclairer sur nos propres intérêts, je crois qu'il faut nous présenter les objets sous toutes leurs faces, & nous en faire appercevoir le bon comme le mauvais côté. Si l'*amour de soi* produit des hypocrites, des scélérats, pourquoi nous cacher que c'est toujours pour soi-même qu'il faut être bon père, bon fils, bon citoyen, & même patriote dévoué (je crois l'avoir prouvé dans la Dissertation indiquée par la Note première), ami fidèle, & le plus vertueux des hommes si l'on peut? Comment interpréter ce sublime adage philosophique, *faites le bien pour l'amour du bien même*, si ce n'est pour la satisfaction personnelle que vous trouverez même à vous dévouer? Appelons donc les vices par leurs noms propres, & songeons bien que pour être vertueux il faut commencer par être juste, c'est-à-dire, bien connoître l'intérêt de ses semblables pour pouvoir le mettre en balance avec le sien propre, afin de n'être ni injuste ni dupé.

L'*Egoïsme* n'est donc pas un crime s'il est la base de toutes les conventions sociales, & si le meilleur Citoyen est celui qui fait le mieux marier son *intérêt personnel* avec l'intérêt général, puisque de cet heureux accord doit résulter nécessairement la plus belle harmonie sociale.

Si la Comédie de l'*Egoïsme* a fait voir, par les contrastes les mieux sentis, que c'est pour *soi* qu'on est criminel, elle a fait voir que c'est aussi pour *soi* qu'on est vertueux & bon.

Nous avons encore plusieurs recherches philosophiques assez précieuses * sur cet objet ; mais c'est une contradiction dans les termes de regarder la qualification d'*Egoïste* comme toujours injurieuse ; & quoiqu'une Académie vienne de couronner un beau Sermon sur les funestes effets de l'*Egoïsme*, soyons de bonne foi, & concluons malgré tout cela que nous ne sommes point infectés par un nouveau vice dans un siècle qui nous fournit aussi l'exemple de personnes qui se servent de tout leur pouvoir, & qui emploient toutes leurs facultés pour faire le bonheur ou satisfaire l'*intérêt personnel* de leurs semblables, & qui n'ayant d'autre but & ne se proposant d'autres récompenses que le *plaisir* qu'elles en retirent, sont réellement de véritables *Egoïstes*, & cependant les plus précieux des hommes.

. . . *Stulta est clementia, cum tot ubique*

Vatibus occurras, paritura parcere chartæ. Juv. Sat. I.

(Par M. Hallot, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris.)

* Entr'autres, Réflexions sur l'*Egoïsme*, Mercure de France du 24 Février 1781, & la Comédie de l'*Homme personnel*, &c.

GRAVURES.

DESCRPTION particulière de la France, département de la Seine. Paris, premier Cahier, contenant, 1°. une vue de la Place de Louis XV; 2°. une vue générale du Pont-Neuf, prise de l'endroit où l'on passe l'eau au premier guichet du Louvre; 3°. une autre du Pont de la Tournelle, de l'Isle S. Louis, de l'Isle Louvier, & d'une partie du quai S. Bernard, prise du côté de la Rapée; 4°. une autre de l'Arsenal & du Magasin à poudre, prise du côté des foïlès; 5°. une vue de la Salpêtrière, prise du Boulevard. Ce Cahier se vend à Paris, chez Née & Masquellier, Graveurs, rue des Francs Bourgeois,

MUSIQUE.

RECUEIL de petites Pièces & de petits. Airs pour de Forte-piano, composé par M. Kufner, Professeur de Musique, Œuvre 3. Prix, 6 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue Bétizy, au coin de la rue de la Monnoie; Mlle Castagnerie, rue des Prouvaires, & Salomon, Luthier, quai de l'École.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

ÉTAT Militaire, Naval, Nobiliaire, Ecclésiastique, Civil & Municipal de la Grande-Bretagne, Volume in-12. Prix, 2 liv. 8 sols. A Paris, chez Onfroy, Libraire, quai des Augustins.

Lettre de M. Tingault, Curé de Coulanges, à M. l'Abbé Bossu, au sujet des réparations qui ont

été faites en 1779 & 1780 aux Fontaines de Courlanges, in-8°. A Paris, chez Chardon, Imprimeur-Libraire, rue Galande.

Second Mémoire sur un nouveau Système d'Harmonie applicable à l'état actuel de la Musique, par M. Vandermonde., de l'Académie Royale des Sciences, in-4°.

Pyrame & Thisbé, Scène Lyrique, in-8°. Prix, 12 sols. A Paris, chez les Libraires qui vendent les Nouveautés.

Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque, n°. O, contenant la troisième suite de la cinquième Partie des Romans du seizième siècle; & n°. P, contenant la suite de la huitième Partie des Livres de Philosophie; Sciences & Arts du seizième siècle, 2 vol. in-8°. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins.

T A B L E.

<i>Vers à M. Necker</i> , 145	<i>Inscriptions & Belles-Lettres</i> , 161
<i>Vers trouvés au bas d'un ancien Portrait de Colbert</i> , 146	<i>Vues Physiologiques sur l'organisation animale & végétale</i> , 173
<i>Vers écrits au bas de plusieurs Dessins où M. de Voltaire est représenté</i> , ibid.	<i>Le Fakir, Conte</i> , 179
<i>L'Amour, la Raison & la Paix, Fable</i> , 147	<i>Académie Roy. de Musiq.</i> 182
<i>Quatrain à M. Fr...</i> , 149	<i>Comédie Française</i> , 183
<i>Constance & Lucette, Anecdote</i> , ibid.	<i>Comédie Italienne</i> , 186
<i>Enigme & Logogryphe</i> , 160	<i>Lettre sur l'Egoïsme</i> , 188
<i>Mémoires de l'Académie des</i>	<i>Gravures</i> , 191
	<i>Musique</i> , ib.
	<i>Annonces Littéraires</i> , ib.

A P P R O B A T I O N.

J'A I lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercuré de France*, pour le Samedi 14 Mars. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 23 Mars 1781. DE SANCY.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 31 MARS 1781.

PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

*VERS faits à la vue de plusieurs Tableaux
de MM. GREUZE & VERNET.*

DES Peintres immortels
Qu'admire Rome Chrétienne,
Qu'eût sur de nombreux Autels
Adoré Rome Payenne,
L'un offre des sentimens
La douce ou terrible image ;
L'autre, Dieu des élémens ,
Produit le calme ou l'orage.
De leur pinceau créateur
La séduisante imposture
Fascine le Spectateur.
Greuze est le Peintre du cœur ,
Et Vernet de la Nature.

(Par M. Gu... de R...)

Sam. 31 Mars 1781.

I

LE BON MÉNAGE, Épigramme.

TAIS-TOI, fesse mathieu : tais-toi, laide forçière,
 S'écrioient à la fois deux Époux mécontents,
 Qui se feroient jetés l'un l'autre à la rivière,
 Sans des voisins moins imprudens,
 Qui craignoient qu'aux témoins on ne cherchât que-
 relle.

Tu périras, dit-il : tu mourras, reprit-elle,
 Vilain lâdre, & chez Lucifer,
 Digne soutien de ta famille,
 Je te verrai traîner une chaîne de fer
 Devenu l'époux de sa fille,
 Plaisantes-tu, dit l'autre ? en enfer comme ailleurs
 On n'épouse point les deux sœurs.
 (*Par un Lunettier.*)

QUESTION importante proposée par une femme,

DANS ce siècle, où l'on analyse tous les
 sentimens, en ne conservant pas même le
 dehors de la sensibilité; où l'on disserte gra-
 vement pour savoir si Orosmane aime mieux
 Zaïre après l'avoir tuée, qu'au moment où il
 va l'épouser, * on sera bien étonné, peut-

* On croit qu'il y a eu deux Lettres sur ce sujet,
 imprimées dans le Journal de Paris.

être même scandalisé du récit que je vais faire , & de la question que je veux éclaircir. Ce n'est pas aux hommes que je m'adresse : leur amour-propre sera trop flatté de ce qu'ils vont lire , pour que leur jugement fût impartial ; c'est celui des femmes que je veux ; non de celles qui , par leur imagination exagérée, repoussent sans cesse l'amour & le bonheur , en voulant l'assujétir à des systèmes , à des conditions , à des caprices , & qui en forment un composé monstrueux d'exigence & d'insensibilité. Je m'adresse à ces femmes vraies & tendres , qui se laissent aller aux douces impressions de la Nature ; qui ont reçu d'elle tout ce qu'il faut pour plaire , aimer & être aimées , & qui jouissent avec reconnoissance des biens & des maux attachés à la sensibilité : elles seules peuvent m'entendre , & prendre quelque intérêt à mon héroïne.

Un soir, après souper , (moment favorable pour les dissertations & les confidences) je restai avec plusieurs femmes , jolies & spirituelles ; tous les hommes nous avoient abandonnées ; la conversation tomba , comme de raison , sur l'amour. (car , comment ne pas parler souvent de ce qui fait le premier intérêt de notre vie ?) Long-tems l'esprit s'étoit égaré dans la Métaphysique la plus profonde , source inépuisable d'absurdités , sur-tout en amour. L'une de celles qui , par leur expérience , avoient été ramenées au vrai , & qui , par des épreuves très-naturelles , regardoient

les véritables passions comme de vieilles chimères , voulut élever des doutes sur la possibilité de fixer long-temps les hommes , seulement avec des sentimens platoniques. Cette observation fut rejetée avec dédain par deux des plus intrépides déraisonneuses que j'aie encore rencontrées. La gaieté n'avoit pas beau jeu dans cette sublime assemblée. Aussi je ne me permis point de hasarder mes principes, par fois un peu légers, mais fort communs. Il falloit cependant sortir de ce labyrinthe ; malicieusement je revenois souvent à demander à mes Platoniciennes si elles croyoient que l'amour pût exister comme du temps d'Astrée ; voyez, dis-je, si même dans le Roman d'Amadis , si élégamment rajeûni de nos jours , la douce & tendre Oriane ne couronna point les feux de son amant sans la permission de M. son père ? Et ce scélérat de Galaor, que j'aime tel qu'il est , combien il trouva peu de cruelles ! car elles étoient déjà rares dans ce tems-là.

Mes exemples & mes réflexions ne réussirent point du tout ; je ruinois ma réputation en fait de sensibilité ; mais je m'amusois : c'étoit un grand dédommagement pour une tête légère comme moi. Cependant , malgré mon goût pour la raillerie , je fus forcée de me taire ; le ton étoit monté si haut , si haut , qu'à chaque instant je n'y comprenois plus rien. « Non , disoit l'une » de mes charmantes folles , rien ne doit » déterminer une femme raisonnable à ren-

» dre un amant trop heureux : de cet ins-
» tant il deviendrait le maître , il domi-
» nerait , il abuserait , il finirait par se
» dégoûter. Une infidélité serait d'ailleurs
» une action abominable ; alors , en proie
» à la fureur , au désespoir , tout est per-
» mis ; non-seulement il ne faudrait jamais
» revoir un tel homme , mais la mort seule
» pourrait délivrer d'un si cruel supplice ,
» & le punir d'avoir pu tromper un cœur
» sensible. » *La mort ? m'écriai-je , de qui*
donc ? de l'amant , ou de la maîtresse ? A
cette question , nouveau mépris ; on me
répondit , en haussant les épaules , qu'une
femme sensible ne pouvoit jamais sacrifier
ce qu'elle avoit aimé ; tout son malheur
devoit retomber sur elle-même ; c'étoit elle
qui devoit mourir. Ho ! pour le coup , je
restai muette ; je cherchai dans les regards
de mes voisines à démêler ce qu'elles pen-
soient de tant d'extravagance. En les par-
courant des yeux , mon attention se fixa sur
une femme qui avoit une passion connue , &
qui n'avoit encore rien dit ; son étonnement
m'apprit qu'elle ne pensoit ni comme moi ,
ni comme le reste de la compagnie. Je lui
adressai la parole : « & vous , belle veuve ,
» lui dis-je , ne nous ferez-vous point part
» de vos idées sur la perfection du senti-
» ment ? » Elle rougit , s'embarrassa ; mais
je n'en eus aucune pitié : je redoublai mes
instances pour l'obliger à satisfaire ma curio-
sité. « Hélas ! dit-elle avec un sourire enchan-

» teur, que me demandez-vous ? Je ne suis
 » plus digne de me mettre sur les rangs pour
 » disputer ; l'amour m'a rendu si raisonna-
 » ble & si indulgente ! Vous connoissez cette
 » maxime de la Rochefoucauld : *On par-*
 » *donne tant qu'on aime.* Eh bien, j'aime,
 » & je pardonne. » Ici les figures de nos
 compagnes exprimèrent l'ironie, & la
 mienne la joie. « Comment ce miracle s'est-
 » il donc opéré ? car il me semble que
 » votre passion pour Dorante. — C'est lui,
 » dit-elle, qui a produit cette métamor-
 » phose ; quand je devins libre, & que je
 » pus disposer de mon cœur, je l'aimai,
 » sans approfondir ni comment, ni pour-
 » quoi : ce qui m'étoit revenu sur son
 » compte, ce que j'en voyois, sa figure,
 » son esprit, ses qualités aimables & essen-
 » tielles ; tout en lui autorisoit mon pen-
 » chant. Pour ses défauts, (car il en a) je
 » n'en conviens qu'avec lui ; le seul dont
 » je parlerai, est un fond de froideur exces-
 » sive, caché sous l'air de la raison. » Do-
 rante s'aperçut bien vite de mes sentimens ;
 il vit que j'avois des idées fausses & roma-
 nesques sur l'amour. Un caractère rêveur
 & mélancolique étoit une heureuse dispo-
 sition pour croire que tout sentiment vif
 excluait la gaieté ; étoit incompatible avec
 le plaisir ; j'étois ; comme dit Madame de
 Sévigné, *aride de désespoirs.* Dorante crai-
 gnant, pour lui & pour moi, le danger
 auquel expose une tête exaltée, réprimait

sans cesse tout ce qui avoit l'apparence d'une sensibilité exagérée , me rappelant qu'une femme honnête ne devoit pas se servir des mêmes moyens qu'une femme galante ; que celle ci a besoin de ce ton passionné pour faire des dupes ; qu'il avoit été si souvent trompé par les ames *brûlantes* , *aimantes* , *exigeantes* , que ce qu'il desiroit le plus étoit un sentiment & des expressions modérées & naturelles ; que d'ailleurs ce qu'une femme raisonnable devoit le plus désirer, c'étoit d'acquérir un ami estimable dans son amant ; qu'une mauvaise tête écarte des devoirs de la société, nuit au bonheur, & fait tort aux sentimens vrais. Je ne pouvois qu'approuver tout cela ; cependant je m'affligeois souvent de cette froideur , de cette conduite toujours prudente & mesurée ; quelquefois je m'en fâchois ; il se fâchoit aussi , mais sans se corriger , ni moi non plus. Ces disputes altéroient peu - à - peu notre tranquillité. Au bout de quelque temps un nouvel orage s'éleva entre nous ; ce fut moi qui y donnai lieu. Dorante , en conservant son caractère , me dit que ne pouvant pas me prouver mieux son amour qu'il n'avoit fait jusqu'alors , jugeant par la vivacité de mes plaintes qu'il faisoit mon malheur , & n'ayant pas en lui des moyens suffisans pour répondre à mon sentiment , il se bornoit à me demander mon amitié , dont il ne se passeroit jamais. Blessée de ce sang-froid, l'aimant

toujours, mais ne voulant point convenir de mes torts, j'acceptai le marché. A la vérité, ce fut avec une douceur & un calme qui le surprirent; il s'attendoit vraisemblablement à un emportement, à des reproches, contre lesquels il s'étoit armé. Sa philosophie faillit à être déconcertée d'une manière si paisible & si tendre tout-à-la-fois. Plusieurs mois se passèrent ainsi. Dorante étoit aussi assidu, aussi confiant, aussi aimable que de coutume, me rendant compte & juge de toutes ses actions, mais d'amour pas un mot. Je souffrois ce qu'il est impossible d'exprimer : chaque tête-à-tête, chaque conversation, finissoit par un torrent de larmes dès qu'il m'avoit quittée. J'étois fière, & je me taïsois; mais aussi j'étois sensible, & je pleurois. Enfin, n'y pouvant plus tenir, je lui demandai s'il avoit une autre maîtresse : oui, me dit-il avec franchise; je ne l'aime point; elle ne fait point mon bonheur; mais elle ne me tourmente pas. A ces mots, je restai muette; je sentis ce que mon exigence m'avoit fait perdre, mais je ne me permis aucune plainte. Quelques mois s'écoulèrent encore; même suite, mêmes soins, même abandon de confiance sur tous les objets qui nous intéressoient l'un & l'autre, & même réserve sur la seule chose dont j'aurois voulu qu'il me parlât; quelquefois seulement il me disoit que c'étoit par ma faute que nous n'étions pas heureux. Un jour, oubliant sa sagesse & ses projets, il prétendit me persuader que je ne devois pas être blessée de ce qu'il

avoit une autre maîtresse, puisqu'il ne lui étoit point attaché , qu'il me rendoit les mêmes soins qu'auparavant , & qu'il m'aimoit toujours de préférence ; enfin , que si j'avois toujours pour lui le même sentiment , cette circonstance ne devoit y rien changer. Je me révoltai de bonne-foi à cette proposition ; elle me parut offensante ; mais je lui offris le retour de mon cœur tel qu'il étoit avant notre rupture , s'il vouloit quitter cet objet dont il disoit ne pas se soucier. C'étoit déjà quelque chose de gagné qu'une semblable promesse de ma part ; mais ce n'étoit pas encore là son compte ; s'il eût souscrit à mes conditions , il auroit eu l'air d'avoir obtenu grace , tandis qu'il prétendoit me la faire , & me prouver qu'il avoit été forcé malgré lui à un autre choix. Nous en restâmes là quelques semaines , menant la même vie , & ayant l'air de nous être plus nécessaires que jamais. Il falloit cependant finir ; un semblable personnage étoit difficile à soutenir ; & Dorante , qui m'aimoit , se contraignoit avec peine ; aussi m'expliqua-t-il franchement ses intentions. Vous m'aimez toujours , me dit-il , je le vois , je n'en puis douter ; la plus grande preuve que vous puissiez m'en donner , c'est de me rendre les droits que j'avois , sans exiger aucun sacrifice ; vous êtes bien convaincue aussi que je vous aime plus que tout autre objet : quelle importance pouvez vous mettre à une légère distraction qui n'a jamais rien pris sur mes soins ni sur mon cœur ? Il

mit dans ses instances tant de chaleur, de graces, d'originalité; je savois si peu comment on refuse ce qu'on aime, & je l'aime si tendrement, que je ne pus lui résister. Nous sommes maintenant fort heureux; nous n'avons de dispute que ce qu'il en faut pour empêcher l'ennui d'approcher de nos tête-à-tête; mais il ne m'a point tirée d'erreur; il s'obstine à se taire, & à ne plus vouloir parler du passé. Comme il faut que l'amour-propre se fasse toujours sa part, & qu'ordinairement elle est bonne, je me suis persuadée qu'il avoit eu une fantaisie, qu'elle ne subsistoit plus, mais qu'il avoit essayé par cet aveu bizarre, de corriger ma mauvaise tête, & de me ramener. L'épreuve a été un peu rude, ajouta ma belle veuve; je ne la conseille pas à tout le monde. Quant à Dorante, il jouit tout-à-la-fois du plaisir d'être aimé pour lui, & de celui d'avoir rectifié ma susceptibilité, qui nous rendoit malheureux tous les deux.

Le silence fut général pendant quelques minutes; les sublimes Métaphysiciennes le rompirent les premières, en convenant avec une ironie qui eût été offensante pour une femme moins heureuse que la veuve, qu'elles n'avoient pas d'idée d'un pareil sentiment; que cela prouvoit seulement que l'amour, dans certaines âmes, étoit bien différent de lui même. Ici nombreuses citations, qui toutes condamnoient la tendre foiblesse de mon aimable veuve; elles n'oublièrent qu'un seul

livre , celui qui ne trompe point ; cette bonne & sage nature , qui nous fait faire tant de sottises , mais aussi qui nous les fait réparer & pardonner. Oh ! pour celui-là , leur érudition étoit en défaut , & je gagerois qu'elles ne l'ont jamais feuilleté. Pour moi , je fis mon compliment à la charmante veuve sur son bonheur ; je le lui aurois presque envie , si je n'avois renoncé à tout ce qui peut ni éloigner de ma chère Philosophie , & de mon imperturbable insouciance. A présent , je demande ce qui eût été la plus grande preuve d'amour de la part de cette douce & sensible personne , ou de renoncer à son amant , ou de reprendre des liens qu'il paroïssoit désirer , en lui laissant user cette fantaisie dont il lui avoit fait l'aveu. C'est à cette question que je demande une réponse positive , si toutefois , en fait de sentiment , il peut y avoir deux avis qui se ressemblent.

O vous , sexe charmant , ne rougissez pas en lisant cette anecdote ! si par hasard vous découvrez au fond de votre cœur le même penchant à être aussi tendre & aussi foible que mon héroïne , croyez que c'est un des plus rares dons que la nature vous ait prodigués , quand elle vous a donné en partage tant de moyens pour aimer , & tant de facilité pour pardonner. J'ose me flatter qu'il résultera de cette histoire quelques raccommodemens heureux dont tout le monde me saura gré.

P. S. Nous ne pouvons pas douter que le morceau très-piquant qu'on vient de lire

ne soit l'ouvrage d'une femme. Après l'avoir lu, il nous est venu l'idée de proposer une question aussi intéressante à résoudre que celle qui fait le sujet même du morceau. *La femme qui l'a écrit est-elle plus coquette que sensible, ou plus sensible que coquette?*

Explication de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de l'Énigme est *Dentelle* ; celui du Logogryphe est *Canne*, où se trouve *Anne* (*Ste*), *âne*.

É N I G M E.

SANS être oiseau je porte plume ;
 Avec moi plus d'un Écolier,
 Dès la plus tendre enfance, aux combats s'accoutume.
 Sans être un instrument guerrier,
 Je renferme, (chose étonnante)
 Poudre subtile, arme tranchante.
 (*Par M. Houllier de Saint-Remi.*)

L O G O G R Y P H E.

A MON aspect le plus hardi frissonne ;
 Déplace deux pieds, cher Lecteur,
 Riche attribut de la grandeur,
 Le Roi me porte sur le trône.
 (*Par M. Lagache fils.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

MÉMOIRES de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Tomes XL & XLI. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins.

Second Extrait.

LE second Volume commence par un Mémoire de M. Bouchaud, sur l'Histoire des Prêteurs Romains; c'est la suite de plusieurs Mémoires de ce Savant sur toutes les Magistratures Romaines. On peut voir ici combien peu les Lois civiles de Rome méritent l'admiration qu'on leur prodigue depuis tant de siècles. Si on nous disoit qu'il y a eu un peuple chez lequel les Loix changeoient toutes les années comme les Juges, & où par conséquent les droits des Citoyens étoient abandonnés à tous les caprices & à toutes les passions des Magistrats; qui, après avoir toléré un tel abus pendant plusieurs siècles, n'imagina d'autre moyen de le réformer, que de le perpétuer en quelque sorte, en recueillant presque au hasard toutes ces lois, dont la Législation s'étoit surchargée de siècle en siècle, d'année en année : nous penserions sans doute que ce peuple est un de ceux dont l'ignorance & la barbarie ont le plus déshonoré l'espèce humaine ; & ce

peuple cependant est le peuple Romain; c'est un de ceux dont la grandeur a le plus élevé la dignité de l'homme. Cette Législation est celle que, pendant plusieurs siècles, on a lue en Europe à la lueur des cierges bénis; quand on la lit à la lumière d'un bon esprit, on ne la trouve plus si sacrée. Le tableau historique qu'a tracé M. Bouchaud d'une partie de cette Législation, peut mériter l'attention de ceux même qui sont les plus étrangers à l'étude des Lois. L'Auteur de cet Extrait l'a parcouru avec d'autant plus de plaisir, que lui-même, il y a trois ans, en avoit tracé un absolument semblable (dans des notes qui sont à la suite d'un éloge du Chancelier de l'Hôpital.) Ce sont les mêmes vues; les faits décisifs sont choisis dans les mêmes époques, & les résultats sont tirés des mêmes faits. Cette conformité est même si grande, qu'elle peut étonner. L'érudition de M. Bouchaud n'a guère fait qu'ajouter au nombre des preuves. Si nous nous sommes rencontrés par hasard, ce hasard m'honore sans doute beaucoup, & sur-tout il donne une grande force à des idées qui nous sont communes. Si par hasard aussi M. Bouchaud avoit jeté les yeux sur la Brochure où j'ai jeté ces idées, je ne me fâcherois point qu'il en eût profité. Elles auront bien plus de poids dans son Mémoire; & un Académicien accoutumé à ne citer que les autorités les plus savantes, n'étoit pas obligé, peut-être, à citer la première Brochure qui soit sortie de la plume d'un jeune homme.

Nous ne parlons point de tous les Mémoires de ces deux Volumes. Nous ne croyons devoir nous arrêter que sur ceux qui peuvent donner lieu à quelques réflexions.

M. de Sybert nous en promet plusieurs sur la philosophie de Cicéron, & il nous en donne un aujourd'hui : c'est un riche & vaste sujet ; car la philosophie de Cicéron tient à presque toute celle de l'antiquité. Ce beau génie, qui n'a eu qu'un seul rival d'éloquence chez des peuples & dans des siècles où presque tous les Citoyens étoient des Orateurs, sembla vouloir enrichir sa pensée de tout ce que l'esprit humain avoit pensé avant lui. Il chercha la vérité dans toutes les sectes, & la trouva quelquefois lorsqu'il la chercha aussi dans la raison & dans la conscience. M. de Sybert fait d'abord l'Histoire de la naissance & des progrès de la Philosophie à Rome ; mais cette Histoire est très-connue ; & toutes les recherches à ce sujet sont faites depuis long-temps. Il se propose de nous apprendre ensuite quelle étoit la philosophie de Cicéron ; mais une lecture des Ouvrages de ce grand Homme peut aussi nous l'apprendre. On sait que, né avec un esprit trop étendu pour se renfermer dans une seule secte, il les étudia toutes, & se plut à les revêtir des beautés de son style. On diroit qu'il ne vit dans chaque système qu'une cause assez belle pour mériter d'être défendue par son éloquence, & qu'il les aima tous, parce que tous pouvoient

lui servir également à montrer son génie. Il avoit l'ame trop élevée pour embrasser la philosophie d'Épicure, & un esprit trop naturel pour donner dans les excès des austerités du stoïcisme : il chercha la morale de l'homme entre ces deux sectes opposées, plaça le bonheur dans la vertu, mais ne prit point pour la vertu le mépris de toutes les jouissances que nous offre la Nature. C'est à peu-près à cela que se borne le précis de sa philosophie & de sa morale. Les développemens qu'il leur donne les rend sans doute infiniment intéressantes : mais c'est pour cela même qu'il faut lire ces développemens dans ses Ouvrages ; il n'est pas aisé de suppléer aux beautés & à l'intérêt du style de Cicéron.

Il nous semble que M. de Sybert pourroit chercher dans la philosophie de ce grand Homme des choses qui s'y laissent moins voir d'elles-mêmes. Il seroit curieux, par exemple, de découvrir quelle est la marche de son esprit lorsqu'il cherche un principe, lorsqu'il l'établit & le développe ; à quoi tient chez lui le grand art de joindre l'éloquence au raisonnement ; art sublime dont les rhéteurs n'ont jamais pu dérober le secret aux hommes de génie. Il faudroit examiner si la forme du dialogue qu'il a préférée pour ses Ouvrages philosophiques, a plus d'avantages que d'inconvéniens, ou si au contraire elle n'y répand pas plus de longueur que d'intérêt. On pourroit comparer

ce qu'il a écrit du *beau & de l'honnête*, avec ce qu'ont écrit sur le même sujet Shasbury, Hutcheson & Jean-Jacques Rousseau; voir si ces Philosophes modernes ne donnent pas plus de certitude & d'évidence à leurs principes; si, en général, ils ne fondent pas la morale sur des motifs plus universels & des intérêts plus sensibles pour tout le monde.

De ces rapprochemens, naît quelquefois une lumière qui se répand sur plusieurs siècles.

La langue philosophique de Cicéron mériteroit peut-être autant d'attention que la philosophie même; ce grand Homme, qui se vantoit de tout, comme s'il n'eût été qu'un homme médiocre, se vante plusieurs fois d'avoir, le premier, transporté la philosophie dans sa langue. On a fort bien observé que Lucrèce pouvoit lui disputer cette gloire. Mais en lisant Cicéron, on est étonné de voir qu'une langue étrangère jusqu'à son siècle à la philosophie, prennetant de clarté, de précision & de justesse sous la plume d'un homme qui, lui-même, ne lui avoit donné jusqu'alors que les mouvemens & les figures de l'éloquence. Elle pénètre dans les idées les plus fines; elle est assez souple pour distinguer les nuances les plus légères; elle ne se pare jamais d'images trop éclatantes; mais chacun de ses mots, toujours sensible, porte dans la phrase cette lumière douce qui doit éclairer les objets philosophiques. Parce que notre langue étoit moins poétique que les

langues anciennes, on a jugé qu'elle étoit plus propre à la philosophie; mais quoique cette opinion soit à peu près générale, il me semble que c'est le contraire qu'on auroit dû juger. Les langues sont comme la Nature; c'est en parlant toujours aux sens qu'elles peuvent éclairer la raison. Mais ces idées nous feroient sortir des bornes d'un Extrait; si M. de Sybert les jugeoit dignes de quelque attention, il nous aura suffi sans doute de les lui indiquer.

Un Mémoire de M. l'Abbé Arnaud, sur la prose Grecque, sera sans doute un des morceaux les plus précieux de ce Recueil pour les Hommes de Lettres. L'imagination & le goût ont aussi leur science & leur érudition: il est des esprits délicats qui ont dévoré les difficultés d'une langue ancienne, pour chercher quelques impressions agréables dans la lecture d'Homère ou d'Anacréon; mais cette espèce d'érudition doit être la plus rare; il faut du goût pour l'acquérir & du talent pour la montrer. Il est plus aisé de citer vingt pages, ou de corriger un texte, que de raconter fidèlement une impression qu'on a reçue. M. l'Abbé Arnaud a toujours été distingué parmi ces Hommes de Lettres qui ne sont devenus savans que parce qu'ils étoient sensibles. Ceux qui cultivent la vraie Littérature, connoissent surtout un Discours que cet Académicien fit imprimer dans un Volume du Journal Étranger; c'est cette analyse élégante & pro-

fondé de toutes les langues, où en Homme d'imagination & en Philosophe, il apprécie également leurs avantages pour éclairer l'esprit, & pour exciter & peindre les passions. Peut-être on peut lui reprocher que son enthousiasme pour les langues anciennes lui fit méconnoître quelques-uns des avantages de sa propre langue; mais le tort qu'il pouvoit lui faire par son opinion, il le réparoit par la manière dont il exprimoit cette opinion même; & il suffiroit de lire l'éloge qu'il fait des langues anciennes, pour être convaincu que, sous la plume d'un homme de talent, la nôtre peut se revêtir de quelques unes de ces formes élégantes & antiques qui donnent tant de grâces & de beautés à la pensée. M. l'Abbé Arnaud ne peut guère écrire sans parler de cette langue Grecque & des Écrivains qui l'ont immortalisée; c'est, pour ainsi dire, la passion de son esprit, c'est son idée dominante; & tous les objets, toutes les idées la réveillent. Elle lui fournit le sujet de son Discours de réception à l'Académie Française. On se souvient encore des traits par lesquels il distingua l'éloquence ancienne de l'éloquence moderne: les Anciens, disoit M. l'Abbé Arnaud, étoient des peuples d'Auditeurs, & nous sommes des peuples de Lecteurs. Leurs Orateurs parloient au sens de l'ouïe, les nôtres au sens de la vue.

Nous rappelons ici cette idée de M. l'Abbé Arnaud, pour faire souvenir que c'est à lui

qu'elle appartient. On pourroit l'oublier ; car beaucoup de gens en ont fait usage depuis comme s'ils ne l'avoient pas empruntée. *

* Il n'y a pas long-temps qu'on s'en est servi pour faire une critique assez malhonnête du genre d'éloquence dont quelques Orateurs de nos jours ont fait usage dans les Concours Académiques. L'Auteur de cette Critique cherche à répandre du ridicule sur nos *Orateurs Lauréats*, & les avertit que l'Auteur moderne d'un Éloge Académique, n'est pas un de ces Orateurs Anciens qui, du haut de la tribune, parloient à la Patrie entière assemblée pour les entendre. Ce Critique auroit dû nous dire d'abord à qui il en veut, de qui il parle. On n'est point un Orateur Lauréat pour avoir remporté un Prix à l'Académie ; ce nom, qu'il soit donné par l'estime ou par le dénigrement, ne peut convenir qu'à ceux qui ont été couronnés plusieurs fois, & dont les Discours ont créé ou étendu le genre. Il s'ensuit donc qu'une pareille Critique ne peut guère tomber que sur M. Thomas & sur M. de la Harpe. La manière dont la plupart des Journalistes ont annoncé dans le temps les Discours de ces deux Académiciens, est sûrement une des choses qui a le plus déshonoré la Critique en France ; mais ce que les Hommes de Lettres pensent aujourd'hui de ces deux Orateurs, est aussi une des choses qui prouvent le mieux combien les injustices des Journalistes sont peu à craindre. On sait aujourd'hui si les Auteurs des Éloges de Descartes & de Marc-Aurèle, de Fénelon & de Catinat se sont mépris sur le genre d'éloquence qui convenoit à ces Éloges. Mais quand les talens de ces deux Écrivains seroient contestés encore, l'Auteur de la Critique dont nous parlons seroit également con-

L'objet particulier du Mémoire dont nous allons parler, est de découvrir par

damnable ; il n'en auroit pas moins le tort d'avoir emprunté une vue très-juste & très-belle, pour en faire une application très fautive & très-injuste. Les Oraisons funèbres, instituées par la Religion ; & les Éloges des grands Hommes, établis par la Philosophie, sont les genres, sans contredit, où l'éloquence moderne peut & doit même le plus ressembler à l'éloquence ancienne. Il est vrai que la Nation entière n'est pas assemblée pour les entendre ; mais c'est en son nom que l'on célèbre le génie & la vertu ; c'est la dette de la reconnoissance qu'on acquitte ; c'est à elle que l'Orateur adresse la parole ; & les Citoyens qui remplissent les Temples & l'Académie, semblent être alors ses représentans. Ces institutions ont un caractère antique, & l'Orateur les dégraderoit si son éloquence n'avoit pas le même caractère. Quand Bossuet a pris le ton d'un Prophète, & M. Thomas celui d'un Orateur d'Athènes ou de Rome, leur génie n'a fait qu'obéir à l'impression qu'il recevoit des fonctions augustes qu'il alloit remplir. Il est vrai que leurs Discours, qui n'ont été prononcés qu'une fois, sont faits pour être lus toujours ; mais il en étoit de même des belles harangues de Cicéron & de Démosthène ; & cet inconvénient n'a quelque chose de réel que pour les hommes absolument dépourvus d'imagination. Si les lieux où il doit parler & l'assemblée à laquelle il doit se faire entendre, ont inspiré à l'Orateur le ton & l'éloquence qu'il doit avoir, son éloquence & le ton de son style créeront, pour ainsi dire à leur tour, un Orateur & une Assemblée : on ne le lira point, on l'entendra. En ouvrant l'Éloge de Marc-Aurèle, je vois du milieu du convoi funèbre

quel concours de circonstances heureuses la langue Grecque parvint à cette perfection.

De cet Empereur, sortir un vieillard d'une taille élevée, s'avancer & se courber en pleurant sur le cercueil qu'il touche d'une de ses mains. En prenant l'Oraison Funèbre de Condé, je me trouve transporté au milieu du Temple où la France rendoit les derniers honneurs au Héros qu'elle avoit perdu; je vois ces figures qui semblent pleurer autour d'un tombeau; ces colonnes qui vont porter jusqu'aux cieux le magnifique témoignage de notre néant; je vois l'Orateur & ses cheveux blancs; j'entends les accents de cette voix si sublime & si majestueuse, encore au moment où elle annonce elle-même qu'elle va s'éteindre. Si je ne reçois point ces impressions, je ne serai sans doute qu'un Lecteur froid & réfléchi; & le ton de l'Orateur formera un contraste avec la situation de mon âme. Mais tout ce que je serai en droit d'en conclure, c'est que je ne suis fait pour lire ni M. Thomas ni Bossuet. Il résulte seulement de ces considérations, que les Corps respectables qui décernent les hommages publics aux hommes qui ont bien mérité de la Patrie, doivent avoir l'attention de ne choisir que des hommes dont les talens & les vertus ont eu assez d'intérêt de grandeur & d'éclat, pour inspirer & recevoir les hommages de l'éloquence. Parmi les grands Hommes même, il en est dont la vie, les vertus & les Ouvrages ne peuvent pas être le sujet d'un Discours Oratoire. Il arrive alors que le genre du Discours, les lieux où il doit être prononcé, demandent un certain ton d'éloquence, & que le sujet du Discours, le caractère de l'homme qu'on célèbre en exigent un autre. C'est placer le talent entre deux écueils, dont l'un au moins est inévitable, & cette position est

qu'aucune autre langue n'a pu atteindre. C'est en quelque sorte son Histoire.

C'est à la liberté, sur-tout, qu'elle fut redevable de tant d'avantages. Sous les Rois même, dont le pouvoir étoit très-borné, les Grecs formèrent une multitude de Républiques ; rassemblés sans cesse pour discuter leurs intérêts, la parole, qui étoit l'interprète de leurs affaires, devint bientôt pour eux une source de jouissances. Nés sous le ciel le plus heureux, leur organisation faisoit de leurs voix des instrumens dont chaque son flattoit l'oreille. Les langues ne peuvent être musicales que chez des peuples dont la voix est harmonieuse. A peine ce plaisir leur fut connu, qu'ils voulurent en jouir sans cesse ; ils le perfectionnoient tous les jours. On distinguoit des sons qui avoient plus d'éclat & de pureté ; ils voulurent souvent les entendre, & toute leur langue fut, pour ainsi dire, tissue de voyelles ; les consonnes, qui les coupoient à des distances convenables, furent, en quelque sorte, les touches de l'instrument de leur voix. On devoit être attentif à la durée des sons qui flattoient si agréablement l'oreille, & la valeur de chaque syllabe fut déterminée ; chaque élé-

mentelle. Quelque effort qu'on fasse pour se conformer à la fois au genre & au sujet du Discours, la Critique, qui a bien plus de malveillance que de lumière, n'appercvra point ces efforts, ou les distinguera.

ment de la parole fut apprécié comme un élément de musique. Une langue qui avoit tant de charmes pour les sens, devoit exciter continuellement les passions de l'ame; & les passions qu'elle réveillait sans cesse, firent passer tous leurs accens dans tous les mots de cette langue. Pour être une musique pleine d'expression, il ne lui manquoit plus que les lois de la mesure; & la mesure ou le rythme qui, à notre insçu même, balance régulièrement nos mouvemens & nos gestes, ne tarda pas de soumettre à ses règles des sons dont l'oreille avoit apprécié la durée, & des accens qui peignoient tous les mouvemens de l'ame. Telle étoit cette langue Grecque presqu'au moment même de sa formation; elle étoit musicale & poétique avant qu'il y eût des Poètes; & les premiers qui parurent ne furent que des hommes qui parloient un peu mieux que les autres la langue que parloit tout le monde.

Les Poètes cependant ne pouvoient guère laisser une langue comme ils l'avoient reçue; & c'est à l'ambition de créer encore lorsqu'elle avoit déjà tant de perfection, que l'on fut redevable de tous les autres prodiges de la langue Grecque. Le peuple, dans chaque République, ne parloit qu'une langue; les Poètes imaginèrent de se servir à la fois, dans leurs Ouvrages, des langues de toutes les Républiques de la Grèce; elles se ressembloient assez pour être par-tout facilement entendues. Mais ces divers dialectes n'étoient

n'étoient point des *patois*, comme l'a dit Fontenelle; c'étoient des langues accoutumées à rendre les idées & les sentimens de peuples tous également libres, éclairés & polis. Ces dialectes étoient, pour ainsi dire, divers instrumens également harmonieux, dont les Poètes se servoient tour-à-tour pour varier, par la différence des sons, une musique qui étoit souvent la même.

Parmi nous, où la langue du peuple n'est pas celle des gens éclairés, on peut faire dans les mots un choix qui leur donne de la noblesse & de l'élégance; & ce choix, quand il est heureux, est un des caractères du talent; mais aucun des mots dont se servoient des peuples libres & Souverains, ne pouvoit être avili; ils étoient tous élégans & nobles; il fallut donc, non pas choisir, mais créer pour se distinguer de la multitude; & c'est alors qu'en unissant ensemble les élémens de plusieurs mots, les Poètes firent des mots nouveaux qui réunissoient en un seul toutes les idées des mots dont ils avoient emprunté les élémens: procédé hardi, mais heureux, & qui devoit convenir sur-tout à des peuples à qui la Nature avoit donné éminemment le génie d'invention. Ils firent plus encore; ne pouvant créer toujours des mots, ils changèrent toute l'organisation de ceux dont se servoit le peuple; ils en transposèrent les élémens, ils en ajoutèrent, ils en supprimèrent; dans ces altérations multipliées, le mot étoit toujours

Sam. 31 Mars 1781.

K

assez tôt reconnu pour réveiller promptement l'idée dont il étoit le signe, & il étoit toujours assez changé pour exciter vivement le plaisir de la nouveauté & de la surprise. Ainsi les Poètes varioient continuellement les jouissances du sens de l'ouïe le plus inconstant de tous, parce qu'il est le plus sensible & le plus voluptueux; & l'imagination, plus avide encore que tous les sens, d'impressions variées & inconnues, voyoit tous les jours, pour ainsi dire, de nouvelles langues se former de cette langue même à qui elle devoit déjà de si douces & de si puissantes émotions. Toutes les merveilles des arts & du génie n'ont plus rien qui surprenne dans un peuple dont la langue réveille si vivement toutes les affections & toutes les idées; on n'est plus étonné de trouver dans les mêmes hommes tous les délires des imaginations passionnées, & les apperçus les plus vastes du génie philosophique. Créer une pareille langue, c'est créer une Souveraineté; & l'on doit s'attendre à être soumis à ceux qui sauront le mieux se servir de tout son empire. Aussi le talent de la parole fit-il toutes les révolutions dans la Grèce; il éleva & renversa des Républiques; il fit & détruisit des Tyrans; il fit même des Dieux que l'Univers faillit à reconnoître.

Telles furent chez les Grecs, pendant plusieurs siècles, la langue naturelle & la langue poétique. Il n'y avoit d'Ecrivains que les Poètes, & la prose écrite étoit encore à

naître. Il est aisé de voir combien les premiers profateurs durent trouver d'avantages dans une langue ainsi formée; mais il faut entendre ici M. l'Abbé Arnaud lui-même.

« Ainsi les matériaux qui devoient servir
 » à la construction de la prose, se trouvoient
 » polis par le vers, embellis par le chant,
 » & consacrés par la religion, qui attiroit
 » alors à elle le système entier des connois-
 » sances humaines. Ainsi, quand les langues
 » modernes & la langue Latine elle-même
 » ont pris les matériaux de leurs vers dans
 » une prose commune & ordinaire, la
 » langue Grecque trouva les matériaux de
 » sa prose dans les plus beaux vers qui aient
 » jamais été faits. »

Voilà, ce nous semble, un de ces résultats qui mettent dans une ou deux phrases, l'histoire de plusieurs siècles de l'esprit humain.

Délivrés des entraves de la Poésie, les Écrivains en prose ne pouvoient se permettre, avec les Grecs, une liberté de discours qui en eût détruit toute l'harmonie; il falloit remplacer la mesure des vers par d'autres mesures; ils en donnèrent à la prose; ils créèrent *l'art de la période*, qui, chez les Anciens, a été à la prose ce que l'art de la versification a été à la poésie. On en étudioit le mécanisme avec le même soin; il renfermoit les plus beaux secrets de l'éloquence. Tous ces secrets furent inventés par les Sophistes; Gorgias le premier les fit voir dans

son style, & Thrasimaque en forma le premier la théorie. " C'est aux Sophistes, dit
 " M. l'Abbé Arnaud, que la prose Grecque
 " dûť son abondance, ses ornemens & sa
 " théorie; ce sont eux qui prêtèrent à l'élo-
 " quence ces armes qui ne firent que briller
 " dans leurs mains, mais dont bientôt après
 " les Orateurs se saisirent pour en faire un
 " si redoutable usage. "

Le Mémoire de M. l'Abbé Arnaud finit par une analyse de la période dans les langues anciennes; il en résulte que les langues modernes ne peuvent pas avoir proprement de style périodique. Il faut voir ces détails dans le Mémoire même; on verra de combien de sagacité le goût a besoin quelquefois pour découvrir les beautés dont il jouit avec le plus de sensibilité. Nous n'en rapporterons ici qu'une seule chose. On fait communément que le mot de *période* présente l'idée d'un cercle, d'un circuit de paroles; mais il s'en faut bien qu'on ait encore expliqué pourquoi les Anciens se représentoient un certain arrangement de mots sous l'image d'un cercle. La période dans la prose Grecque avoit trois caractères essentiels; 1°. l'entrelacement des mots; 2°. la suspension du sens qui en étoit une suite nécessaire; 3°. & c'est ici le principal caractère, celui par lequel on définit la chose: " La correspondance de
 " la fin de la phrase avec son commence-
 " ment, auquel les premiers mots venoient
 " en effet se rattacher & se réunir; corres-

„ pondante qui, en ramenant l'attention de
„ l'Auditeur de l'extrémité de la phrase au
„ point même où elle avoit commencé, dût
„ faire naître l'idée d'un cercle, & déter-
„ miner Thrasimaque à donner le nom de
„ *période* à toute diction qui présenteroit,
„ d'une manière plus ou moins sensible, les
„ caractères que je viens d'exposer. »

On chercheroit inutilement une définition aussi sensible de la période, même chez les rhéteurs anciens, dont quelques-uns ont été cependant de grands Philosophes.

M. l'Abbé Arnaud finit par exhorter nos Écrivains à ces hardiesses heureuses qui enrichissent & rajeunissent les langues; il ne peut souffrir ces Critiques timides, pour qui tout ce qui est nouveau est forcé, & qui ne trouvent un style naturel que lorsqu'il est commun. Il leur adresse ces mots de Pline à Lupercus: « Ces endroits qui vous paroissent
„ enflés, me paroissent sublimes; ces figures
„ que vous croyez outrées, je les crois seu-
„ lement hardies; ces termes, que vous
„ rejetez comme superflus, je les admetts
„ comme nécessaires. »

Ce droit de créer appartient sans doute à quelques Écrivains; mais, pour ne pas en abuser, il faut réunir la verve à la réflexion, & cette réunion est aussi rare que le génie, qui n'est peut-être que cette réunion même.

L'admiration & l'enthousiasme de M. l'Abbé Arnaud pour la langue Grecque ne peuvent être appréciés & jugés que par ceux

qui ont fait de cette langue une étude aussi profonde que lui ; mais tout Homme de Lettres doit sentir le prix de son Ouvrage. Son opinion seroit exagérée, que cet Ouvrage auroit encore le même mérite. Il peut se faire que la langue Grecque n'eût pas toutes les perfections que M. l'Abbé Arnaud croit y appercevoir ; mais il est certain que M. l'Abbé Arnaud nous donne le modèle d'une langue parfaite. Si tout ce qu'il prête de beautés aux Dialectes de la Grèce ne s'y trouvoit point, il ressembleroit à ces Philosophes Législateurs, qui créent l'Histoire d'un peuple qui n'a jamais existé, pour y montrer en action le modèle des loix qui feroient le bonheur de tous les peuples. L'enthousiasme des Anciens est une espèce de religion qui a fait des incrédules & des fanatiques. Mais dans ce genre, il est un moyen assez sûr de juger de la vérité du culte & de la sincérité des adorateurs. Si le croyant est inspiré, sa religion est vraie. Un homme qui écrit sa langue avec éloquence, en doit être cru lorsqu'il admire une langue ancienne ou étrangère ; & peu d'Ecrivains ont donné, comme M. l'Abbé Arnaud, cette preuve de la vérité des hommages qui ont été rendus à la langue Grecque.

M. l'Abbé Arnaud n'a publié encore que la première partie de son Mémoire ; il en annonce deux autres, & peut-être doit-il nous être permis de lui imposer, au nom du Public, l'obligation de ne pas les faire longtemps attendre. Sans doute il vaut mieux

mériter le reproche de ne pas assez écrire, que le reproche bien plus souvent mérité d'écrire trop. J'aime mieux, disoit un Romain, que l'on demande pourquoi on ne m'a pas élevé de statue, que si on demandoit pourquoi on m'en a élevé; mais s'il n'avoit pas de statue, c'étoit la faute du peuple Romain; & si M. l'Abbé Arnaud ne donnoit pas autant d'Ouvrages que l'on doit en attendre de son talent, ce seroit sa faute.

La justice que nous venons de lui rendre n'a été dictée que par l'impression que nous avons reçue de ses Ouvrages. Nous serions peu surpris qu'on l'attribuât à d'autres motifs. D'ordinaire le talent n'a pour ennemi que ceux qui sont dans l'impuissance de partager ses succès; mais il est des momens malheureux où le talent refuse de reconnoître le talent, & où l'injustice est exercée par ceux mêmes qui ne devroient la connoître que par le mal qu'elle a voulu leur faire. Cela arrive sur-tout dans ces jours de décadence, où l'on dispute sur les Arts au lieu d'en jouir. Il semble alors que l'on prenne les talens de ceux dont on combat les opinions, pour des objections qu'il faut détruire; & l'on ne fait plus même de quel côté est l'injustice, parce qu'on la voit par-tout, ou dans l'attaque ou dans la vengeance. Ce moment est celui du triomphe des ennemis des talens; ils disent alors: les voilà donc devenus semblables à nous; mais ils se hâtent trop de jouir de ce triomphe; des Nations

faites pour s'aimer & s'estimer, se trouvent quelquefois engagées dans des guerres injustes, & sont loin encore de ressembler à des pirates qui vivent de brigandages. Peut-être est-ce un bonheur qu'il se trouve alors parmi ceux qui écrivent, quelques âmes jeunes & sincères, qui ont été trop occupées d'autres passions pour connoître toutes les passions de l'amour-propre, & qui auront, s'il le faut, le courage de déplaire à tous les hommes de talent, pour leur rendre à tous justice.

(*Cet Article est de M. Garat.*)

COSMOGRAPHIE ÉLÉMENTAIRE,
divisée en Parties Astronomique & Géographie ; Ouvrage dans lequel on a tâché de mettre les vérités les plus intéressantes de la Physique céleste à la portée de ceux même qui n'ont aucune notion des Mathématiques ; avec des Planches & des Cartes. Dédiée à Mgr le Duc d'Angoulême, par M. Mentelle, Historiographe de Mgr le Comte d'Artois, &c. 1 Vol. in-8°. A Paris, chez l'Auteur, hôtel de Mayenne, près d'un Notaire, rue de Seine, Fauxb. S. Germain.

L'AUTEUR de cette Cosmographie semble s'attacher sur-tout à caractériser chacun de ses Ouvrages par le mérite, généralement assez rare, d'une méthode lumineuse,

& d'une distribution aussi nouvelle que les matières qu'il traite en sont susceptibles. Nous avons en ce moment sous les yeux la manière dont il avoit traité la Partie Astronomique au commencement de sa *Géographie Comparée*, dont nous avons parlé aux époques des différentes livraisons, & nous croyons pouvoir assurer que l'exposition de la révolution de la Terre autour du Soleil, de la vicissitude des saisons, de la cause de l'inégalité des jours & de nuits, &c, est de la plus grande clarté, & n'avoit été adoptée par personne : elle paroît cependant la plus naturelle.

L'Auteur a été bien plus loin dans cette Cosmographie. On peut dire que, pour ce qu'il appartient de savoir aux gens du monde d'Astronomie & de Physique Céleste, il a traité cet objet dans toute son étendue. Mais comme le suffrage de MM. les Commissaires de l'Académie, au jugement desquels il a été soumis, doit avoir ici plus de poids que les éloges d'un homme de Lettres, nous croyons ne pouvoir mieux justifier tout le bien que nous pensons de cette Cosmographie, qu'en transcrivant ici la fin du Rapport de MM. de Montigny, Bezout & du Séjour.

Après en avoir fait une courte analyse, M. du Séjour, Auteur du Rapport, s'exprime ainsi : " Cette Cosmographie, faite avec soin, sera utile à l'éducation de la Jeunesse ; elle le sera aussi pour les Gens

K v

» du Monde, en leur donnant des notions
 » parfaitement justes sur les grandes dé-
 » couvertes en Astronomie. La manière
 » simple, élégante & précise avec laquelle
 » elles sont exposées dans cet Ouvrage,
 » doit le faire lire avec intérêt; & il nous
 » paroît très-propre à répandre des vérités
 » importantes qui ne sont pas encore suf-
 » fisamment connues. Nous croyons en
 » conséquence qu'il mérite l'approbation
 » de l'Académie. * *Signé de Montigny,*
Bezout & Dionis du Séjour.

Au reste, cet Ouvrage, susceptible d'analyse, il est vrai, mais d'une analyse qui paroîtroit fort sèche, fera peut-être mieux connu, quant à son utilité, par quelques morceaux pris au hasard dans la partie Astronomique & dans la partie Géographique.

L'Auteur, après avoir divisé les corps célestes entr'eux, après avoir parlé du Soleil, des Planètes, &c. dont il donne les noms, les diamètres, les orbites & les Loix, selon lesquelles elles les parcourent, &c, &c, parle de leur mouvement sur elles-mêmes, & de la figure qu'elles doivent prendre en conséquence de ce mouvement. * Les Planètes, dit-il, en conséquence de leur mouvement de rotation, prennent une figure aplatie à leurs poles: en sorte que leur diamètre est moins grand dans ce sens, que dans le sens de l'Equateur. Voici le résultat des recherches que l'on a faites sur la figure de la Terre.

» La figure de la Terre est , à-peu-près ,
 » celle d'une boule ou Sphère dont le
 » rayon est de 1432 lieues $\frac{1}{2}$ à raison de
 » 13693 pieds , ou , ce qui revient au mê-
 » me , de 2282 toises par lieue. On a cru
 » pendant long-temps qu'elle étoit parfaite-
 » ment ronde. Newton & Huyghens se sont
 » apperçus les premiers qu'elle devoit être
 » un peu aplatie vers les poles. Huyghens
 » se fondeoit sur ce qu'en vertu du mouve-
 » ment de rotation de la Terre , les par-
 » ties voisines de l'Equateur décrivant de
 » plus grands cercles , tendent avec plus
 » de force à s'éloigner du centre de la Terre ;
 » à-peu-près comme nous voyons les corps
 » lancés par une fronde , s'éloigner avec d'au-
 » tant plus de vitesse , que le mouvement de
 » la fronde est plus rapide..... Huyghens
 » trouvoit que le diamètre de l'Equateur
 » devoit surpasser l'axe de rotation d'envi-
 » ron 6 lieues ; Newton trouvoit cette dif-
 » férence de 13.....

» Jusqu'alors la théorie seule donnoit à
 » la Terre une figure aplatie vers les poles ;
 » car les degrés du Méridien , que l'on me-
 » sura dans une grande étendue de la France ,
 » sembloient indiquer un applatissement en
 » sens contraire.

» Cette contradiction entre la théorie &
 » les observations , fit naître quelques dis-
 » putes dans le sein de l'Académie des
 » Sciences..... On proposa donc , pour déci-
 » der la question , de mesurer deux degrés du

„ Méridien, l'un vers le pôle, l'autre à
 „ l'Equateur. Le Ministre éclairé * qui
 „ avoit alors l'Académie dans son départe-
 „ ment, sentit l'importance de cette opé-
 „ ration, & la fit agréer au Roi. En consé-
 „ quence plusieurs Académiciens François
 „ allèrent mesurer la grandeur d'un degré à
 „ Tornea, en Laponie, tandis que d'autres
 „ allèrent à Quito dans le Pérou....

„ Il résulte de ces opérations faites avec
 „ tout le soin possible, que les degrés du
 „ Méridien sont d'autant plus grands qu'ils
 „ sont plus près des pôles. Ainsi sous l'E-
 „ quateur, le degré est de. . 56757 toises.

En France, de . . . 57050.

En Laponie, de. . . 57405.

„ Cependant, il faut observer que la figure
 „ de la Terre n'est pas parfaitement régu-
 „ lière, & que la courbure de ses différens
 „ Méridiens n'est pas exactement elliptique,
 „ comme les deux grands Géomètres, nom-
 „ més plus haut, l'avoient conclu de leur
 „ théorie.

La partie Géographique de cet Ouvrage
 est aussi très-méthodique & très-intéressante
 par l'exactitude & l'utilité des courts détails
 qui accompagnent la description de chaque
 Pays. On voit que l'Auteur s'est appliqué à
 corriger la corruption de plusieurs noms in-
 trodus dans la plupart des Géographies.
 C'est ainsi qu'il dit, le Détroit de *Bab-ak*

* M. le Comte de Maurepas.

Mandeb., appelé vulgairement *Babel-Mandeb* *, & qu'à l'article de la *Cochinchine* il ajoute :

« La *Cochinchine*, que je ne nomme
» ainsi que par indulgence pour l'usage &
» pour être entendu, est appelée par les
» Habitans *Annam*, » & il avertit dans
une note, que ce furent les Portugais qui,
s'approchant de la Chine, & trouvant de
la ressemblance entre cette côte & celle
de *Cochin*, lui donnèrent le nom de *Cochinchine*.

Les détails sur la France en particulier,
sont accompagnés d'une Carte de ce
Royaume, & concourent avec le reste
à faire de cette Cosmographie un Livre
d'une nécessité presque indispensable pour
ceux qui s'occupent des deux Sciences qui y
sont traitées.

Le Prix de cet Ouvrage broché est de 5 l.,
avec les Cartes enluminées 5 liv. 12 sols.
Il y a une Edition pour les Maisons d'Edu-
cation, inférieure à quelques égards, mais
aussi complète, au prix de 3 liv. 12 sols.
L'Auteur le fait parvenir, franc de port,
dans toutes les Provinces où va la Poste.

* C'est que par *Bal-al-Mandeb*, ou *Porte de tour-
mentes*, les Arabes veulent donner une idée des dangers
que l'on court à ce passage difficile; l'autre mot ne
signifieroit rien.

ÉLOGE de feu M. le Dauphin, Père de Louis XVI.

Cui pudor & justitia soror

Et incorrupta fides, nudaque veritas,

Quando ullum invenient parens. Horat.

A Paris, chez Mérimot le jeune, Libraire, quai des Augustins, au coin de la rue Pavée.

CET Ouvrage, destiné au Concours ouvert pour un Éloge de M. le Dauphin, n'a pas été fini assez tôt pour y entrer ; c'est la première production d'un jeune homme, & on s'en apperçoit à chaque page : on y sent trop le vuide des idées & le luxe des paroles ; mais on y distingue aussi des traits de talent, des choses nobles & énergiques. L'Auteur les rencontre toutes les fois qu'il consent à être simple ; mais cela lui arrive rarement : c'est sur-tout aux jeunes talens que l'on doit la vérité ; elle est pour eux une preuve d'estime autant qu'un service.

Voici un des morceaux de cet Éloge où le style a le moins d'emphase ; c'est cependant celui que nous choisissons pour objet des critiques que nous croyons devoir à un homme qui nous paroît avoir tout ce qu'il faut pour arriver à des beautés pures & vraies.

« Le bonheur de la France avoit disparu avec le dernier siècle. Ces jours si beaux

57 qui avoient illustré le Règne de Louis XIV
» étoient à leur déclin, & la France, long-
» temps raffaîée de gloire & de conquêtes,
» languissoit sous les revers. Son génie l'avoit
» abandonnée; ce n'étoit plus ce colosse
» magnifique & formidable qui avoit
» étonné & subjugué l'Europe. Des échecs
» multipliés l'avoient ébranlé de toutes parts.
» Où jadis brilloient la victoire & les plaisirs,
» on n'appercevoit plus que deuil,
» consternation & ruines sans majesté. La
» tombe s'ouvrit, & Louis-le-Grand y
» porta le poids de la gloire & des revers,
» & le regret des conquêtes. La France
» sembla respirer un moment sous un
» Prince dont les talens égaloient les vues
» profondes; mais de nouvelles secousses,
» de nouveaux orages & des systèmes rui-
» neux la replongèrent bientôt dans un
» état pire que le premier. Le Commerce,
» l'Agriculture, tout, péroissoit, lorsque le
» mariage de Louis XV avec la fille de
» Stanislas vint porter dans les esprits le
» calme, la joie & l'espérance. Trois années
» d'une administration juste & sage, en
» firent oublier vingt autres passées dans
» le trouble & le malheur. Tout reprit une
» face nouvelle; la Nation sortit brillante
» de l'engourdissement général où elle étoit
» tombée. Toutes les Provinces vivifiées re-
» tentirent au loin du nom d'un Prince
» adoré comme père, & respecté comme
» Roi. Déjà trois Princesses avoient em-

» belli l'union de Louis & de Marie ; il ne
 » manquoit plus à leur bonheur & à celui
 » de la France qu'un digne Héritier du
 » Trône. Il naquit à Versailles le 4 Sep-
 » tembre de l'année 1729. »

Il y a de l'harmonie, une marche assez facile dans ce style ; il y a même des expressions où l'on sent du talent ; telle est celle-ci : « La tombe s'ouvrit, & Louis-le-Grand » y porta le poids de la gloire & des revers, & le regret des conquêtes. » Mais ne dissimulons pas à l'Auteur les défauts dont nous avons été frappés.

Ce morceau n'est pas assez pensé. Les objets en sont grands ; ce sont trois célèbres époques dans deux siècles mémorables ; elles devoient inspirer des idées plus fortes, plus vastes, & sur-tout moins communes ; d'ailleurs, le style en est souvent très-vicieux ; il manque d'une qualité essentielle, la rapidité ; la même idée se trouve presque toujours délayée dans trois ou quatre phrases, tandis qu'il en faudroit à peine une pour la contenir. Tout le commencement où l'Auteur retrace la fin du Règne de Louis XIV en est un exemple. Des métaphores qui n'ont qu'un faux éclat y choquent le goût. Ce n'est point du tout peindre les prospérités de la France, que de l'appeler *un colosse magnifique & formidable. Des ruines sans majesté* ne présente qu'une image très-vague. Il y a même quelque chose d'incohérent dans cette union d'idées. Le caractère des

ruines n'est pas d'être majestueuses ; c'est pour cela qu'on les remarque lorsqu'elles le sont. Il ne faut donc pas paroître s'étonner de ce que les ruines de la fin du siècle dernier étoient sans majesté. On peut ajouter encore que cette idée est fausse. Le grand caractère que Louis montra dans sa vieillesse & dans ses revers, lui a encore plus mérité de respects que sa magnificence & ses triomphes. *La Nation sortit brillante de l'engourdissement général où elle étoit tombée.* C'est du temps orageux de la Régence que l'on parle & on l'appelle un engourdissement ! Enfin, il y a un singulier contraste à parler d'une manière oratoire de tout ce qui a précédé la naissance du Dauphin, & puis de la dater du jour & de l'année. La précision de ces dates n'a rien ici de nécessaire ni d'utile ; elle n'est donc qu'une simplicité affectée ; mais la vraie simplicité n'a rien d'étrange & de disparate.

Voilà bien de la sévérité & de la minutie, dira peut-être celui à qui cette critique causera un peu de dépit. Nous lui répondrons : Ne vous offensez pas des soins dont vous êtes l'objet, & réconciliez-vous avec la chose du monde qui sert le plus au talent, la critique ; c'est elle qui lui apprend à user de sa force, & même à la connoître. Elle a étendu les principes sur chaque science & sur chaque art, toutes les fois qu'elle n'a pas été dédaignée par les premiers Ecrivains & les grands Artistes ; elle fait tous les jours de

nouveaux progrès ; elle devient même une partie des talens de l'homme supérieur en chaque genre ; c'est une consolation dans la décadence universelle de tous les Arts ; c'est pour les lumières & le goût une autre manière de faire des conquêtes : d'ailleurs, le talent de bien juger tient de trop près au talent de bien faire, pour ne pas ouvrir de grandes ressources & donner de belles espérances. Quand le talent de la critique, car ç'en est un véritablement, sera encore plus répandu & encore mieux cultivé, le métier de ces hommes qui n'existent que par des Journaux & pour des Journaux, paroîtra ce qu'il est en effet, la triste & vile ressource de l'envie & de l'impuissance. On n'a point cru ces réflexions sur la critique des honnêtes gens & des véritables gens de Lettres, déplacées à la suite de l'Ouvrage d'un jeune homme qui a besoin de critique, & qui en est digne. Nous lui avons parlé d'autant plus librement, que ses défauts ne prouvent qu'un premier Ouvrage, & que ce premier Ouvrage annonce un talent réel, & fait pour se fortifier & s'épurer. *

* Nous donnerons dans un des premiers Mercurès l'extrait du Discours couronné.



VARIÉTÉS.

LETTRE au Rédacteur du *Mercur*.

ON ne peut sans doute ouvrir trop de portes à la vérité, ni trop lui faciliter les moyens de dissiper tous les prestiges. Malheur à ceux qu'elle blesse ! Le temps ni les intérêts particuliers ne prescrivent point contre elle ; il est de l'intérêt public qu'elle brille dans tout son éclat. Par la même raison la calomnie ne peut être trop réprimée. Les Loix la punissent quelquefois quand elle attaque les vivans ; mais on se la permet trop aisément contre les morts, soit par malignité, soit par légèreté, soit sur-tout par l'amour du paradoxe. Cependant si on enlève aux hommes la douce assurance que la considération dont ils jouissent s'étendra jusqu'à leur mémoire, & les suivra dans la postérité, on ôte à la vertu un puissant aiguillon. D'ailleurs, si une diffamation posthume ne peut toucher une cendre insensible, peut-elle être indifférente à ceux que les liens du sang & de l'amitié attachent à la mémoire des morts que l'on attaque ? C'est donc pour eux un devoir comme un intérêt de la défendre.

Dans le Recueil intitulé : *Pièces intéressantes & peu connues pour servir à l'Histoire*, on trouve, pages 220, 221 & 222, une anecdote aussi fautive qu'elle est injurieuse à la mémoire de M. le Premier Président de Lamoignon, c'est celle qui concerne le sieur de Fargues.

L'Auteur de cette anecdote, quel qu'il soit, n'a point su qui étoit ce de Fargues ; il n'a connu ni la nature de son affaire, ni la cause, ni le genre, ni l'époque de son supplice.

Balthazar de Fargues fut condamné par Arrêt du 17 Mars 1665, non pas à être *décapité*, comme le dit l'Auteur de l'anecdote, mais à être pendu ; non pas pour un meurtre, comme le dit le même Auteur, mais *pour malversations par lui commises au fait de la fourniture du pain de munition par lui faite pendant plusieurs années à la Garnison de Hesdin, & aux autres troupes qui ont passé audit lieu.*

Nous transcrivons les termes de son Arrêt.

Cet homme, dans plusieurs actes, se qualifie *Major de Hesdin* ; il fut jugé non pas par le Parlement, mais par une Commission siégeante à Abbeville, composée de la Sénéchaussée & Siège Présidial de cette Ville, & présidée par M. de Machaur, Intendant d'Amiens.

M. le Premier Président de Lamoignon n'a eu & ne pouvoit avoir aucune influence sur cette affaire, qui étoit absolument étrangère au Parlement.

Mais les biens de Balthazar de Fargues ayant été confisqués, les divers Seigneurs dont relevoit la terre de Courson qui lui avoit appartenu, formèrent des prétentions, & réclamèrent des droits sur cette terre ; ils soutenoient que la confiscation devoit leur acquérir *les biens, terres & fiefs situés dans l'étendue de leur Justice*. M. le Premier Président étoit un des contendans, comme Seigneur de la Châtellenie de Mont-l'Héry, & ses droits étoient les plus apparens.

Mais l'Arrêt de de Fargues portoit que *sur ses biens confisqués il seroit fait distraction particulière au profit du Roi, des sommes auxquelles se trouveroient monter ce qui avoit été induement pris & volé par de Fargues dans la fourniture du pain des troupes.*

Or cette restitution préalable absorboit tous les biens de de Fargues & tous les droits des contendans.

Le Roi subrogea M. le Premier Président de Lamoignon en tous ses droits par Lettres du 30 Juillet 1667, qui furent registrées tant au Parlement qu'à la Chambre des Comptes, Bureau des Finances & Chambre du Trésor. Les autres contendans jugeant alors qu'il n'y avoit plus matière à contestation, firent, le 27 Janvier 1668, avec M. le Premier Président, une transaction par laquelle ils reconnurent la supériorité de ses droits, & se désistèrent de leurs prétentions, & M. de Lamoignon de son côté promit de servir & rendre les devoirs & reconnoissances ordinaires pour les portions de la terre de Courson qui relevoient de ces autres Seigneurs.

Voilà toute la part que M. le Premier Président de Lamoignon eut à l'affaire du sieur de Fargues.

Comme les bornes de votre Journal ne comportent pas de discussions d'une certaine étendue, on se borne ici au précis des actes & des faits; l'anecdote sera discutée plus amplement dans le Journal des Savans; elle y sera rapportée toute entière avec des éclaircissemens placés à côté, qui en contiendront la réfutation. Nous pouvons ici annoncer d'avance qu'il ne restera pas un seul mot de l'anecdote, car il n'y en a pas un seul qui soit exact. L'Arrêt de de Fargues, du 27 Mars 1665 & la Transaction du 27 Janvier 1668, seront imprimés à la suite de cet écrit comme Pièces justificatives, & on en déposera des copies collationnées à la Bibliothèque du Roi.

On avertit les Personnes qui ont des Exemplaires du Livre intitulé : *Pièces intéressantes & peu connues pour servir à l'Histoire*, à Bruxelles, 1781, qu'elles trouveront chez Piffot, Libraire, quai des Augustins, la Réfutation de cette anecdote avec les Pièces justificatives imprimées du même format que l'Ouvrage, pour y servir d'addition.

J'ai l'honneur d'être, &c.

GRAVURES.

LA *Leçon Inutile*, gravée par Helman, d'après le Tableau de M. le Prince, Peintre du Roi. Prix, 8 liv. A Paris, chez Helman, rue S. Honoré, vis-à-vis l'hôtel de Noailles; & chez Ponce, Graveur, rue S. Hyacinthe. Cette Estampe fait le pendant avec *la Précaution Inutile*, du même Auteur. Ces deux sujets sont très-piquans & très-bien exécutés.

Le Curtius François, ou la Mort du Chevalier d'Assas, dessiné par M. le Jeune, & gravé par Simonet. Prix, 3 liv. A Paris, chez le Noir, au Louvre & rue du Coq Saint Honoré.

Cartes, Plans, Bayes, Ports & Mouillages de plusieurs parties de l'Amérique, par Philippe Buache, premier Géographe du Roi, & de l'Académie Royale des Sciences.

Carte des Côtes Méridionales de Terre-Neuve, les Isles Royale & de Sable. — Carte, idem, par Pople, servant de comparaison à la précédente. — Port de Boston, d'Anapolis Royal & de Plaisance. — Isle de la Bermude, Port de New-Yorck & de Charles-Town. — La Jamaïque. — Port de Kingston, d'Antonio, de Saint-Augustin, de la Providence, de la Havane & Baye de Saint-Yago. — Port, Baye & Cul-de-sac Royal de la Martinique, la Barbade, Port de Porto-Belo & de Carthagène. — Isle d'Antigoa. — La Grenade & Plan de la Rade de Fort Royal, idem. — Carte du Pérou, en deux feuilles, d'après les Observations Astronomiques de MM. de la Condamine, Godin & Bouguer. — L'Isle Grande, à la Côte du Brésil,

— *Détroit de Magellan.* — *Baye de S. François,* à la Terre de Feu.

M. Buache étant mort avant d'avoir complété cette Collection, qui devoit être beaucoup plus étendue, on a cru faire plaisir au Public en publiant toutes les Cartes qui sont terminées, & que les circonstances actuelles rendent intéressantes.

Ces Cartes grand in-4°. se vendent 15 sols chacune, & se trouvent à Paris, chez Dezauche, successeur des sieurs de l'Isle & Buache, & chargé de l'entrepôt général des Cartes de la Marine du Roi, rue des Noyers, près celle des Anglois.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

MENZICOFF, ou *les Exilés*, Tragédie, représentée devant leurs Majestés au mois de Novembre 1775, par M. de la Harpe, de l'Académie Française, précédée d'un Précis historique sur le Prince Menzicoff, in-8°. Prix, 2 livres 8 sols. A Paris, chez Lambert & Baudouin, Impr.-Libraires, rue de la Harpe.

L'Amour Conjugal, ou l'Heureuse Créduité, Comédie en un Acte & en prose, représentée par les Comédiens Italiens en 1781, in-8°. Prix, 1 livre 4 sols. — *Essai sur la Prédication*, Carême entier, en un seul Discours, Volume in-12. A Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques.

L'Action du Feu central démontrée nulle à la surface du Globe, contre les Assertions de MM. de Buffon, Bailly, de Mairan, &c. par M. Romé de l'Isle, seconde Édition, augmentée de nouvelles

Preuves & de plusieurs Éclaircissemens, Volume in-8°. A Paris, chez Didot le jeune, Imprimeur-Libraire, quai des Augustins.

Les Mois, Poème en douze Chants, par M. Roucher, 2 Vol. in-4°. grand papier, avec figures. Prix, brochés 24 liv. reliés en veau écaille filet d'or, 30 liv. — Le même, 4 Vol. petit pap. br. 6 liv. & reliés, 8 liv. A Paris, chez Laporte, Libraire, rue des Noyers. On trouve chez le même Libraire *les Éclipses, Poème*, 1 Volume in-4°. en blanc, 6 liv. Le même relié, 8 liv. — *La Comtesse de Suède*, 2 Vol. brochés, 1 liv. 10 s.

T A B L E.

V ERS faits à la vue de plusieurs Tableaux de MM. Greuze & Vernet, 193	Inscriptions & Belles Lettres, 205
Le bon Ménage, Épigramme, 194	Cosmographie Élémentaire, 224
Question importante proposée par une femme, <i>ibid.</i>	Éloge de feu M. le Dauphin, 230
Enigme & Logogryphe, 204	Lettre au Rédacteur du <i>Mer-</i> <i>cure</i> , 235
Mémoires de l'Académie des	Gravures, 238
	Annonces Littéraires, 239

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur* de France, pour le Samedi 31 Mars. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 30 Mars 1781. DE SANCY.



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

DANEMARCK.

De COPENHAGUE, le 30 Janvier.

HIER on a célébré à la Cour le jour de naissance du Roi, entré ce jour-là dans la 33^e année de son âge, & celui du Prince Royal qui la veille étoit entré dans sa 14^e année. Il y eut grande cour le matin, le soir appartement & bal, salle de Chevaliers & grand souper à la table du Roi. Ce soir on représentera l'Opéra d'Armide traduit en Danois, & demain il y aura grand bal en domino sur le théâtre de la Cour.

Jeudi dernier on a appris de Norwège qu'il y étoit arrivé encore un navire de l'Amérique, qui nous a rassurés sur le sort de la frégate de guerre du Roi qu'on croyoit avoir péri dans le dernier ouragan du 11 Octobre; elle est rentrée en bon état à St-Thomas.

On vient de lever la taxe imposée sur les navires achetés de l'étranger; il a été permis en même-tems à tous les sujets d'en

3 Mars 1781.

a

acheter par-tout où ils pourront en trouver , & d'employer pour la navigation vers les colonies Danoïses toutes sortes de bâtimens dont la grandeur étoit ci-devant fixée; il y en a maintenant 60 à 80 employés au commerce des Indes occidentales; on en attend cette année 3 de la Chine , & 12 à 16 autres des Indes orientales.

S U È D E.

De S T O C H K O L M , le 30 Janvier.

LA Cour est de retour depuis le 12 de ce mois du Château de Gripsholm dans cette Capitale. Le 16 LL. MM. donnèrent audience au Comte de Reventlau , nouvel Envoyé du Roi de Danemarck.

Le Comte Ulrich de Scheffer a remis ces jours derniers au Baron de Lynden , Envoyé extraordinaire des Etats-Généraux , la réponse du Roi au mémoire par lequel ce Ministre avoit notifié le 23 Décembre l'accession de LL. HH. PP. à la neutralité armée. S. M. s'est exprimée à cette occasion de la manière la plus favorable pour la République , & la plus propre à prouver que la rupture de l'Angleterre avec la République dont on a été instruit ici n'a point altéré ses sentimens à cet égard.



A L L E M A G N E.

De V I E N N E , le 3 Février.

PAR un ordre du Cabinet , adressé au Comte d'Estershazy , Chancelier du Royaume de Hongrie , le couronnement de S. M. I. dans ce Royaume est fixé au mois de Juin prochain & se fera à Bude.

Vers les premiers jours du printems , on commencera à travailler ici à la construction d'un nouveau palais ; le plan en est très-beau & très vaste ; on y mettra l'activité nécessaire pour qu'il puisse être achevé en deux ans.

L'Administration ne tardera pas à se ressentir de l'influence des lumières de notre nouveau Souverain , de son goût pour les Sciences & les Arts , & de l'esprit philosophique qui dirige toutes ses vues. Pendant qu'on multiplie ailleurs les entraves de toute espèce pour enchaîner la liberté de penser , S. M. I. vient de faire aux instructions des censeurs , des changemens qui en adoucissent beaucoup la sévérité. „ Je veux , a-t-elle dit , que l'on respecte la religion & les mœurs ; mais qu'on laisse à l'homme la liberté de parler & d'écrire qui est compatible avec une constitution bien réglée “.

De H A M B O U R G , le 5 Février.

LE bruit qui s'étoit répandu d'un traité

conclu entre l'Angleterre & quelques Puissances du Continent s'évanouit maintenant avec les craintes qu'on concevoit en conséquence pour le repos de l'Europe ; il est probable que les Puissances qui ne sont point intéressées ou qui ne le sont qu'indirectement à la guerre maritime , n'y interviendront que comme médiatrices ; mais le succès de cette intervention ne paroît pas encore prochain. Les intérêts des parties belligérantes sont bien compliqués ; & avant qu'une négociation amicale puisse les concilier , le canon semble devoir agir encore. L'Angleterre ne cédera sans doute que lorsqu'elle sera réduite à ce point d'épuisement qui la fera consentir à la perte de ses Colonies , & ce sacrifice est indispensable pour rétablir la paix , à laquelle on ne voit point d'autre obstacle. Les Etats-Unis sont trop avancés dans la carrière de la liberté pour recevoir des conditions qui pourroient la restreindre. La France & l'Espagne ont prouvé la grandeur de leurs ressources par les efforts qu'elles ont fait , & par ceux qu'elles sont en état de faire encore , pour conduire à fin le double projet qu'elles ont conçu d'abaisser l'Angleterre & de rétablir la liberté des mers , ce qui réunit en leur faveur le vœu de l'Europe entière. C'est à la fin de la campagne qui va s'ouvrir qu'on pourra juger de l'état des Puissances en guerre , & prévoir peut-être l'heureux jour du retour de la paix.

Les lettres de Cologne portent que le prix du café, du sucre & des épiceries y est beaucoup augmenté ainsi que dans toutes les Villes du Bas Rhin ; & malgré l'abondance des bleds , leur prix continue aussi de hausser de jour en jour.

» Le 12 Janvier à dix heures du matin, écrit-on de Gothenbourg, le feu prit au laboratoire de l'Artillerie-Royale de cette Ville. En peu d'heures, la charpente & tout ce qui se trouvoit dans l'intérieur du bâtiment fut réduit en cendres. Toutes les grenades remplies, & les autres artifices sautèrent ou brûlèrent. Les hommes qui étoient alors dans ce laboratoire, s'étant aperçus du danger qu'ils couroient se retirèrent à tems, & heureusement personne n'y a perdu la vie ».

ESPAGNE.

De CADIX , le 30 Janvier.

D. Gaëtan de Langara , frère du Lieutenant Général , sortit hier de ce Port avec une petite flotille composée de 3 frégates , 2 bédandres & 2 cutters , pour aller croiser entre les caps , & nous avertir de l'approche de la flotte Angloise qui doit venir ravitailler Gibraltar. Il y a dans la baie 29 vaisseaux de ligne prêts à sortir au premier signal ; le 30^e, qui est le *S. Ferdinand*, est en carène ; il sera en état de mettre sur rade dans quelques jours.

On lit ici des copies d'une lettre écrite par le Marquis Gonzales de Castejon , Ministre de la Marine , à D. Louis de Cor-

dova ; elle est du 31 Décembre dernier , & conçue ainsi :

« Dès que S. M. eut reçu la Déclaration du Roi de Danemarck , au sujet de la neutralité que ce Monarque se proposoit d'observer pendant le cours de la présente guerre , & dans laquelle on déclaroit , qu'il ne falloit regarder pour contrebande , que les effets expressément désignés , tels par les traités généraux. Elle y acquiesça , & j'eus l'honneur , par ma lettre du 7 Août passé , d'informer V. E. des intentions Royales , sur les procédés à tenir envers les navires Danois. Depuis ce tems S. M. a été instruite de la convention passée entre les Rois de Danemarck & d'Angleterre , dans laquelle , en expliquant le traité de commerce de 1670 , il est dit : *Qu'on regardera aussi comme contrebande , le bois de construction , la poix , le goudron , la résine , le cuivre en feuilles , la toile à voiles , toutes espèces de cordages , & en général , tout ce qui sert à l'équipement des vaisseaux , lorsque ces effets se trouveroient chargés sur des navires Danois , faisant cours pour des Pays déclarés ennemis par l'Angleterre , à l'exception du fer brut & des planches de sapin. Tandis que les Danois pourront transporter librement dans les Ports ennemis , toute sorte de poisson , frais ou salé , du froment & autres grains , des légumes , de l'huile , du vin , enfin tout ce qui sert aux nécessités de la vie , pourvu que les Places destinées à recevoir ces provisions , ne se trouvent pas assiégées ou bloquées.* — En conséquence de cette conduite tenue par la Cour de Copenhague , qui , à l'insçu & sans l'acquiescement de S. M. , juge à propos d'altérer la susdite déclaration de la neutralité adoptée , S. M. révoque toutes les considérations qu'elle avoit ordonné d'avoir pour les bâtimens Danois , dans la persuasion où elle étoit , qu'aucun changement ne pourroit être fait dans la déclaration communiquée

& dont elle avoit été contente. S. M. ordonne aussi, que tous les articles spécifiés dans la susdite convention, faite entre la Grande-Bretagne & le Danemarck, & chargés sur des vaisseaux de cette dernière Puissance pour le service des ennemis, seront réputés de contrebande. Ces effets sont, au reste, les mêmes qui se trouvent expliqués dans l'article XV du règlement pour les Armateurs, du premier Juillet 1779. Chaque Capitaine de la Marine-Royale, ou tout Armateur particulier, en doit avoir un exemplaire à bord de son vaisseau, afin de pouvoir soigneusement exécuter cette résolution Royale dans toute sa teneur ».

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 16 Février.

Nous sommes toujours dans la même disette de nouvelles de l'Amérique; celles que l'on a publiées d'après la Gazette de Rivington, de la défection d'une partie de l'armée Américaine, a perdu tous les jours, malgré les efforts de quelques papiers, qui ont essayé de la soutenir, en y joignant de nouveaux détails. Le silence de la Cour n'a pas peu contribué à la décréditer, & maintenant on la regarde comme une imposture semblable à tant d'autres qui ont été données depuis le commencement de la guerre, par des citoyens zélés, peut-être, qui vouloient faire leur cour, & qui s'y sont pris avec mal-adresse.

Plusieurs autres bruits, non moins favorables, qui ont circulé pendant quelques

jours sont tombés dans le même discrédit ; telles sont entr'autres la défaite du Général Gréen par le Comte Cornwallis , qu'on a trouvée dans la même feuille de Rivington , qui l'a donnée sur le crédit d'une autre Gazette qu'il ne nomme point ; celle de l'escadre du Chevalier de Ternay par l'Amiral Arbuthnot ; & les grands projets du Chevalier Rodney , qui , ayant effectué sa jonction avec le Contre-Amiral Hood , se propose de prendre sa revanche de l'échec qu'il a essuyé à St-Vincent , & ne médite pas moins que l'attaque de la Martinique. On doute fort ici de la réalité même de ce projet ; on ne juge pas que les 3000 hommes que lui conduit Hood , joints aux forces qu'il avoit déjà , soient proportionnées à une pareille entreprise ; & celui qui n'a pas réussi à St-Vincent avec 4000 hommes de troupes est bien sûr d'échouer avec 7 à 8000 à la Martinique , qui est d'une bien autre importance , & qui demande d'autres forces pour être attaquée.

Tant de bonnes nouvelles à la fois ne prouvent rien autre , sinon qu'on n'en a aucune. L'avis qu'on a reçu par la chaloupe le *Frélon* , ne nous présente pas l'Amiral Rodney prêt à rien tenter de considérable. Cet avis , que la Cour s'est bien donné de garde de publier , a cependant transpiré , & il porte que l'Amiral en revenant de son inutile expédition de St-Vincent à Ste Lucie , a essuyé un gros coup de vent , dans

lequel son escadre a beaucoup souffert , & qui a si fort endommagé entr'autres le *Shrewsburg* , de 74 canons , que ce vaisseau est hors d'état de servir. Le silence de la Cour semble accréditer cette fâcheuse nouvelle , qu'elle n'auroit pas manqué de démentir si en effet elle n'étoit point vraie.

Malgré tous les soins du Gouvernement , pour cacher les évènements malheureux ils n'en transpirent pas moins , & il paroît sûr maintenant que depuis la défaite du Colonel Fergusson , les Américains ont eu toujours l'avantage ; on doit moins se flatter que jamais de les revoir sous la domination Britannique. Les résolutions du Congrès sont conformes à l'esprit général qui les anime & sur-tout propres à le soutenir. Le 14 Octobre dernier il prit les suivantes.

» Résolu qu'il sera érigé à la mémoire du feu Général-Major Baron de Kalb , dans la ville d'Annapolis ou l'Etat de Maryland , un monument avec l'inscription suivante. — Consacré à la mémoire du Baron de Kalb , Chevalier de l'Ordre Royal du mérite militaire , Brigadier des Armées de France , & Général-Major au service des Etats-Unis de l'Amérique. Ayant servi avec honneur & réputation durant trois ans , il donna une dernière & glorieuse preuve de son attachement aux libertés du genre humain , & à la cause de l'Amérique , dans l'action près de Camden en l'Etat de la Caroline méridionale , où conduisant les troupes réglées de Maryland & de Delaware contre des forces supérieures & les animant par son exemple à des actions de valeur , il fut percé de plusieurs coups , & mourut le 19 Août suivant , dans la 48^e année de son âge. Le Congrès des Etats-Unis de l'Amérique ,

en reconnoissance de son zèle , de ses services & de son mérite , a érigé ce monument. — Résolu que les remerciemens du Congrès seront faits aux Brigadiers Smallwood & Gist , & aux Officiers & Soldats des troupes réglées de Maryland & de Delaware , aux différens Corps d'Infanterie légère du Colonel Postfield & du Major Armstrong , & à la Cavalerie du Colonel Armand pour la bravoure & la bonne conduite qu'ils ont montrés dans l'action du 16 Août dernier près de Camden. — Résolu que les remerciemens du Congrès seront faits à ceux des Officiers & Soldats qui se sont distingués en cette occasion «.

C'est ainsi qu'en honorant la mémoire des Montgomery & des Kalb , & en remerciant tous ceux qui se sont distingués dans une action malheureuse , le Congrès fixera la victoire sur ses drapeaux , bien mieux qu'en soumettant à la rigueur d'un Conseil de guerre , des Généraux , dont les revers ne sont dûs qu'à des accidens imprévus. Cette réflexion , qu'amènent naturellement ces résolutions , n'a pas manqué d'être saisie ici. Les partisans de l'Amiral Keppel s'en sont servis pour revenir encore aux reproches qu'ils ont fait à cet égard à l'administration ; cependant leur enthousiasme paroît un peu affoibli depuis les fameuses séances , où l'on a ramené son éternelle & ennuyeuse affaire qui n'a pas fini à son avantage. Pour juger sainement de la conduite de l'Amiral , au combat d'Ouessant , M. Galloway observa dans un pamphlet , qu'il falloit considérer

de quel côté étoit la supériorité des forces. Il présenta un tableau du nombre des canons , dont il résulte que les Anglois en avoient 2288 & les François 1934, de manière qu'ils étoient inférieurs de 354. On ne pouvoit offrir ce combat sous un point de vue plus défavantageux à l'Angleterre & plus honorable à la France. On peut remarquer comme une singularité que les Anglois en général ; les amis & les ennemis de Kép pel se réunissoient pour assurer qu'il avoit battu les François à Ouessant ; ils ne doutent plus à présent qu'il a été battu ; M. Wraxall, dans sa fameuse diatribe du 25 Janvier , dit expressément , en rappelant la première campagne contre la France :

« A la tête des calamités qui la rendront mémorable , il faut placer le malheureux combat du 27 Juillet ; jour funeste , jour d'opprobre qui vit flétrir l'honneur du pavillon Anglois ; jour qu'il faudroit effacer sur le calendrier , ou s'il faut le conserver , jour qui doit être observé à jamais comme jour d'humiliation & de deuil ; jour enfin où tout Anglois ne doit désormais paroître que dans la cendre & le cilice , la tête courbée vers la terre sous le poids de la honte ».

Un de nos papiers contient les détails suivans au sujet de St Eustache , dont l'attaque prochaine est annoncée depuis la rupture avec la Hollande.

« Les forces Hollandoises dans cette isle avant la publication du manifeste consistoient en un vaisseau de 64 canons , un de 50 & 2 frégates , qui ne peuvent manquer de tomber entre nos mains avec cette isle si l'Amiral Rodney a des ordres pour l'attaquer. Saint-Eustache a environ 7 milles de long sur 3 milles de

large; les magasins sont en si grand nombre qu'ils occupent la majeure partie de l'isle; cependant ils ne suffisoient pas à beaucoup près pour contenir l'immense quantité des marchandises qu'on apporte dans cette isle pour y être vendues. Aussi une grande partie des effets dont la conservation exige moins de soins, est-elle exposée en plein air sur les quais & les autres places. Il est fort rare qu'il ne s'y trouve que pour 2 millions d'effets entre les mains des Négocians; & dans les mois de Juin & de Juillet, on compte souvent jusqu'à 300 voiles dans son port, il est vrai qu'il y en a moins actuellement «.

Dans ce moment où il est tant question de la Hollande, du degré de ses ressources pour soutenir la guerre dans laquelle elle vient d'être engagée, & des avantages ou des inconvéniens qui en résulteront probablement pour elle, il ne sera pas inutile de placer ici un tableau général de cette République, entre 1779 & 1780, tel qu'on le trouve dans un papier Anglois. Quoique fait par une main ennemie, ce tableau paroît assez impartial, & approchant des notions reçues sur les sept Provinces-Unies.

Population. Par les états que présente annuellement au Prince d'Orange le bureau des taxes de la Haye, il paroît qu'au mois de Juin 1779, il se trouvoit dans les Provinces-Unies 4 millions 875 mille âmes.

Revenus. En 1780, on a fait le calcul suivant des revenus de la République. — Accises intérieures, 3 860,000; douanes, 470,000; capitation, 230,000; districts conquis, 95,500; compagnie des Indes Orientale, 126,000; banque d'Amsterdam, 60,000; autres articles divers; 310,000; total, liv. sterl. 5,151,500.

Troupes de terre. En général la Hollande entretient sur pied environ 40 mille hommes, tant Allemands que Suisses ou François réfugiés; en conséquence d'augmentations récentes, les troupes de la

République sont actuellement sur le pied suivant.
— Cavalerie & dragons , 6,300 ; infanterie , 43,000 ;
artillerie , 4,000 , Total des hommes , 73,300.

Marine. En 1777 , le compte que l'Amirauté présenta au Prince d'Orange , offroit à peine l'apparence d'une marine en état de tenir la mer ; mais depuis les Hollandois se sont occupés avec beaucoup d'activité de son établissement ; elle consiste actuellement en 1 vaisseau de 74 canons , 1 de 70 , 14 de 60 , 12 de 40 , comptés pour vaisseaux de ligne , 10 de 46 , 5 de 40 , 16 de 30. Les personnes les mieux informées croient que dans le cours d'un an , les Hollandois auront 19 vaisseaux de ligne de plus en état de tenir la mer : s'ils avoient assez de bâtimens , ils auroient assez de matelots pour équiper une flotte de 70 vaisseaux de ligne , mais ce ne seroit pas sans gêner considérablement leur commerce.

Commerce. Bien des gens ont tort de penser que les Hollandois ne conservent que des restes de leur ancien commerce : le fait est qu'il n'a jamais été plus florissant parmi eux qu'il ne l'est aujourd'hui. Leur commerce dans l'Inde est exactement ce qu'il étoit ; leurs pêcheries se sont perfectionnées , & leur commerce dans la mer Baltique est très-considérable : on suppose que le commerce de la Hollande en totalité , lui produit annuellement un gain net d'environ 11 millions sterling.

Manufactures. A l'exception des blanchisseries , les manufactures de tout genre sont tombées en Hollande dans un déclin si marqué , qu'elles sont aujourd'hui dans le nombre des plus foibles ressources de cette République , où il n'existe que très-peu de fabriques qui travaillent pour l'exportation.

Gouvernement. Dans le cours des 40 dernières années , il a éprouvé une révolution considérable ; la forme en est démocratique , mais il est presque devenu de l'aristocratie toute pure.

La flotte de l'Amiral Darby n'est point encore partie , tous les vaisseaux n'en sont pas encore prêts , & on ignore quand pourra mettre à la voile l'escadre destinée à approvisionner Gibraltar.

Les séances du Parlement ont offert peu de détails , depuis ceux auxquels a donné lieu la rupture avec la Hollande. Le 7 le Lord Hilsborough remit à la Chambre Haute divers Mémoires dont l'objet est d'assurer les chantiers , magasins & vaisseaux du Roi dans les ports. Le 9 les Communes lurent pour la seconde fois le bill pour étendre aux captures sur les Hollandois les actes touchant les prises Françaises & Espagnoles ; ensuite elles accordèrent plusieurs sommes pour défrayer l'établissement civil dans les colonies qui restent encore à la Couronne sur le Continent. La séance d'hier mérite plus de détails.

» Le Duc Bolton , dans la Chambre haute , après avoir rappelé qu'avant le dernier récess , il avoit demandé en communication les papiers relatifs à la prise de la flotte convoyée par le Capitaine Moultre , fit la motion suivante — Que le lundi 26 , les Lords s'assembleront pour examiner la conduite de la Marine , & les causes qui ont produit la prise de ce convoi. — Le Comte de Sandwich s'éleva contre cette motion : » Je ne m'oppose point , dit-il , à ce que l'on examine tout ce qui a rapport à la prise de la flotte ; cette prise est un pur accident ; mais j'ai plusieurs objections contre la première partie de la motion , savoir l'examen de la conduite de la Marine , parce qu'une telle enquête

ouvreroit un champ vaste , & iroit jusqu'à mettre au grand jour la situation & les opérations de la Marine. Si donc le noble Duc veut retirer la première partie de sa motion , je m'engage à ne point m'opposer à la seconde. — La première partie de ma motion , dit le Duc , ne se rapportant à la conduite de la Marine , qu'autant qu'il est nécessaire pour répandre du jour sur la seconde partie , je ne puis la retirer , & si je le fais , le noble Lord qui préside au Bureau de l'Amirauté , me promet-il qu'aucun autre noble Lord ne s'opposera non plus que lui à la seconde partie de ma motion ? — Il n'existe , il est vrai , qu'une motion , répondit le Lord Sandwich , mais elle renferme deux objets , l'examen de la conduite de la Marine , & la cause de la perte du convoi. — Le Lord Stormont s'opposa à tout le contenu de la motion. — Le Lord Chancelier en combattit la convenance pour le présent. » Quoique les papiers , dit-il , qui sont relatifs à la prise du convoi soient sur le bureau , il ne s'ensuit pas qu'ils aient encore été lus par les Lords , & l'affaire en question est d'une nature dont peu de personnes sont instruites. Je pense donc qu'on doit faire la lecture des papiers avant toute autre discussion. Outre ces raisons , ajouta-t-il , je crois qu'il est contre la justice & la politique de discuter cet objet. L'injustice consiste en ce que le Capitaine Moultrie , qui commandoit le convoi , doit être jugé , & dans ce cas , la décision de la Chambre , soit qu'elle fut favorable ou non , influeroit sur son jugement , au lieu qu'en attendant l'issue du jugement , on pourroit procéder avec plus de facilité. Ce n'est pas , dit-il , au Parlement à examiner tous les actes de la puissance exécutive. — Le Chancelier , ajouta le Lord Sandwich , vient de répandre un nouveau jour sur cette affaire. J'ai envoyé ordre à l'Amiral Parker d'examiner la conduite

du Capitaine Moultrie , qui , je suis persuadé , ne mérite aucun blâme . Il ne sera donc point tenu probablement de conseil de guerre pour le juger , une enquête étant suffisante. — L'enquête à faire à l'égard du Capitaine Moultrie , reprit le Duc de Bolton , sera sans doute terminée avant que la décision de la Chambre ne soit connue. Il déclara qu'il étoit dans l'intention (si sa motion réussissoit) de remonter à la source de la négligence de l'Amirauté , qui n'avoit pas envoyé l'Amiral Darby pour escorter les bâtimens perdus , & qu'il établiroit une enquête contre la conduite honteuse de notre escadre dans le Golphe , qui , à la vue de l'escadre ennemie , s'étoit réfugiée dans le port. — C'est - là , dit-il , le second tome de la conduite de l'Amiral Hardy ; je ne veux pas réfuter , pour le présent , ce que le Chancelier a avancé que ce n'est pas au Parlement à examiner tous les actes de la puissance exécutrice ; ce que je fais , c'est que s'il falloit examiner toutes les bornes du Gouvernement , la session ne seroit pas assez longue pour une telle enquête. — Le Lord Sandwich défendit l'Amiral Darby , qu'il représenta comme un Commandant brave & expérimenté ; il déclara qu'il n'avoit point évité l'ennemi , puisqu'il ne l'avoit point vu ; qu'à la vérité quelques frégates l'avoient découvert , & que d'après leur signal , Darby ne s'étoit avancé qu'autant que la prudence le permettoit , n'ayant que 17 vaisseaux de ligne , tandis que l'ennemi en avoit 38 ou 40. — Le Duc de Bolton censura de nouveau la négligence de l'Amirauté , qui avoit une si petite escadre à opposer à la nombreuse escadre de l'ennemi. — Le Ministre se justifia , en disant , que quoiqu'il n'y eût que 17 vaisseaux de ligne dehors , l'escadre étoit composée de 27 , mais qu'un vaisseau de 100 canons , & 3 de 90 , avoient été endommagés à Torbay ; que l'Amiral avoit été privé d'un de ses meilleurs Officiers , le Lord Longford ,

dont le vaisseau l'*Alexandre* (1) avoit été démâté , & que 5 autres vaisseaux avoient été séparés de l'escadre par un gros coup de vent. — Le Marq. de Rockingham rappella ce qu'avoit anciennement avancé le Lord Sandwich contre tout premier Lord de l'Amirauté qui n'avoit pas , en tout tems , une escadre supérieure aux escadres combinées de la Maison de Bourbon. Il déclara que les projets de l'Administration avoient reçu un si fort appui de la Chambre , que les Lords qui avoient été long - tems les amis constans de leur patrie , étoient à la fin rebutés de n'employer que des efforts impuissans pour la secourir. — Alors le Duc de Bolton retira sa motion , en disant qu'il se proposoit d'en faire une autre dans peu. — Il n'y avoit que 4 ou 5 Membres de l'Opposition dans la Chambre «.

Le 15 , après un appel de la Chambre des Communes , qui occasionna de vives discussions sur les excuses produites pour la justification des Membres absens , & l'Arrêté de la Chambre ayant été pris , nonobstant l'opposition du Lord North , pour faire arrêter , comme négligeant ses devoirs , le sieur Robert , député pour le Bourg de Taunton , M. Burke fit faire lecture de l'Arrêté pris dans la dernière session du dernier Parlement ; savoir , que l'influence de la Couronne s'étoit accrue , s'accroissoit & devoit être restreinte. Il insista de nouveau sur la nécessité de supprimer un grand nombre de places stériles & de pensions non méritées. Il promit de faire gagner à la Nation un revenu annuel de 300,000 liv. sterl. par les réformes qu'il desiroit de faire adopter , & de remettre en liberté au moins 50 Membres du Parlement , qui par les pla-

(1) Ce n'est point l'*Amérique* comme l'ont dit quelques papiers , celui-ci est à New-York , depuis long tems.

tes ou les pensions dont ils jouissent , sont dans la dépendance de la Cour. Il esquisça un avis à donner au Roi , par des Ministres qui seroient vraiment attachés à sa gloire & aux intérêts de la Nation , qui seroit conçu en ces termes : » Sire , la situation de votre Royaume est excessivement dangereuse & alarmante : Nous sommes en guerre les uns contre les autres : en guerre avec nos ennemis , en guerre avec nos alliés. Mais une guerre bien plus effrayante que toutes celles-ci nous menace encore ; c'est une guerre avec ces mêmes Puissances navales de qui nous recevons toutes les munitions qui sont nécessaires pour l'équipement de l'armée navale avec laquelle nous nous proposons de les combattre. Dans un moment si critique , V. M. ne peut pas négliger de retrancher toutes les dépenses superflues de sa Cour , pour pouvoir faire la guerre & triompher de tous ses ennemis ». Quelques comparaisons que M. Burke crut devoir faire pour rendre ses idées plus sensibles , se firent remarquer par beaucoup de justesse au milieu de leur trivialité. » Vouloir , dit-il , maintenir l'apparat » de la grandeur & de la royauté , quand on n'en » a plus les moyens , c'est galonner la housse d'un » cheval aux dépens de son râtelier : le pauvre ani- » mal , privé de sa subsistance , périt sous le fu- » neste poids de sa parure ». Si j'étois , poursuivait-il , le Ministre d'un Monarque indépendant de ses sujets , je trouverois les meilleures raisons pour faire voir à mon Souverain qu'il ne doit pas rejeter les plaintes de ses sujets , & je lui prouverois que sa propre gloire exige qu'il y ait égard. Soit qu'il aspire à la libéralité des héros , ou qu'il veuille être appelé le pere de son peuple , il doit trouver son compte à le soulager du fardeau des taxes , & à mettre la plus grande économie dans ses dépenses. Plus il sera sobre à cet égard , plus il lui restera

de moyens pour mettre à exécution les différens projets qu'il pourra croire nécessaires à lui faire un nom glorieux ; & s'il préfère d'être le pere de ses sujets , son économie lui procurera l'heureuse facilité de leur prouver son amour , en n'augmentant point leurs charges. De tous les Princes qui ont jamais régné en Angleterre , il n'y en a pas un qui ait eu autant besoin de Ministres économes que S. M. , parce qu'aucun de ses prédécesseurs n'a eu le bonheur d'avoir autant d'enfans. Ils font la félicité de leur pere & celle de la nation , car ils sont les enfans du peuple Anglois aussi-bien que de son Roi. Mais quoique la Nation desire que les enfans de son Souverain soient pourvus d'une manière convenable à leur rang & à la dignité qui leur a donné la naissance , il est cependant certain qu'à moins que nous ne nous débarrassions de la guerre actuelle ; il sera absolument impossible à l'Angleterre d'entretenir dix à douze maisons de Princes. Il est donc clair qu'en prodiguant l'argent comme nous faisons aujourd'hui , il en résultera que la royauté & la misere seront inséparables , & l'Univers sera bien-tôt en état de juger si le respect & la pauvreté peuvent marcher de compagnie. — Ce fut à regret l'année dernière que je me vis obligé de présenter le Roi de France à nos Ministres comme un modèle qu'ils doivent suivre. Ils sont inexcusables d'avoir donné de mauvais conseils à un Prince qui , par sa bonté naturelle & par la grandeur de son ame , auroit pu l'emporter sur tout autre Monarque , par sa générosité & par son amour pour son peuple. Nos Ministres sont donc les ennemis de la gloire du Prince & de sa Couronne , lorsqu'ils refusent de lui recommander l'économie. — C'est dans cette économie que le Roi de France a trouvé des ressources suffisantes pour soutenir une guerre dispendieuse. Dans les deux premières années de cete guerre , il n'a imposé au-

eune charge sur son peuple ; la troisième est venue ; & il n'a été question encore d'aucun impôt ; je crois même que ceux qui sont ordinaires en tems de guerre, ne sont pas encore mis. Je conçois qu'à la fin il faudra bien que la France ait recours aux impôts ; mais ces trois années de sauvées porteront leur bénigne influence sur tout un siècle. Le peuple François sent le bonheur d'avoir un Maître & des Ministres économes. L'économie a porté ce Monarque à retrancher plutôt sur sa propre splendeur, que sur la subsistance de son peuple. Il a trouvé, dans la suppression d'un grand nombre de places, une ressource pour continuer la guerre sans rien ajouter à ses charges. Il s'est dépouillé du faste & de la pourpre de la royauté, mais il a monté une marine ; il a réduit le nombre de personnes de son service, mais il a augmenté celui de ses vaisseaux ; il a retranché de son éclat personnel, mais il a donné à la France une marine qui immortalisera son règne..... Il a monté en France une marine comme jamais ce Royaume n'en avoit eue, & il l'a établie sans mettre un sou d'impôt. Son peuple est grand, glorieux & formidable sous son règne, & il ne gémit point sous le fardeau des dépenses auxquelles il faut ordinairement que notre Nation se soumette pour acquérir de la grandeur & inspirer de la crainte. Voilà de la vraie gloire, voilà de la réputation bien méritée, voilà un règne qui peut élever le nom de Louis XVI beaucoup au-dessus du règne si vanté de Henri IV.

» Louis XVI en Roi patriote a montré assez de fermeté pour protéger M. Necker, un étranger sans appui & sans liaison à la Cour, qui ne doit son élévation (car je le crois toujours en place, malgré les bruits qui se sont répandus du contraire) qu'à son mérite, & au discernement de son Souverain qui a su le découvrir, & à sa sagesse qui

fait l'apprécier. C'est un bel exemple à suivre, & si l'on veut conquérir la France, c'est avec ses propres armes qu'il faut la combattre, c'est avec de l'économie & des réformes. La vigueur de la Nation réside actuellement dans le Parlement, la sagesse de la Nation est par commission dans cette assemblée. J'espère donc que cette sagesse verra la nécessité de l'économie, & que cette vigueur bravant les efforts de la corruption saura mettre l'économie à la tête de la Trésorerie pour présider à toutes nos dépenses. Sans économie, je ne vois plus pour nous d'existence politique, la prudence doit donc nous engager à l'adopter. Il n'y a personne qui n'aime mieux faire le sacrifice de ses galons que de son habit, & qui ne renonce au dessert pour s'assurer de son dîner. C'est ce que nous devons faire, & si nous voulons conserver la dignité de l'Empire, il faut absolument renoncer à quelque-uns des faux ornemens du Trône.—M. Burke termina ce discours qui dura une heure trois quarts, par la motion d'un bill pour régler les dépenses des établissemens de la liste civile de S. M., &c. Je prie Milord North, ajouta-t-il, de s'opposer loyalement à cette motion, & dans le cas où il auroit dessein d'empêcher la Chambre de passer le bill en question, de ne point souffrir que je prenne la peine d'en faire lecture. Ce procédé sera au moins plus généreux, & Milord North peut être sûr que je ne m'en plaindrai point. D'ailleurs, il ne pourroit pas dire pour son excuse que ce seroit rejeter une proposition sans la connoître, puisque ce bill est exactement le même que celui que je proposai l'année dernière, & qui a donné lieu à tous ces débats. Milord North n'ignorant aucune de ses circonstances, peut dire dès à présent si son objet est de nature, qu'après une mûre délibération il ne se trouve pas admissible, & par conséquent rien ne l'empêche de le

rejetter de prime-abord. — Le Lord North déclara qu'il avoit les plus fortes objections contre ce bill & que , quoiqu'il fût prêt à en adopter certains points , cela se bornoit à si peu de chose , qu'en ne considérant que son opinion particulière , il n'hésiteroit pas un instant à s'opposer à la motion. Mais , ajouta-t-il , je crois qu'il seroit de la dernière indécence d'empêcher la lecture d'un bill fondé sur de si louables principes. D'ailleurs , il y a dans la Chambre un assez grand nombre de jeunes Membres qui peuvent n'être point encore instruits des objets de ce bill , que M. Burke a présenté l'année dernière , & dont celui-ci n'est qu'une copie. En conséquence je ne peux ni ne dois , par justice pour le principe du bill & par égard pour son Auteur , m'y opposer à la première proposition , comme je me croirois obligé de le faire si je ne consultois que mon opinion particulière ? Au contraire , je demande que ce bill soit entendu & connu comme il convient. Au surplus ma conduite en cette occasion ne doit être nullement considérée comme une approbation du bill , je ne m'engage à rien & je me crois aussi libre de m'opposer par la suite au bill de M. Burke , que si je n'avois point consenti pour le moment à son admission. Après la première lecture du bill , je desirerois qu'il fût imprimé comme l'année dernière. Lorsque les Membres en auront pris lecture , & qu'ils en auront bien médité l'objet , nous pourrons en dire notre avis d'une manière plus convenable & avec plus de connoissance de cause. — M. Burke en réponse fit ses remerciemens au Lord North. Je dois le remercier , dit-il , de ce que je ne serai pas assommé tout de suite ; mais il me condamne à mourir de langueur & dans les règles , avec l'assistance de la faculté. Cela ne fait pas mon compte , j'eusse beaucoup mieux aimé le *cita mors venit* , puisqu'il faut que je renonce à *victoria lata* «.

F R A N C E.

De VERSAILLES , le 27 Février.

LE Roi a nommé à l'Abbaye de St-Guilain-du-Désert , Ordre de St-Benoît , Diocèse de Lodève , l'Evêque de Lodève ; à celle de St-Vincent de Metz , Ordre de St Augustin , l'Evêque d'Angoulême ; à celle de Lanchaire ; Ordre de St-Benoît , Diocèse de Châlons sur-Saône , la Dame de Changy , Religieuse professe de l'Abbaye de Chelles , même Ordre ; & à celle de St-Vincent-aux-Bois , Ordre de St Augustin , Diocèse de Chartres , l'Abbé de Carbonnières de St-Brice , Aumônier de Monsieur , sur la nomination & présentation de ce Prince , en vertu de son appanage.

Le 18 de ce mois LL. MM. & la Famille Royale ont signé le contrat de mariage du Vicomte de Vergennes , Officier au Régiment des Gardes Françaises , avec Mademoiselle Lantillac de Sedieres ; & celui du Comte de Nollend Chanday , avec Mademoiselle de Bulliod de la Corée.

De P A R I S , le 27 Février.

LE commandement de la flotte qu'on prépare à Brest , a été donné à M. le Comte de Grasse : il est parti Mardi dernier. Les 25 vaisseaux qui doivent mettre incessamment à la voile n'attendoient , pour ainsi dire , plus

que leur Commandant. Les Chefs de Division qu'on lui donne sont MM. de Bougainville & de Marin. MM. de Rays & de Coriolis d'Espinouse cèdent leurs vaisseaux à ces derniers , & serviront dans l'armée d'Europe.

On a livré le 17 aux Capitaines , lit-on dans une lettre de ce port, les derniers vaisseaux destinés à entrer en rade ; leur équipement ne peut tarder d'être complet. Ainsi cette flotte peut appareiller dans les premiers jours de Mars. — Le coup de vent du Sud-Ouest que nous ressentîmes ici la nuit du 12 au 13 , aura causé quelques dommages en mer ; dans notre rade , plusieurs vaisseaux chassèrent sur leurs ancres ; il fit échouer à l'entrée du port un canot monté par 18 personnes, qui périrent sans qu'on pût leur donner le moindre secours. — On écrit de Saint-Malo que cet ouragan a jetté à la côte quelques navires , entr'autres , un de 700 tonneaux , frété pour le Roi , & sur lequel étoient 400 hommes ; il a échoué dans la baie de Cancale. On croyoit l'équipage perdu , lorsqu'on a appris qu'il s'étoit sauvé , qu'il n'avoit péri que 4 hommes. Nous attendons d'autres nouvelles de divers endroits pour savoir ce qui se sera passé en mer pendant cette tempête , qui s'est étendue fort avant dans les terres , puisqu'elle a causé des ravages à Lille , à Bruxelles , &c ..

Selon les mêmes lettres on double en cuivre presque tous les navires ; le *Magnifique* est entré dans le bassin pour être refondu. On dit aussi qu'il doit partir incessamment 24 navires de commerce ou de transport pour l'Amérique , sous l'escorte du *Languedoc* & de quelques frégates. M de Barras est nommé pour aller à Rhode-Island , où ce
Chef

Chef d'Escadre va , dit-on , remplacer M. de Ternay.

Un bâtiment de commerce a apporté des lettres de New-Port , en date du 7 , du 9 & du 10 Janvier.

Elles nous apprennent que l'armée & l'escadre sont en très-bon état , & , pour ainsi dire , sans aucun malade. L'Amiral Arbuthnot croisoit alors à 3 ou 4 lieues de Rhode-Island , avec 8 vaisseaux , dont un à 3 ponts. La croisière dans cette saison pourroit lui être funeste. Les troupes étant cantonnées ne souffrent pas de la rigueur du froid ; le seul corps qui ait passé sur la terre ferme est la légion de Lauzun , établie dans le Continent ; quelques Officiers - Généraux étoient depuis quelque tems à Philadelphie , entr'autres le Chevalier de Châtellux. On avoit à Rhode-Island les nouvelles les plus satisfaisantes des provinces Méridionales , où il falloit que le Général Cornwallis fût dans une bien mauvaise position , puisque Clinton lui avoit envoyé en grande hâte 2000 hommes de ses troupes. Ces lettres ajoutent que le Général Washington aura , à la fin de l'hiver , une armée très-considérable & très-bien disciplinée.

On voit par ces détails , tirés de différentes lettres , que la prétendue défection de l'armée de Washington est un roman composé par le Gazetier de New-Yorck. Il est inutile de faire observer que si cela étoit arrivé , on l'auroit su à Rhode-Island , puisqu'en moins de 30 heures on y peut savoir tout ce qui se passe au camp du Général Américain.

» Il est des procédés généreux & patriotiques qui méritent d'être publiés , nous écrit-on de Dunker-

3 Mars 1781.

b

que, un de mes clients, Négociant de cette Ville, a eu le malheur de perdre un navire dont les ennemis se sont emparés. Huit jours après, un corsaire de ce port a repris ce même navire; mais une partie des intéressés dans le corsaire, loin de vouloir profiter du malheur d'un Concitoyen estimable, viennent, par un acte dont ci-joint copie, de faire remise à l'ancien propriétaire de ce qui peut leur revenir dans le produit de cette reprise, & je ne doute point que les autres intéressés dans le corsaire, n'imitent la générosité dont on vient de leur donner un si bel exemple. — L'acte est conçu ainsi. — » Nous soussignés intéressés, consentons, chacun en droit soi, & pour ce qui nous concerne seulement, que l'Armateur de notre corsaire remettre au propriétaire son navire pris par les ennemis, & ensuite repris par notre corsaire, ce faisant, bien & valablement déchargé envers les soussignés, qui desireront bien vivement que les autres intéressés aient pour ce propriétaire les égards & considérations attachées à l'esprit qui concilie les vrais compatriotes, l'ame de la félicité publique. Dunkerque, le 10 Février 1781. *signés*, de Lattre, d'Alkerque, Pierre Brick, les frères Psychiers, Pierre Reynaud, Aget, Sackmoorter, Perre Bonnas, Tresca, Connelly & J. Roussel. — Pour copie conforme par extrait à l'original, reposant es mains du soussigné. Dunkerque, le 16 Février 1781. Signé *Poirier*, *Avocat en Parlement*.

Parmi les affaires qui ont été portées au Conseil Royal des Finances pour les Prises, celle-ci mérite d'être distinguée.

Au mois de Janvier 1779, les corsaires du Havre le *Dugué-Trouin* & l'*Epervier*, aux ordres du brave & infortuné du Cassou, en compagnie du corsaire le *Maraudeur*, de Dunkerque, s'emparèrent

rent des navires le *Fathon*, de 400 tonneaux, venant de la Nouvelle-Yorck, chargé de tabac, huile, &c. & le *Junius*, de 350 tonneaux, allant de Liverpool à Londres, chargé de sel, plomb, &c. Après les formalités d'usage, intervint, le 3 Février suivant, un Jugement du Conseil des Prises, qui ordonna la vente desdits navires & chargemens; pour, les deniers en provenant, être partagés entre les preneurs, à proportion de la force de leurs bâtimens, du nombre de leurs canons, & d'hommes composant l'équipage. — Lors du partage, les sieurs Thieullent, Colléville & Compagnie, Négocians du Havre, Armateurs du *Dugué-Trouin* & de l'*Epervier*, invoquèrent l'article 5 du Règlement du 27 Janvier 1706, qui veut qu'on ait égard au calibre des canons. Le refus du sieur Haussoulier, Armateur du *Maraudeur*, de se conformer à la loi, obligea ceux du Havre de se pourvoir de nouveau au Conseil des Prises, pour demander, en tant que de besoin, l'interprétation de l'Ordonnance du 3 Février 1779, & l'exécution du Règlement du 6 Janvier 1706. Sur les défenses respectives, il fut rendu, le 24 Novembre dernier, une Ordonnance qui jugea que le partage seroit fait conformément au Règlement de 1706. En conséquence les Armateurs se retirèrent pardevant l'Amirauté du Havre, pour terminer le partage auquel les Officiers de ce Siège procédèrent, conformément aux dispositions du Règlement de 1706. — Le sieur Haussoulier, qui n'avoit pas d'abord voulu lire dans le Règlement la proportion du calibre des canons, quoiqu'elle y fût expressément ordonnée, prétendit qu'il y étoit question des proportions (dont il ne parle pas), telles que les pieds de quille, les pierriers, &c. Sous ce prétexte, il s'est pourvu au Conseil Royal, par appel du partage fait en l'Amirauté du Havre, & a demandé

qu'il soit fait un nouveau Règlement & particulier pour les prises dont il s'agit, & que les pieds de quille fussent comptés pour une part, chaque pierrier pour un tiers de part, &c. Le Règlement de 1706 réfutoit ces prétentions; il réduit toutes ces règles de partage au calibre des canons & à la force des équipages; & l'Amirauté du Havre s'étoit conformée à l'esprit de ce Règlement, à l'usage reçu tant dans ce port, que dans les Amirautés de Brest, l'Orient, Morlaix, Granville & Cherbourg. Le Conseil Royal des Finances, sur les conclusions de M. Chardon, Procureur-Général de S. M. audit Conseil, Oui le rapport du Ministre de la Marine, a ordonné que le Jugement du Conseil des Prises & le procès-verbal de liquidation & de partage fait par les Officiers de l'Amirauté du Havre, seront exécutés. Sur le surplus des demandes, fins & conclusions, les Parties sont mises hors de Cour, & S. M. s'est réservée de faire connoître ses intentions à l'avenir sur le partage des prises faites par les corsaires, & l'uniformité qu'elle entend être observée à cet égard dans toutes les Amirautés du Royaume.

Nous nous empressons de transcrire la lettre suivante; sa lecture suffira pour faire connoître nos motifs, & nous n'avons pas besoin de préambule pour les justifier.

» Les Rédacteurs des papiers publics doivent avoir une grande attention de ne publier rien que de vrai; c'est toujours un très-grand tort que de tromper l'Europe; & lorsque l'erreur accuse l'innocence, ils donnent à la calomnie une rapidité qui doit être bien effrayante. — Au mois d'Août dernier, ils ont rendu compte de la prise faite par les Anglois de la frégate les *Etats d'Artois*. Ceux qui connoissoient la réputation de M. Fabre, ne pouvoient comprendre comment il s'étoit rendu à l'ennemi,

sans essayer , pour ainsi dire , de le combattre. On
 expliquoit diversement un événement aussi funeste.
 Les ennemis de cet Officier de fortune s'en servoient
 pour prouver qu'il n'avoit jamais eu de véritable
 talent & de véritable courage. On rappelloit les
 discours un peu avantageux ; & on disoit que le
 vrai mérite est modeste. Des esprits plus modérés
 n'y voyoient que le malheur de l'homme qui ne
 peut pas être sûr d'avoir toujours le même cou-
 rage , & qui peut perdre dans un moment la gloire
 méritée par plusieurs actions héroïques. On annonça
 ensuite que M. Fabre n'avoit pu survivre à la perte
 de sa réputation , & qu'il s'étoit brûlé la cervelle.
 Bientôt cette nouvelle fut ainsi démentie. — » Le
 » Capitaine Fabre , qu'on disoit s'être cassé la tête ,
 » vient de ressusciter ; en dépit de l'envie , il n'a
 » perdu ni l'honneur , ni la vie. Un grand Prince ,
 » qui fait construire une frégate , vient de lui en
 » offrir le commandement. Il est actuellement à
 » Bordeaux , où il fera *un meilleur choix d'Offi-*
 » *ciers & d'équipage.* On sait maintenant qu'un
 » Officier des *Etats d'Artois* , celui qui vérita-
 » blement s'est cassé la tête à Lisbonne de déses-
 » poir , avoit refusé de lui obéir dans le combat , &
 » que son équipage , entraîné par cet exemple dan-
 » gereux , en refusant de se battre & de manœuvrer ,
 » l'avoit forcé de se rendre ». — Je suis le père de
 cet Officier , de ce jeune infortuné qui s'est cassé la tête
 à Lisbonne. Je pleurois sa mort dans la solitude , où
 je me suis retiré , après 40 ans de travaux ; dans ma
 douleur , il me restoit une consolation ; je connoissois
 déjà tous les tristes détails de la mort de mon fils ,
 pour être sûr qu'il ne s'étoit pas cassé la tête de
 désespoir ; je savois qu'il n'avoit attenté à ses jours
 que dans un accès de fièvre ; & si la douleur de l'évè-
 nement dans lequel il s'étoit trouvé , lui avoit occa-
 sionné cette funeste maladie , je voyois dans cette

cause de la maladie & de la mort, une sensibilité honorable pour la mémoire & pour la famille. — L'article que je viens de transcrire ne m'est parvenu que fort tard dans la retraite où je suis ; tout le monde, dans ma Province, savoit que l'Officier des *Etats d'Artois*, qui s'est donné la mort à Lisbonne, étoit mon fils ; la mémoire de mon malheureux fils étoit donc diffamée par cet article ; & l'auteur, autant qu'il a été en lui, a porté le désespoir dans l'ame d'un père qui pleuroit la mort de son fils. Je demanderai d'abord d'où a-t-il su que l'Officier de la frégate les *Etats d'Artois* s'étoit cassé la tête de désespoir. Il n'est que trop vrai qu'il s'est cassé la tête ; mais aucune lettre écrite de Lisbonne n'a pu dire que ce fût de désespoir. J'ai dans mes mains un extrait des registres du Consulat de France en Portugal, qui contient le procès-verbal de ce funeste événement. On y lit : *Avons reconnu le corps du sieur Joseph Duvignau, Lieutenant de la frégate corsaire l'Artois, lequel, dans le transport d'une fièvre chaude, s'est tué lui-même d'un coup de pistolet, suivant le témoignage unanime des gens de la maison.* — Ce n'est point là une lettre écrite par les Correspondans d'une Gazette, obligés d'envoyer des nouvelles fausses ou vraies. C'est un acte revêtu de la foi publique des nations ; il a été dressé au moment même de l'événement, à 200 lieues de la patrie & de la famille de l'infortuné dont on y constate l'état ; tout ce qu'il énonce, est prouvé par cela même qu'il l'énonce. — Il faut savoir ce qu'étoit mon fils dont on a tant parlé sans le connoître. Il commandoit, depuis plus de dix ans, sur des vaisseaux marchands ; & j'ose, je dois même te dire, il s'étoit distingué dans son état par une grande intelligence, une grande activité. J'en appelle au témoignage de tous mes concitoyens. Il a partagé avec M. Dion, Député des *Etats d'Artois*, tous les soins

de la construction de la frégate, & il a mérité des Etats d'Artois, je ne dis pas la récompense ; mais la distinction & l'honneur du présent d'une boîte d'or ; j'ai dans mes mains la lettre qui lui fut écrite à ce sujet. Il n'étoit que Lieutenant *en second* dans la frégate commandée par M. Fabre Comment la désobéissance d'un simple Lieutenant en second eût-elle forcé le Commandant d'une frégate à se rendre à l'ennemi presque aussitôt que l'ennemi s'est présenté ? Comment la désobéissance d'un Officier inférieur auroit-elle corrompu l'équipage d'une frégate où il y avoit plusieurs Officiers supérieurs, sans compter même le Capitaine ? Mon fils ne commandoit qu'une batterie. S'il avoit eu la lâcheté de refuser de se battre, aisément il eût été remplacé par les Officiers qui étoient immédiatement au-dessus & au-dessous de lui : on sait combien le pouvoir d'un Commandant d'un vaisseau est despotique par sa nature ; il devient plus terrible encore au moment d'un combat. Plus d'une fois, dans des cas semblables, on a vu la moindre désobéissance punie de mort par la main même du Capitaine ; & ces exécutions sanglantes inspirent plus de courage que de terreur. Sans doute mon fils eût expié sa faute dans le moment même ; & M. Fabre, qui avoit une grande réputation à soutenir, auroit été plus inexorable qu'un autre. Non, l'exemple d'un Officier inférieur n'a point de si grandes influences sur un vaisseau. Il n'y a sur un vaisseau qu'un seul homme dont le courage ou la faiblesse puisse passer dans toutes les âmes. Il n'y en a qu'un seul dont on suit l'exemple, lors même qu'il donne celui de la lâcheté : c'est le Capitaine. Cette influence lui est donnée par l'habitude de lui obéir. On reçoit ses sentimens, comme on reçoit ses ordres. On seroit encore coupable si l'on vouloit être plus courageux que lui. Mais supposons que la faiblesse & la désobéissance

d'un Lieutenant *en second* eussent eu cette influence qu'il est impossible de concevoir. Dans cette supposition, qu'auroit dû faire, qu'auroit fait M. Fabre en mettant pied à terre à Lisbonne ? Sans doute il eût fait retentir l'Europe de ses cris & de ses plaintes. Il eût hautement accusé mon fils dans tous les papiers publics, en attendant qu'il pût l'accuser devant les Tribunaux ; une punition éclatante pouvoit seule satisfaire le ressentiment d'un homme qu'on avoit exposé à perdre une grande réputation. Ceux qui lui étoient restés fidèles sur le vaisseau, se seroient joints à lui ; leurs attestations auroient soutenu ses plaintes. M. Fabre eût écrit lui-même à tous les Gazetiers de l'Europe, & aucun n'eût été réduit, pour le justifier, à annuler des bruits vagues, des oui-dires qui n'étoient attestés par personne ; mais cette conduite, la seule qu'on eût pu tenir dans la supposition que je viens de faire, n'a point été celle de M. Fabre. M. Fabre n'a accusé personne ; il a gardé le silence ; il l'a gardé même après que la mort de mon fils a été publique. Il est pourtant assez aisé d'inculper la mémoire d'un homme ; presque toujours les meilleures preuves de son innocence ont péri avec lui. Mais ce n'est pas seulement par son silence, c'est par une attestation expresse & formelle que M. Fabre justifie la mémoire de mon fils. Son innocence a été attestée par le seul homme qui pouvoit la rendre douteuse. Dès que j'ai lu l'article dont je me plains au milieu de ma famille, mon fils aîné est allé sur le champ chez M. Fabre ; & voici la déclaration en forme de lettre qu'il en a reçue. — » M., répondant à » la juste sensibilité dont vous pénétre, ainsi que » votre famille, l'article du Courier de l'Europe, » n°. 43, vendredi 27 Octobre dernier, j's déclare » que la désobéissance, dont cet article parle, est » fausse ; feu M. votre frère ne m'ayant jamais

« *désobéi, particulièrement dans le combat.* Il com-
 « mandoit la batterie depuis le grand panneau en
 « avant. Je déclare aussi que j'ignore qui a porté
 « feu M. votre frère à attenter à sa vie; mais qu'il est
 « à ma connoissance qu'il fut malade avant mon
 « départ de Lisbonne, que j'allai le voir, qu'il me
 « dit qu'il avoit des vésicatoires aux jambes. *Signé,*
 « FABRE ». — Sans doute il n'en falloit pas tant pour
 prouver que mon fils étoit mort sans avoir mérité
 de reproches. Mais en défendant la mémoire de son
 fils, un père sent vivement que les justifications de
 l'honneur doivent être évidentes : celle de mon fils
 a le caractère d'évidence au plus haut degré, &c.

Le reste de cette lettre s'adresse unique-
 ment à l'auteur du papier où se trouve l'ar-
 ticle en question; nous ne doutons pas qu'il
 ne s'empresse de rendre hommage à la vé-
 rité dès qu'elle lui sera connue, & de con-
 soler un vieillard & un père; nous n'avons
 pu refuser nous-mêmes de contribuer à don-
 ner la plus prompte & la plus grande publi-
 cité à la justification de son fils.

Depuis que nous avons reçu cette lettre,
 nous avons appris la mort de M. Fabre. Les
 détails méritent d'en être connus; nous les
 tenons d'une personne qui en a été témoin
 elle-même à son retour à Bordeaux.

« M. Fabre crut trouver des consolations dans
 ses amis; mais il ignoroit son plus grand malheur;
 il ne lui restoit plus un seul ami dans Bordeaux.
 Ceux qu'il saluoit ne lui rendirent point le salut;
 ceux qu'il vouloit aborder se détournoient & le
 fuyoient : l'ame de cet homme qui avoit connu
 l'estime publique, ne pouvoit supporter tant d'hu-

miliation. Son esprit parut s'affoiblir d'abord. Il chercha ensuite dans la religion des consolations qu'il ne pouvoit plus trouver ni dans lui-même, ni dans les hommes. On ne le rencontroit plus que dans les Eglises & toujours prosterné sur la pierre. Enfin, il y a trois semaines à-peu-près, il s'est précipité en plein jour d'une fenêtre de sa maison. Cet exemple terrible mérite sans doute d'être conservé par l'histoire. Il prouve que la justice de l'honneur est encore inexorable en France; que le principe des belles actions nombreuses y est encore dans toute son énergie. Mais peut-être que la mort de M. Fabre devoit fléchir ceux mêmes qui ont dû le juger le plus sévèrement. Peut-être que son nom ne devoit rappeler désormais que ses premières actions qui ont été belles. Peut-être qu'il seroit juste que sa famille n'héritât que de la gloire de sa jeunesse.

Mardi dernier les Princes du Sang, Monsieur & Monseigneur le Comte d'Artois exceptés, & 32 Pairs vinrent prendre séance au Parlement; ils avoient été invités & non convoqués. Le réquisitoire de M. Seguier, Avocat Général, dans lequel il analysa le compte rendu par M. le Lieutenant Général de Police, occupa cette assemblée pendant une demi-heure. M. l'Evêque de Langres, M. le Président de Lamoignon, parlèrent ensuite; & lorsqu'on fut aux opinions M. le Duc d'Orléans se distingua par la manière vive & noble avec laquelle il attaqua les jeux, le seul objet sur lequel on délibéra ce jour-là. L'Arrêt n'est point encore imprimé, & doit l'être incessamment: tout ce qu'on sait c'est qu'il renouvelle les dis-

positions des anciennes Ordonnances , & donne au Lieutenant Général de Police des missions précises sur chacun des objets auxquels il doit veiller. Il renferme une infinité de précautions contre les jeux de hasard en général , & plus spécialement à chances inégales ; les Banquiers de Police & autres , convaincus d'avoir tenu la banque , seront punis sévèrement & déclarés infâmes : défenses de louer des maisons pour jouer , &c. La veille du jour où l'on prit ces résolutions tous les jeux avoient cessé par-tout. Les Ministres étrangers ont décidé dans leur comité ordinaire de ne plus permettre de jeux défendus chez eux. Les abus connus , qui ont eu lieu depuis quelque tems , ont amené ce règlement salutaire. M. Dufaulx avoit eu raison de dire : „ si des gens affamés de ruines avoient extorqué la permission tacite de donner à jouer , on doit se hâter encore plus d'abolir ces honteux privilèges qu'à éteindre un incendie (1) “.

„ M. Tellès d'Acosta, Grand-Maître des Eaux & Forêts , a composé en 1779 pour les Officiers de son département , un Ouvrage non-seulement utile aux Officiers de la Matine & des Eaux & Forêts , & à ceux qui sont sous leurs ordres , mais encore aux Cultivateurs , aux Marchands de bois , aux ouvriers qui les employent , aux Propriétaires de

(1) De la *Passion du Jeu* , seconde partie , page 276. A. Paris , chez Moutard , Imprimeur-Libraire , rue des Mathurins , Hôtel de Clugny.

biens fonds , & à ceux qui désirent acquérir des connoissances sur la partie des bois. Cet Ouvrage qui ne sauroit trop se répandre à cause de son utilité (1), rentre dans le plan de notre Journal. L'intérêt général est de savoir où l'on peut trouver des instructions réellement précieuses sur la culture & l'amélioration d'une production de première nécessité, dont la consommation devenue immense dans tous les usages, fait craindre qu'elle ne devienne rare & disproportionnée aux besoins. Ce Livre traite de la culture, des plantations économiques, de la multiplication, des aménagemens des bois, de la garde, de la conservation & de l'arpentage des Forêts ; des qualités, des défauts des arbres sur pied & abattus, des exploitations & de l'emploi des bois. M. Tellès combat les différens systèmes qui ont paru sur les bois ; il démontre qu'il est indispensable de réserver des baliveaux des arbres de 100, 150 & 200 ans ; de ne couper les taillis qu'à un âge avancé, & que les massifs de futaie sont nécessaires. Il fait voir les bénéfices énormes des Hollandois sur les bois de sciage, avantages que l'on peut également procurer à la France ; il engage à planter le chêne ainsi que l'orme ; il cite la Normandie pour exemple : il indique comment on peut empêcher le dépérissement des Forêts, & comment les Communautés d'habitans qui n'ont point de bois peuvent s'en procurer. Il propose, en rappelant les consommations passées, un régime pour les diminuer par la suite & pour obliger les Maisons publiques, les Plâtriers,

(1) Il a pour titre : *Instruction sur les Bois de Marine contenant des détails sur la physique, l'analyse du Chêne, & ce qui a rapport à l'économie & à l'amélioration des Bois.* A Paris, chez Cloufier, Imprimeur-Libraire ; la veuve Duchesne, rue St-Jacques ; Jombert, fils aîné, rue Dauphine, 1 vol. in-12, avec 12 Planches gravées en taille-douce, & le Tarif des Bois de Marine. Prix 3 liv. 12 sols broché.

Chaufourniers & Manufacturiets d'employer du charbon de terre , ainsi qu'il est en usage dans plusieurs Provinces ; il seroit nécessaire d'apporter plus d'économie sur l'emploi des bois de charpente , afin que la Marine n'en manque jamais ; il en donne les moyens «.

Le compte rendu au Roi par M. Necker , Directeur des Finances , & imprimé par ordre de S. M. , a paru le 19 de ce mois. Rien de plus touchant & de plus intéressant pour la Nation que cet exemple , donné pour la première fois par un Ministre des Finances : avec quel enthousiasme la Nation ne doit-elle pas voir son Roi se placer au milieu de ses sujets comme un bon père de famille au milieu de ses enfans , & leur mettre sous les yeux le tableau de sa situation ! L'empressement du public à se le procurer est tel , que l'Imprimerie Royale ne peut suffire à toutes les demandes ; l'hôtel de Thou , où on le distribue , est assiégé par une foule immense ; & depuis quelques jours on est obligé de se faire inscrire chez les Libraires pour avoir part à la distribution. Cet ouvrage également intéressant par sa nature , son importance , l'élévation des idées , l'élégance & la noblesse du style , doit faire époque dans les annales de la Nation ; il n'y a point de bibliothèque où il ne doive être placé après avoir été lu & médité par toutes les classes des citoyens. En attendant que toutes aient pu le lire , on fera bien aise d'en trouver ici quelques morceaux : ils ne peuvent qu'être

d'un grand intérêt pour nos lecteurs éloignés auxquels il n'est pas parvenu, ils ne le feront pas moins pour ceux qui l'ont lu déjà & qui le reliront plus d'une fois encore.

Nous présenterons d'abord le résultat des revenus portés au Trésor Royal ; ils montent à 264,154,000 livres, les dépenses montent, à 253,954,000 liv., d'où il résulte que la recette excède la dépense de 10,200,000 livres, non compris une somme de 17,326,666 livres employée en remboursement, ce qui porte l'excédent à 27,526,666 livres. Nous joindrons ici ce que M. Necker dit du motif qu'il a eu de proposer l'essai des Administrations Provinciales.

» Je n'ai pu fixer mon attention sur l'état imparfait des impositions établies dans vos Provinces, & sur tous les biens qu'on y peut faire, sans être frappé du singulier retard où l'on étoit à cet égard. J'ai vu que dans chacune de ces Provinces, un homme seul, tantôt présent, tantôt absent, étoit appelé à régir les parties les plus importantes de l'ordre public ; qu'il devoit s'y trouver habile, après s'être occupé toute sa vie d'études absolument différentes ; que passant fréquemment d'une Généralité dans une autre, il perdoit par ces changemens, le fruit des connoissances locales qu'il avoit acquises ; & qu'enfin, le rang dans le Conseil, auquel il aspirait pour récompense, l'engageoit à quitter la carrière de l'Administration, au moment où ses lumières, augmentées par l'expérience, le mettoient en état d'être plus utile. — Réfléchissant ensuite sur la multiplicité des objets qui sont soumis à la surveillance d'un Ministre des Finances, je n'ai pu comparer l'étendue de ses obligations avec la mesure de ses forces, sans reconnaître sensiblement qu'il existoit une disproportion réelle, entre l'étendue de l'Administration & les moyens de l'Administrateur. Je ne fais même si un

homme timoré, décidant de son cabinet & sur des apperçus rapides; tant de détails intéressans pour les habitans des Provinces, n'a pas quelques reproches à se faire: je suis sûr du moins qu'il a souvent des craintes délicates qui influent sur son bonheur. Sans doute, on commence par consulter l'Intendant: mais si les plaintes roulent sur la propre Administration; si c'est la conduite de ses Subdélégués qu'on attaque; si ce sont les idées même qu'il a rejetées qu'on veut faire adopter, & si cependant tous les détails qui doivent éclairer ne peuvent être demandés qu'à lui, n'y a-t-il pas dans cette constitution un vice, auquel toute l'attention d'un Ministre des Finances ne sauroit suppléer? & peut-il, à de telles conditions, se croire un sûr garant des intérêts divers qui lui sont confiés? Non sans doute, & le plus important service qu'il peut rendre, le plus grand devoir qu'il ait à remplir, c'est de faire connoître l'insuffisance des facultés d'un homme, pour une semblable Administration, & d'en révéler, pour ainsi dire, le secret à son Maître. — Ce tableau m'eût affligé, sans doute, si en même-tems je n'avois pas apperçu qu'il étoit un ordre de choses, où tous ces inconvéniens seroient prévenus, & où le bonheur & la prospérité de vos Provinces dépendroient beaucoup moins des qualités & des forces d'un Ministre de vos Finances. — C'est sous ce point de vue que j'ai proposé à V. M., de faire l'essai d'Administrations provinciales, composées de Propriétaires de différens ordres, qui s'assembleroient tous les deux ans, & qui, dans l'intervalle, seroient représentés par les Députés de leur choix. Les fonctions de ces Administrations doivent se borner à répartir les Impositions, à proposer à V. M. les formes les plus favorables à la justice, à prêter une oreille attentive aux plaintes des Contribuables, à diriger la confection des routes, à choisir pour y parvenir, la manière la moins onéreuse aux peuples, à chercher

enfin tous les moyens nouveaux de prospérité qu'une Province peut développer, & à les présenter ensuite à V. M. — Toutes ces fonctions sont aujourd'hui confiées sans partage au Commissaire départi. Un homme seul, s'il est doué de grandes qualités, peut au bout d'une longue expérience avoir quelque avantage sur une administration collective; le choix des délibérations, le combat des opinions n'arrêtant point sa marche, l'unité de pensée & d'exécution rend les succès plus rapides; mais en même-tems que je crois autant qu'un autre à la puissance active d'un seul homme qui réunit à l'intelligence, la fermeté, la sagesse & la vertu, je sais aussi que de tels hommes sont épars dans le monde, & qu'on ne peut se flatter d'en trouver un assez grand nombre, dans l'ordre des citoyens qu'un ancien usage appelle à ces sortes de places; ainsi ce n'est point avec des hommes supérieurs, mais avec le plus grand nombre de ceux que l'on connoît, ou qu'on a connus, qu'il est juste de comparer une Administration provinciale, & alors tout l'avantage demeurera à cette dernière; établie d'une manière stable, elle a le tems d'appercevoir, d'examiner, d'éprouver & de poursuivre; la réunion des connoissances, la succession des idées donnent à la médiocrité même une consistance; le concours de l'intérêt général vient augmenter la somme des lumières, la publicité des délibérations force à l'honnêteté, & si le bien arrive avec lenteur, il arrive du moins, & une fois obtenu il est à l'abri du caprice & se maintient. L'Intendant consulté sur les plans que cette Administration propose, ou sur les plaintes qu'on élève contre elle, met le Gouvernement en état de juger sainement, & il s'établit une contradiction salutaire qui n'existe point dans l'ordre présent ».

L'article sur les Gabelles n'est pas moins intéressant; il présente sur-tout des vues que la paix verra réaliser, & qui sont une consolation pour les

Citoyens , & un nouveau sujet de reconnoissance pour le Ministre.

» Je n'ai pu m'occuper des moyens de seconder les vues de V. M. pour le bonheur de ses peuples , sans fixer mon attention sur les droits de Gabelle. Un cri universel s'élève , pour ainsi dire , contre cet Impôt , en même-tems qu'il est un des plus considérables revenus de votre Royaume. J'ai désiré d'étudier cette matière à l'avance , afin que les heureux jours de la paix ne fussent pas employés comme autrefois à de vaines spéculations , & qu'aucun moment ne fût perdu pour réaliser les intentions bienfaisantes de V. M. — Il suffit de jeter les yeux sur la Carte des Gabelles pour concevoir rapidement , pourquoi cet Impôt dans son état actuel présente des inconvéniens , & pourquoi dans quelques parties du Royaume on doit l'avoir en horreur. Indépendamment des grandes divisions qui sont connues sous le nom de *Pays de grandes Gabelles* , de *Pays de petites Gabelles* , de *Pays de Saline* , de *Pays rédimés* & de *Pays exempts* , on voit encore au milieu de chacune des distinctions de prix fondés sur des usages , des franchises & des privilèges. Une pareille bigarrure , effet du tems & de plusieurs circonstances , a dû nécessairement faire naître le désir de se procurer un grand bénéfice , en portant du sel d'un lieu franc dans un pays de gabelle , tandis que pour arrêter ces spéculations destructives des revenus publics , il a fallu établir des Employés , armer des Brigades , & opposer des peines graves à l'exercice de ce commerce illicite ; ainsi s'est élevée de toutes parts dans le Royaume une guerre intestine & funeste. Des milliers d'hommes sans cesse attirés par l'appât d'un gain facile , se livrent continuellement à un commerce contraire aux Loix. L'Agriculture est abandonnée pour suivre une carrière qui promet de plus grands & de plus prompts avantages , les enfans se forment de bonne heure & sous les yeux de leurs parens , à l'oubli de leurs devoirs , & il se prépare ainsi par le seul effet d'une

combinaison fiscale, une génération d'hommes dépravés : on ne sauroit évaluer le mal qui dérive de cette école d'immoralité ; le Peuple, cette classe nombreuse de vos sujets qui par leur peu de fortune, sont dénués des secours de l'éducation, ne sont contents dans le devoir que par des ressorts simples & qui tiennent à la religion, & du moment qu'ils les ont rompus on ne sait où peut les conduire l'intérêt ou l'occasion. — En même-tems, & ceci est sans doute une circonstance également pénible au cœur sensible de V. M., des punitions continuelles sont infligées. J'y ai apporté toute la douceur qui dépend de l'Administration ; mais elles ont été rendues graves par la Loi, sans doute afin qu'elles servissent de contre-poids à la facilité qu'on a d'y échapper. Tristes effets d'une constitution vicieuse, qui fait des peines, ce frein sacré déposé entre les mains du Souverain, un besoin continuel du Fisc ! comme si la nécessité de punir n'étoit pas assez fréquente dans l'état ordinaire de la société, sans qu'il fallût encore y contraindre le Souverain par la nature des impositions, & par leur disparité dans les Provinces. — Mais après avoir ainsi parcouru rapidement devant V. M. une partie des inconvéniens attachés à l'Impôt des Gabelles, je dois convenir que dans cet objet d'Administration, comme en tout autre, le développement du mal est bien plus facile que la découverte d'un remède sage ou praticable : & quand ce mal dure depuis long-tems, cette même ancienneté qui aide à le bien connaître, s'oppose à son amendement ; tant est grande la force de l'habitude, & tant il faut de contrainte pour amener les intérêts particuliers à venir concourir au bien public ! Mais ce sont-là les fonctions du Souverain ; c'est à lui que cette œuvre est confiée ; & c'est pour l'exercer & faire triompher la raison que l'autorité est belle & digne d'envie. — Il n'y auroit, SIRE, que deux moyens de remédier aux inconvéniens dont je viens de rendre compte à V. M. ; l'abolition de tout Impôt sur la Gabelle, en le rem-

plaçant par quelqu'autre, ou une modification salutaire de ce même Impôt. — Le remplacement paroît difficile, quand on observe que cet Impôt procure actuellement à V. M. un revenu net de 54 millions : ainsi les Droits de la Gabelle rapportent autant à V. M. que l'Impôt sur toutes les propriétés foncières du Royaume, représenté par les deux vingtièmes & les quatre sous pour livre du premier. — Le montant de ces mêmes droits dans les provinces de grandes Gabelles, y équivaut ou surpasse le produit de la taille & de ses accessoires. — Enfin, dans quelques-unes des provinces où les grandes Gabelles & les droits d'Aides sont établis, les Gabelles, rendent le double des droits d'Aides. — On ne pourroit donc penser à convertir l'Impôt sur le sel dans une augmentation de taille ou de vingtième, sans des inconvéniens sensibles. Percevoir tous les Impôts à la production, est un projet chimérique quand ces Impôts sont aussi immenses qu'ils le sont en France ; & c'est un jeu des idées abstraites que d'appuyer ce système sur le fondement que toutes les richesses viennent de la terre ; sans doute elles en viennent, mais elles ne se modifient & ne se convertissent en argent, que par des degrés & des canaux divers ; & par-tout où la masse du peuple n'a ni épargne, ni prévoyance, ce seroit, peut-être, exposer l'Administration à multiplier inutilement les contraintes & les saisies, que de remplacer tout-à-coup le produit de la Gabelle par des Impôts sur le produit des terres. — Ce fut pour suppléer à cette difficulté de porter si haut les Impôts à la production, que les Droits sur les consommations devinrent nécessaires ; ils mériteroient même à tous égards la préférence, sans les frais qu'ils occasionnent, & sans la contrebande à laquelle ils exposent ; car ces Droits sont un genre d'Impôt qu'on paye sans contrainte, souvent même on ignore qu'on le paye, tant le tribut se confond dans l'opinion avec le prix de la denrée ! «

Nous ne pouvons nous refuser de citer encore la fin de cet excellent Ouvrage, où après avoir parlé des Hôpitaux, des Prisons, de ce que la bienfaisance & l'humanité ont dicté au Ministre à cet égard, il rappelle la personne estimable & respectable qui l'a si bien secondé dans ses vues. Nous devons aux Citoyens de leur désigner ici l'objet de leur reconnoissance, & nous nous empressons de lui rendre les premiers un tribut & un hommage qui sont un devoir que la sensibilité rend bien doux.

» En retraçant à V. M. une partie des dispositions charitables qu'Elle a prescrites, qu'il me soit permis, SIRE, d'indiquer, sans la nommer, une personne douée des plus rares vertus, & qui m'a tant aidé à remplir les vues de V. M. ; & tandis qu'au milieu des vanités des grandes places, ce nom ne vous a jamais été prononcé, il est juste que vous sachiez, SIRE, qu'il est connu & souvent invoqué dans les asyles les plus obscurs de l'humanité souffrante. Sans doute il est précieux pour un Ministre des Finances d'avoir pu trouver dans la compagnie de sa vie, un secours pour tant de détails de bienfaisance & de charité qui échappent à son attention & à ses forces ; entraîné par le tourbillon immense des affaires générales, obligé souvent de sacrifier la sensibilité de l'homme privé, aux devoirs de l'homme public, il doit se trouver heureux que les plaintes particulières de la pauvreté & de la misère, puissent aboutir près de lui à une personne éclairée qui partage le sentiment de ses devoirs. Hélas ! quand la main du tems, ou la vanité d'un successeur ont détruit ou changé les arrangemens d'Administration où l'on avoit placé son attachement & sa gloire, c'est du souvenir des biens particuliers qu'on a pu faire, qu'on vit encore heureux dans sa retraite. — Je finis ici le compte que je me suis proposé de rendre à V. M. ; j'ai été obligé de parcourir la plupart des objets rapidement, mais c'est un compte rendu à un grand

Monarque , & non un traité d'Administration des Finances. Je ne fais si l'on trouvera que j'ai suivi la bonne route , mais certainement je l'ai cherchée , & ma vie entière , sans aucun mélange de distractions , a été consacrée à l'exercice des importantes fonctions que V. M. m'a confiées ; je n'ai sacrifié ni au crédit ni à la puissance , & j'ai dédaigné les jouissances de la vanité. J'ai renoncé même à la plus douce des satisfactions privées , celle de servir mes amis , ou d'obtenir la reconnoissance de ceux qui m'entourent. Si quelqu'un doit à ma simple faveur une pension , une place , un emploi , qu'on le nomme. Je n'ai vu que mon devoir & l'espoir de mériter l'approbation d'un Maître , nouveau pour moi , mais qu'aucun de ses sujets ne servira jamais avec plus de dévouement & de zèle. Enfin , & je l'avoue aussi , j'ai compté fièrement sur cette opinion publique , que les méchans cherchent en vain d'arrêter ou de lacérer , mais que malgré leurs efforts , la justice & la vérité entraînent après elles .

De BRUXELLES , le 27 Février.

SELON les lettres d'Espagne , la Cour est assurée de toutes les ressources qui lui sont nécessaires pour cette année. On ne peut en avoir de preuve plus évidente que les secours qu'elle accorde aux Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale , pour le paiement de leurs lettres de change. Une maison de commerce , établie à Madrid , a reçu d'une autre maison , établie dans une des principales Villes commerçantes de l'Europe , une remise considérable en pareils billets sur le Ministre du Congrès à Madrid. Ces billets ont été acquittés sur-le-champ en espèces , sans qu'on ait voulu attendre l'expiration des jouiss de grace. Les mêmes lettres

ajoutent qu'il circule en Espagne beaucoup de papiers endossés par des particuliers en relation avec l'Amérique , ce qui fait juger que le Ministre des Etats-Unis a d'autres ressources que les cargaisons de tabac & d'autres marchandises qui lui arrivent de tems en tems à Cadix & à Bilbao.

Les lettres de la Haye portent que les Etats-Généraux ont résolu d'accorder un pardon général à tous les Matelots & Marins qui ont déserté du service de la République & qui y rentreront dans un délai fixé. Les mêmes lettres font mention d'un vaisseau de la Compagnie des Indes Angloises , qui a échoué sur la côte , à 2 ou 3 lieues de Leyde , entre le Village de Mordwyck & Sandwoort. On disoit que ce vaisseau est le même sur lequel le Chevalier Rumbold , ci-devant Gouverneur de Madras , est revenu des Indes. Cet Ex-Gouverneur étoit débarqué en Irlande ; mais son Secrétaire & sa suite étoient encore à bord ; la cargaison du vaisseau devoit être très-riche , puisqu'il contenoit une partie de la fortune immense du Chevalier Rumbold. Une lettre de Leyde , en date du 19 de ce mois , contient les détails suivans sur ce naufrage.

» Le 7 de ce mois à 7 heures & demie du matin , on apperçut du village de Noordwik un vaisseau en détresse , qui paroïsoit être à 3 mâts , & qui n'avoit plus que son mât de misenne de bon & étoit dégradé. Le flux , l'eau basse & le manque de bateaux pêcheurs que les corsaires Anglois avoient empêché de mettre en mer , furent cause qu'on ne put d'abord lui porter

du secours. Le navire tantôt jetté sur la côte, tantôt reprenant le large, échoua sur un banc vers les 11 heures du matin. Une cage à poules vint à flotter vers le rivage & on y trouva un homme mort. Peu après on vit un autre malheureux presque nud, tachant de gagner la terre sur un morceau de bois. Les Pêcheurs tentèrent de lui donner de l'assistance; mais le danger rallentit leurs efforts. Le Pasteur du Village s'étant rendu sur les lieux, anima les Paroissiens par son exemple. Il entra en mer & réussit à retirer l'infortuné Anglois, lui donna des habits, & le conduisit chez lui pour le rappeler par divers rafraîchissemens à la vie. On apprit que c'étoit le Pilote Lamaneur que le vaisseau avoit eu pour conduire des Dunes dans la Tamise. Il paroît que le vaisseau échoué est le *Général Barker*, un de ceux revenus de Madras, & que la force du vent a fait déraider des Dunes où le Capitaine & une partie de l'équipage étoient descendus à terre. Le plus grand nombre de ceux qui se trouvoient à bord a été sauvé. mais ceux qui ont voulu gagner le rivage avant que les pinques pêcheurs pussent venir les prendre ont péri au nombre de 20 à 25 personnes. Parmi ceux qui ont été conduits à terre sont deux enfans, quelques femmes nègres ainsi qu'un nombre de François qui étoient prisonniers depuis 3 ans, & qui ont d'abord été remis en liberté. La cargaison du vaisseau est très-riche, consistant, dit-on, entr'autres en 20 caisses avec des marchandises précieuses & une cassette de diamans bruts; mais probablement on n'en pourra retirer qu'une petite partie. Il a aussi échoué près de Karwik un bâtiment Anglois à 3 mâts abandonné de son équipage. Il paroît que c'étoit un corsaire de 24 canons.

PRÉCIS DES GAZETTES ANGL., du 17 Février.

» Les vaisseaux qui doivent composer la grande escadre que l'on suppose toujours destinée à conduire des secours à Gibraltar, n'étoient pas encore tous rassemblés à Spithéad le 15 de ce mois. Le *Héros* & le

Courageux étoient attendus de Plimouth, où ils avoient pris à bord des troupes de marine. — On varie toujours sur le nombre des vaisseaux qui composeront l'escadre. Quelques papiers le portent presque à 30 sans considérer qu'il n'y a pas ce nombre actuellement en état de sortir.

On assure généralement que les dernières dépêches envoyées à l'Amiral Rodney lui ont porté l'ordre de s'embarquer aussi-tôt pour l'Europe. On paroît ne point douter qu'avant un mois il ne soit revenu en Angleterre sur la plus légère de ses frégates. Il laisse le commandement de l'escadre aux îles à l'Amiral Rowley, & on lui destine, dit-on, celui de la grande escadre qui par conséquent ne seroit pas retenue aujourd'hui dans les ports, seulement par les vents contraires.

— On assure d'ailleurs que des Directeurs de la Compagnie des Indes ne comptent pas que leur flotte parte plutôt que dans trois semaines, & comme il n'a point été assigné de convoi à cette flotte, c'est encore un indice que le moment n'est pas venu pour le départ de la grande escadre qui doit l'escorter.

— Peut-être sera-ce seulement une division de la grande escadre qui partira incessamment pour aller porter des secours à Gibraltar. Il est certain que les résolutions des Conseils d'Angleterre n'ont fait que varier depuis quelques semaines sur cet objet. — Le *Nimble*, cutter du Gouvernement, chargé des dépêches pour Gibraltar, a été jetté à la côte le 11 au soir près de Penzance, par le coup de vent qui a fait périr plusieurs bâtimens dans toute l'étendue de la Manche. Il ne paroît pas cependant que l'escadre mouillée à Spithead en ait beaucoup souffert. — Le 13 il a été expédié des ordres pour l'Irlande par lesquels les flottes destinées pour les îles & l'Amérique sont retenues dans les ports.

Nota. Gazette du 13 Février, N°. 13, article de Paris, le sieur Guiora, Lieutenant de frégate, blessé *lisez* Guiljotins, le sieur Sandré; *lisez* Sendrey, blessé également, le Chevalier de Montvilleneuve, aussi blessé; *lisez* Mons-Villeneuve.



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 17 Janvier.

SULTAN Méhémed, fils aîné du Grand-Seigneur, a été tiré des mains des femmes & remis le 3 de ce mois aux personnes préposées à son éducation. Le Grand-Visir, à cette occasion, a fait présent au jeune Prince d'un livre élémentaire, en lettres d'or & garnies de perles, d'un pupitre d'or, enrichi de pierres précieuses, & d'un petit cheval superbement enharnaché.

Les Envoyés des Tartares Usbecks eurent une audience solennelle du Grand-Visir, le 16 de ce mois, & l'on distribua aux Janissaires un mois de paie. La veille on avoit lancé à l'eau un vaisseau de 60 canons : il y en a sur les chantiers un autre de 80, qui le sera dans quatre mois.

On a éprouvé ici une disette d'eau qui a fait beaucoup souffrir les habitans ; toutes les citernes étoient épuisées, & la cuve s'en

10 Mars 1781.

c

vendoit 10 paras. Heureusement cette circonstance fâcheuse n'a pas duré.

S U È D E.

De STOCKHOLM, le 5 Février.

Le Collège de l'Amirauté vient de faire publier l'avertissement suivant.

» Le Collège de l'Amirauté de Suède fait connaître à tous ceux qu'il appartient, que pour la sûreté de la navigation on a construit un fanal sur la tour de la forteresse de Carlsten ou de Marstrand, ayant six réverbères, lesquels, par le moyen d'une horloge, tournent autour de leurs axes en cinq minutes, & donnent dans cet espace de tems une réfraction variée de six lumières fortes & trois foibles. Il y a 267 pieds de Suède, depuis l'horison de l'eau jusques au centre des réverbères. On allumera le feu de ce fanal le premier Août prochain, & depuis toutes les années à la même époque ; on l'éteindra tous les ans le premier Mai, selon l'usage établi pour tous les feux sur les côtes de la Suède dans le Cattégat. — Ce fanal se trouve d'Est au Sud, demi-mille de Suède du point le plus avancé de l'Isle de *Pater-Noster* & Est-Nord-Est, un demi, Nord, un petit demi-mille du bas-fond Krakelbaden. — Quand on est un mille droit à l'Ouest du fanal, on trouve communément le point le plus avancé de l'Isle de *Pater-Noster* est au Nord, à un demi-mille de distance, & le bas-fond Krakelbaden est au Sud, trois quarts de mille de distance «.

P O L O G N E.

De VARSOVIE, le 7 Février.

Le Conseil-Permanent a été occupé pen-

dant 8 jours à délibérer sur différentes notes qui lui ont été remises de la part des Ministres étrangers ; hier il leur en a envoyé une par laquelle, en les instruisant de la cessation des maladies qui règnoient dans la Podolie, la Wolhynie & l'Ukraine, il les prie d'en informer leurs Cours, pour qu'elles retirent les troupes qu'elles ont chargées de former des cordons, & rétablissent les communications, en supprimant des précautions devenues à présent inutiles.

On assure que le Comte Rzewuski, qui a obtenu l'administration des Economies royales en Lithuanie, va se rendre dans ce grand Duché, où il doit s'occuper à rétablir l'ordre dans cette partie. Il se démettra, dit-on, de sa charge de Maréchal de la Cour de la Couronne, qui sera donnée au Comte Prebendowski, Castellan de Cracovie & Directeur général des Postes de la Pologne & de la Lithuanie.

On projette aussi de faire quelques réparations au Château royal ; si l'on en peut juger par la quantité des matériaux qu'on assemble, elles seront considérables : on se propose sur-tout de reconstruire la partie de bâtiment qui contient les archives.

Le Comte Rzewuski, Commissaire des Armées de la Couronne, achète du Comte Vincent Potocki, le beau Régiment des Gardes à pied ; le Baron de Witt, Colonel de l'Armée de la Couronne, & fils du Commandant de Kaminieck, a acheté 80,000

ducats de Hollande le Régiment de Dragons qui appartenoit au Prince Martin Lubomirski , qui ne s'est déterminé à cette vente que pour satisfaire ses créanciers , & se remettre dans la jouissance de ces biens.

M. de Tyfzenhausen a excité de nouveaux troubles dans la Lithuanie ; il a envoyé une citation au Comte de Rzewuski : il prétend qu'on ne la pas jugé selon les loix , & qu'en conséquence on ne peut le priver de sa charge. Cette affaire sera portée sans doute au Tribunal Assessorial du Grand-Duché , & on ne prévoit pas que la Sentence lui soit favorable.

Tout indique que quelques Corps des troupes Russes resteront dans ce Royaume jusqu'au mois de Mai prochain. Leur chef, M. Romanus , Lieutenant général des Armées Russes , a perdu Dimanche dernier son épouse , âgée de 60 ans.

A L L E M A G N E.

De V I E N N E , le 12 Février.

L'EMPEREUR continue de travailler avec une application infatigable aux affaires de Finances. Il a nommé une Commission qui sera présidée par le Comte de Collowrath , & dont les fonctions seront d'examiner les Requêtes relatives aux pensions accordées par la Cour. Cette commission s'assemblera une fois chaque semaine.

L'Empereur a bien voulu dispenser les

Officiers de l'Etat Major des Places barières dans les Pays-Bas , occupées par les troupes des Provinces Unies , du renouvellement de serment à l'occasion de son avènement à la Souveraineté. Il a déclaré qu'il regardoit le serment antérieur de ces Officiers comme prêté à la Souveraineté , qui est indépendante des évènements. Le Gouvernement Général des Pays-Bas a été chargé d'instruire les Etats-Généraux de cette dispense, & le Baron de Hop a été requis d'en faire part à ses maîtres.

On dit que les Négocians Anglois , établis à Semlin , se sont déjà arrangés avec notre Cour au sujet du *transit* , pour le transport des marchandises qu'ils feront passer sur les terres Autrichiennes.

De HAMBOURG, le 14 Février.

ON dit que la Cour de Prusse ayant le dessein d'ouvrir une correspondance directe avec l'Espagne , enverra incessamment un Ministre à Madrid. L'objet de sa mission sera de favoriser le commerce de la Prusse avec l'Espagne où il est déjà considérable en toiles de Silésie.

Les nouvelles de Copenhague portent qu'on y travaille avec tant d'activité à l'équipement de l'escadre que cette Puissance se propose d'avoir en mer l'été prochain , qu'on croit qu'elle pourra déjà mettre en rade au mois d'Avril. On trouve dans les mêmes lettres les détails suivans qui four-

nissent une nouvelle preuve du peu d'égards des Anglois pour le territoire neutre.

» Deux bâtimens Américains poursuivis par deux corsaires Anglois , vinrent chercher un asyle dans la rade de l'Isle de Sainte-Croix , qui appartient au Danemarck. Les Anglois continuant de faire feu sur eux , la Forteresse leur tira quelques coups à boulets. Sur cela , les corsaires entrèrent aussi dans le port ; mais dès que leurs Officiers eurent mis pied à terre , ils furent arrêtés , & on les somma de payer 2000 piastras de huit pour les coups de canon tirés sous l'artillerie du Château , & on ne les relâcha que lorsque l'Agent de leur Nation se fut constitué caution pour le paiement. Le Gouverneur se réserva en même-tems de se plaindre à la Cour de Londres de la violation du territoire.

Les lettres de Hollande parlent toujours des armemens qu'on fait dans toutes les Provinces ; mais c'est sur-tout dans les troupes de terre que les augmentations se font avec le plus d'activité ; & ce seroit dans la marine que cette activité seroit principalement nécessaire. Les régimens retirés des frontières & envoyés sur les côtes peuvent bien en écarter les corsaires , & empêcher quelques petites descentes qui se borneraient à un pillage momentané ; mais c'est sur les mers mêmes qu'il seroit important de se défendre , & on n'apprend pas qu'il ait été délivré encore beaucoup de lettres de marque. Les matelots ne manqueront pas à la marine de la République ; l'amnistie accordée aux déserteurs en ramène tous les jours un nombre infini , & ceux qui étoient au service de l'Angleterre , ne perdent aucune

occasion de retourner à celui de leur pays. Les gratifications accordées à ceux qui seront blessés vont , dit-on , être augmentées. L'évaluation faite en argent de chaque membre que perd un matelot , paroît singulière dans bien des endroits ; mais c'est un usage déjà ancien dans les Provinces-Unies. On lit dans un tableau de l'Histoire-Générale de ces Provinces , qui paroît depuis environ un an , quelques détails sur cet usage , qui trouvent naturellement leur place ici.

» Ce tarif fut imaginé pour animer les équipages destinés à attaquer les Armateurs de Dunkerque , dans le tems que ces Armateurs n'attendant aucun quartier , combattoient avec le courage & le désespoir. La guerre avec les Anglois en augmentant les dangers , fit aussi augmenter le tarif. L'exposition d'un pareil tableau dans les cours d'Amirauté ne peut avoir son effet que dans un pays de commerce , où l'argent est le mobile de tout. Je ne sais s'il ne révolteroit pas chez toute autre nation ; parce que tel homme que l'image de la mort n'effraie point quand elle ne s'offre que confusément à son idée , ne peut supporter la pensée d'être défiguré , estropié , mutilé , ou privé de la vue ».

P O R T U G A L.

De LISBONNE , le 20 Janvier.

LE décret que la Reine a rendu pour revoir les Jugemens de quelques Grands de son Royaume qui ont subi le dernier supplice sous le règne précédent , est du 9 Octobre dernier & conçu ainsi.

» Le Marquis d'Alorna qui s'est occupé à rétablir

la mémoire de son beau-pere , de sa belle-mere & de ses parens , ainsi qu'à défendre la cause & les intérêts de la femme & de ses enfans , nous ayant représenté , que dans la Sentence rendue par le Tribunal de l'*Inconfidance* , le 12 Janvier 1759 , contre l'horrible crime de lèze-Majesté & de haute trahison , commis dans la malheureuse nuit du 3 Septembre 1756 , contre la Personne sacrée de notre très-cher & très-auguste Pere Joseph I ; il se trouvoit non-seulement des nullités *substantielles* , mais aussi une injustice notoire ; parce que dans ladite Sentence , il est question de faits , de fondemens & de preuves , dont on ne rencontre aucune trace dans le procès même ; nous avons bien voulu déférer à la requête , & par une grace très-spéciale , lui accorder la révision de ladite Sentence. Notifiant en outre qu'ayant au préalable fait examiner mûrement & discuter cette affaire , nous avons ordonné que lecture sera faite de toutes les pièces appartenantes au Procès en question , pardevant nos Ministres & Conseillers assemblés , zélés pour le service de Dieu , & le nôtre ; qu'après avoir examiné la cause en entier , ils ont décidé unanimement que les circonstances d'une procédure aussi extraordinaire en justifient pleinement la révision , & qu'à ces causes on pouvoit déroger à toute loi à ce contraire , & même au Décret du 17 Janvier 1759 , portant confirmation de ladite Sentence ; qu'ayant donc pris en considération le rapport de nosdits Ministres & Conseillers , & sachant que la gloire de Dieu & notre honneur exigent que la vérité paroisse enfin au grand jour , pour que le Public soit informé du genre de justice observée dans le cours dudit Procès , & qu'il ne doute plus de l'innocence de ceux qui peut-être ont été condamnés injustement , nous voulons bien par une grace très-spéciale accorder la révision de ladite Sentence , & nonobstant le laps de tems , & mal-

gré toutes les loix à ce contraires auxquelles ainfi qu'au Décret du 17 Janvier 1759, nous voulons bien, nonobstant une Ordonnance contraire, déroger pour ce seul objet, comme fi de chacune d'icelles nous avions fait mention en particulier. Nous avons bien voulu confier la révision de ladite Sentence aux Confeillers. (*ici leurs noms au nombre de 15.*) Toutes les féances néceffaires fe tiendront dans la Secrétairerie d'Etat établie pour les affaires intérieures de notre Royaume. Chaque féance fera préfidée ou par tous nos Miniftres d'Etat, ou au moins par ceux qui n'en feront point empêchés. Nos fufdits Miniftres chargés de cette information, figneront tous les actes, comme il eft d'ufage dans les Procès de révision. Ordonnons au Vicomte de Villanova, de Cervoira, notre Miniftre & Secrétaire d'Etat au Département des Affaires de ce Royaume, de faire exécuter ce Décret; Voulant en outre que ledit Décret ne paffe point par la Chancellerie; quoique fon effet doive durer au-delà d'une année, nonobstant l'Ordonnance portant le contraire «.

E S P A G N E.

De CADIX, le 10 Février.

Nos vaiffeaux étant parfaitement armés & équipés, & le tems ne pouvant être plus favorable, l'armée a appareillé le 6 de ce mois. Elle eft toujours aux ordres de D. Louis de Cordova, & compofée de 30 vaiffeaux de ligne & 6 frégates. Cette belle flotte a dû trouver en mer d'autres frégates & quelques déconvettes qui doivent l'éclairer fur l'approche de la flotte Angloife. On dit ici qu'elle eft sortie fur la nouvelle que notre

Cour a reçue que les ennemis étoient en mer ; cependant on a des raisons de les croire encore dans leurs ports. D'après tous les rapports qui nous viennent du camp de S. Roch , il est tems que les Anglois tentent d'approvisionner Gibraltar. Les déserteurs qui ces jours derniers sont sortis de la place , conviennent tous que le peu de viande qui étoit dans le dernier magasin , s'étant gâtée , la garnison n'a plus que du pain , de la soupe & du poisson , & dans peu cette dernière substance lui manquera.

» La flotte Angloise , écrit - on d'Algésiras , s'il faut en croire le rapport des déserteurs , étoit attendue à Gibraltar , dans le courant du mois dernier ; & ce n'est pas sans les plus vives inquiétudes que la Place l'a vu finir sans se voir approvisionner. Deux nouveaux déserteurs Anglois , venus au camp le 4 de ce mois , ont confirmé le rapport de leurs camarades , qui y arrivèrent le 27 Janvier. Les soldats accablés de travail & de fatigue , n'ont plus de viande ; & ils s'attendent à être mis à la demi-ration du pain & des légumes , la seule nourriture qui leur reste , avant quinze jours. Il y a une grande mortalité parmi les habitans , elle est occasionnée par la mauvaise qualité des vivres : comme on ne peut fournir à chaque individu qu'un pain de dix onces par jour , & que la plupart manquent de provisions , ils se sont accommodés de mauvaises viandes rejetées par les soldats , & ils périssent tous les jours en quantité. Hier 5 , on s'aperçut que quatre petits bâtimens s'étoient glissés dans la baie pendant la nuit ; ce sont de petites felouques de Minorque , qui apportent bien des provisions , mais dont la cargaison ne peut suffire pour approvisionner long tems la ville & la garnison «.

A N G L E T È R R E.

De L O N D R E S , le 23 Février.

ON a enfin reçu des nouvelles de l'Amérique Septentrionale ; à l'arrivée de l'*Antelope*, parti le 18 Janvier de Charles-Town , on s'attendoit à une Gazette extraordinaire qui confirmeroit la défaite du Général Gréen. Il n'en a paru qu'une fort ordinaire le 17, avec l'extrait d'une lettre du Lord Cornwallis , qui a annoncé l'arrivée du Général Leslie, & qui pour le détail de ses opérations a renvoyé à la dépêche qu'il avoit écrite le 3 Décembre au Général Clinton , du camp de Wynyneborough , & conçue ainsi.

» Je vous ai informé que le Major Ferguson s'étoit donné des peines infinies avec quelques milices du district de Ninety-Six. Je lui avois permis de faire une incursion dans le Comté de Tryon , pendant que la maladie de l'armée m'empêchoit de faire des mouvemens ; comme il n'avoit que de la milice & les petits restes de son corps , sans bagages , sans artillerie , & qu'il m'avoit promis de revenir si l'ennemi avoit des forces supérieures , je pensai qu'il ne pouvoit résulter aucun mal de sa tentative , & qu'elle pourroit contribuer à entretenir les bonnes dispositions de nos amis dans la Caroline Septentrionale , dont la lenteur de nos mouvemens pouvoit refroidir le zèle : l'évènement fut malheureux , sans qu'on puisse attribuer aucune faute au Major Ferguson : l'ennemi descendit à l'improviste & en grand nombre , des montagnes ; comme il avoit de bons chevaux , ses mouvemens furent rapides : le Major Ferguson avoit tenté de res-

ter près des montagnes plus long-tems qu'il ne se l'étoit proposé, dans l'espoir de couper le Colonel Clerke à son retour, tâchant d'exécuter l'ordre que je lui avois donné de passer le Catawba, & de me joindre à Charlotte-Town, il fut attaqué par des forces très-supérieures, & totalement défait sur King's-Mountain. — Wynnesborough où je campe actuellement, est un lieu salubre, bien situé pour protéger la majeure partie de la frontière au Nord, & secourir Camden & Ninety-Six. — Sumpter ayant passé la rivière Broad, & joint Branam, Clarke, &c. je détachai le Major M'Artur avec le premier bataillon du 8^{ème}. régiment; & le 63^{me}, après avoir envoyé le Lieutenant Money, mon Aide-de-Camp, pour en prendre le commandement à Brierlys Ferry sur la Broad, afin de couvrir nos moulins, & de harceler l'ennemi dans sa marche vers Ninety-Six: en même-tems je rappelai le Lieutenant-Colonel Tarleton, du pays-plat; il eut le bonheur de passer la Walteree, la Broad, sans que Sumpter en fût informé: celui-ci, qui avoit augmenté son corps jusqu'au nombre de mille hommes, avoit passé l'Ennoree, & étoit sur le point d'attaquer la centaine de miliciens que nous avions à William's-House à 15 milles de Ninety-Six, & je crois qu'il n'eût pas trouvé beaucoup de résistance. — Le Lieutenant-Colonel Tarleton l'auroit surpris sur la rive Méridionale de l'Ennoree, si un déserteur du 63^{me} régiment ne l'avoit averti de sa marche: cependant, au passage de la rivière, il tailla son arrière garde en pièces, & poursuivit son corps principal avec tant de rapidité qu'il ne put passer en sûreté la Tyger, & fut obligé de prendre près de la rivière une position très-forte, à un endroit appelé Black-Stocks; Tarleton n'avoit avec lui que sa cavalerie & le 63^{me} régiment monté: son infanterie & une pièce de trois livres de balle, étoient derrière à la distance de plusieurs milles: l'ennemi ne

pouvant se retirer en sûreté (informé que Tarleton approchoit sans infanterie , par une femme qui lui avoit fait passer le bac , & avoit trouvé le moyen de le devancer en prenant le chemin le plus court) , encouragé par sa grande supériorité , commença à faire feu sur le 63^{me} régiment qui étoit démonté : pour empêcher que ce régiment ne fût considérablement maltraité , le Lieutenant-Colonel Tarleton se vit dans la nécessité d'attaquer , non sans risque , & poussa avec perte l'ennemi au-delà de la rivière : Sumpter fut dangereusement blessé , 3 de leurs Colonels furent tués , & ils eurent environ 120 hommes tant tués que blessés ou pris ; de de notre côté , nous eûmes environ 50 hommes tant tués que blessés ; les Lieutenans Gibson & Cope , du 63^{me} régiment , sont du nombre des premiers ; & le Lieutenant Money , mon Aide-de-Camp , est mort quelques jours après de ses blessures. — Après avoir donné les soins nécessaires à ses blessures , Tarleton poursuivit & dispersa ce qui restoit du corps de Sumpter , & ayant rassemblé quelques milices sous M. Cunningham , que j'ai nommé Brigadier-Général des milices de ce district , & qui a la plus grande influence sur ce pays , il regagna la Broad où il est actuellement , ainsi que le Major M'Artur , dans les environs de Brierley's Ferry. — Il n'étoit pas facile au Lieutenant-Colonel Tarleton d'ajouter à la réputation qu'il s'étoit acquise dans cette Province ; mais , avec 190 hommes de cavalerie & 80 d'infanterie , défaire un corps de mille hommes , occupant un poste très-fort défendu par des fortins construits avec des troncs d'arbres , est une nouvelle preuve de ce courage & de ces talens qui ne peuvent que rendre les services les plus essentiels à son pays , &c.

On remarque dans cette lettre qu'on glisse légèrement sur la défaite de Ferguson , qu'on

voudroit bien déguiser , & qu'on cherche du moins à affoiblir ; on s'étend avec complaisance sur celle du Général Sumpter, qu'on exagère , selon l'usage ; on porte le corps vaincu à 1000 hommes , tandis qu'on réduit le vainqueur à 270 : on trouve un peu étrange que sur les 1000 vaincus la perte en tués , blessés ou pris ne soit que de 120 hommes ; il faut que l'action ait été chaude , puisque la victoire en a coûté 50 aux Anglois : on se défie avec raison de la vérité de ces calculs ; mais quand ils seroient réels , on n'en voit pas moins que cette affaire n'est qu'une escarmouche, qui n'a aucune suite avantageuse pour nos troupes ; & il n'en est pas de même de la défaite de Fergusson , qui nous a privés de tous les avantages que nous pouvions espérer de la victoire de Camden. Cette lettre est suivie de l'extrait de celle du Général Leslie , est datée de Charles-Town le 19 Décembre.

» Le 27 du mois dernier , étant à la mer , à bord du vaisseau de S. M. le *Romulus* , j'ai eu l'honneur d'écrire à V. S. ; les gros tems & les vents contraires n'ont pas permis que nous arrivassions ici avant le 13 du courant. Toutes les Troupes sont arrivées en bonne santé , nous n'avons perdu que nos chevaux ; le Commodore Gayton a marqué la plus grande attention en tenant sa flotte rassemblée , & en disposant ses navires armés de manière à protéger les transports : j'ai trouvé ici l'ordre de marcher dans l'intérieur du pays avec environ 1530 hommes , pour joindre Lord Cornwallis le plutôt possible : faute de chevaux & de charriots , je n'ai pu me mettre en marche plutôt qu'aujourd'hui «.

Le Lieutenant Colonel Balfour , Commandant à Charles-Town , a joint à ces dépêches une lettre en date du 16 Janvier , dont ce qui suit est copie.

Lord Cornwallis m'a chargé de vous écrire directement pendant son absence , & de vous informer de remis à autre de l'état de l'armée & de la situation des affaires dans ce département. — Selon les dernières dépêches du Lord , en date du 11 courant , l'armée étoit alors en mouvement & marchoit vers la Caroline Septentrionale , de sorte que le 16 il devoit avoir gagné Bulloc Creek entre la Catawba & Broad : à cette époque , les troupes qu'il commande étoient dans un état de santé parfaite. — Les derniers avis reçus de l'ennemi , nous apprennent que le Général Green est avec son armée à Hayly's Ferry , sur la rive orientale de Pedee. — Pour seconder les vues du Lord Cornwallis sur la rivière Cap Fear , & fournir à son armée des vivres & autres choses nécessaires , 300 hommes , aux ordres du Major Craig , du 82^{me} régiment , partiront d'ici avec le paquebot ; le Capitaine Barkeley , à bord de la *Blonde* , accompagné des sloop de guerre le *Delight* & l'*Otter* , escortera & coopérera avec les troupes dans cette expédition , qui , j'espère , réussira , & nous mettra en possession de Willmington & de cette communication très-essentielle. — Plusieurs des habitans principaux de la Province , & quelques-uns de ceux qui occupoient les premières places sous l'autorité rebelle , sont rentrés dans la loyauté ; le Major Ross & le Capitaine Broderick sont arrivés avec les dépêches , & comme le premier de ces Officiers m'a témoigné l'anxiété extrême avec laquelle vous desirez recevoir le plus fréquemment possible des avis de ce qui se passe ici , j'ai pris sur moi de changer la marche du paquebot , en l'envoyant directement en Angleterre :

un vaisseau de guerre doit bientôt mettre à la voile pour New-Yorck , & se chargera des dépêches du Commandant en chef , ainsi que de la malle. — Le Capitaine Mallom du 63^{me} régiment, Officier de mérite , qui repasse en Europe pour y chercher le rétablissement de sa santé , est chargé par le Lord Cornwallis de vous présenter ses dépêches.

En attendant des nouvelles ultérieures de ce qui s'est passé dans ces contrées , & de l'effet de la jonction des Généraux Leslie & Cornwallis , la Cour en a reçu d'un autre point du Continent. Le Lieutenant Sir William Twysden , qui les a apportées , est arrivé le 20 au matin au Bureau du Lord George Germaine. Comme on parloit depuis quelque tems d'une grande victoire remportée à Bombay par le Chevalier Clinton , sur le Général Washington , on s'attendoit à une Gazette extraordinaire. L'attente du public a été trompée ; le Général Clinton n'a point remporté de victoire ; la seule chose dont il avoit à rendre compte étoit la révolte d'un corps de l'armée Américaine , déjà annoncée , mais exagérée selon l'usage. Ces détails n'ont pas paru mériter une Gazette extraordinaire , on peut en juger par l'extrait suivant d'une lettre du Général Clinton , qui a paru dans la Gazette extraordinaire du 20.

» Le 3 de ce mois , il me fut rapporté que le premier les troupes réglées de Pensylvanie s'étoient révoltées. Le Journal , que j'ai l'honneur de mettre ci-inclus , contient les particularités , pour autant que j'ai pu les apprendre , ainsi que les démarches que j'ai faites en conséquence. Mes offres leur parvinrent le 6 , ainsi qu'une déclaration de la part de l'Amiral

& de moi ; en qualité de Commissaires. Elles admirent le 7 deux de leurs Généraux à une conférence : leurs demandes étoient la solde , les arrérages de la solde , la dépréciation de l'argent à leur bonifier proportionnellement aux différentes époques , & leur congé de tout service ultérieur. Je n'avois aucun lieu de supposer qu'elles avoient dessein de nous joindre ; & il n'étoit pas possible de dire , quelles mesures elles avoient en vue , jusqu'à ce qu'elles s'éloignèrent à quelque distance de nous & livrèrent deux de nos Messagers au Congrès. Le 5 , quoique la saison fût si avancée , je fis un mouvement avec l'élite de l'armée vers Staten-Island ; situation dans laquelle , avec l'assistance d'un vaisseau de guerre & d'un nombre de chaloupes , qui me fut donnée par le Vice-Amiral pour coopérer avec l'armée , j'étois à portée d'agir comme les circonstances le rendroient nécessaire : mais avant que j'eusse quelque information certaine concernant leurs intentions ou leurs desirs , il eût été très-imprudent à moi de faire quelque chose de plus que de favoriser la révolte & d'offrir un asyle ; car une seule démarche ultérieure auroit pu les réunir à leurs oppresseurs. Le 17 , je reçus par le retour de deux de mes messagers , les papiers imprimés ci-inclus , par lesquels je vis clairement qu'il y avoit une apparence d'accommodement. Je revins donc de Staten-Island ; & l'Officier-Général , auquel j'y laissai le commandement , me faisant rapport que les troupes souffroient beaucoup de la rigueur du tems , & que leur situation ne pouvoit en effet être considérée que comme un piquet continu , je donnai ordre qu'elles retournassent à leurs baraques sur l'Isle-Longue. — Pour le présent , il est impossible de dire de quelle façon ou quand cette affaire se terminera. L'on pense généralement que le Congrès est hors d'état de satisfaire aux demandes des révoltés ; & il est probable , par conséquent , qu'il pourra tenter de les

forcer. S'il le fait, ces gens peuvent toujours rétrograder vers nous, attendu qu'il n'y a point de force dans les Jerseys qui puissent les en empêcher, ni aucune rivière à passer, sinon à South-Amboy, que nos vaisseaux peuvent commander. Jusqu'à présent le Général Washington n'a pas mis un seul homme de son armée en mouvement ; & , comme il est probable que ses demandes sont à-peu près les mêmes que celles des troupes réglées de Pensylvanie, l'on pense qu'il n'est pas apparent qu'il le fasse. Je suis cependant dans une position à profiter des évènements favorables ; mais de me mettre en mouvement, avant qu'ils fassent des offres, pourroit gêner tout.

Le Journal joint à la dépêche du Chevalier Clinton, est conçu ainsi.

« Le premier Janvier 1781, les troupes réglées de Pensylvanie, qui se trouvoient en baraqués à Morris-Town, ayant été fort mécontentes durant quelque tems, sortirent au nombre d'environ 1300 hommes, déclarant qu'elles ne vouloient pas servir plus long-tems, à moins que leurs griefs ne fussent redressés, attendu qu'elles n'avoient reçu ni solde, ni habillemens, ni provisions. Il s'ensuivit un tumulte dans lequel un Officier fut tué & quatre blessés. Les Insurgens eurent 5 ou 6 blessés. Ils rassemblèrent alors l'artillerie, les munitions, les provisions, les chariots, &c. sortirent du camp & passèrent près du quartier du Général Wayne, qui leur envoya un Message, pour les prier de se désister de leur dessein, ou que les suites en deviendroient fatales : ils s'y refusèrent & continuèrent leur marche jusqu'au soir, qu'ils prirent poste sur un terrain avantageux & se choisirent d'entr'eux-mêmes des Officiers, nommant un Sergent-Major, qui étoit un déserteur Britannique, pour les commander avec rang de Général-Major. Le 2, ils marchèrent vers Middlebrook, & le 3 vers Prince-Town. Le 2, il leur fut envoyé

un Message des Officiers du camp , pour les prier de dire , quelles étoient leurs intentions : ils refusèrent de le recevoir. Il leur fut envoyé alors un pavillon Parlementaire , auquel quelques-uns répondirent , qu'ils avoient servi trois ans contre leur gré , & qu'ils ne vouloient pas servir plus long-tems. D'autres dirent qu'ils ne vouloient pas retourner à moins que leurs griefs ne fussent redressés. — Ce fut le 3 Janvier au matin , que le Commandant en chef reçut la première information de cet événement ; en conséquence de quoi un gros corps eut ordre de se tenir prêt à se mettre en mouvement au premier avis. Le 4 , il fut envoyé d'ici aux Insurgens trois personnes avec les propositions suivantes : « qu'ils seroient pris sous la protection du Gouvernement Britannique ; qu'ils auroient un pardon plein & entier de tous délits antérieurs ; & que la solde , qui leur étoit dûe par le Congrès , leur seroit fidèlement payée , sans qu'on attendît aucun service militaire , (à moins qu'il ne fût volontaire ,) à condition qu'ils mettroient bas leurs armes , & qu'ils rentreroient dans la fidélité ». Il leur fut aussi recommandé de se porter derrière la rivière Méridionale ; & on les assura qu'un corps de troupes Britanniques seroit prêt à les protéger , toutes les fois qu'ils le désireroient. On leur représenta combien le Congrès étoit hors d'état de satisfaire à leurs justes demandes , & avec combien de rigueur ils seroient traités , s'ils rentroient dans leur ancienne servitude. On les pria d'envoyer des Personnes à Amboy , pour venir s'aboucher avec d'autres de notre part & entrer dans une négociation ultérieure. — Le corps , qui avoit eu ordre de se tenir prêt à marcher , passa à Staten-Island le 5 , & y fut mis en cantonnemens prêt à se mettre en mouvement. Les Insurgens ayant pris poste à Prince-Town , il leur fut envoyé de fréquens Messages & propositions pour le même effet : mais la Milice de Jersey ayant été assemblée peu après la

Conférence, elle veilla avec tant d'exactitude sur la côte & sur les chemins qui conduisent à Prince-Town, que ce ne fut qu'avec la plus grande difficulté qu'on pouvoit communiquer avec eux ou recevoir de leur part quelque nouvelle. — Les Insurgens restèrent à Prince-Town jusqu'au 9, durant lequel tems les propositions (N^o. 2.) furent imprimées & distribuées parmi eux; & il leur fut envoyé pour traiter avec eux un comité du Congrès, composé du Général Sullivan, de MM. Mathews & Arlee, & du Docteur Witer Spoon. Le 9, ils marchèrent vers Trenton, & le 10 ils donnèrent la réponse (N^o. 3.) de la part de leur Conseil, composé de Sergens. Suivant les derniers avis ils continuent de se tenir à Trenton; & quoique le Congrès en ait congédié quelques-uns, ils refusent toujours de quitter la Ville, avant qu'il n'ait été fait un arrangement final pour la totalité de leurs demandes. Le nom de l'Insurgent qui les commande est Williams.

» N^o. 2. S. E. Joseph Reed, Ecuyer, Président, & l'honorable Brigadier-Général Potter, du Conseil de Pensylvanie, ayant entendu les plaintes des soldats, telles qu'elles ont été présentées par les Sergens, les informent qu'ils sont pleinement autorisés à redresser des griefs raisonnables; & ils sont dans la meilleure disposition pour les rendre aussi contents que possible; ils proposent: 1^o. Qu'aucun Bas-Officier ni Soldat ne sera détenu au-delà du terme, pour lequel il se sera librement & volontairement engagé; mais que, dans tous les cas où il paroîtra qu'ils ont été à quelques égards forcés d'entrer au service ou de signer, un tel enrôlement sera regardé comme nul, & le soldat recevra son congé. 2^o. Pour régler qui sont & qui ne sont pas tenus à rester, il sera nommé par le Président & le Conseil trois personnes, qui devront examiner les conditions de l'enrôlement. Toutes les fois qu'on ne pourra trouver les enrô-

lemens originaux, le serment du soldat sera admis pour prouver le tems & les conditions de l'enrôlement ; & le soldat recevra son congé sur le serment qu'il aura prêté au sujet de la condition de l'enrôlement. 3°. Toutes les fois qu'un soldat se fera engagé pour trois ans ou pour la durée de la guerre, l'on devra lui accorder son congé, à moins qu'il ne paroisse qu'il s'est engagé ensuite librement & de bon gré. La gratification de 100 dollars donnée par le Congrès ne sera pas comptée comme argent d'engagement ; & personne ne sera détenu en conséquence de cette gratification. Les Commissaires à établir par le Président & le Conseil ajusteront aussi toutes les difficultés qui pourroient s'élever sur cet objet. 4°. Les Auditeurs se rendront sur les lieux aussi-tôt qu'il sera possible pour régler la dépréciation avec les soldats & leur donner des certificats. Les arrégages de leur solde seront liquidés, aussi-tôt que les circonstances le permettront. 5°. Il sera délivré une paire de souliers, un surtout & une chemise à chaque soldat dans peu de jours, attendu qu'on les a déjà achetés, & qu'ils sont prêts à être envoyés, dès que les troupes seront en règle. Ceux qui ont obtenu leur congé recevront ces articles à Trenton, en produisant le congé du Général. — Le Gouverneur espère qu'aucun soldat des troupes réglées de Pensylvanie ne rompra son marché, ni ne se départira du contrat qu'il a fait avec le Public ; & ils peuvent être sûrs qu'on prendra le soin le plus extrême de les pourvoir de tout ce qui est nécessaire pour équiper un soldat. Le Gouverneur recommandera à l'Etat d'avoir quelque égard favorable pour ceux qui se seront engagés pour la guerre. — Les Commissaires se rendront à Trenton, où les habits & les approvisionnemens seront apportés ; & les régimens seront réglés, chacun suivant leur ordre. Un Officier de l'Etat-Major de chaque régiment sera présent, tandis qu'on règlera ce qui concerne son Corps. — Conformément aux

ordres du Général Wayne du 2 du courant, aucun soldat ne sera traduit en Jugement ni censuré pour ce qui est arrivé le jour du nouvel an ou depuis ; mais toutes choses seront mises en oubli.

N^o. 3. *Réponse.* Les propositions de S. E. ayant été communiquées aux différens régimens, après que les troupes eurent été rassemblées au bruit du tambour, le 8 Janvier 1781. Ils conviennent volontairement de concert, que tous les soldats qui sont enrôlés pour le terme de trois ans ou pour la durée de la guerre, excepté ceux dont le terme d'engagement n'est pas encore expiré, doivent obtenir leur congé immédiatement, & avec aussi peu de délai que les circonstances le permettront, excepté les soldats qui se sont volontairement rengagés. Au cas qu'un soldat conteste son enrôlement, l'affaire doit être réglée par un Comité & sur le serment du soldat. Le reste des propositions de S. E. & de l'honorable assemblée du Comité est fondé sur l'honneur & la justice ; mais, quant à ce que l'honorable Comité propose, *qu'il sera nommé trois personnes, qui siégeront comme Comité pour redresser nos griefs*, c'est la demande générale des troupes réglées & de l'assemblée des sergens, que nous devons nommer *le même nombre de membres du côté opposé, pour siéger comme Comité, afin de déterminer conjointement nos malheureuses affaires.* Comme le sentier, que nous suivons, est celui de la justice, & que nos démarches sont fondées sur l'honneur, pour cette raison nous sommes unanimement d'avis, qu'il doit se faire quelque chose pour remédier promptement à nos présentes circonstances. — Conformément à la demande de V. E., concernant les deux émissaires de l'armée Britannique, l'assemblée du Comité a résolu, que *ces hommes seront livrés à l'autorité suprême pour montrer que nous voulons écarter tout doute de soupçon & de jalousie.* Il a été résolu de plus, que les hommes

pourront se disperser , après avoir reçu leur congé , en remettant leurs armes , &c.

Cette dernière pièce est du 10 Janvier. La lettre du Chevalier Clinton n'est point datée ; mais la Gazette a suppléé à cette omission en ajoutant.

« Sir William Twysden ne fit voile de Shandy-Hook que le 29 Janvier , & fut informé avant son départ par Sir Henri Clinton , que les troupes révoltées restoient toujours à Trenton , où elles se retranchoient ; que la Brigade de New-Jersey s'étoit aussi révoltée pour les mêmes raisons que les autres ; qu'elle étoit en marche vers Elisabeth-Town , & que le Général - Major Robertson avoit reçu ordre de se rendre à Staten-Island à cette occasion ».

Dans cet évènement , le Général Clinton , de son aveu , n'a que de foibles espérances , & n'annonce rien de plus , sinon qu'il va épier les circonstances & se mettre en état de faire son profit de celles qu'il trouvera favorables ; mais on ne se flatte pas tout à-fait ici qu'il en trouvera beaucoup de pareilles. Le soulèvement de quelques soldats du Congrès est causé par des besoins & l'ordre sera rétabli aussi-tôt qu'ils seront satisfaits ; il est peut-être de mauvais exemple, mais les mutins , en péchant contre la discipline , restent fidèles à leur patrie : le mécontentement qui leur fait quitter leurs drapeaux ne les conduit point sous les nôtres ; en manquant à leur devoir ils sont fidèles à l'honneur : le Général Clinton lui-même convient qu'une démarche hasardée de sa part auroit pu les

réunir à ce qu'il lui plaît d'appeller leurs oppresseurs ; il ne pouvoit prouver d'une manière plus énergique que l'Amérique est absolument détachée de l'Angleterre , que la séparation est profondément gravée dans les cœurs , puisque dans cette circonstance les mutins se regardent encore comme citoyens des Etats-Unis , & que nos offres , en effet bien extraordinaires , ne les ont pu déterminer à revenir à la Couronne & à lui prêter serment d'allégeance : il y a même des lettres de New-Yorck , dans l'une desquelles on lit : *nous apprenons que les révoltés rebelles se sont arrangés avec le Congrès , & que la plupart se sont rendus à leurs domiciles respectifs*. Cet avis ne s'accorde guère avec le *post-scriptum* de la Gazette , & ce *post-scriptum* lui-même n'est pas d'accord non plus avec ce que le Général Clinton dit dans sa lettre , qu'il avoit vu clairement que l'affaire s'arrangeoit , au reste on ne tardera pas à savoir à quoi s'en tenir.

Voilà à quoi se réduisent les bonnes nouvelles imaginées ou commentées par la ruse & par l'agiotage ; notre sort n'en devient pas meilleur : ce qui augmente la consternation c'est le préjudice que par-tout effuye notre commerce & la disette de matelots ; cette disette est si grande que les primes les plus énormes ne peuvent point en procurer , & cela n'est point étonnant , si l'on considère que l'argent ne sauroit créer des hommes , & que depuis le commencement de la guerre

une

une partie considérable de marins a été employée & anéantie dans la Marine Royale, gouffre funeste, où vont s'ensevelir les richesses de l'Etat & la classe la plus précieuse des citoyens.

Le 16 de ce mois, en conséquence d'un Conseil tenu la veille, il a été publié une Ordonnance, portant en substance :

» Le Roi ayant reçu des avis sûrs que les Etats-Généraux des Provinces-Unies ont déclaré & arrêté, par leur placard daté de la Haye le 26 Janvier dernier, qu'aussi-tôt que les bâtimens Hollandois auront obtenu la permission de quitter l'Angleterre, les bâtimens Anglois cesseront d'être retenus dans leurs ports; en conséquence S. M. a ordonné que tous les vaisseaux & bâtimens appartenans aux sujets des Etats-Généraux qui sont actuellement retenus en vertu de l'ordre du Conseil du 22 Décembre dernier, & qui, par Sentence de la Cour d'Amirauté, ont été ou seront déclarés appartenir aux sujets des Etats - Généraux, soient relâchés avec pleine liberté de retourner à leurs ports respectifs, & qu'il leur soit accordé des passe-ports convenables pour cet effet.

On a donné une multitude de raisons différentes de cette Ordonnance, & du soin avec lequel l'Amirauté a évité de condamner, jusqu'à présent, une grande quantité de prises Hollandoises. La principale paroît être que l'on a craint des représailles de la part de la République, qui a arrêté dans ses ports plusieurs de nos vaisseaux qui lui répondoient des siens; un autre motif qui paroît avoir été aussi puissant, c'est l'attente où l'on est encore du parti que prendra la

10 Mars 1781.

d

Russie , & la nécessité de ne pas mécontenter cette Puissance & de faciliter les restitutions qu'elle exigera sans doute. On ne peut douter qu'elle n'en demande promptement ; & elles seront d'autant mieux fondées que la plupart de nos prises Hollandoises sont chargées d'effets appartenans à des neutres. On est très-circonspect & plus qu'on ne l'a jamais été ; on respecte les propriétés neutres & cela paroît assez nouveau à nos Corsaires, qui comptoient sur de grands bénéfices qui se trouvent à présent fort modérés.

Nous attendons encore la nouvelle du départ de l'escadre de l'Amiral Darby. Selon des lettres de Portsmouth , le 21 , le signal pour faire rester les Officiers à bord , & pour faire tout préparer pour leur départ , fut donné : on croyoit qu'elle mettroit à la voile le lendemain. Nos papiers la portent à 38 vaisseaux , dont 2 de 50 canons : on comprend dans ce nombre les 6 vaisseaux du Commodore Johnstone ; lorsqu'il se séparera de la grande escadre , elle restera forte de 32 vaisseaux de ligne : on soupçonne que ce nombre est un peu exagéré.

» Le Général Smith proposa le 12 aux Communes la lecture des pétitions du Conseil & des habitans de Bengale , ce qui ayant été fait , ce Général fit voir que si le Conseil suprême conservoit son autorité dans ces provinces , il y auroit les plus dangereuses suites à craindre , puisque non-seulement son pouvoir étoit par lui-même tyrannique , les loix de l'Angleterre n'étant connues dans l'Inde que par un très-petit nombre d'habitans , mais que les Juges

avoient étendu ces loix jusqu'à des gens sur lesquels le Parlement ne leur avoit accordé aucune Jurisdiction. Si ce Tribunal étoit insupportable aux Indiens, il le devenoit encore plus par le système arbitraire des Juges qui vouloient tout emporter de haute lutte, & qui ne suivoient d'autre guide que leur propre volonté. Pour prouver ce qu'il annonçoit, il rapporta plusieurs cas arrivés, d'où il résulteroit évidemment que le Tribunal Anglois étoit établi sur des principes qui répugnoient à la nation Indienne & à l'équité; il rapporta entr'autres, le fait de Nucomar, qui avoit été arrêté & condamné pour une action qui n'étoit point criminelle aux yeux des Indiens, & qui s'étoit passée bien avant la publication de la loi, en vertu de laquelle le Conseil Suprême avoit été établi. C'étoit pour crime de faux, & quoique la loi en vertu de laquelle nos Juges auroient pu le juger n'eût pas force dans l'Inde lorsqu'il fut commis, cependant contre toute idée de loi, de justice & de raison, ce malheureux fut condamné à mort, & périt sur le gibet après une longue détention. Cette exécution étoit contraire aux loix, puisque personne ne doit être privé de la vie que pour avoir violé la loi, & que l'Indien ne pouvoit avoir violé celle qui rend le crime de faux capital, puisque pour lors elle étoit ignorée dans l'Inde. — Voici un autre cas qui prouve que les Juges avoient excédé leur pouvoir. Deux Rajahs possédoient des terres sur deux bords d'une rivière qui, grossie par les pluies, se déborda, & ayant abandonné son lit ordinaire couvrit ses deux rives, & prit un nouveau cours. Les Rajahs cultivèrent ce qu'ils purent du terrain abandonné, mais lors de la moisson, ils ne purent s'accorder sur le partage de la récolte, & envoyèrent des armées pour faire la moisson. On se battit de part & d'autre. Le Rajah, le plus foible, intenta un procès au Tribunal Anglois de Calcutta, qui donna un décret de prise.

de-corps pour faire arrêter les gens de l'autre Rajah. En conséquence, deux d'entr'eux furent amenés prisonniers à Calcutta. Les Juges, après avoir refusé pendant quelque-tems de les admettre à donner caution, y consentirent enfin, mais ils exigèrent 34 mille livres sterling. Enfin, au bout d'onze mois, on travailla au procès de ces deux hommes, & après les avoir fait venir de 3 ou 400 milles pour les constituer prisonniers, après avoir demandé une aussi forte somme pour caution, & les avoir forcés de rester 11 mois à Calcutta, ils furent obligés de les renvoyer, parce qu'on découvrit que le terrain sur lequel s'étoit passé l'évènement, n'étoit pas de la juridiction de notre Tribunal. — Le Général cita encore l'affaire de Patna. » Un Mahométan étant mort *intestat*, son héritage fut réclamé par son neveu & par la veuve. Le Tribunal Provincial de Patna, auquel les deux Parties avoient recouru, avoit, suivant l'ancien usage, renvoyé l'affaire à la décision de deux Docteurs Mahométans. Ceux-ci adjudèrent un quart de l'héritage à la femme, & le reste au neveu. Quoique ce jugement fût très-conforme aux loix Mahométanes, pour lesquelles les Indiens ont un si grand respect, la veuve en appella au Tribunal Suprême de Calcutta, & y obtint 36 mille livres sterling de dommages. Le neveu, les Docteurs & un autre furent arrêtés pour le paiement de cette somme. On les traîna de Patna à Calcutta, où deux d'entr'eux moururent, & les autres furent condamnés à une prison perpétuelle, pour n'avoir pas pu payer leur part de la somme. — » Les loix Angloises autorisent plusieurs choses qui sont en horreur aux Mahométans : c'est donc une folie & une absurdité de vouloir établir légalement chez eux des usages que leur Religion & leurs mœurs réprouvent. Ainsi tous les procès faits aux personnes du sexe, & qui les forcent à paroître devant le Tribunal Anglois, sont une violation choquante de la

retraite à laquelle les femmes sont si religieusement condamnées par la loi de Mahomet, & les peuples soumis à cette loi ne peuvent la voir enfreindre sans la plus grande horreur. Cependant nos Juges ont si peu d'égard aux préjugés de cette Nation, que leurs Officiers ne font pas plus de difficulté pour assigner ou arrêter une femme qu'ils n'en feroient en Angleterre. Si les maris, les pères, les frères veulent s'y opposer, nos Juges se font donner main-forte, & emploient assez de gens armés pour exécuter la Sentence, malgré toute résistance. Quelles suites n'a-t-on pas à craindre d'une pratique qui viole les loix de l'Inde, loix sanctifiées aux yeux de la Nation par la Religion, le préjugé & l'éducation. Cette violation ne pourroit elle pas leur faire perdre toute patience, & les porter à des actes de frénésie & de désespoir? — C'est à cette cruelle oppression que les Indiens sont exposés sous notre présente administration. Aussi le Suprême Conseil de Bengale, craignant les mauvais effets qui pourroient s'ensuivre de la conduite arbitraire de nos Juges, a été réduit à la fatale nécessité de se ranger du côté du Peuple contre le Tribunal, & de s'opposer, avec des forces armées, à l'exécution de ses Sentences. — Nos Anglois, établis dans l'Inde, forment aussi bien des plaintes, & disent qu'ils ne peuvent pas, sans porter atteinte au patriotisme dont ils doivent se piquer, se voir priver du droit d'être jugés par un Juré qui est un des plus précieux à tout Anglois. — Après cet exposé, le Général ajouta qu'il espéroit que la Chambre conviendrait de la nécessité d'adopter des mesures propres à calmer les alarmes de nos sujets dans l'Inde, & à mettre fin à l'opposition continuelle qui se trouve entre la Puissance judiciaire & la Puissance exécutive dans cette partie du monde, opposition si fort contre l'ordre naturel, aujourd'hui devenue indispensable. Dans cette vue, il proposa que les pétitions, dont

on avoit fait lecture , fussent examinées par un Comité. — M. Rous seconda la motion , & le Lord North dit , » que loin de s'y opposer , il étoit prêt à l'encourager : que si le Suprême Tribunal de Bengale avoit porté trop loin sa juridiction , si les Juges avoient étendu les limites de leur pouvoir , si la nation Indienne , attaquée dans ses principes par nos loix , se révoltent contre elle , si le Suprême Conseil en étoit guerre avec le Tribunal , on devoit sentir généralement la nécessité de former un Comité pour examiner les statuts en vertu desquels ce Tribunal a été institué. Mais sur-tout qu'il falloit que ceux qui seroient Membres de ce Comité y portassent un esprit dégagé de toute prévention , & qu'ils déposassent toute chaleur & toute animosité , enfin qu'ils fissent réflexion qu'il y auroit de l'injustice à condamner les Juges avant de les avoir entendus , ne pouvant même espérer de les entendre que d'ici à très-long-tems. » — Le Chevalier Richard Sutton s'efforça de prouver que les Juges n'avoient pas mérité la sévère censure du Général dont il résuma le discours , pour le réfuter article par article. Quant à l'affaire de Parna , il la présenta ainsi. Le Tribunal Provincial , à l'instigation des Docteurs Mahométans , étant entré , par violence , chez la veuve ; lui avoit enlevé tout ce qu'elle possédoit , & l'avoit mise à la porte ; cette malheureuse femme s'étoit réfugiée dans un ancien tombeau , qui aussi-tôt avoit été entouré par un bataillon de Sipaies qui l'avoient bloquée , de sorte qu'elle n'avoit pu se procurer d'autre nourriture que le peu que les Faquirs avoient pu lui passer à travers les crevasses du tombeau. Alors les femmes s'étant assemblées autour du tombeau , lui avoient crié de se donner la mort pour sortir de l'état de prophanation où la violence des hommes l'avoit réduite. Cette infortunée , résolue à s'immoler , avoit déjà tiré son poignard , lorsque l'Officier de garde craignant les suites de l'évène-

ment l'arrêta. Ainsi , après avoir été enfermée , ou plutôt enfermée pendant 12 jours , & autant de nuits , elle fut mise en liberté. Cette pauvre femme forma depuis son appel au Tribunal Suprême de Calcutta , qui n'étoit pas relatif à la décision de la Cour Provinciale , mais à la demande de restitution de dommages & intérêts. Le Tribunal fut si indigné , en examinant cette cause , des violences exercées sur la plaignante , qu'il lui accorda 36 mille livres de dommages. Et les défendeurs ne furent emprisonnés que pour n'avoir pas pu , ou n'avoir pas voulu payer cette somme. Il ajouta que les Indiens & les autres habitans de l'Inde n'étoient pas aussi mécontents du Tribunal Suprême que le Général avoit voulu le faire entendre. Une circonstance qui , selon lui , devoit bien frapper la Chambre , c'est que depuis l'établissement du Tribunal Suprême dans la 13^e année du règne de S. M. (en 73) jusqu'à ce jour , il n'y avoit eu qu'un seul appel de décision des Juges porté en Angleterre , & ce qui étoit encore plus singulier , c'est que les appellans qui avoient en cette occasion réclamé le jugement par Juré , comme un droit attaché à leur *naissance* , étoient des Ecoissois , chez qui ce jugement par Juré n'est en usage qu'au criminel «.

Le Docteur Hartley a envoyé au Comité du Comté d'Yorck une brochure intéressante sur l'état de nos Finances , dont nous présenterons les résultats.

Après avoir rappelé d'abord que l'établissement de paix ordinaire avec lequel Mylord North avoit promis de continuer la guerre d'Amérique , se montoit à 3,371,000 liv. sterl. , il rend compte de ce qu'il en a coûté chaque année depuis le commencement de cette guerre , savoir :

(80)

Total des frais de la guerre pour les années	1775 . . .	5,153,000 l.
	1776 . . .	9,474,000
	1777 . . .	10,007,000
	1778 . . .	13,543,000
	1779 . . .	16,165,000
	1780 . . .	17,533,000

71,875,000

A quoi il faut ajouter les arrérages,
les extraordinaires & la dépense non
prévue des dernières années.

8,125,000.

Total. 80,000,000.

Déduez six années de l'établisse-
ment de paix qui étoit de 2,371,000. l. 20,226,000.

Total de l'établissement de guerre
pour six années. 59,774,000.

Or comme nous ne paroissions pas
toucher à la fin de cette malheureuse
guerre, la dette additionnelle en sup-
posant deux années encore de durée
à la guerre, ne pourra être moindre
de 100,000,000. l.

Après avoir ainsi établi l'énormité
de nos dépenses de guerre, le D. Har-
ley met sous les yeux de ses Lecteurs
l'état suivant des fonds publics: ils
sont tombés de 88 l. à 60 l., aujour-
d'hui à 58, ce qui fait une réduction
de 30 pour cent dont il résulte que
si le total des papiers en circulation
est de 150,000,000 liv., il y a au
moins 40,000,000 livres d'anéanti;
viennent ensuite les propriétés fon-
cières dont le revenu avant cette guer-
re montoit à environ 24,000,000 l.

Ce revenu sur le pied de 30 années

du produit présentoit un capital de 720,000,000.

Depuis la guerre, les terres sont tombées à 23 années de produit, ce qui réduit ce revenu foncier à 20,000,000.

Par conséquent la valeur des propriétés foncières est diminuée de 260,000,000.

C'est sur ce restant qu'on a établi pour toujours un shelling de plus pour liv. Après le chapitre des fonds publics & des propriétés foncières, le Docteur Hartley fait voir la diminution de la valeur des maisons, & cette diminution se monte à 26,000,000.

Ensuite il récapitule ainsi les articles précédens : accroissement de la dette 100,000,000 l.

Guerre offensive contre la Maison de Bourbon rien de fait.

Perte de capital par les actionnaires des fonds publics, plus que 40,000,000

Perte de propriété capitale des possesseurs de terre, plus que 260,000,000.

Perte de la propriété capitale du revenu de maisons, environ 26,000,000.

Total des articles de perte publique 426,000,000.

F R A N C E.

De VERSAILLES, le 6 Mars.

M. Bertin, Ministre d'Etat, Grand-Trésorier des ordres du Roi, ayant prié S. M. d'agréer sa démission de cette Charge, le Roi en a disposé en faveur de M. de Miromesnil, Garde des Sceaux de France, qui, en cette qualité, prêta serment entre les mains de S. M. le 18 du mois de

nier ; & sur la démission de M. le Garde des Sceaux à qui le Roi a conservé les honneurs de cette charge S. M. en a pourvu le Comte de Vergennes, Ministre & Secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères , qui s'est démis en conséquence de celle de Secrétaire des ordres de S. M. qui en a pourvu M. Amelot , Secrétaire d'Etat, qui , le 25 du même mois, a prêté serment entre les mains du Roi.

Le même jour LL. MM. & la Famille Royale signèrent le contrat de mariage du Marquis de Lordat, Mestre de Camp de Cavalerie, & gentilhomme d'honneur de Monsieur, avec Mademoiselle de Caumont.

M. le Comte de Villemontée a eu l'honneur d'être présenté à LL. MM. & la Famille Royale.

De PARIS, le 6 Mars.

M. de Grasse est maintenant à Brest ; on dit qu'il embarque environ 6000 hommes. On dit que la destination de M. de Marin, qui devoit l'accompagner, est changée, & qu'il partira pour l'Isle de France ; on ajoute même que le Régiment de Pondichéry & partie de celui d'Anstratie, s'embarqueront pour se rendre dans cette partie du monde. M. de Barras de St-Laurent est aussi destiné à aller remplacer M. le Chevalier de Ternay à Rhode-Island ; il y conduit son vaisseau l'*Auguste*, de 80 canons ; M. de St-Cesaire est son Capitaine de Pavillon.

M. le Comte d'Hector, Chef-d'Escadre, vient d'être pourvu du commandement de la Marine à Brest, vacant par la démission de M. le Comte de Guichen. La place de Directeur général, qu'avoit M. d'Hector, a été donnée à M. le Chevalier de Beauffer.

Si l'on en croit certains rapports, M. de Monteil, ayant laissé un seul vaisseau à St-Domingue, a été avec quatre autres se joindre à M. de Solano. Si cette nouvelle est vraie, on avoit exagéré les dommages que les vaisseaux Espagnols avoient essuyé dans la tempête qu'ils essuyèrent sur la route de Pensacola; il faut qu'ils aient été peu considérables, & d'une réparation facile, puisqu'ils projettent une nouvelle expédition.

On apprend de l'Orient que la frégate le *Serapis*, commandée par M. Roch, & destinée pour l'Inde, en est partie le 20 Février. Les autres navires en armement dans ce Port pour l'Isle de France, sont le *Briffon*, les *Trois Amis*, le *Maurepas* & l'*Union*. Il paroît qu'ils se rendent à Brest sous escorte, pour y joindre les autres bâtimens du convoi destiné pour l'Inde, qui doit partir incessamment.

Le 17 Février les gabarres du Roi la *Bayonnoise* & la *Pintade*, venant de Bayonne, arrivèrent à Rochefort. A cette époque le vaisseau du Roi le *Fier* étoit en rade. Ce vaisseau commandé par M. Dolabaraz, Capitaine de vaisseau, est armé en flûte & destiné à joindre le convoi à Brest. L'*Amphion* &

le *St-Michel*, arrivèrent le 23 de ce Port à celui de Rochefort.

On reçoit de St-Malo les détails suivans du coup de vent du 12 au 13 Février.

Le navire le *Mesnil*, servant de dépôt aux matelots novices-volontaires, appareilla le 10 de cette rade, pour aller dehors exercer & amarinier les jeunes novices; le soir, M. Duclos-Guyot, Lieutenant de frégate, commandant ce bâtiment, mouilla dans la baie de Cancale, où il passa la journée du 11, le vent ne permettant pas de faire des évolutions. — Le 12 au soir, il s'éleva une tempête violente de la partie du S. O., qui, après avoir cassé tous les cables du *Mesnil*, força M. Duclos-Guyot de se mettre à la voile sous le petit foc, qui ne tarda pas à être emporté. Le danger étoit éminent, ne pouvant, sur l'autre bordée, doubler les Isles de Choufey, ni aller par la déroutte d'une nuit la plus obscure & d'une basse mer; il ne restoit qu'un parti à prendre pour sauver la vie à près de 500 hommes, c'étoit de faire côte avant que la mer se fût retirée. La tempête étoit manifeste, & la mer devint effroyable, lorsque le bâtiment étoit à peine à une lieue de la côte de Normandie entre le Mont Saint Michel & Granville. M. Duclos fit aussitôt jeter les canons à la mer pour alléger d'autant le *Mesnil*; ensuite il manœuvra pour arriver droit sur la côte; mais la barre du gouvernail ayant cassé, il fit couper le mât d'artimon, & alors il arriva sous les fanons de misaine. Tous les jeunes novices étoient sur le tillac, & M. Duclos les encourageant de son mieux, lorsque trois lames & la misaine, qu'il avoit heureusement conservée, poussèrent le vaisseau sur les rochers les plus escarpés. Dans cet instant, M. Duclos fit couper le grand mât, qui forma un pont; il défendit à qui que ce soit de descendre, & tout le monde resta

dans cette position pendant une demi-heure, convert par les lames qui se brisèrent contre le bâtiment. La mer s'étant ensuite retirée, M. Guyot fit descendre sur le grand mât successivement tous les novices matelots, & débarqua le dernier. En abordant le rivage à 11 heures & demie du soir, & par la nuit la plus obscure, son premier soin fut de faire l'appel des novices, & sur un nombre de près de 500 hommes, il eut la satisfaction de ne trouver que deux infortunés qui manquoient. Ce Lieutenant de frégate se loue beaucoup du courage des novices & des secours généreux & humains du Curé de la Paroisse du lieu du naufrage. (Carolles, à 2 lieues de Granville).

Mardi dernier on essuya ici à Paris, & dans les environs, une tempête affreuse, qui commença à s'élever vers les 5 heures du soir, & qui dura bien avant dans la nuit. Le nombre de cheminées & de toits enlevés n'est pas peu considérable; & dans les Jardins des Tuileries & du Luxembourg, plusieurs arbres de la première grandeur ont été déracinés ou coupés par le milieu. A Charenton & à Melun plusieurs bateaux, chargés de vin, de charbon & autres provisions ont été emportés, brisés & engloutis dans la rivière. C'est à cette heure que la troupe des masques, venant du Fauxbourg St-Antoine, se rendoit aux Porcheçons, à la Courtille, &c. La violence du vent ayant éteint les lanternes, cette foule à demi ivre se poussa & se culbuta pour chercher un asyle; il y a eu quelques personnes blessées, mais heureusement aucune

n'a péri ; il n'en a point été porté à la Morgue , comme on l'avoit publié. Cet ouragan , qui venoit de l'Ouest & de l'O.-S.-O. a été encore plus terrible que celui du 12 au 13. On apprend qu'il a jetté bas la belle grille de la cour du Château de Versailles ; on doit s'attendre qu'il aura causé de grands ravages en mer. Heureusement nous n'y avons rien dans ce moment ; & nous ne craignons que pour quelques - uns de nos Corsaires & pour la flotte Espagnole. Cependant comme la première tempête ne s'est pas étendue au-delà du Cap Finisterre , puisqu'à peine s'est-elle fait sentir à la Rochelle , peut-être que cette dernière n'aura pas non plus causé de ravages vers le Midi. Ce qui concourt à rassurer , c'est que des lettres d'Algésiras , du commencement de Février , portent que les vigies de la côte avoient signalé la flotte Espagnole croisant entre les caps Spartel & Trafalga ; ce qui prouve qu'elle ne s'est pas avancée dans l'Océan & qu'elle croise vis-à-vis le Détroit. Si les vents d'Ouest se sont fait sentir dans ces parages , elle aura été chassée dans la Méditerranée , où elle aura trouvé une mer large ; au lieu que si elle avoit été sur le cap St-Vincent , l'armée auroit couru risque d'être jettée sur la côte , malheur que l'Amiral Rodney n'auroit pu éviter l'année dernière , après la rencontre qu'il fit de D. Juan de Langara , si le vent s'étoit soutenu une heure avec la même force.

« Un chasse-marée de Rhuis, écrit-on de Nantes, a sauvé à la mer un nommé Pierre le Métrel, de Granville, qui étoit sur le corsaire l'*Américaine*, de ce port. Ce corsaire ayant repris sur les Anglois une galiote de Hambourg, allant de Lisbonne à Nantes, avoit mis Métrel sur cette prise en qualité de Capitaine. Le mauvais tems & la brume jetèrent ce bâtiment le 16 Janvier sur l'écueil appelé les Bœufs, où il fut mis en pièces; Pierre Métrel, qui s'étoit saisi d'un débris, avoit eu la force d'y rester attaché jusqu'au 18, que le chasse-marée le rencontra & le sauva ».

La frégate corsaire de Granville, *Madame*, commandée par M. Langlois, dont la première croisière a eu tant de succès, vient de commencer très-heureusement la seconde. Le jour même de sa sortie, qui étoit le 10 Février, il fit une reprise Espagnole, le *S. François Xavier*, d'environ 100 tonneaux, chargé de fer, allant de S. Sébastien à l'Orient. M. Langlois a escorté cette prise jusqu'à Morlaix où elle est arrivée, & il a continué ensuite sa croisière.

« Il circule ici, écrit-on de Dunkerque, une liste publique qui offre le relevé des registres des Commissaires de l'Amirauté de cette ville. Il résulte de ce relevé, que les navires pris ou rançonnés depuis le mois de Juin 1780, jusqu'à la fin de Décembre, par les corsaires de ce port, forment une somme de 8,180,000 livres. Les deux tiers des prises ont été amenés ici par les Capitaines Ryan, Wield & Doula. On ne compte pas dans cette somme 30,000 guinées qu'ont produit les prises faites par le Capitaine Américain Benit, dans l'espace de 3 mois. — La caïche l'*Alliance*, Capitaine John, Armateurs, MM. Michelon & Verndenbusch, fils, à Dunkerque, a

fait les prises suivantes , savoir : — Le brigantin les *Sincères Amis* , du port de 100 tonneaux , arrivé à Dunkerque , évalué à l. 12,000

Le sloop le *Jonh & Elisabeth* , de 4 tonneaux , échoué dans le port de Gravelines , à 6000

Un sloop de 80 tonneaux , échoué à Ostende , évalué , ci 30,000

Un sloop , arrivé à Boulogne de 80 tonneaux , évalué 200,000

Quatre prises , évaluées ensemble , ci 248,000

La lettre suivante qu'on nous adresse de Rennes n'a pas besoin de préambule. Le fait dont il y est question fait un égal honneur au François & à l'Anglois qui en sont l'objet , & c'est avec bien de l'empressement que nous contribuons à lui donner de la publicité.

« Je viens de recevoir une lettre de M. l'Abbé de Kerberec , oncle de Madame du Couëdic , dans laquelle il me marque que M. le Marquis de Castres , Ministre de la Marine a fait remettre à cette Dame une très-belle Estampe , ouvrage du célèbre Carter , Graveur Anglois , représentant la fin du combat entre la *Surveillante* & le *Québec* , dans le moment où Fermer reste seul avec son Lieutenant Roberts , & où le Chevalier du Couëdic donne des ordres , pour que l'on sauve tous les malheureux qui se sont jettés à la mer , pour éviter d'être dévorés par les flammes. Ce présent du Graveur Anglois , est accompagné d'une lettre à Madame du Couëdic , dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie ». — « Madame , souffrez qu'en vous rappelant le souvenir douloureux d'un époux illustre & dignement chéri , je vous le représente dans le plus bel instant de sa vie. Si d'un côté je renouvelle votre douleur , je crois de

l'autre , vous en offrir la plus douce consolation , en cherchant à éterniser une action qui seule doit rendre son nom immortel : c'est un hommage qui vous est justement dû , & quand la postérité saura que ce tribut fut payé par un étranger & un ennemi , la gloire du vaillant du Couëdic n'en paroîtra que plus complète. Telle fut mon intention , & je croirai avoir tout fait pour moi-même , si vous daignez accepter cette foible esquisse du grand & noble tableau que ce Héros a donné à l'Europe entière en combattant un ennemi digne de lui. Je suis avec bien du respect , &c. , *signé* , CARTER «. — Ce procédé vraiment noble de la part d'un ennemi , mérite la publicité ; veuillez donc bien , M. insérer ma lettre dans votre premier Journal. Je suis , &c. , *signé* , LEFEVRE DE LA VALLIERE , *Avocat au Parlement de Rennes* «.

Une personne bienfaisante vient de faire remettre à l'Académie de Châlons-sur-Marne , une somme de 400 liv. pour un prix dont le sujet ne sauroit être plus intéressant. *Lorsque la Société Civile ayant accusé un de ses Membres , par l'organe du ministère public , succombe dans cette accusation , quels seroient les moyens les plus praticables & les moins dispendieux de procurer au citoyen reconnu innocent , le dédommagement qui lui est dû de droit naturel.* L'Académie se propose de décerner ce prix dans la séance publique du 25 Août prochain ; elle recevra les mémoires jusqu'à la fin du mois de Juillet ; ils seront écrits en François ou en Latin , & envoyés francs de port à M. Sabathier , Secrétaire perpétuel de l'Académie.

« Il s'est glissé dans le Journal du 14 une ex-

reur, à l'occasion de M. le Marquis de Vaudreuil, Chef-d'Escadre, & Gouverneur-Général des Isles sous le vent; cet Officier-Général ne s'est pas démis de son Gouvernement comme on l'a dit. Mais S. M. ayant jugé à propos de le retenir en France pour l'employer, selon que l'exigera le besoin de l'Etat, il a demandé qu'on nommât un Commandant par *intérim*, à quoi S. M. a bien voulu acquiescer «.

Les voyageurs & ceux sur-tout qui voyagent en poste, seront sans doute bien aises d'apprendre qu'il existe une nouvelle route très-bien pavée de Valenciennes à Bruxelles, qui abrège le chemin de 3 lieues, ce qui fait une économie de 5 escalins par cheval. A cet avantage se joint l'agrément de voir en sortant de Valenciennes, la ville de Condé & les immenses prairies qui l'environnent; en traversant l'Escaut qui sépare la Haute & Basse Ville, on est à portée d'admirer sa riche navigation qui est la plus considérable des Pays-Bas; on arrive ensuite dans la forêt de M. le Duc de Croy, où l'on voit son magnifique Château de l'Hermitage, & une grande quantité de belles avenues percées dans cette forêt. On passe ensuite par Leuze, Ath, Enguien, qui est la résidence ordinaire de MM. les Ducs d'Arenberg & où les jardins sont très-étendus, & méritent l'attention des étrangers; de-là on se rend à Hal, & de cette ville à Bruxelles.

M. le premier Président ayant été porter au Roi l'Arrêté de la Cour des Pairs, S. M. lui répondit qu'elle étoit satisfaite du zèle de son Parlement, &

qu'elle lui feroit connoître dans peu ses volontés. Vendredi dernier, le Parlement s'assembla de nouveau ; Monsieur, Monseigneur le Comte d'Artois, les Princes du Sang & les Pairs s'y trouvèrent. Monsieur remit une déclaration de S. M., en date de la veille, qui fut enregistrée sur le champ ; elle confirme les anciennes Ordonnances contre les jeux de hasard, dans lesquels elle comprend tous ceux dont les chances sont inégales, & présentent des avantages certains à l'une des parties au préjudice des autres. Ceux qui seront convaincus d'avoir joué les jeux prohibés, seront condamnés, les banquiers, en 3000 l. d'amende chacun ; & les joueurs, en 1000 liv. aussi chacun, pour la première fois ; au double, pour la seconde ; & en cas de récidive, poursuivis selon la rigueur des Ordonnances, & punis de peines afflictives ou infamantes, suivant l'exigence des cas. Ceux qui, pour faciliter la tenue desdits jeux, auront prêté ou loué sciemment leurs maisons, seront condamnés à 10,000 liv. d'amende. S. M. annule tous contrats, obligations, promesses, billets, ventes, cessions, transports, & tous actes de quelque nature qu'ils soient, ayant pour cause une dette de jeu, soit qu'ils aient été faits par des majeurs ou des mineurs, &c.

Nous avons parlé de l'armement que MM. le Sésne & Compagnie font à Granville ; non - contents de l'augmenter, puisqu'il sera composé du vaisseau la *Chevalière d'Eon* de 54 canons, & de la frégate le *Zèle Militaire* de 30, qui navigueront de conserve ou feront des expéditions de commerce lorsqu'elles seront reconnues plus avantageuses aux intérêts de la société ; ils en ont établi l'administration sur un nouveau plan qui mérite d'être connu.

» Cet Armement soutenu avec constance , semble n'avoir éprouvé de retard , que pour acquérir plus de perfection. Le plan de son administration actuelle , combiné avec réflexion , présente tous les avantages de la spéculation , & les moyens de retirer le fruit de la plus heureuse navigation. — MM. le Sésne & Compagnie , Négocians à Paris , continuent de le faire exécuter au port de Granville , sous la direction de MM. Veuve Teuterie des Cerisiers & Compagnie , leurs Correspondans & Consignataires , dont on connoît l'expérience & les lumières. — En réfléchissant sur la nature de cette entreprise , qui s'opère à la faveur d'une souscription patriotique , à laquelle ont pris part des personnes de toutes les Provinces du Royaume , les Armateurs jaloux de mériter de plus en plus la confiance publique & de la fixer d'une manière toute particulière , ont proposé à plusieurs des principaux Actionnaires de s'assembler deux fois par mois , pour conférer , d'après la représentation de la correspondance & des registres dudit Armement , sur toutes les opérations qui y sont relatives , afin que l'intérêt général ayant été examiné , réfléchi & discuté par nombre suffisant , il soit statué à la pluralité des voix , ce qui devra servir de loi aux Armateurs , Directeurs , Consignataires , Capitaines & Officiers. — En conséquence , il a été arrêté que le Comité qui se tiendra tous les 15 jours , & sera convoqué par extraordinaire dans les cas nécessaires , sera composé de Mlle la Chevalière d'Eon , MM. Drouet , Député de la Chambre du Commerce de Nantes ; J. F. Frin & Compagnie Banquiers , Dépositaires ; Benezech , au Bureau de la Correspondance nationale & étrangère ; six principaux Actionnaires ; le Capitaine en Chef de l'Armement ; le Commandant en Chef le Corps des Volontaires ; des Cerisiers , Correspondant & Consignataire de l'Armement ; le Sésne & Compagnie , Armateurs & Directeurs en Chef. — Le premier des ces vaisseaux

a 150 pieds de longueur absolue à la ligne de flottaison, 37 pieds de bau ou largeur principale, & les autres proportions conformes à ladite construction, pour procurer à ce vaisseau la plus grande supériorité de marche ; il portera deux barteries : à la première 26 canons de 18 livres de balle : à la seconde, 28 de 12 liv. & sera monté par 450 hommes d'équipage. — Le second a 108 pieds 6 pouces de longueur absolue, 27 pieds 6 pouces de bau, portant 24 canons de 8 liv. de balle, 6 canons de 4, sur les gaillards, 18 pierriers, & sera monté de 220 hommes d'équipage. — Ces deux vaisseaux seront pourvus de toutes les armes, ustensiles & avitaillemens nécessaires pour leur expédition & croisière de quatre mois de mer. — La portion de fonds précédemment reçus sur les actions étant employée aux travaux déjà exécutés. Les reconnoissances qu'on délivrera à l'avenir seront signées de MM. le Séné & Compagnie Armateurs, numérotées & enregistrées : elles seront en outre paraphées de chaque Dépositaire, lors de la délivrance qu'il en fera aux Actionnaires. — Les actions sont fixées à 1000 livres, & subdivisées (pour la facilité des Intéressés) en quarts de 250 l. jusqu'à la concurrence de 700,000 l. à quoi est évaluée la mise hors de cet armement. On comptera de l'achat des canons, S. M., aux termes de sa Déclaration, devant les fournir ou en rembourser la valeur. Les reconnoissances d'actions seront délivrées à Paris, par MM. J. F. Frin & Compagnie, Banquiers, rue du Caroussel ; Benezech, au Bureau Royal de la Correspondance nationale & étrangère, rue Neuve Saint - Augustin ; le Séné & Compagnie, Armateurs, rue Bailleul — A Granville, par MM. Veuve Teurterie des Cerifiers & Compagnie, Consignataires ; & dans toutes les villes du Royaume, par les Bureaux particuliers de ladite Correspondance nationale & étrangère. — Les Armateurs pleins du desir de satisfaire à toutes leurs obligations, rendront le compte général

de la mise hors dudit Armement, d'après les comptes particuliers des Fournisseurs & autres pièces relatives, dont les minutes seront, aux termes de la Déclaration du Roi du 24 Juin 1778, déposées au Greffe de l'Amirauté de Granville : ils rendront compte également des frais de relâche, aviseront de l'arrivée des prises & du produit de leurs ventes, constaté par les liquidations particulières des Officiers de l'Amirauté, & pour en opérer la répartition la plus prompte, les Correspondans qui auront géré les prises seront autorisés, sur les ordres & d'après les comptes des Armateurs, à remettre à chaque Dépositaire le dividende à distribuer aux Actionnaires, au prorata des mises qui lui auront été déposées, — Dans le nombre des moyens qui ont été jugés propres à accélérer l'exécution de cette entreprise & à contribuer à son succès, on n'a pu se refuser à celui qu'offrent les propositions de plusieurs Militaires distingués par leur bravoure & leur mérite. Tous se réunissent à l'effet de former & commander un Corps de Volontaires choisis & guidés par l'honneur & l'amour de la Patrie, & à leur faire réaliser par eux ou par leurs amis, un nombre suffisant d'actions. Si l'économie scrupuleuse & la mieux entendue que l'on s'efforce de soutenir dans toutes les parties de cet Armement, sans préjudicier à la solidité, à la beauté & à la perfection, opère des diminutions sur le montant prévu de la mise hors, le surplus sera réservé pour les cas imprévus, comme relâches, &c. & on en fera également compte aux Intéressés, lors des répartitions «.

Les numéros sortis au tirage de la Loterie royale de France du premier de ce mois, sont : 51, 21, 61, 22 & 79.

De BRUXELLES, le 6 Mars.

LA Déclaration de la Cour de Londres

au sujet des bâtimens Hollandois , avoit fait espérer , à quelques Négocians , que les Etats-Généraux accorderoient aussi des passe ports pour des cargaisons de grains , de lin , de chanvre acheté pour le compte des Anglois , mais on apprend de Rotterdam , que ces passe-ports demandés le 23 du mois dernier ont été refusés.

Le vaisseau de la Compagnie des Indes Angloises , échoué près de Noordwik est véritablement le *Barker* sur lequel M. Rumbold s'étoit embarqué avec la majeure partie de sa fortune qui s'y trouvoit encore lorsqu'il a échoué. Tout ce qui s'y trouvoit d'équipage a été sauvé au nombre de 80 à 90 , à l'exception d'un matelot ivre qui n'avoit pas voulu sortir. Les prisonniers François , au nombre de 17 à 18 qui s'y trouvoient ont été remis en liberté. On raconte qu'un Major du régiment Suisse envoyé sur la côte , a reconnu parmi eux son frère qu'il n'avoit pas vu depuis 12 ans & qui étoit au service de France. On peut se représenter plus facilement qu'on ne peut la peindre , la joie que cette rencontre imprévue a dû causer.

La charge de ce navire consistoit en 19,500 pièces de guinées , 12,870 dito fines , 4170 dito ; 1120 pièces de Salempouris , 800 Mystner , 4110 dito fines , 2300 pièces de Moris , 360 dito fines , 280 dito fines , 280 dito superfine , 1940 pièces de Bettilles , 2230 pièces de Conje , 880 de Paliacate , 500 de Criginal , 300 pièces d'Unis , 800 de Mouch , 340 de Mouffelines. Les marchandises prohibées

consistent en 6360 pièces de guinée bleues, 480 de Salempouris bleus, 480 de Scherons bleus, 5600 de Ramans-Masulip bleus, 160 dito rouges, 700 pièces de chitze-Moris, 1000 dito fines, 200 pièces de Bastras, 300 dito superfins, 1200 pièces Juper, 60 pièces Batilles à fleurs, 130 de Doreas fines, 7960 pièces Morch bleu, ainsi que plusieurs articles appartenans à des particuliers.

On a frappé à Amsterdam une Médaille en mémoire de la confédération pour la neutralité armée entre la Russie, le Danemarck, la Suède & les Provinces Unies.

D'un côté elle offre le buste de l'Impératrice de Russie, couronnée de lauriers, avec cette inscription : *Catharina Magna, Dei gratia, Imperatrix Autocratrix Russorum*. Au revers, on voit un matelot consterné ; son bonnet, qui est celui de la Liberté, est jetté à terre ; un gouvernail & un pavillon sont à ses pieds. Mercure, dans le dernier abattement, est assis sur une corne d'abondance qui est vide. D'une main, il porte son caducée devant sa poitrine, de l'autre, il montre les privilèges violés de la liberté de la navigation. Neptune est d'un autre côté dans son char marin, tenant son trident élevé, & promet, ainsi que Mercure, de protéger le droit des mers. Pour peindre en même-tems la fraude & la violence, on voit un vaisseau de la Baltique, sans défense, contraint par un corsaire armé, qui fait une décharge sur lui, de se livrer à la merci de barbares avides & sans frein. Sur le char de Neptune, sont les armes des Confédérés, qui n'ont d'autre but que de rendre la mer libre. On voit dans le ciel une étoile brillante, pour montrer que cette alliance est un nouveau météore politique dû au génie de l'immortelle Catherine. Au bas, est l'année 1780, & dans le haut, le nom de J. George Holtzhey, qui a conçu & exécuté l'idée de cette médaille.



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 24 Janvier.

L'AMBASSADEUR de Hollande a reçu aujourd'hui un courier, qui lui a apporté la nouvelle de la rupture entre l'Angleterre & les Etats-Généraux. Une maison Hollandoise, établie dans cette Capitale, s'est hâtée de faire partir un Exprès, pour porter cet avis à Smyrne, où l'on se flatte qu'il arrivera encore le 28 de ce mois.

Le Baron de Herbert, Internonce de la Cour Impériale & Royale, notifia ces jours derniers au Grand-Vifir la mort de S. M. l'Impératrice Reine. Le lendemain la Porte envoya un Officier pour complimenter solennellement ce Ministre, qui doit avoir ses Audiences de cérémonie du Grand-Vifir & du Grand-Seigneur, après le service qui sera célébré ici dans l'Eglise nationale pour le repos de l'ame de l'Impératrice.

La Porte a reconnu M. de Lascaroff en qualité de Consul-Général de la Russie,
17 Mars 1781. e

dans la Moldavie , la Walachie & la Bessarabie ; il résidera à Silistrie. Elle a aussi consenti à ce que les paquebots Russes , venant de la mer noire , jettassent l'ancre dans le canal , pourvu que dans leurs expéditions on ne les désigne que comme navires marchands & non comme vaisseaux de guerre.

R U S S I E.

De PÉTERSBOURG, le 6 Février.

LE 28 du mois dernier l'Impératrice , accompagnée d'une suite choisie de personnes de la première distinction , fit à M. le Vice-Chancelier, Comte d'Osterman, l'honneur de dîner chez lui. Elle témoigna sa satisfaction de la réception qui lui avoit été faite par une tabatière d'or , & 200 ducats, dont elle fit présent au Maître-d'Hôtel de ce Ministre.

M. de Bulgakow , Conseiller de Chancellerie , qui avoit été l'un des Commissaires nommés pour régler les limites entre cet Empire & la Pologne , est revenu le 1er de ce mois. Il a remis au Comte de Panin les actes de la négociation & la convention conclue à ce sujet. Il a obtenu la permission de porter les marques de l'Ordre de St-Stanislas , dont le Roi de Pologne l'a décoré ; & S. M. I. l'a nommé pour remplacer à Constantinople M. de Stachieff , en qualité d'Envoyé extraordinaire.

P O L O G N E.

De VARSOVIE, le 10 Février.

IL n'est point vrai que le Comte Zamoïski, ancien Grand-Chancelier de Pologne, auteur du Code de Loix que la Diète n'a point voulu accepter, soit mort, ainsi que le bruit s'en étoit répandu. Ce Patriote éclairé est attendu dans cette Capitale, pour assister au mariage de son proche parent, M. le Comte de Mniszech, Grand-Secrétaire de Lithuanie, avec la Comtesse de Zamoïski, fille de son frère le Waiwode de Podolie, & de la Princesse Poniatowska, sœur aînée du Roi.

Plusieurs Magnats & riches Négociants sont revenus de Lemberg & de Dubno; on remarque depuis leur arrivée une plus grande circulation d'espèces, ce qui prouve qu'ils ont rapporté beaucoup d'argent comptant.

Il se fait de grandes coupes de bois dans les forêts de la Lithuanie. Ce bois se transporte à Riga, d'où on le fera passer en Hollande.

A L L E M A G N E.

De VIENNE, le 15 Février.

ON assure que le départ de S. A. R. Madame l'Archiduchesse Christine & de M. le Duc de Saxe-Teschén, pour Bruxelles, est fixé au mois de Mars prochain.

On avoit débité déjà long-tems avant la mort de l'Impératrice-Reine , que les Etats des Pays-Bas Autrichiens avoient fait des représentations à la Cour , pour en obtenir qu'on y envoyât le même nombre de troupes qui y avoient été réparties avant la dernière guerre , puisque le pays payoit encore ces mêmes troupes , quoiqu'elles fussent éloignées. On avoit dit qu'en conséquence quelques Régimens avoient été désignés pour se rendre de ce côté ; mais on a de fortes raisons de croire que ce bruit est prématuré ; il est du moins certain qu'il n'a encore été donné aucun ordre à cet égard.

Le Courier que l'Envoyé des Etats-Généraux des Provinces-Unies , en cette Cour , avoit dépêché à Constantinople , pour y porter la nouvelle de la déclaration de guerre de l'Angleterre à la Hollande , en est de retour ; il a fait une diligence incroyable ; & il lui a été fait une gratification de 1000 florins.

De FRANCFORT , le 24 Février.

S'IL faut en croire des lettres de Stockholm , la Cour est disposée à accorder à la République des Provinces-Unies tous les secours stipulés par les traités & permis par les circonstances. Les Hollandois se flattent qu'elle leur fournira des vaisseaux , ils annoncent même dans quelques-uns de

leurs papiers qu'ils seront au nombre de 10, & le moindre de 60 pièces de canon.

» La nouvelle de la rupture entre les deux Puissances, lit-on dans quelques lettres de Russie, a causé d'abord beaucoup de mouvemens. Peu de tems après on a expédié des Couriers à Stockholm, à Copenhague & à Londres. Ce dernier étoit, dit-on, chargé des représentations de l'espèce la plus importante. L'Impératrice a témoigné la plus vive sensibilité de la conduite de l'Angleterre, & elle est résolue d'agir avec la plus grande vigueur, au cas qu'elle ne puisse rien gagner par des représentations amicales «.

En attendant les évènements, qui doivent confirmer en tout ou en partie ces nouvelles, nous placerons ici la lettre suivante, écrite de Berlin, que nous tirons de la Gazette Allemande de Hambourg. —

» Il y a quelque tems que le Consistoire suprême de cette ville fit rédiger & imprimer un nouveau Livre de Cantiques, qui depuis a été reçu par la plupart des Communautés Religieuses de cette Capitale. Cependant quatre Paroisses ont cru devoir réclamer, & elles ont présenté au Roi la Requête suivante. — » Pendant le règne glorieux de V. M. ses sujets n'ont pas éprouvé la moindre gêne dans l'exercice de leur très-sainte religion réformée & Luthérienne. Ce n'est que depuis quelques années, & quand le Prevôt Teller est arrivé ici, que quelques Conseillers du Consistoire & plusieurs Prédicateurs, (excepté les Sieurs Ramon, Silberschlag, Wolterf-dorf, Heecker & Servas, Prédicateurs de la Cour) ont entrepris dans les Eglises, ainsi que dans les Ecoles, des réformes de leur tête & contraires à l'Ecriture; qu'en conséquence les vérités fondamentales de la Bible ont été publiquement défigurées par ces novateurs, tant en chaire que dans des livres; d'où il suit évidemment que si la Bible est

maltraitée dans notre pays, nos descendants, sous peu d'années, ne seront plus chrétiens. Le Catéchisme de Heidelberg ni celui de Luther ne s'enseignent plus dans nombre d'écoles; l'état de la vraie religion dans le plat pays est encore plus déplorable; & pour comble de disgrâce on veut nous forcer de recevoir, pour le culte public, un Livre de Cantiques contenant des principes Sociniens; on veut même l'introduire dans tous les pays de l'obéissance de V. M., & le substituer, par ses ordres, à ce que l'on prétend, aux Cantiques Orthodoxes recueillis par Porst, quoiqu'on ait retranché du nouveau Livre les Cantiques les plus énergiques, & tous ceux de Luther, en défigurant d'une manière étrange celui qui contient la profession de foi. Nous en craignons les effets les plus destructeurs pour le système de notre croyance, si V. M. n'arrête pas les opérations de son Conseil Ecclésiastique, & comme il a été dit, nous appréhendons que nos enfans, en peu de tems, ne se transforment en sujets ineptes & désobéissans. C'est pourquoi les soussignés supplient très-humblement V. M. qu'il lui plaise nous permettre de nous servir dans notre culte public, du Livre de Cantiques de Porst, comme conforme à la parole de Dieu, nous protéger gracieusement contre les nouveaux réformateurs de la Bible & du Catéchisme, & ordonner que tous les livres d'instruction que plusieurs Ministres ont composés jusqu'ici d'après leurs propres idées, seront supprimés, & que l'usage des susdits Catéchismes sera rétabli. En faisant cette respectueuse demande fondée sur la confession d'Augsbourg, nous comptons sur l'assistance paternelle de V. M.; nous agissons par rapport à nous & à nos enfans contre notre conscience, si nous supportons davantage ces oppressions, & cela d'autant plus que nous savons que V. M. ne souffre pas la moindre contrainte dans l'exercice de la religion. — Le Roi

a fait faire à cette Requête la réponse suivante par un ordre émané du Cabinet. — » S. M. Prussienne, notre très-gracieux souverain , connoît trop bien tout le prix d'une tolérance raisonnable , en fait de religion , pour avoir égard à ce que quatre Paroisses de cette ville ont représenté le 14 de ce mois touchant quelques changemens & innovations , & moins encore pour ordonner quelque chose de contraire. Pleinement convaincu que c'est le devoir de tout bon Prince , S. M. s'est fait une loi invariable de laisser à chacun de ses sujets une liberté entière de croire & de s'arranger , par rapport à son culte , comme il le juge à propos , pourvu que les dogmes & pratiques de religion ne préjudicient ni à la tranquillité de l'Etat , ni aux bonnes mœurs. En conséquence , elle veut & entend , qu'il n'y ait dans l'Eglise aucune gêne à l'égard du Catéchisme & du Livre de Cantiques , mais que chaque Commune ait en cela les mains absolument libres. Apparemment le nouveau Catéchisme ainsi que le nouveau Livre de Cantiques , sont plus intelligibles , plus raisonnables , plus conformes au vrai culte , puisque tant d'autres Communes qui ont à leur tête des hommes universellement reconnus pour être éclairés , leur ont accordé la préférence ; en tout cela , les quatre Paroisses en question ne doivent cependant trouver aucun sujet d'inquiétude , vû que , comme il a été dit , il leur est absolument libre , ainsi qu'à tout autre sujet de S. M. , de croire & de chanter ce qu'elles voudront , & comment il leur plaira.

Le 18 Janvier 1781 «.

ESPAGNE.

De MADRID , le 16 Février.

ON lit dans la Gazette de ce jour la lettre suivante , de la Havanne , en date du 28 Novembre dernier.

» Conformément aux ordres réitérés du Roi on préparoit depuis plusieurs jours une expédition pour le golphe du Mexique. On avoit armé en effet les vaisseaux de la flotte royale le *Saint-Jean-Népomucène*, le *Velasco*, le *Saint-Janvier*, le *Saint-Ramon*, l'*Astuto*, le *Dragon* & le *Guerrier*; les frégates la *Sainte-Mathilde*, la *Sainte-Rosalie* *Nuestra Senora*, l'*O* & *Santa-Cecilia*, le chambequin le *Caiman* & le paquebot le *Saint-Pio*, avec 49 bâtimens de transport. On mit sur ces derniers 3800 hommes de troupes de débarquement, y compris les pionniers, les valets d'artillerie, commandés par le Maréchal de Camp Dom Bernard de Galvez, Gouverneur de la Louisiane & de la Mobile, qui, ci-devant, avoit été nommé par le Roi, Commandant en chef de cette expédition. — Le 7 Octobre, on fit l'embarquement de l'armée, qui, pour la plus grande partie, fut tiré des corps de la garnison de cette place, & des bataillons noirs & mulâtres; quoique tout fût prêt vers le milieu de Septembre, par les soins de D. Bernard de Galvez, & l'activité de D. Joseph Solano, les pluies & beaucoup d'autres accidens réunis, l'empêchèrent de sortir avant le 16 Octobre, qui se trouva être un jour clair, vent bon, frais, & tous les indices qui promettoient un beau tems. Cependant le lendemain 17, il s'éleva un ouragan furieux, qui dura plus long-tems quaucun de ceux dont on se souviennent en Amérique. Il tourmenta pendant 80 heures consécutives les vaisseaux de cette escadre; dont quelques-uns furent maltraités; il enleva & dispersa les bâtimens du convoi, qui faisant moins de résistance, furent forcés de parcourir la plus grande partie du golphe du Mexique. — Aussi-tôt que la mer & le vent le permirent, plusieurs navires & petits bâtimens de l'escadre, firent en sorte de se rendre à l'Anse de la Tortue, par 25 degrés 30 min. de latitude, qui étoit le premier ca-

droit désigné pour se réunir ; & ils y arrivèrent en effet. D. Joseph Solano avoit laissé près de là le *Saint-Jean*, qu'il montoit, parce qu'il avoit été fort maltraité ; & ayant passé sur la frégate la *Sainte-Rosalie*, il fit route pour le second lieu de réunion du convoi, après avoir donné ordre que ceux qui pourroient le suivre s'y rendissent, & que ceux qui ne le pourroient pas, retournassent à la Havane. C'est ce que firent le *Saint-Jean-Népo-mucène*, le *Saint-Janvier*, le *Saint-Ramon*, le *Guerrier* & l'*Astuto*, ainsi que les frégates *Mathilde* & *Caïman*, qui, avec deux transports, entrèrent dans le port le 31, sans que les petits bâtimens se trouvassent aussi maltraités qu'ils auroient semblé devoir l'être, vu la violence de la tempête qu'ils avoient essuyée. — D. Gabriel d'Oristobazal, Commandant du convoi & de la frégate l'*O*, sur laquelle étoit D. Bernard Galvez, gagna le premier point de réunion, de conserve avec *Santa-Cecilia*, le paquebot le *Saint-Pio*, & deux bâtimens de transport. Ayant trouvé dans cet endroit les ordres du Général de l'escadre, il partit pour le second point de réunion ; mais les vents ayant continué d'être contraires, il se détermina le 6 Novembre à se rendre à la Havane, quoique ce ne fût pas l'avis de D. Bernard Galvez. Le 17, ces vaisseaux arrivèrent dans ce port avec deux prises qu'ils venoient de faire ; c'étoit deux frégates Angloises qu'ils avoient trouvées près de la Havane ; elles étoient armées en course & en marchandises, l'une de 24 canons & l'autre de 18 ; elles alloient de la Jamaïque à New-Yorck, avec une cargaison de rum & autres effets, dont la valeur est estimée 250,000 piastres fortes. — Deux jours après, D. Joseph Solano arriva sur la *Santa-Rosalie*, avec un paquebot du convoi qui s'étoit trouvé manquer de vivres & d'eau. Ce Commandant étoit avec raison très-mécontent de n'avoir trouvé, au second

rendez-vous aucun des vaisseaux qui auroient dû s'y rendre. — Le 31, il arriva un des bâtimens dispersés; hier, il en est rentré un autre. Nous avons su, par des lettres de Campêche, en date du 4 de ce mois, qu'il s'y trouvoit à l'ancre 25 vaisseaux du convoi. On peut en conclure, avec assez de vraisemblance, que le vaisseau le *Dragon*, ainsi que les 17 transports dont le sort est encore ignoré, ont eu le bonheur d'arriver à quelques ports de la côte du Continent, ces derniers ayant dû leur conservation à leur foiblesse & à leur légèreté. — L'Intendant de la Louisiane a donné avis, par une dépêche du 18 Août dernier, que D. Fernando de Leyva, Capitaine du régiment de la Louisiane, Infanterie, Commandant du port de San-Louis des Illinois, ayant connoissance que le Capitaine Anglois Hesse, se disposoit à descendre le Mississipi, avec 300 hommes de troupes réglées & 900 sauvages, mettant à profit le peu de tems qui lui restoit, se fortifia le mieux qu'il put, & autant que le permettoit un lieu tout découvert. Il fit construire, aux frais des habitans des environs, une tour de bois à l'extrémité qui dominoit la place; il monta 5 canons qu'il avoit pour protéger deux retranchemens qu'il fit élever aux deux extrémités, qu'il garnit de 29 soldats vétérans & de 281 hommes du pays. Tout étant ainsi disposé, les ennemis parurent le 26 Mai dernier à une heure du soir; ils commencèrent l'attaque par la partie du nord, dans l'espérance de la trouver sans défense; mais, contre leur attente, ils se virent repoussés malgré l'opiniâtreté de leur attaque, & dans la nécessité d'abandonner leur projet. Le feu fut très-vif des deux côtés, & celui qui partoît de la tour où étoit le Capitaine Leyva, tint en respect cette multitude d'hommes féroces, qui auroient indubitablement désolé nos établissemens dans ce territoire. Les femmes & les enfans s'étoient enfer-

més dans la maison du Commandant ; & le Lieutenant D. Francisco Carrabuona , à la tête de 20 hommes , avoit été chargé de leur défense. Les troupes , ainsi que les habitans , manifestotent toute l'ardeur possible , demandant avec instance qu'on leur permît de faire une sortie. Enfin , les ennemis convaincus de l'inutilité de leurs efforts redoublés , se dispersèrent dans la campagne , où ils assouvirent leur fureur dans le sang de 22 laboureurs qui travailloient à la terre avec leurs esclaves. Non contents d'avoir détruit leurs semences & tué leurs bestiaux , ils sacrifièrent à leur férocité deux autres victimes , qui n'avoient d'autres armes que la bonne foi ; ils coupèrent leurs corps par morceaux , & leur firent souffrir une mort atroce. Nous avons eu six blancs & un nègre blessés. Les ennemis ont emmené prisonniers 57 blancs & 13 nègres. Nous craignons bien que le sort de ces prisonniers ne soit aussi funeste que celui de leurs compagnons , puisqu'ils se voyoient à la merci d'hommes féroces qui affectent de se dépouiller de tous sentimens d'humanité & d'honneur , malgré les exemples de générosité & de désintéressement que leur avoient donné leurs ennemis «.

S. M. pour récompenser D. Fernando de Leyva & le Lieutenant D. Francisco Carrabuona , de la vigoureuse résistance qu'ils ont faite , a accordé au premier le grade de Lieutenant-Colonel & à l'autre celui de Capitaine.

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 3 Mars.

TOUTES les grandes & favorables nouvelles qu'on disoit avoir reçues de l'Amé-

rique Septentrionale ont paru bien peu de chose , lorsqu'on a lu la lettre du Chevalier Clinton ; on a vu à quoi se réduisoit la prétendue défection de l'armée de Washington , c'étoit la montagne en travail qui a enfanté une souris. Les lettres particulières , écrites de cette partie du Monde , ont détruit les beaux rêves dont nous nous repaissions. La suivante , écrite de Philadelphie , nous fait connoître quelques détails , & sur-tout la fin de ces grands évènements , sur lesquels le Général Clinton a gardé le silence , ou que la Cour a eu la prudence de supprimer de ses dépêches : elle est du 11 Janvier.

» Je viens d'être informé que Sir Henri Clinton avoit envoyé aux soldats Pensylvaniens un émissaire qu'ils avoient reçu , ainsi que son guide. Il étoit chargé d'un écrit dont il leur donna communication , & qui portoit » qu'on avoit été instruit à New-Yorck , de leurs besoins & des justes sujets qu'ils avoient de se plaindre du Congrès rebelle , relativement à leurs congés , leur paie , leurs vêtemens & leurs subsistances ; que s'ils vouloient se rendre à New-Yorck , ils recevraient le montant de tout ce qu'ils reclamoient ; sans être même obligés de prendre du service , & qu'on n'en donneroit qu'à ceux qui voudroient s'engager librement ; qu'ils y auroient une amnistie pour tout ce qui s'est passé tandis qu'ils ont porté les armes contre le Roi de la Grande-Bretagne , & qu'on n'exigeroit d'eux que de lui prêter serment de fidélité. Le porteur de cet écrit , continueit-on , vous dira que ces propositions émanent de l'autorité la plus légitime. Envoyez vos Députés à Amboy , où ils trouveront des personnes sûres avec lesquelles ils pour-

ront traiter ces objets à la satisfaction des soldats Pensylvaniens , & où on leur engagera la foi la plus sacrée de tenir les promesses qu'ils recevront ; il est convenable pour votre sûreté , qu'en passant la rivière du Sud (South-River) , vous vous approchiez d'Amboy ; & s'il est nécessaire de vous prêter assistance , les troupes Angloises seront à portée de le faire. Il est inutile de vous avertir que le Congrès ne peut vous procurer le redressement de vos griefs ; & que , quand même il en auroit la volonté , il n'en a pas les moyens. Saisissez donc l'occasion qui se présente de rentrer sous l'allégeance de votre légitime Souverain . — Ces propositions furent rejetées, les deux espions arrêtés & livrés par les soldats Pensylvaniens eux-mêmes au Général Wayne ; ils se réservèrent cependant le droit de les réclamer après qu'ils auroient subi un examen ; ils les réclamèrent en effet , & ils leur furent rendus. De nouveaux émissaires se glissèrent dans Prince-Town ; & n'osant s'exposer aux mêmes dangers que les premiers , ils attachèrent à la porte du Collège , qui avoit été converti en caserne , une plaque de plomb , sur laquelle les propositions du Général Clinton étoient gravées ; les soldats la détachèrent & la remirent entre les mains de leur Général. — M. Read , Président de l'Etat de Pensylvanie , s'étant approché jusqu'à environ une lieue des premiers piquets des soldats , leur fit signifier que les deux espions devoient être livrés sans délai pour être jugés & traités suivant les loix ; les soldats les livrèrent en effet sans condition , & leur procès leur ayant été fait , ils ont été pendus ce matin à Trenton. Un autre émissaire étant arrivé avec des propositions plus étendues & plus séduisantes ; fut informé du sort de ceux qui l'avoient précédé , & comme il ne pouvoit aisément s'évader , il vint se mettre à la merci du Général Wayne , lui délivrer ses papiers & s'accuser lui-même ; il a été mis en

prison , mais on croit qu'on lui fera grace. — Le Président Read ordonna ensuite à la ligne de Pensylvanie de marcher à Trenton , ce qui fut exécuté sans opposition , quoique les Sergens eussent montré précédemment de la répugnance , & même y eussent mis obstacle. C'est - là qu'il examina leurs plaintes , & après les avoir entendus , il leur accorda une entière satisfaction pour les articles qui pouvoient être actuellement redressés , & prit des engagements quant aux autres. Il y avoit des demandes mal-fondées qui furent rejetées sans opposition de la part des soldats : un exprès qui vient d'arriver de Trenton , a apporté la nouvelle que cet arrangement pouvoit être considéré comme consommé , & que les différens partis étoient également satisfaits. Les soldats assurent qu'ils brûlent d'avoir une occasion de prouver à leur pays qu'ils lui sont sincèrement attachés , & qu'on ne peut , sans leur faire un outrage sanglant , les soupçonner d'avoir eu la moindre envie de joindre l'ennemi.

L'accommodement des soldats insurgens avec le Congrès n'étonne personne ; la facilité avec laquelle ils ont livré les émissaires du Chevalier Clinton , pour subir le sort des espions , prouve qu'en effet ils n'avoient jamais , en quittant leur armée , songé à se joindre aux troupes Royales ; c'est dans ce moment même que le Général Clinton & l'Amiral Arbuthnot se sont empressés de publier une nouvelle proclamation pour inviter les Américains à rentrer dans l'allégeance ; on ne voit pas trop ici quel effet ils peuvent en attendre ; les actes de fermeté du Congrès , sa rigueur envers les Emissaires Britanniques annoncent des hommes sûrs de leur fait & les

dispositions des sujets des Etat - Unis ; on pense au contraire que la multiplication de ces proclamations ne fait que montrer notre foiblesse. On n'exhorte à la soumission qu'après avoir fait de vains efforts pour y réduire par la force. Les menaces même qu'elles contiennent , ne peuvent qu'être un objet de dérision parmi les peuples que nous combattons depuis si long-tems , & sur lesquels nous avons fait trop peu de progrès pour ne les avoir pas convaincus de notre impuissance. On leur donne ici jusqu'au premier Juillet pour se décider ; on leur indique plusieurs personnes dans différens endroits , auxquelles ils peuvent s'adresser pour obtenir des sauf-conduits , & pour traiter de leur accommodement avec l'Angleterre.

Le Général Clinton a aussi nommé une Commission qui sera chargée d'incorporer & d'employer ceux des fidèles sujets de l'Amérique-Septentrionale qui seront disposés à s'associer sous sa direction. Cette Commission est composée de William Franklin , Ecuyer , Gouverneur de New-Jersey ; Josiah Martin , Gouverneur de la Caroline-Septentrionale , Timothy Ruggles , Daniel Coxes , George Duncan Ludlow , Edouard Lutwyche , George Rowe , George Leonard , Anthony Stewart , & Robert Alexandre , William Franklin , en qualité de Président de cette Commission , a signé une Déclaration qu'elle a publiée à son tour pour ex-

horter les Américains à s'associer pour la cause Royale ; l'objet de cette association est de dévaster les côtes des Provinces révoltées , & de nuire à leur commerce , soit en coopérant avec les forces de terre & de mer de S. M. , soit en faisant des diversions en leur faveur , tandis qu'elles pousseront ailleurs leurs opérations. On n'augure pas que cette proposition , quels que soient les avantages dont on les accompagne , ait plus de succès que la proclamation du Général & de l'Amiral.

Le premier dans sa dépêche que nous avons donnée précédemment & dont on a supprimé la date qui devoit être antérieure au départ du paquebot qui l'a apportée & qui étoit parti de Shandy-Hook le 19 Janvier , ajoutoit , en passant , qu'il y avoit tout lieu de supposer qu'Ethan-Allen avoit quitté la cause des rebelles. Cette prétendue défection avoit été déjà annoncée d'une manière assez positive dès le 20 Décembre par la Gazette de New-Yorck ; le 20 Janvier elle n'en parloit pas d'une manière bien positive.

« Une personne venue du Nord , lit-on dans cette gazette , rapporte que le Colonel Ethan-Allen , avoit été depuis peu à Bennington avec 5 ou 600 hommes ; & qu'après avoir achevé ses affaires avec les confédérés de cette ville , il étoit retourné à Huberton , son quartier général , qu'il avoit fortifié & rendu tenable contre la milice du pays. Huberton est l'endroit où le brave Major Akland fut blessé , lorsque le Général Burgoyne poussoit ses opérations

dans ce pays ; il est à la distance de 12 milles à l'Est de Ticonderago «.

Tels sont, dit à cette occasion un de nos papiers, les rapports qu'on fait circuler à New-Yorék & en Angleterre. Réduits à leur juste valeur, comparés avec les informations qu'on a d'une source moins suspecte, il en résulte que le nouvel état de Vermont persiste dans le projet de constituer dorénavant un Etat séparé ; indépendant de ceux de Massachusetts-Bay, de New-Hampshire & de New-Yorck, dont il a fait originairement ou successivement partie, & qu'Ethan-Allen, (partisan fameux, par l'irruption qu'il fit de son propre chef dans le Canada, au commencement de la guerre, où il fut fait prisonnier & conduit en Angleterre) s'étant mis à la tête d'une partie de ce district, son pays natal, en qualité de Gouverneur ou de Président, menace de résister au Congrès par la voie des armes, au cas qu'il veuille forcer l'Etat de Vermont à renoncer à son indépendance. Il est hors de toute probabilité que les habitans de Vermont ou de New-Hampshire-Grants, auxquels l'Amérique doit en grande partie la catastrophe du Général Burgoyne, & entièrement la défaite du Lieutenant-Colonel Baum à Bennington, qui la précéda, pensent à rentrer jamais sous la domination de la Grande-Bretagne, contre laquelle ils ont toujours été plus animés qu'aucuns autres Américains.

On peut juger des dispositions de ces peuples par la manière dont ils célébrèrent, le 16 Août dernier, l'anniversaire du combat de Bennington, qui eut lieu le 16 Août 1777.

« On fit une décharge de quatorze coups de canons en l'honneur d'autant d'Etats Américains libres & indépendans. (Vermont veut faire le quatorziè-

me. Une grande partie des Officiers de la milice , & autres personnes de distinction de l'Etat de Vermont , se trouvant assemblés à cette heureuse occasion , s'engagèrent l'un à l'autre leur foi & leur honneur , qu'ils maintiendroient la souveraineté & l'indépendance de cet Etat contre toute usurpation. Ils burent les 14 santé suivantes , en s'encourageant réciproquement à défendre généreusement leurs établissemens frontières , contre l'ennemi établi dans le Canada , & à vaincre toute opposition contre l'Etat. 1°. Le Congrès des Etats-Unis ; 2°. le Général Washington & l'armée ; 3°. le Roi & la Reine de France ; 4°. le Roi d'Espagne ; 5°. les Puissances neutres de l'Europe ; 6°. les fauteurs de la cause de la liberté par tout le monde ; 7°. de l'harmonie & de la fermeté aux Etats indépendans de l'Amérique ; 8°. le victorieux Général Gate , devant lequel les fiers Bretons furent obligés de mettre bas les armes , & le brave Général Starks , qui défit entièrement le détachement avancé de l'ennemi ; 9°. l'Amiral Chevalier de Ternay , & le Comte de Rochambeau , ainsi que la flotte & l'armée à ses ordres ; 10°. les fidèles alliés de Vermont dans le Comté de Berkshire & ailleurs ; 11°. une guerre entre les Etats de New Yorck & de Vermont , au cas que le Congrès prenne finalement la résolution de soumettre celui-ci au premier ; 12°. les mesures les plus promptes & les plus efficaces contre les Torys , pour prévenir leur maligne influence ; 13°. que les ennemis des Etats indépendans de l'Amérique , qui traitent leurs prisonniers avec mépris & inhumanité , éprouvent bientôt la loi du Talion ; 14°. de la sagesse , de l'intrépidité & de la persévérance à l'Etat de Vermont , égales aux difficultés qu'il essuie ; qu'il puisse frustrer les desseins de ses ennemis , & perpétuer le nom des Montagnards-Verds (*Green-Mountain-Boys*) ; jusqu'à la postérité la plus reculée.

On ne voit pas dans ces Toasts rien qui indique la moindre tendance à une réconciliation avec l'Angleterre ; l'unique vœu des habitans de Vermont est de former un 14^e état dans la confédération. Le 13^e Toast est particulièrement relatif au mauvais traitement qu'Ethan-Allen essuya parmi les Anglois , lorsqu'il fut fait prisonnier , & dont le Congrès le délivra enfin en usant de représailles. On a lieu d'ailleurs de présumer que la prétention des habitans de Vermont n'aura point de suites dangereuses pour l'armée Américaine , puisque l'état de New-Yorck a déjà renoncé aux droits qu'il pouvoit avoir sur ce Pays , & il est probable que ceux de New-Hampshire & de Massachusetts Bay , pour l'amour de l'unanimité de la concorde suivront cet exemple.

Nous n'avons point de nouvelles des Indes Occidentales. On se flatte toujours que les premières seront avantageuses , & nous offriront le résultat de quelque opération exécutée par l'Amiral Rodney depuis l'arrivée de l'Amiral Hood. On ne doute pas qu'il n'ait profité du moment où nos ennemis n'ont point encore été renforcés ; cependant la dernière malle de la Jamaïque , apportée par le paquebot le *Dashwood* , qui en est parti le 2 Janvier , n'annonce encore rien qui prépare à des expéditions & à des succès ; elle nous a confirmé la perte du *Sterling Castle* , de 64 canons , dont 5 hommes seuls se sont sauvés , parce qu'ils

ont été recueillis sur des débris par un bâtiment François.

La tempête du 27 du mois dernier a mis la flotte de Darby hors d'état de sortir de quelque tems ; il faut réparer les vaisseaux endommagés , & quoiqu'on en dise , ces réparations sont assez considérables pour ne pas lui permettre de mettre à la voile avant l'équinoxe Il paroît d'après cela que Gibraltar ne sera point approvisionné. Nous savons que les Espagnols ont 30 à 40 vaisseaux qui nous attendent pour nous en empêcher ; nous n'en avons qu'une trentaine à envoyer , & il est douteux que le hasard nous serve aussi bien que l'année dernière. Si le Commodore Johnstone sort avec sa division pour une expédition éloignée , il ne faut pas se flatter qu'il ose tenter , en passant , de rien jeter dans Gibraltar ; & lorsqu'il sera parti notre grande escadre sera diminuée des vaisseaux qu'il aura emmenés. Quoiqu'on dise que le départ de ce Commodore est prochain , on doute que sa petite escadre soit prête.

Lorsqu'il s'est rendu à Portsmouth , dit un de nos papiers , pour en prendre le commandement , il a trouvé le *Héros* , vieux vaisseau de 74 canons , à bord duquel il avoit dessein d'arborer son pavillon , dans un état à ne pouvoir mettre en mer que dans trois ou quatre semaines. Les vaisseaux munitionnaires destinés à l'accompagner n'étoient pas encore à Portsmouth ; quelques-uns étoient aux Dunes , d'autres prenoient leur chargement dans la Tamise. Le Commodore irrité d'un retard aussi

peu attendu , a écrit au Lord Hilsborough une lettre remplie de plaintes les plus fortes sur la négligence du Comte de Sandwich , en le priant de la mettre sous les yeux du Roi. Milord Hilsborough en fit part au Comte de Sandwich , qui lui répondit par une justification qu'il le pria de présenter au Roi , s'il lui remettoit la lettre du Commodore. Cependant sur les plaintes du dernier , on s'est hâté de réparer le *Héros*. Dès le 19 , les régimens de Fullarton & Humberton s'étoient rendus à Portsmouth , où le 22 , le *Marlborough* a conduit cinq vaisseaux de la Compagnie des Indes , qui doivent être du convoi. On prétend que ce n'est pas avec le Lord Sandwich seul que M. Johnstone s'est brouillé ; il s'est élevé aussi des différends entre lui & le Colonel Meadows , chargé du commandement des troupes de terre destinées à cette expédition.

Le Chevalier Yorke arriva le 23 du mois dernier & descendit à l'Hôtel du Comte de Hardwike son frere , où les Lords Hillsborough & Stormont allèrent lui faire une visite. Le 24 il eut l'honneur de rendre ses respects au Roi avec lequel il eut un long entretien.

La guerre avec la Hollande dont on se faisoit des espérances si brillantes , commence à se présenter sous un point de vue plus sombre. La ville de Norwich est dans la dernière consternation. Ses manufactures dont les produits passaient en grande partie en Hollande , sont entièrement tombées depuis la déclaration de guerre. Quatre des principales Maisons viennent de suspendre leurs paiemens , & quantité d'ouvriers se

trouvent exposés à périr de faim. On a choisi ce moment pour renouveler les défenses aux ouvriers de quitter la Grande-Bretagne & ordonner l'exécution des peines portées contre les émigrans & leurs auteurs. Ce n'est pas par des loix qu'on retient les sujets d'un Empire ; c'est en leur rendant la vie aisée en assurant leur bonheur & leur tranquillité.

Les séances du Parlement offrent peu de détails. Le 23 la Chambre des Communes délibéra sur la manière de punir les déserteurs ; on objecta que cette résolution ne devoit pas s'étendre sur les troupes en Irlande , dont la discipline devoit être désormais du ressort du Parlement Irlandois ; & cela fit observer que pas à pas la Grande-Bretagne renonçoit à sa souveraineté sur l'Irlande.

On espère qu'enfin le budget sera ouvert le 7 de ce mois par le Lord North ; il devoit l'être le 27 du mois dernier , mais il paroît que le travail de ce Ministre n'est pas fini , & que l'emprunt qu'il doit faire a éprouvé des difficultés qu'il se flatte d'avoir le tems de lever d'ici au 7.

Le seul article curieux qu'offre la Chambre des Communes , est l'espèce d'interrogatoire qu'eurent le 26 devant le Comité de cette Chambre les Indiens qu'il devoit entendre sur les griefs allégués contre les Cours de judicature établie au Bengale.

Le Bramine , attendu depuis plusieurs jours , se

présenta le 26 au Comité avec deux autres Indiens appelés Présés, du pays des Marattes. — Ils s'assirent à la droite du Président, & M. Boughton Rouse, un des Membres du Comité, offrit de leur servir d'interprète; cet examen intéressant dura depuis midi jusqu'à trois heures; on y exposa assez au long les loix & les mœurs des Bramines & des Hindous. — Les crimes soumis à la plus forte expiation, dit le Bramine, sont le meurtre d'un homme, d'une femme, d'un enfant ou d'une vache. — L'homme riche qui commet un de ces quatre crimes, les expie ordinairement en payant une grosse somme, qui est employée à quelque charité publique; & si le coupable est un Bramine ou un pauvre Hindou, il lui est imposé un pèlerinage, qu'il doit faire nuds pieds, & qui dure quelquefois sept ans; un Bramine cependant peut être puni de mort; mais le Bramine remarqua qu'il ne se souvenoit pas d'en avoir vu d'exemple. Le meurtre volontaire d'un Bramine est un crime capital. La peine de mort est prononcée de même dans les cas de trahison ou de délits graves contre l'Etat, & il est cependant très-rare, même alors, que la rigueur de la loi ait son effet. Quoique la peine de mort soit infligée quelquefois, les coupables condamnés ne sont jamais pendus, mais on les exécute en leur passant une épée à travers le corps. Ce genre de punition est conforme aux anciens usages du pays. La raison pour laquelle on a préféré cette manière de faire mourir les coupables à celle de les pendre, est qu'on croit que l'effusion de sang expie le crime, au lieu que de pendre une personne, est, selon leur opinion, la mettre hors de ce monde sans être soulagée du fardeau de son crime; & on ne pense pas que pendre quelqu'un ce soit le purifier; on est persuadé qu'en lui ôtant ainsi la vie, il conserve après la mort, toute l'impureté pour laquelle il a souffert. — Il n'est pas d'usage parmi

les Hindous d'arrêter ou d'emprisonner pour dette. Lorsqu'une femme maîtresse de son bien, ou jouissant d'un revenu administré par elle, refuse d'acquitter une dette, qu'on la suppose en état de payer, on porte plainte au Magistrat de son District; celui-ci lui envoie ordinairement une sommation, lui ordonnant d'acquitter sa dette; cette sommation est réitérée, si elle ne paie point, & elle reçoit ordre de paroître devant le Magistrat. Lorsqu'elle est arrivée à la maison du Magistrat, les femmes la reçoivent & la lui conduisent. Il l'interroge sur la dette, mais il y a toujours un rideau tiré entr'eux, de sorte que le Magistrat ne voit jamais une femme. Enfin une femme n'est forcée en aucun cas de se défendre en justice. On tient généralement à grand déshonneur de paroître devant une Cour de Justice, & jamais une femme n'y est appelée. — Les Zenimdars sont quelquefois poursuivis pour dette, mais on y gagne peu, quelque sévérité qu'on emploie. Lorsque les hommes refusent de payer une dette quelconque, on met une garde à leur maison, afin que rien n'en puisse sortir, & quelquefois la garde a ordre de ne laisser entrer aucuns comestibles; lorsque les débiteurs ont de quoi satisfaire leurs créanciers, & qu'ils s'y refusent, leurs effets sont saisis & vendus, mais alors leurs dieux & autres choses appartenans au lieu consacré à leur culte, sont exceptés; leur mobilier n'est jamais mis en vente. Les frais de demande à la charge du plaignant, sont d'environ 20 pour cent; la quatrième partie de cette somme est versée dans le trésor. — Le Bramine exposa les causes qui peuvent les priver de leur dignité. Un Bramine doit apprêter son manger lui-même, ou il doit être apprêté par un autre Bramine, & il ne peut pas manger avec quelqu'un d'un autre état. Celui qui donnoit ces détails, dit qu'il ne pouvoit même pas manger avec les deux Présés qui l'avoient accom, agné en Europe;

Europe; que s'il le permettoit, il perdrait sa dignité. Si tout autre qu'un Bramine, par exemple, un Hollychor (c'est ainsi qu'on appelle les Bramins qui ont perdu leur dignité), entre dans la maison d'un Bramine pendant qu'il mange, le Bramine est obligé de jeter son repas, & de laver sa maison avec de l'eau; & si un Hollychor approche d'un Bramine pendant qu'il mange en plein air, celui-ci est obligé de se laver pour se purger de la souillure qu'il a reçue. Quant aux femmes, elles ne sont pas gardées aussi strictement par les Hindous que par les Mahométans. — Lorsqu'un Bramine a quelqu'un chez lui, ses femmes peuvent entrer avec le dîner, & elles le font, mais elles ne prennent jamais place à côté des hommes, ni ne conversent avec eux. Dans l'Indostan, & sur-tout parmi les sujets Mahométans, il existe une coutume parmi les femmes qui est de se brûler sur le bûcher de leurs maris. Lorsqu'un citoyen perd son état, ni ses amis, ni sa famille ne peuvent faire société avec lui, & il est dès ce moment regardé comme mort, on fait même ses funérailles, & on doit l'effacer de son souvenir; si un Hindou ou un Bramine cependant a été forcé à l'action qui l'a fait déchoir de son état, c'est aux savans Bramines à juger s'ils peuvent, sans blesser les loix, le rétablir, & quelquefois ils le rétablissent. Quant à la nourriture, quoique leurs loix les obligent à ne rien manger que ce qui est apprêté par eux-mêmes ou par d'autres de leur secte; ils peuvent quelquefois manger ce qui a été apprêté par d'autres que par des Bramines, mais seulement dans des circonstances extraordinaires, comme une maladie soudaine, ou après un long jeûne; & dans ces cas même, ils ne peuvent manger la nourriture apprêtée par d'autres mains, à moins qu'ils n'aient jeûné assez long-temps pour perdre les sens, & qu'ils ne reconnoissent point ceux qui leur donnent cette nourriture. Les Bra-

17 Mars 1781.

f

mines souffrent de grandes incommodités dans les voyages. Lorsque celui présent au Comité, quitta son pays, il s'embarqua à Bombay sur un vaisseau allant à Mocha ; il fut 27 jours dans la traversée ; pendant ce temps, il ne prit d'autre nourriture que celle qu'il avoit apportée à bord : elle consistoit en sucre candy, en fruits confits ; il ne mangea rien autre chose pendant toute la traversée, & son unique boisson fut l'eau dont il s'étoit pourvu dans de grandes bouteilles cachetées. Arrivé à Juda, le Gouverneur de la place, qui étoit un Mahométan, le logea dans une maison, ainsi que les deux Présés, mais il resta deux jours sans boire ni manger. Le Gouverneur lui envoya, pendant ces deux jours, quantité de vivres, & témoigna sa surprise de ce qu'il ne mangeoit point, les vivres étant bons & bien apprêtés. Le Bramine trouva heureusement un enfant qui entendoit sa langue, & le Gouverneur ayant été informé par lui des usages du Bramine, on lui dressa une tente, & on lui donna aussi-tôt tout ce dont il avoit besoin. En Angleterre, il s'est trouvé dans d'aussi grands embarras. Il n'a pu, par exemple, se servir d'aucun de nos feux ; il n'a pu rien emprêter à manger dans nos vases, ni se servir de nos ustensiles de cuisine ; il n'a pu faire de feu sur le carreau qu'après avoir étalé une certaine quantité de terre pour le dresser. — Les classes inférieures ont le plus grand respect pour les Bramines ; elles sacrifieroient leur vie plutôt que de les laisser insultés. Un Bramine est dans l'usage de se laver tous les jours, & il ne peut, pour aucune raison, s'en dispenser ; la meilleure manière est de se laver dans une rivière, mais s'il n'en a pas la facilité, il doit faire le mieux qu'il peut. Les gens du peuple regardent comme un honneur de boire l'eau dont un Bramine s'est servi ; celui qui étoit présent au Comité dit qu'il regarderoit lui-même comme un honneur, de boire de l'eau dans laquelle un Bramine savant se seroit lavé les pieds. Un Hollychor qui se serviroit

de l'eau avec laquelle un Bramine s'est lavé ; commettrait un acte impur. Un Bramine lavant , ou celui qui a la réputation de l'être , est plus considéré qu'une personne possédant de grands biens , quelque riche qu'elle soit. — Il est permis aux Bramines de s'intéresser dans le commerce , avec une restriction cependant qui est relative à certains articles de commerce , tels que le sel , le beurre fondu , toute espèce de liqueurs , & d'autres marchandises d'un moindre prix. — M. Rouse remercia le Bramine , & les Présés , au nom du Comité , de leur empressement à paroître devant lui , & de la manière obligeante avec laquelle ils lui avoient communiqué ces détails instructifs. Le Bramine se leva avec beaucoup de politesse , & dit que lui & les Présés étoient charmés de penser qu'ils avoient pu instruire le Comité de choses qui méritaient son attention , ou qui pussent être utiles au pays d'où ils venoient. — M. Rouse fut alors chargé de leur demander si le logement qu'ils habitoient étoit commode pour eux & tel qu'ils le desiroient. Le Bramine répondit qu'il ne l'étoit aucunement ; qu'ils étoient actuellement logés dans une partie éloignée de Islington , où ils ne pouvoient rien voir , & qu'il étoit fort incommode pour eux de venir de cet endroit en ville , à cause de l'éloignement ; que d'ailleurs on leur avoit dit que Londres n'étoit pas si froid , & qu'ils avoient grand besoin d'une maison à leur seul usage , où il y eût une cuisine en pierre ; qu'ils souffroient encore d'un autre inconvénient qui étoit de ne pouvoir sortir habillés comme ils étoient , sans attirer une foule de monde à leur suite. — M. Gregory promit d'en faire son rapport le jour même à la Cour des Directeurs , & le Chevalier William James se joignit à lui pour assurer le Comité qu'on auroit d'eux tout le soin convenable pendant leur séjour en Angleterre. — M. Dempster crut que la Compagnie méritoit quelque reproche pour ne l'a-

voir pas déjà fait. — Le Général Smith observa que ce seroit un foible objet de dépense pour la Compagnie , de les traiter avec une libéralité qui leur donnât une idée favorable de ce pays. — M. Burke fut d'avis qu'on leur louât une maison dans le voisinage de St. James ; & M. Montagu pensa qu'il étoit absolument nécessaire qu'ils eussent une voiture. — Le Bramine est un jeune homme d'une grande taille , fluet , & d'un extérieur prévenant. La langue qu'il parle , plaît à l'oreille , & demande une grande volubilité. Les deux Présés sont grands & de bonne mine. Le plus âgé a une très-belle physionomie. Il est passé en Europe pour faire valoir ses prétentions au Trône des Marattes. Tous trois portent des moustaches , mais le Bramine seul laisse croître sa barbe «.

F R A N C E.

De VERSAILLES , le 13 Mars.

Le Marquis de Vergennes , Ambassadeur du Roi , près la République de Venise , qui est de retour en cette Cour par congé , eut le 3 de ce mois l'honneur d'être présenté à S. M. par le Comte de Vergennes , Ministre & Secrétaire d'Etat au département des Affaires Etrangères.

Le 4 la Comtesse de Virieu & la Comtesse de Gain ont eu l'honneur d'être présentées à LL. MM. & à la Famille Royale , la première par la Vicomtesse de Virieu , & la seconde par la Vicomtesse de Pons.

L'Abbé Pezzana a eu l'honneur de présenter à la Reine les Tomes IV , V & VI de la nouvelle Edition des Œuvres de l'Abbé

Métastase. Cette Edition , dédiée à S. M. , est un superbe monument élevé à la gloire du Poète Italien. La beauté des Gravures , des caractères , du papier , le soin & la recherche typographiques , si nous pouvons nous exprimer ainsi , ne laissent rien à désirer. M. l'Abbé Pezzana n'a épargné ni travail , ni dépense , pour la rendre digne de l'Ecrivain célèbre dont il publie les Ouvrages , & de l'Auguste Souveraine , qui en a bien voulu agréer l'hommage ; le succès doit répondre à ses soins , qui se renouvellent & se multiplient à chaque livraison. La prochaine méritera encore de plus grands éloges ; tout le monde doit se réunir pour accueillir & encourager une entreprise qui fait beaucoup d'honneur à la Typographie Françoisse , & qui mérite d'être distinguée de toutes celles de ce genre (1).

De PARIS , le 13 Mars.

M. le Marquis de Castries est parti le 9 de ce mois pour Brest ; il est accompagné de 8 personnes , parmi lesquelles on compte 4 Maréchaux des Camps & Armées du Roi. Ce Ministre n'arrivera , dit-on , à Brest qu'à la fin de cette semaine , parce qu'il passe par Nantes , où il compte séjourner. M. de Guichen , qui devoit être du voyage , n'a

(1) Cette Edition se trouve chez Molini , rue du Jardin ; Durand , neveu , rue Galande , & Esprit au Palais Royal.

quitté Paris qu'hier, & il arrivera à Brest en même-tems que M. de Castries.

On écrit de ce Port que la flotte sera en état d'appareiller le 15 ; en ce cas le Ministre pourra la voir partir, à moins que l'approche de l'Equinoxe ne la retienne en rade jusques vers la fin de ce mois.

M. de la Motte-Piquet ayant accepté le commandement d'une division de l'Escadre aux ordres de M. de Grasse, il a pris congé du Roi le 4 de ce mois, & est parti pour Brest, où il se rendra à bord de l'*Auguste*, qu'il commande. M. de Grasse y étoit arrivé le 25 du mois dernier.

M. de Marin, Capitaine de vaisseau, a été fait Chef-d'escadre ; & M. le Chevalier de Grasse, Enseigne de vaisseau, obtient le commandement du cutter le *Lively*. M. le Chevalier de Rays qui a été fait Chef-d'escadre, a quitté le commandement du *Superbe*, qui passe à M. le Comte de Vaudreuil ; le *Citoyen* est donné à M. d'Ethy, l'*Artésien* à M. le Chevalier de Cardaillac, & M. de Saint-Césaire, Capitaine de vaisseau, est nommé Capitaine de pavillon de M. de Grasse ; M. de Vaugiraud est Major de l'armée, & M. de Cibon, Intendant. M. le Chevalier de Montluc, Lieutenant de vaisseau, commandant le *Sagittaire*, destiné à conduire à Rhode-Island M. le Comte de Barras. M. de la Peyrouse prendra le commandement de ce vaisseau à son arrivée à New-Port & rendra à M. de Montluc la frégate l'*Astrée* avec laquelle il est parti. M. de Grasse montera la *Ville de Paris* ; il a le brevet de Lieutenant-Général à prendre son rang dans la promotion, & le cordon rouge qu'il mettra lorsqu'il sera hors de la rade. Les frégates destinées à suivre cette escadre, sont la *Concorde*, commandée par M. de Tanouarn,

l'Aigrette , par M. de Langle , & la *Diligente* , par M. de Morremart , le cutter *l'Alert* , par M. de Chabon , le *Lively* , par le Chevalier de Grasse & un troisième.

On a reçu des lettres de M. de Monteil , en date du 6 Décembre ; elles confirment ce que l'on a dit de ce Commandant , après avoir réparé sa petite Escadre des légers dommages causés par l'ouragan , il a dû mettre à la voile pour la Havanne , où il va joindre D. Joseph Solano , pour l'accompagner dans une expédition qui intéresse les deux Nations. M. de Monteil , dans une lettre qu'il écrit à un Officier Général de la Marine , lui mande qu'il doit appareiller le 8 , & que cette expédition a Pensacola pour objet. Il laisse un vaisseau à St-Domingue & il va à la Havanne avec quatre.

Les lettres d'Espagne annonçoient que l'on n'y doutoit pas le 19 du mois dernier du départ de l'Amiral Darby ; l'Ambassadeur de cette Cour à celle de Lisbonne avoit écrit qu'un bâtiment , arrivé dans ce Port , avoit vu la flotte Angloise près du cap la Roque , & avoit compté 24 vaisseaux de ligne , plusieurs frégates & 44 transports. Cette lettre prouve que les Gazetiers ne doivent être trop blâmés lorsqu'ils donnent quelques fausses nouvelles , puisque l'on voit des Ambassadeurs & un peuple entier croire les rapports du premier Marin , qui vient leur débiter ce qu'il suppose ou ce

qu'il croit avoir vu. Elle prouve encore que le tems étoit très-beau à Cadix le 13 , & que l'ouragan qui , ce jour-là , a désolé le Nord , ne s'est pas étendu vers le Midi. Nous avons la même espérance à l'égard de l'ouragan du 27. Les papiers de Londres ont confirmé qu'il a causé beaucoup de mal à Portsmouth ; la plupart des vaisseaux ont tellement besoin de réparations , que cette grande Flotte ne pourra mettre en mer qu'après l'Equinoxe. Il paroît que cette tempête n'a exercé sa fureur que dans la Manche , & qu'à peine elle a été sensible à Brest.

« Le navire Suédois la *Charlotte* de Stockholm , Capitaine Suarte , chargé de plans en Saumon , partie de Londres le 14 Février dernier , fut forcé par les vents contraires de relâcher à Gravesand d'où il appareilla le 17 pour se rendre à Exter , où il devoit compléter son chargement pour Naples. Le 28 ce navire fut accueilli d'un coup de vent de N. N. O. si furieux , que sans aucunes voiles dehors , il a traversé le canal , & est venu se mettre si près de la côte , que perdant tout espoir de pouvoir s'en relever , le Capitaine tâcha de faire échouer son bâtiment , de façon que l'équipage composé de 7 personnes pût se sauver ; ce qui eut lieu en effet. Le lendemain 29 la *Charlotte* a été trouvée échouée sous la côte du Tot relevant de la terre d'Angleterre. Villeles-Murs , département de Fécamp. Il y a lieu de croire qu'on sauvera la cargaison ».

On apprend de Cherbourg que le 13 du mois dernier il y est arrivé un parlementaire , qui y a débarqué 665 prisonniers François. Le 26 un autre parlementaire , la *Mi-*

nerve, venant de Plimouth, arriva à Paimpol, où il débarqua 148 prisonniers, dont 9 Officiers de la Légion de Luxembourg.

» La frégate corsaire *Madame*, écrit-on de Granville, continue sa croisière avec le même succès. M. Langlois étoit à peine sorti de Morlaix où il avoit conduit sa dernière prise, qu'il eut le bonheur de faire amener le 11 Février, un gros cutter de 20 canons; au moment qu'il mettoit son canon à la mer pour l'amariner, il s'éleva un grain qui l'obligea de le rembarquer. Cependant depuis onze heures du matin jusqu'au soir, il tint l'ennemi sous le canon de sa frégate; mais dans la nuit le vent ayant augmenté & le portant trop près de la côte d'Angleterre, il jugea plus prudent de renoncer à cette capture & de forcer de voiles. Ce coup de vent dura jusqu'au 15, heureusement il n'a causé aucune avarie à la frégate. — Le 20 M. Langlois s'empara de l'*Albion*, corsaire de Bristol de 12 canons, 55 hommes qu'il expédia pour le premier port de France. Le 25 il enleva un autre corsaire de Cork, nommé le *Fame* de 8 canons, percé pour 14 & équipé de 65 hommes. Le mauvais tems ne lui ayant permis de prendre à son bord que 15 hommes de ce corsaire, & de n'y en mettre que 10, ces dix François pendant 3 jours ont contenu les 50 Anglois restant sur le corsaire que la frégate *Madame* a amené le 27 à Groix où elle a relâché. Elle a dû ressortir pour achever son heureuse croisière, qui jusqu'à présent fait le plus grand honneur à l'intelligence & à la bravoure de son Capitaine. — Le naufrage du *Mesnil* est bien confirmé; quand on considère le lieu, & le platia de roches sur lesquelles le vaisseau a été porté, il est inconcevable qu'il ait pu se sauver un seul homme; ce qui ajoute encore à l'habileté des manœuvres & à l'intelligence de M. Duclos-Guyot. Le Curé de la Paroisse de Carolles qui a donné

à cette occasion des preuves signalées de zèle , de générosité & d'humanité , est M. l'Abbé de Prevalon ».

M. Cazotte , commandant l'*Atlas* qui a naufragé sur les roches d'Ouessant , & non sur celles de l'isle de Molène , n'a point péri , comme il a été dit dans quelques papiers qui ont osé lui attribuer la perte de son vaisseau. Le Conseil de marine l'a pleinement justifié de cette imputation. On doit ajouter pour réparer d'autres erreurs commises à la même occasion , qu'il n'y a eu que 12 hommes perdus , & que M. Cazotte a ramené à Brest 270 hommes de son équipage.

Les soumissions & l'argent qu'on a reçus pour le dernier emprunt , se montent à 110 & même à 112 millions. Comme les particuliers seuls ont rempli cet emprunt , & que les Notaires & les Banquiers se verroient privés de l'avantage qu'il offre si l'on n'acceptoit pas les 50 millions pour lesquels ils ont souscrit , on dit qu'ils consentent à les placer à 9 pour cent. Il reste à savoir si M. Necker acceptera leur proposition.

M. Junker , Censeur Royal , est chargé par un des principaux Libraires d'Allemagne de traduire le *Compte rendu au Roi* par M. Necker. Cet Ouvrage important méritoit d'être traduit par un homme qui certainement ne le défigurera pas. Nous apprenons aussi qu'on le traduit actuellement en Anglois.

Parmi les inventions précieuses par les avantages d'utilité , d'agrément & de commodité qu'elles réunissent , en voici une qui mérite d'être distinguée , & que l'on nous saura gré de faire connoître.

Le Sieur Hérifson, Maître Arquebuser à Paris , rue du Bout-du-Monde , la deuxième porte cochère à droite en entrant par la rue Petit-Carreau, fabrique des Ressorts nouveaux de son invention , qui rendent les voitures si douces , que même en courant la poste , & dans les plus mauvais chemins , on peut y lire & y écrire sans fatigue. — L'usage de ces Ressorts vraiment élastiques , légers , d'une solidité à l'épreuve des chocs les plus violens , & ne perdant absolument rien de leur douceur quelques chargées que puissent être les voitures , sera très-économique , parce qu'ils ne fatiguent point du tout les trains des voitures , qui par conséquent ne seront sujets à aucune des réparations dispendieuses que nécessitent les Ressorts ordinaires ; ces nouveaux Ressorts qui ne pèsent pas 20 livres , épargnent beaucoup les chevaux en rendant les voitures bien plus légères , quoique plus solides : les personnes qui les acquerront , quelques jeunes qu'elles soient , & quelques voyages fatiguans qu'elles puissent faire , ne verront point diminuer la bonté de ces Ressorts qui ne sont sujets à aucun entretien ni réparations. — L'on verra tous les jours chez le Sieur Hérifson , une voiture montée sur ces nouveaux Ressorts dont il n'en délivrera aucuns sans avoir fait faire devant les acquéreurs , les mêmes épreuves & expériences qui sont détaillées au Procès verbal de rapport de M. M. les Commissaires de l'Académie Royale des Sciences , dont on prendra communication chez lui.

Parmi les détails que l'on a reçus des effets de l'ouragan du 13 Février dernier , en voici que l'on lit dans une lettre de Lille

en Flandres , & qui méritent d'être transcrits.

» Vers les quatre heures & un quart ce matin , le Baromètre étant au-dessous de 27 pouces d'élevation , la dilatation du Thermomètre au mercure de Réaumur entre 9 & 11 degrés , une colonne ou trombe de vent ayant pris une direction d'Ouest quart au Sud , à l'Est-quart de Nord-Est , & d'une largeur de 200 toises , se dirigea entre le Manège militaire de la porte de la Barre (dont un des coins fut enlevé) & l'Eglise du Collège de cette Ville. — Du Village de Wazemme , cette colonne d'air rasa la partie supérieure du parapet au dessus de la grille du haut , se jeta sur le faite de la Manufacture d'Indiennes du sieur Durot , renversa toute la couverture sur les maisons de la rue de l'Arcq , les endommagea beaucoup & rompit une partie du garde-fou du pont y attenant , quoique ce garde-fou fût de fer & donnât peu de prise au vent. La colonne se resserrant dans le canal en suivit les détours , acquit par ce moyen plus de force , & enleva la partie du toit de l'Arsenal du côté du Nord-Ouest , renversa tout le hangar de l'Arsenal sur les derrières des bâtimens de la Chambre des Comptes ; ce qui causa de grands dommages aux bâtimens voisins. Le vent continuant sa direction le long du Canal en faisant toujours de grands ravages , alla enlever les trois quarts du toit de l'Hôtel du Prince de Robec , jeta dans le jardin les débris de la charpente , & renversa tout un pan de muraille. Elle se dirigea ensuite sous la balustrade du clocher des Dominicains , l'abattit totalement à la gauche du chœur de leur Eglise ; & sa chute , avec celle des cloches qu'il renfermoit , écrasa un assez grand corps de bâtimens avec un tel fracas qu'on crut que c'étoit un tremblement de terre. Une grande partie de la couverture fut aussi enlevée à l'Ouest ; alors la direction de cette trombe changea vers

L'Est, fit du ravage dans les vitrages de l'Hôtel d'Avelin, renversa la guérite de la porte du heur Depon-le Roi, Directeur du Génie; enleva une partie du toit du Couvent des Ursulines, & continuant sa direction entre les Urbanistes & la Porte Saint-Maurice, alla renverser le Moulin appelé du Soleil-Levant & celui de la Louviere, situés sur le chemin de Roubaix. Tout l'espace compris entre le canal & la grille du haut de la Barre, offre un aspect semblable à celui qui seroit causé par un bombardement. Les maisons depuis le rempart jusqu'au dessus des Dominicains, dans la largeur de 200 toises, sont endommagées considérablement. La perte que cet ouragan, qui a duré dix heures de suite, a pû causer à toute cette Ville, ne peut encore s'évaluer; elle est sûrement considérable; celle du seul Couvent des Dominicains est estimée 30,000 livres «.

Les deux lettres suivantes dont l'objet est de rectifier un fait historique, appartiennent à notre Journal. Nous nous empressons de les transcrire conformément au vœu de M. le Baron d'Espagnac. Elles ne peuvent ajouter à la réputation justement méritée de l'Historien du Comte de Saxe; mais elles offrent une nouvelle preuve de son amour pour l'exactitude & la vérité.

« Oserai-je vous prier, M., de rendre publique la lettre ci-jointe qui m'a été écrite par M. de Tricaud, ancien Capitaine de Grenadiers, & Chevalier de St. Louis, à l'occasion d'une Note insérée dans mon Histoire du Maréchal de Saxe, & où il est question d'une action distinguée du Combat de Denain, que cet Officier réclame comme appartenant à son père; les preuves qu'il en donne, étant fondées, je ne saurois lui refuser de rectifier une citation que je n'ai rapportée que d'après l'envoi qui m'a été

fait; il est d'ailleurs vraisemblable que M. de Ligny, dont il est mention dans ma Note, aura concouru par sa bonne conduite à ôter au Comte d'Albermale, tous les moyens de s'échapper, d'où il sera résulté de la part de M. de Ligny fils, une méprise dans le fait, mais dont les circonstances auront été aussi honorables pour son père, que glorieuses pour M. de Tricaud, à qui le Comte d'Albermale rendit son épée, comme étant son prisonnier. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* LE BARON D'ESPAIGNAC.

La lettre de M. Tricaud, ancien Capitaine de Grenadiers, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St-Louis, adressée à M. le Baron d'Espagnac Lieutenant-Général des Armées du Roi & Gouverneur de l'Hôtel Royal des Invalides, est conçue ainsi :

» M., je me rappelle, avec bien du plaisir, le temps que j'ai eu l'honneur de vous voir, & de vous faire ma cour, lors de votre Commandement à Bourg; depuis ce temps, tout ce qui a été relatif à votre nom m'a extrêmement intéressé; ce qui a fait que je me suis procuré votre Histoire de Maurice, Comte de Saxe : me permettrez-vous de vous représenter que je suis peut-être le seul grevé dans ce Livre que tout le monde applaudit. Vous dites, M., page 348, en rapportant une action de M. de Ligny, à la note (1), actuellement Capitaine de Grenadiers du Régiment Provincial d'Autun. M. de Ligny son père, ancien Lieutenant-Colonel du Régiment d'Aginois, fit prisonnier, au combat de Denain, le Comte d'Albermale. Sa mère étoit fille de M. de Barre, Chef-d'Escadre des Armées navales, neveu de M. de Barre, Vice-Amiral, &c. Sans rien diminuer du mérite de ce brave Officier, vous me permettrez de vous dire que cette action ne lui appartient pas, & que vous n'avez pas été bien informé dans cette citation; toutes les histoires la donnent

à mon père , & j'ai sous mes yeux les preuves de ce que j'ai l'honneur de vous annoncer. — *Extrait du Journal historique sur les matières du tems , de Septembre 1712 , page 307.* Le camp de Denain , forcé par les François , M. d'Albermale fut arrêté prisonnier par un jeune Capitaine du Régiment Lyonois , nommé M. de Tricaud , qui le mena d'abord au Lieutenant-Colonel du même Régiment , qui étoit son oncle. M. d'Albermale lui remit son épée. Page 212 , même Mémoire , le Marquis de Tourville y fut tué , le Comte de Meuse eut une balle dans la cuisse , le Chevalier de Tessé une contusion à la tête. M. de Tricaud , Brigadier des Armées du Roi , eut un cheval tué sous lui , comme il entrait des premiers dans les retranchemens , fit prisonnier le Comte d'Albermale , comme on l'a déjà dit , il lui remit son épée ; le lendemain ce Général le remercia de l'avoir tiré des mains & de la fureur du soldat. — *Extrait de l'Histoire de Louis XIV , par M. de Quincy , Brigadier des Armées du Roi , tome VII , page 72.* Attaque de Denain ; prise du Général Albermale. Le Comte d'Albermale & les autres Officiers - Généraux des ennemis firent tout leur possible pour rallier leurs troupes ; celles du centre , & celles de l'aîle gauche où étoit le Comte de Dhana & le Comte de Nassau Voudembourg , n'en ayant pu venir à bout , étant séparés des autres troupes , le Comte d'Albermale sâcha de mener quelques régimens de la droite au village de Denain pour les porter entre les maisons & dans l'Abbaye , espérant y tenir assez long-temps pour que le Prince Eugène le vînt secourir ; mais lorsqu'il se croyoit suivi , il se trouva presque seul , & fut fait prisonnier par M. Tricaud , Capitaine au Régiment Lyonois , qui le mena d'abord à son oncle , Lieutenant-Colonel de ce Régiment , Brigadier des Armées du Roi , auquel M. d'Albermale donna son épée. — Vous voyez , M. , que j'ai grande

raison , après toutes les preuves que j'ai l'honneur de vous citer , & que je vous prie d'éclairer par vous-même , de réclamer une action qui appartient à ma famille ; vous sentez combien un Gentilhomme est jaloux de ne pas laisser passer à d'autres la gloire que les ancêtres se sont acquis. Mon fils , Lieutenant au Régiment Lyonois , où il est la cinq ou sixième génération sans interruption , se joint à moi pour vous supplier de vouloir bien avoir la bonté de rectifier l'erreur qui s'est glissée dans votre livre , & de faire insérer cette Note dans le Mercure de France. Je compte trop sur vos sentimens d'honneur & d'équité pour douter que vous me refusiez cette justice & cette grace & celle de vous assurer du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être ,
 &c. DE TRICAUD «.

De BRUXELLES , le 13 Mars.

ON mande de la Haye que le 1^{er} de ce mois le Prince de Gallitzin a présenté aux Etats-Généraux le Mémoire suivant.

« H. & P. S. , aussi-tot que S. M. l'Impératrice fut instruite du départ subit de la Haye de l'Ambassadeur de S. M. B. auprès de V. H. P. , S. M. guidée par les sentimens d'amitié & de bienveillance qu'Elle professe envers les deux Puissances , n'a pas attendu d'éclaircissemens ultérieurs sur les suites que pourroit produire une démarche aussi alarmante pour leur tranquillité & leur bien-être réciproques , pour faire faire par son Ministre à la Cour de Londres les représentations les plus pressantes , afin de la détourner , s'il étoit possible , d'en venir à des voies de fait , & la porter plutôt à préférer celles de la douceur & de la conciliation , s'offrant d'y coopérer en tout ce qui pourra dépendre d'Elle. Quoique S. M. n'ait pas encore eu le tems de recevoir la réponse de la Cour de

Londres, Elle a cependant lieu de présumer, que ces insinuations y auront été accueillies avec plaisir. Dans cette confiance, l'Impératrice ne balance point à donner une nouvelle preuve de ses intentions salutaires en faveur de la réunion de ces deux Etats, qu'Elle affectionne également ; & qu'Elle a vu depuis si long-tems vivre ensemble dans l'intelligence la plus parfaite & la plus naturelle à leurs intérêts respectifs, en leur proposant formellement ses bons offices & la médiation, pour arrêter & faire cesser entièrement la discorde & la guerre qui viennent d'éclater entre eux. — Tandis que M. de Simolin, Ministre de l'Impératrice à la Cour de Londres, s'acquitte des ordres qu'Elle vient de lui donner sur cet objet, le Soussigné a l'honneur de remplir de son côté la même tâche auprès de L. H. P., & de les assurer du zèle & de l'empressement, avec lesquels il désireroit travailler au rétablissement du repos & de la tranquillité de leur Etat. Le désintéressement, l'impartialité, & les vues de bienfaisance générale, qui ont imprimé leur sceau à toutes les actions de S. M. I., président également à celle-ci. — La sagesse & la prudence de V. H. P. sauront lui reconnoître ces augustes caractères & dicteront la réponse que le Soussigné aura à lui rendre sur l'exécution de ses ordres.

Ce Mémoire a été reçu avec beaucoup de reconnaissance ; il a même fait une si vive sensation que les actions de la Compagnie des Indes ont monté de 20 & même de 30 pour 100.

La lettre suivante qui nous a été adressée de Londres, présente, sur une anecdote que nous avons déjà indiquée, quelques détails qui peuvent amuser nos Lecteurs, & que nous transcrivons à ce titre.

J'imagine, M., que vous aurez quelque plaisir de faire part à vos lecteurs d'un événement que je vais vous apprendre : il s'agit à la fois du jeune Vestris & du Parlement d'Angleterre : l'histoire d'un jeune danseur de l'Opéra de Paris sera mêlée désormais aux annales de la constitution de la Grande-Bretagne. Vos nouvelles de Londres sont communément assez extraordinaires, mais vous conviendrez, je crois, M., qu'elles sont rarement aussi gaies. Je cours vite à mon histoire. — Lundi dernier, 19 Février, le fameux Orateur Burke, le Démosthène de l'Athène Britannique, a présenté à la Chambre des Communes son fameux bill économique qui, dans ce moment, est sans contredit l'affaire la plus importante dont elle puisse s'occuper; il a proposé que lecture en fût faite jeudi 22. Le Lord Nugent, qui est très-bon patriote sans doute, & qui, en cette qualité, ne manque pas une séance à la Chambre; mais qui, d'un autre côté, est très-bon Musicien, & en cette qualité grand amateur de l'Opéra, a changé presque de couleur, en voyant choisir, pour cette grande affaire, un jour fixé depuis long-tems pour une représentation au bénéfice du jeune Vestris. Il n'étoit guère convenable à la majesté des représentans du peuple Anglois, de différer une séance du Parlement pour une séance de l'Opéra; mais il paroïssoit plus dur encore de manquer une séance de l'Opéra pour une séance du Parlement. Que faire?... Quel parti prendre?... Il falloit se décider sur le champ; il imagina un moyen qui mettoit à couvert la dignité d'un Membre de la Chambre des Communes; il observa que le mercredi, veille du jour proposé, étoit destiné au jeune Général ordonné pour faire descendre la bénédiction du Ciel sur les armes Britanniques, & qu'il n'y avoit point assez d'espace de ce jour d'abstinence & d'austérité à celui où on vouloit agiter une affaire aussi importante; qu'ainsi il opinoit pour que la lecture du bill fût différée à huitaine. Tant

d'austérité dans un homme fou de l'Opéra , ne pouvoit guère en imposer au Démosthène Anglois ; & c'étoit un beau sujet de plaisanterie pour M. Burke : ce n'est pas le jour de jeûne , lui dit-il , en jouant sur le mot Anglois (*fasting-day*) , mais le jour de réjouissance , [*feasting-day*) qui vous fait combattre ma motion. Sans doute , ajouta-t-il , la séance du Parlement feroit trop de tort au Danseur François , & les besoins du jeune Vestris méritent bien d'être considérés autant que les besoins de la Nation Angloise. Mais on peut concilier ces grands intérêts sans en sacrifier aucun : je propose la suppression de plusieurs places dans mon bill ; il n'y a qu'à donner au jeune Vestris le revenu de l'une de ces places. Malgré cette excellente plaisanterie , on fut aux voix , & la proposition du Lord Nugent , l'emporta de 33 sur celle de M. Burke.

Ainsi il va être consigné dans les annales de l'histoire de l'Angleterre que les séances de la plus auguste assemblée du monde ont été suspendues & différées , lorsqu'il s'agissoit des affaires les plus importantes du Royaume , & dans le moment de la crise la plus terrible où il se soit trouvé depuis plusieurs siècles : & pour quel grand objet !.... pour voir danser une chacone !.... — Les Anglois , vous le savez , M. , ne sont d'accord sur rien ; ils disputent sur leur plaisir comme sur leurs affaires , sur les combats de leurs coqs comme sur le pouvoir de leurs Rois : il étoit réservé au jeune Vestris de réunir une fois la Nation entière dans le même sentiment. Il n'y a qu'une voix en sa faveur , ou plutôt qu'un cri ; car il ne faut pas croire que les Anglois , & les Angloises sur-tout , ne sachent pas , au besoin , crier les sensations qu'elles éprouvent. Les Dames de Londres commencent à avoir des nerfs , comme celles de Paris ont des chapeaux Anglois. Il ne seroit pas étonnant qu'elles parvinssent bientôt à avoir des vapeurs : ainsi vous voyez , M. , qu'elles ne sont pas mal avancées. Mais reve-

nons à Vestris.... Son bénéfice annoncé pour Jeudi.... De ce moment toutes les loges retenues & les places payées une guinée, quoiqu'elles n'en coûtent ordinairement que la moitié; le pere & le fils ne pouvoient suffire à distribuer des billets; enfin, on estime que ce bénéfice lui a valu 1200 guinées. Une si grande fortune devoit lui faire craindre quelques revers; mais qui eût cru que le Dieu de la danse dût être exposé jamais à être chassé du théâtre à coups de pommes & d'oranges? C'est pourtant ce qui lui est arrivé au moment même où on l'élevoit le plus jusqu'au ciel: on lui persuada d'annoncer dans les papiers publics que les secondes places seroient au même prix que les premières: or, Jacques Rosbiff, qui n'aime pas la réforme, & qui ne se soucie pas de voir un Saltimbanque, né rue du hasard, venir changer les us & coutumes nationales, a pris de l'humeur; & par le même canal des papiers de nouvelles, on lui a adressé certains petits paragraphes, où on lui disoit, d'une manière un peu crue, qu'il avoit tort; & même pour qu'il n'en prétendît pas cause d'ignorance, on le lui dit en françois. Vous ne serez pas fâché de trouver ici une de ces lettres bénignes; vous verrez comme les Anglois s'y prennent, quand ils donnent un conseil d'ami; le voici en original: » L'Opéra de Jeudi prochain est annoncé dans le *Morning Chronicle* & dans le *Morning Post* de ce jour; mais l'un indique le prix des premières galeries à 5 sols, & l'autre à 10 sols 6 deniers. Lequel faut-il croire, Monsieur? L'un & l'autre n'ont écrit sans doute que d'après vos intentions, mais il me paroît qu'elles sont un peu équivoques. Je suppose bien que votre avidité vous fera déclarer pour le *Morning Post*; mais pensez-vous que les bourses Angloises souscriront à cette avidité, & que le point d'honneur des Bretons souffrira qu'un faiseur de gambades, tout habile qu'il soit dans son art, leur fasse la loi, & intro-

duise des usages qui n'ont jamais existé sur aucun Théâtre de Londres ? Non , mon petit ami , sachez que *gli Inglesi non sono de' minchioni* , & que si , contre toutes les règles du théâtre , contre tous les droits du public , contre toute bienéance , on s'avise de leur refuser l'entrée des premières galeries pour 5 sols , ils se soumettront à l'imposition , mais ce sera , pour au premier entechat que vous ferez , vous mettre hors d'état d'en faire un second , par une volée de cailloux qui pleuvra sur vos jarrêts : c'est de quoi vous avertit en bon François , afin que vous n'en prétendiez cause d'ignorance , une société d'Anglois pacifiques ; qui cependant peuvent chacun d'eux se dire avec autant de vérité que votre Serviteur. *Signé UN CERVEAU BRULÉ.*

— Dans l'intervalle , quelques mécontents , car qui n'en fait pas ? . . des envieux , qui dans la prospérité n'en rencontre ? . . . répandirent des bruits sourds , faux , sans doute , mais fâcheux : & l'un disoit , M. Vestris est aussi trop ridicule , il se croit un grand homme , parce qu'il est un grand danseur. L'autre plus vif disoit tout uniment , cet homme est un fat ; il avoit paru au bal de la Cour le jour de l'anniversaire de la naissance de la Reine ; dès le lendemain tous les papiers avoient fulminé contre cette liberté : on imprimoit que Vestris ne devoit paroître dans un bal de la Cour , que lorsque ce bal étoit celui de *Ninette à la Cour*. Enfin , c'est le sort des grands talens d'être sifflés & adorés en même - temps ; l'envie étoit sous les armes. — Ce jeudi tant attendu arrive , le Haymarket se trouve rempli de carrosses & de gens à pied plus de deux heures avant qu'on ouvre les portes. Des femmes très-parées , qui pour être plus près de la porte , étoient descendues de leurs carrosses , passoient ce temps - là les pieds dans la boue , exposées même à la pluie qui survint , balottées & jetées par la foule , comme dans le flux & reflux des parterres de vos Spectacles. Enfin , on ouvre les portes . . .

on se bat , on se pousse , on se vole , on crie au meurtre , &c. &c. Il n'y a point d'exemple d'un tel vacarme , même dans l'Histoire de l'Angleterre. La toile se lève , on voit le Théâtre plein de monde , alors le tapage redouble encore , & il a duré depuis sept heures jusqu'à dix sans qu'on ait pu commencer l'Opéra. Les Acteurs sifflés , chassés à coups de pommes. Le pauvre petit Vestris a paru deux fois avec un Interprète. . . . Deux fois sifflé & deux fois renvoyé à coups de pelures d'oranges ; bientôt on brise tout ce qui se trouve sous la main , & l'on fait voler les bancs sur le théâtre ; les femmes jettent des cris d'effroi : on leur crie de sortir ; un moment de plus tout étoit perdu , & il seroit arrivé des malheurs affreux ; enfin un homme comme il faut , Membre du Parlement (M. Witworth) a amené avec lui , pour la troisième fois , le jeune Vestris sur le bord du théâtre , & a dit , en Anglois : *MM. , M. Vestris me prie de vous dire qu'il est au désespoir de l'article qu'on lui a fait mettre dans les papiers , qu'il est étranger dans ce pays-ci , & qu'il n'en fait pas les usages. . . .* A ces mots , il a été interrompu par un brouhaha général ; les siffleurs ont recommencé , & on n'a pas voulu entendre la fin du compliment. Heureusement ce M. avoit beaucoup de fermeté & de présence d'esprit ; il a fait signe qu'il avoit encore quelque chose à dire , on l'a écouté ; comme on avoit refusé son excuse , en disant que ce n'étoit pas là la raison. . . . *Pardieu , dit-il , je viens moi-même des galeries demander le sujet des plaintes , & ce qu'on exigeoit en réparation ; vous m'avez dit , vous-même , qu'on étoit irrité de l'article mis dans les papiers par M. Vestris , & que s'il vouloit faire des excuses , on seroit content. Le voilà & je vous les fais de sa part. . . .* Le pauvre petit Auguste s'est confondu en révérences , est demeuré prosterné la valeur de cinq minutes ; on a été obligé de lui dire de se relever ; tout le monde a crié : *bravo ,*

bravo, avec beaucoup d'applaudissement, & on a continué, ou plutôt commencé, ou plutôt achevé l'Opéra, dont on n'a dit que le deuxième acte. Le reste s'est fort bien passé; dès ce moment on a été tranquille, on a laissé le Théâtre plein de monde, & le Ballet de *Ninette* a été aussi bien exécuté qu'il pouvoit l'être, avec cet embarras qui obligeoit de baisser la toile toutes les fois qu'on vouloit faire un changement de décoration. Lorsque Vestris a paru, il a fait plusieurs belles révérences, & a été applaudi; mais après la danse, il a remporté tous les suffrages, & a fait convenir qu'un tel père méritoit d'avoir un tel fils «.

PRÉCIS DES GAZETTES ANGL., du 8 Mars.

On n'a aucunes nouvelles de l'état de l'escadre à Portsmouth, quoique les Gazettes dans un article daté de ce port le 4 Mars, disent que le *Prothée* de 64 canons va être mis en carène. C'est celui qui avoit été jetté à la côte. — On voit par des lettres de divers endroits voisins de Portsmouth que l'ouragan y a fait les plus terribles dégâts, & il est aisé d'en inférer tout ce que l'escadre qui étoit en rade a dû souffrir. Le vent étoit encore contraire le 6. Le *Romney* de 50 canons, Commodore Johnstone avoit mis signal pour la flotte Indienne & pour les bâtimens de transports de son expédition secrète. — Le Gouvernement a reçu des nouvelles fâcheuses par le navire le *Commerce* parti de New-York le 2 Février, ayant manqué la flotte qui a appareillé de New-York le 27 Janvier. — Le 28 Janvier trois des vaisseaux François de Rhode-Island, l'un desquels a été reconnu pour être l'*Ardent*, partirent soudain de cette station. Aussi-tôt l'Amiral Graves fit appareiller deux vaisseaux de ligne & un de 50 canons de l'escadre à ses ordres, mais plus vraisemblablement appareilla avec son escadre entière de 8 vaisseaux de ligne & 2 de 50 canons. Il survint aussi-tôt un grain des plus violens, & en doublant la pointe de Montock, à l'extrémité orientale de

Lough-Island, le *Bedford* de 74 & l'*Adamant* de 50 perdirent leurs mâts, & le *Culloden* de 74 fut jeté à la côte & entièrement perdu. On n'a pu sauver que la moitié de l'équipage & le Sieur Balfour Capitaine. L'*America* de 64 est rentré demâté à New-York, & on étoit inquiet de deux autres vaisseaux de ligne. Cette énumération fait bien voir que l'escadre entière s'étoit mise à la poursuite des trois vaisseaux François. On étoit persuadé à New-York que la division Française partie de Rhode-Island, alloit à la Chesapeak pour soutenir les Virginiens attaqués par les Généraux Philips & Arnold. Comme il ne paroît point qu'ils aient souffert du coup de vent, on étoit très-inquiet pour ce Corps d'armée Angloise qui pourra être détruit avant qu'on ait pu y envoyer des secours. On avoit déjà de grandes inquiétudes sur le succès de cette expédition contre laquelle marchaient de gros corps d'Américains commandés par le Général Nelson. — Un paquebot arrivé de la Jamaïque a confirmé la perte du *Thunderer* de 74 canons, dont il ne s'est sauvé qu'un seul homme. — Le 5 un grand nombre de navires a appareillé des Dunes pour Portsmouth sous le convoi de l'*Annibal* de 50 canons. Le 7 Mars, Mylord North a fait passer son projet d'emprunt à la pluralité de 58, savoir 169 contre 111. Il sera de 12 millions sterling, & consistera en annuités à 3 pour 100 & à 4 pour 100 avec une loterie. La prime pour les prêteurs est de 5 liv. 10 s. sterl., les annuelles à 3 pour 100 étant à 5 1 8 c. La totalité du subside est de 21 millions, 380 mille livres. Il s'expliquera dans une autre séance sur les nouveaux impôts qui seront le gage de cet emprunt. — Les fonds sont baissés comme on l'avoit annoncé, tous les bruits sur un prochain arrangement, soit avec la Hollande, soit avec l'Espagne, levés pour procurer une hausse factice, s'étant évanouis. Les 3 pour 100 consolidés sont retombés de 59 un quart à 57 3 quarts. La banque & l'Inde sans prix fixe.



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 1er. Février.

LE 27 du mois dernier une des femmes du Grand-Seigneur accoucha d'une Princesse qui a été nommée Sultane Melek. Le lendemain on lança à l'eau une grande frégate en présence de S. H. & des principaux Officiers du serrail.

L'Internonce de la Cour de Vienne a fait célébrer le 26 du mois dernier à Pera, dans l'Eglise de la nation Allemande, un service solennel pour le repos de l'ame de feu l'Impératrice Reine; tous les Ambassadeurs & Ministres des Cours étrangères y assistèrent; l'Archevêque de Theodosiopol prononça l'Oraison funèbre de cette Princesse. Aujourd'hui ce Ministre a eu une audience publique du Grand-Visir, dans laquelle il lui a remis ses lettres de notification, & a été revêtu d'une superbe pelisse de martre zibeline; on a distribué à ceux qui composoient sa suite deux pelisses

24 Mars 1781.

8

d'hermine , trois kerekes & plusieurs casse-
rans.

La santé du Grand-Visir est toujours fort chancelante. Ceux qui sont à portée d'être le mieux instruits de son état désespèrent de son rétablissement. Abdoulresack , Bacha , ci-devant Reys-Effendi , vient de mourir après une courte maladie.

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE, le 12 Février.

LA Cour est décidée à tenir l'été prochain 4 vaisseaux de guerre & 2 frégates dans le Sund , à renforcer la garnison du Château & à en augmenter l'artillerie. Le but de ces dispositions est sans doute de se mettre en état de maintenir plus sûrement & de faire respecter la neutralité dans ces parages , s'il arrive , comme on l'a déjà vu plusieurs fois , des chocs sanglans trop près de nos côtes & dans nos eaux entre les navires des diverses Puissances belligérantes.

P O L O G N E.

De VARSOVIE, le 21 Février.

LE Comte de Rzewuski , Maréchal de la Cour , doit se rendre le mois prochain à Grodno ; & il paroît que les obstacles suscités jusqu'à présent à son départ , par M. de Tyszenhausen , Trésorier de la Cour de Lithuanie , ne le suspendront plus.

On apprend de Pétersbourg que le Comte de Branicki , Grand-Général de la Pologne , y est arrivé à la fin du mois dernier , & qu'il y a été présenté à S. M. I. avec les jeunes Seigneurs Polonois qui l'ont accompagné. L'objet de son voyage est , dit-on , d'obtenir la main de la nièce du Prince Potemkin.

A L L E M A G N E.

De V I E N N E , le 22 Février.

L'EMPEREUR a nommé la Grande-Duchesse de Toscane , Grande-Maitresse de l'Ordre de la Croix étoilée. C'est désormais à cette Princesse que s'adresseront les Dames qui aspireront à être décorées des marques de cet Ordre.

Les équipages de l'Archiduchesse Christine & du Duc de Saxe Teschen son époux , sont en route pour Bruxelles. LL. AA. RR. partiront au commencement du mois prochain. On croit que vers le même tems les autres Archiduchesses prendront le chemin de leurs résidences respectives. Leur éloignement ne laissera pas de causer dans cette Capitale un vuide qui s'y fera sentir.

Conformément aux ordres de l'Empereur , on s'occupe avec beaucoup de soin de divers arrangemens économiques. Les dépenses de la Cour diminuent pareillement. On a vendu entre autres quelques centaines de chevaux & de mulets ; & on a envoyé en Bohême un nombre de beaux

étalons pour le service des Haras de ce Royaume. On a choisi sur les chevaux d'attelage, les plus beaux, qui sont destinés, dit-on, à l'Impératrice de Russie à qui l'Empereur en fait présent.

Une personne de considération ayant sollicité S. M. I. de vouloir bien employer son autorité pour la faire payer d'une dette de jeu, dont elle n'avoit pu se faire rendre raison en portant sa demande devant les Tribunaux, n'en a reçu qu'un refus. L'Empereur a fait passer au contraire à tous les Tribunaux des Etats héréditaires l'ordre précis de ne contraindre à l'avenir personne au paiement des dettes de cette nature.

De R A T I S B O N N E , le 6 Mars.

On dit que les Cours de Munich & de Mayence ont dessein de proposer à la prochaine assemblée des Etats du Cercle du Haut & du Bas-Rhin, un Règlement relatif aux Enrôlemens étrangers. Par ce Règlement, ajoute-t-on, les Etats doivent s'engager à n'en permettre aucun autre dans leur Pays que ceux qui se feront au nom & pour le service des Etats de l'Empire.

On vient de distribuer ici un Mémoire imprimé, contenant neuf griefs, pour justifier le recours que le Margrave régnant de Bade va prendre à la Diète de l'Empire, concernant les mandats du Conseil Aulique contre sa Maison, en faveur de quelques Citoyens de Bade, de la Religion Catholi-

que. Indépendamment du Traité de Westphalie , il s'appuie des Constitutions du Pays ; & il représente en même-tems les suites que de pareils mandats peuvent avoir relativement à l'obéissance des Peuples , trop souvent disposés à méconnoître l'autorité de leurs Souverains.

Les lettres de Vienne parlent d'une manière plus positive du voyage que l'on espère que le Grand-Duc de Russie y fera au Printems prochain. On dit qu'après y avoir séjourné quelque tems , ce Prince ira visiter l'Italie , d'où il retournera en Russie par la France , la Hollande & le Danemarck.

ESPAGNE.

De CADIX , le 20. Février.

ON ne comptoit guère sur l'avis qu'on avoit reçu il y a quelques jours de Lisbonne , relativement à l'approche de la flotte Angloise ; mais cela n'empêche pas que nous ne soyons affligés qu'il soit faux , tant nous désirons que D. Louis de Cordova rencontre l'armée ennemie. Nous n'avons aucune nouvelle de la nôtre depuis 8 jours. Elle aura sans doute quitté sa première station pour s'étendre à l'ouest : depuis sa sortie jusqu'à ce moment le tems a été très-favorable à ses évolutions ; le vent , constamment à l'est , n'a passé qu'un seul jour à l'ouest , c'étoit le 11. On nous annonce le départ de la flotte

Angloise pour la fin de ce mois ; nous faisons des vœux pour que le vent la favorise & la mette bientôt en présence de la nôtre. Ce souhait est général dans toute la Monarchie , tant on a de la confiance en D. Louis de Cordova ; & on peut assurer d'avance que la nôtre se battra bien : elle est supérieurement armée , composée de 3 vaisseaux à 3 ponts , un de 94 canons , à 2 ponts seulement , 11 de 80 , 13 de 74 , 2 de 64. Les combats particuliers de nos frégates , & la gloire que nos jeunes Capitaines ont acquise , ont rempli d'ardeur tous nos Officiers qui n'attendent que l'occasion de se distinguer. Tout nous prouve qu'à la première rencontre le choc sera rude & décisif. De bons marins étrangers , qui ont vu notre flotte , lui rendent cette justice ; ils pensent qu'à forces égales , & par un beau tems , elle doit vaincre : nos vaisseaux sont des forteresses que le canon peut à peine entamer ; & s'il faut peu manœuvrer , les équipages sont assez nombreux & assez exercés pour pouvoir être réduits à moitié , sans être obligés de succomber.

Nous n'avons point de nouvelles du camp. Il est entré sur la fin du mois dernier dans Gibraltar quelques bâtimens chargés de provisions ; ils ont sans doute soulagé un peu la garnison ; mais ce secours est bien loin d'être proportionné à ses besoins & ne sauroit durer long-tems. Ceux qui sont at-

tendus d'Angleterre ne sauroient être plus pressans. Leur arrivée est au moins douteuse tant que notre flotte tiendra la mer ; il est à craindre que les Anglois , s'ils ne sont pas encore partis , attendent le tems de l'Equinoxe , qui la ramènera dans nos Ports , & qu'ils essayent de profiter de ce tems pour ravitailler Gibraltar.

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 10 Mars.

LA Cour n'a publié aucune des nouvelles fâcheuses qu'elle a reçues de New-Yorck, par le *Blenheim*, bâtiment armé, Capitaine Miller, parti de ce Port le 27 Janvier. Le *Commerce*, qui faisoit partie de la flotte qui avoit appareillé avec le *Blenheim*, & que les vents ont dispersée, a instruit le public de ce que l'on vouloit lui cacher. Il résulte des dommages qu'ont essuyé les vaisseaux, qu'on avoit envoyés à la suite des 3 vaisseaux de ligne François, sortis de New-Port, que nous n'avons plus la supériorité dans ces mers. Il paroît que la division envoyée par l'Amiral Arbuthnot consistoit dans la plus grande partie de son Escadre, puisqu'on compte le *Culloden*, de 74, perdu, le *Bedfort*, l'*Adamant* & l'*America*, démâtés, & 2 autres qu'on n'a point encore revus & dont le sort inquiète. On a commencé par se flatter que les trois vaisseaux François

autoient également souffert ; mais on a lieu de croire qu'ils sont arrivés avant le coup de vent dans la Chesapeak , où il paroît qu'ils ont porté des troupes pour soutenir les Virginiens contre les Généraux Philips & Arnold ; ce qui ajoute à nos inquiétudes , sur le sort de la division de notre armée , chargée de cette expédition , c'est que l'on fait qu'après le coup de vent M. Destouches , qui commande l'Escadre Française depuis la mort de M. de Ternay , a profité du moment pour quitter Rhode Island , & se rendre aussi dans la Chesapeak , pendant que l'on s'occupe à réparer nos vaisseaux.

Le même bâtiment qui a apporté ces nouvelles , nous a procuré aussi les arrêtés suivans du Congrès , en date du 13 Janvier.

Le Congrès prenant en considération les services éminens rendus aux Etats-Unis par le Brigadier-Général Sumpter , de la Caroline Méridionale , à la tête d'un corps de Milice volontaire de cet Etat & des Etats voisins , particulièrement dans la victoire remportée sur l'ennemi à Hanging-Rock , le 6 Août. — Dans la défaite du Major Weimys & corps d'Infanterie Angloise & de dragons , sous son commandement à la rivière Broad , le 9 Novembre , dans laquelle ledit Major fut fait prisonnier. — Et dans l'action du 20 Novembre dernier , où le Lieutenant Colonel Tarleton fut repoussé à Black Storck , sur la rivière Tyger ; dans chacune desquelles actions la bravoure & la conduite militaire , ainsi que le courage & la confiance de ses troupes se manifestèrent hautement.

Arrêté qu'il soit fait des remerciemens de la part du Congrès au Brigadier Général Sumpter & à

la susdite milice, pour ces preuves réitérées de leur patriotisme, de leur bravoure & de leur conduite militaire, qui leur donnent les plus justes titres à l'estime & à la confiance de leur pays.

On se rappelle le compte que la Gazette de la Cour rendit le 17 Février dernier de cette même affaire. Elle affirmoit que le Colonel Tarleton avoit fait fuir les ennemis avec perte sur la rivière, que Sumpter avoit été dangereusement blessé, que 3 Colonels Américains avoient été tués, & qu'ils avoient eu environ 120 hommes tués ou blessés. Ces arrêtés font voir jusqu'à quel point on doit compter sur les relations de la Cour.

Elle a également gardé le silence sur la perte du *Thunderer*, confirmée par les dernières lettres de la Jamaïque, qui ajoutent qu'il ne s'en est sauvé qu'un seul homme.

» Les mêmes lettres nous apprennent que non-seulement notre expédition sur le continent, a manqué totalement, mais que par l'insalubrité du climat, par les tempêtes, les fatigues, les besoins de toute espèce, &c., il n'en est revenu que 17 soldats sur 1700 qui y avoient été envoyés & 3 Officiers sur le nombre de 17. Nous sommes ravis de savoir que dans ce nombre heureux de trois, sont les fils du Lord Harrington & du Lord Southampton. — La frégate le *Diamond* Capitaine Forster, est arrivée de S. Juan à la Jamaïque, ayant perdu presque tout son équipage. — Le 93^e régiment, Colonel Mac Cronick & le 88^e, Colonel Dalrymple, qui étoient arrivés à la Jamaïque dans le mois de Novembre de l'année dernière, sont épuisés par les maladies, que les soldats ont été

incorporés dans le bataillon de Dalling du 60^e dans le deuxième bataillon du 79^e, & que les Officiers reviennent en Angleterre pour recruter ».

On apprend par les dernières nouvelles de l'Inde que le vaisseau de ligne le *Superbe* avoit perdu beaucoup de son monde par les maladies, ainsi que quelques autres vaisseaux de cette Escadre, mais que les équipages commençoient à se rétablir quand la flotte qui est arrivée ici est partie.

Le sieur Charles Logie, ci devant Consul-Général de S. M. à Maroc, est arrivé le 5 à Londres, avec des dépêches du Gouverneur Elliot, pour le Secrétaire d'Etat & le Bureau de l'Amirauté : elles portent en substance que la garnison de Gibraltar jouit de la plus parfaite santé & témoigne la plus grande ardeur, & qu'on n'a pas la moindre inquiétude du feu des lignes Espagnoles. Il est arrivé à Falmouth sur le corsaire *l'Entreprise*. — M. Logie ne s'est sauvé de Maroc que par une espèce de miracle, les Maures l'ayant cherché avec le plus grand soin sur le vaisseau à bord duquel il s'étoit embarqué pour se rendre à Gibraltar. Il a été forcé de mettre tant de précipitation & de diligence dans sa fuite, que sa femme (Madame Logie), est tombée deux fois de cheval pendant la route. Avant son départ, l'Empereur gagné par les présens de la Cour d'Espagne, avoit menacé les habitans de Tanger des plus terribles effets de son ressentiment, s'ils avoient la moindre liaison avec les Anglois. C'est même par son ordre que cinquante des principaux habitans de la Ville se sont rendus à la maison du Consul, pour l'insulter de la manière la plus révoltante. Après avoir demandé & obtenu une audience, ils sont entrés l'un après l'autre dans l'appartement de M. Logie, où ils lui ont craché au visage, lui mettant le poignard à la gor-

ge , & lui donnant les noms les plus infâmes. M. Løgie dit qu'il y a la plus grande disette de bled dans le Royaume de Maroc , où il n'a pas plu depuis trois ans. — Voila donc enfin , observe un de nos papiers , l'Afrique déclarée ouvertement contre nous. Il ne manque plus à présent , pour accomplir la bravade de notre Secrétaire d'Etat , que le soulèvement de l'Inde , auquel on s'attend , alors nous pourrions nous vanter de l'honneur d'avoir la guerre avec les quatre parties du monde. Que ce grand homme d'Etat se hâte de réaliser ses sublimes projets , car pour peu que cet événement fût trop différé , la gloire que l'on s'en promet , pourroit fort bien ne plus s'attacher qu'à l'ombre d'un empire dont l'existence est si précaire.

Les audiences particulières & fréquentes qu'ont eu quelques Ministres étrangers , entr'autres celui de Russie avec plusieurs de nos Ministres ; les Conseils qui ont été tenus à la Cour ont donné lieu aux bruits de paix qui se sont répandus tout-à coup ; nos papiers ministériels se sont empressés d'annoncer des négociations déjà entamées pour remplir cette espérance ; d'abord elles n'avoient pour objet que la paix particulière de la Hollande , ensuite on a prétendu qu'il étoit question aussi de celle avec la France & l'Espagne ; on n'a pas manqué de publier les conditions préliminaires. L'article de l'Amérique est sans doute le point délicat ; on a tranché la difficulté en la faisant abandonner , en travaillant à la réconciliation , &c.

« Ces articles , observe à cette occasion un de nos papiers , sont trop contraires à l'équité & à l'intérêt de toutes les nations pour qu'on

puisse soupçonner qu'ils puissent devenir la base d'une pacification particulière avec la Hollande, ou d'une pacification générale entre toutes les Puissances belligérantes. Les Provinces-Unies ne sauroient renoncer à la restitution ou à l'équivalent des navires qui leur ont été enlevés sans se déshonorer aux yeux de l'univers. Toutes les nations maritimes sont tellement intéressées à l'indépendance de l'Amérique, que leur existence politique ne sera jamais assurée à moins que ce point essentiel ne serve de préliminaire à la négociation. Si les Anglois dans le moment qu'ils ont quatre puissans ennemis présentent encore un front si redoutable, quel seroit le sort de toutes les Puissances maritimes de l'Europe s'ils se réunissoient encore aux Américains. Instruite par le passé sur la conduite qu'elle devrait tenir à l'avenir, une nation aussi fière & aussi politique ne manqueroit pas de prendre toutes les précautions pour prévenir une autre guerre Américaine. D'après ce plan, quel seroit le sort des colonies Françaises, Espagnoles, Danoises, Hollandaises, &c. Quelle Puissance seroit en état de tenir tête à l'Angleterre & l'Amérique réunies. Ces réflexions ne peuvent échapper à nos ennemis, & quelles que soient les belles espérances qu'on nous donne, il ne faut pas nous y laisser tromper.

Quoiqu'il en soit, ces bruits ont influé sur nos fonds qui ont prodigieusement augmenté. Il est d'usage que toutes les fois que le Lord North va ouvrir son Budger à la Chambre des Communes, on cherche & on trouve le moyen d'opérer cette hausse. Elle a été considérable du 3 au 7 de ce mois. Les Hollandois en ont profité; on prétend que cette

hausse soudaine leur fait rentrer plus de quatre fois la valeur des prises qui leur ont été faites depuis que les hostilités ont été commencées contr'eux. La séance mémorable de l'ouverture du Budget, qui a eu lieu le 7, mérite des détails.

» La Chambre en grand Comité, pour continuer les délibérations sur le subside, M. Ord occupant le fauteuil, le Lord North exprima d'abord son regret d'être obligé de remettre à une autre séance la déclaration des impôts qu'il offriroit pour gage de l'emprunt qu'il alloit proposer. » Ces impôts, dit-il, » seront efficaces, & j'espère qu'on ne les trouvera » point trop onéreux ». Il remit sous les yeux de la Chambre le tableau des sommes déjà votées, savoir :

Les divers articles (1) de la				
marine,	5,736,277	3	7	
L'armée,	4,839,155			$\frac{3}{4}$
L'artillerie,	1,030,116	12	4	
Les Billers de l'Echiquier de				
l'émission de l'année der-				
nière,	1,500,000			
Le vote de crédit de l'année				
dernière,	1,000,000			
Divers objets,	277,188	6	12	
Déficit sur les impôts des				
années 1777, 1778,				
1779 & 1780,	639,072	2	11	$\frac{1}{4}$

(1) Ces articles & ceux des autres comptes ne correspondent point avec les totalités : il y a vraisemblablement des fautes d'impression. On ne peut point deviner sur quels objets elles portent : mais les totalités sont certaines, puisqu'elles ont été l'objet principal des discussions.

Il fit voir que la cause de ces déficits venoit de ce que les impôts portoient sur des objets nouveaux, auxquels les Receveurs n'étoient pas bien exercés, & qu'on devoit espérer qu'avant peu on retireroit en entier le montant de l'estimation qui en avoit été faite, & sur-tout de ceux sur les maisons, sur les valers, & les chevaux de poste. Aux objets qui forment la partie de subside déjà octroyée, il a dit qu'il falloit ajouter l'extraordinaire de l'armée dans l'année dernière, qui doit se monter à

3,400,000 l.

Levée de compagnies franches,
& de quelques troupes en Irlande
sur l'établissement d'Angleterre, &
quelques autres articles,

150,000

 3,650,760

Ponts & chaussées en Ecosse,

3,000

Compagnie d'Afrique,

13,000

Palais de Somerser,

25,000

 41,000

Déficit de la taxe des terres, à rendre au fonds d'amortissement qui y a suppléé. N. B. Ce Déficit s'est trouvé moindre que les autres années, de cent mille livres,

350,000

Le monoyage,

8,004

Non-valeur des

Octrois de
l'année der-
nière,

257,955 3 0 $\frac{1}{4}$

D'où il faut

rabattre di-
verses épar-
gnes,

249,401 4 9

Pour retirer des billets de l'Echiquier, 1,900,000

 8553 18 2 $\frac{1}{4}$

Vote de crédit , pour employer en acquittement de la dette de la marine , 1,000,000

Somme restante à voter , 6,958,297 18 2 $\frac{1}{4}$

Qui jointe à celle déjà votée , 14,421,785 11 10

Forme un Total de . . . 21,380,202 10 $\frac{1}{4}$

Les moyens déjà convenus pour remplir ce subside consistent dans la

taxe des terres , de la Drèche , 2,750,000

Surplus qui s'est trouvé à l'échiquier au 25 Décembre ,

298,346

Nouvelle émission de billets de l'échiquier ,

3,500,000

Fonds d'amortissement ,

2,900,000

Emprunt ,

12,000,000

21,448,346

Mylord North pour prouver qu'il ne portoit pas à une trop haute somme son estimation du résidu disponible du fonds d'amortissement , produisit l'état de ce fonds , d'après quatre termes moyens de quatre périodes de cinq années écoulées depuis la paix.

	<i>Produit total.</i>	<i>Charges</i>	<i>Résidu disp.</i>
1761 — 5	6,380,779	4,289,836	2,090,943.
1765 — 70	6,556, 82		2,266,246.
1770 — 75	6,941,289		2,651,453.
1775 — 80	7,157,848		2,888,012.

Il observa que le fonds d'amortissement alloit recevoir un accroissement par la réduction , à 3 pour cent d'une somme d'intérêts qui jusqu'ici étoient à 4 pour cent , & que ce profit seroit de 180,000 l. st. Ainsi , il fit voir qu'il ne risquoit rien en portant son estimation à cent mille livres de plus que le résidu moyen du dernier période. — D'après les tableaux que l'on vient de voir , l'excédent des

moyens sur le subside doit être de 58,144 liv. sterl. ; qui suffira de reste aux objets de subside non encore prévus. — Il annonça diverses rentrées attendues des comptes des Trésoriers, qui étoient pressés par les Commissaires nommés pour l'examen de leurs caisses. — Il entra ensuite dans le détail de son emprunt qu'il développa ainsi.

A. Une valeur nominale de 150 dans le fonds consolidé à 3 pour cent.

B. Une valeur nominale de 25 dans le fonds à 4 pour cent.

C. Et quatre billets de loterie valant 10 liv. sterl. chacun qui seront donnés à chaque Souscripteur de mille livres sterling, & qu'il pourra vendre sur-le-champ, en faisant une livre de profit sur les quatre. — Ici Mylord North rendit compte des raisons qu'il avoit eues pour retarder, comme il l'avoit fait, la discussion de l'Emprunt. C'est que dans son précédent travail avec les Prêteurs, ils ne vouloient prendre les effets à 3 pour cent que sur le pied de 55, & ceux à 4, sur celui de 68. — De cette manière, les articles ci-dessus n'auroient valu pour eux que ce que l'on va voir.

A. 82 10

B. 17 0

C. 1 0

100, 10

Les dix sous n'étoient pas une prime assez considérable pour attirer des Prêteurs : il auroit fallu leur en donner une qui eût été onéreuse à l'Etat ; il s'est donc vu obligé de différer son arrangement définitif ; & dans l'intervalle, d'heureuses apparences de paix s'étant montrées, il a profité du moment pour conclure, le lundi 5, le marché suivant.

A. sur le pied de 58	87	
B. sur le pied de 70	17	10
C.	1	
	105,10	

Le jour de son arrangement, les 3 pour cent étoient à 59. — Il auroit bien voulu que les Prêteurs le fissent profiter de cette hausse, mais ils s'y refusèrent, ne mettant pas assez de confiance dans les circonstances qui l'avoient si subitement amenée. » En effet, dit Mylord North, il n'est rien venu de certain, rien sur quoi on puisse compter; il ne s'est offert que des apparences qui se réaliseroient heureusement, s'il ne survenoit aucun obstacle. Mais ces apparences n'ont eu rien de solide, & si elles s'évanouissent par quelque revers contrariant, les fonds s'en ressentiront jusqu'à retomber autant que ces bruits les ont fait relever. Aussi les Prêteurs n'ont-ils point voulu prendre les 3 pour cent à plus de 58, & les 4 pour cent à plus de 70, quoique les premiers fussent à 59, & ceux-ci à 72; mais aussi ils auront pu vendre sur-le-champ à 59, & augmenter leur prime d'une livre dix sous, ce qui la portera à 7 schellings pour chaque somme de cent livres par eux prêtée. — Mylord North se justifia ensuite d'avoir augmenté le capital de la dette en ce qu'il estimoit avoir mieux fait de n'offrir qu'un intérêt médiocre à 3 liv. 10 s. pour n'augmenter que le moins possible la masse des intérêts annuels. » Je conçois, dit-il, que les annuités à terme n'engagent l'Etat que pour un certain temps, mais elles sont beaucoup plus chères. Il m'auroit fallu trouver, dès à présent, 7 & 800,000 liv. sterl. par année, au lieu que 660,000 livres suffiront pour le plan que j'ai adopté. Je n'aurois pas trouvé de Prêteurs pour

des annuités à terme pour moins de quinze années. D'ailleurs ces annuités ne sont point rachetables. Je prétends avoir gagné, en intérêts, 120,000 liv. sterling. Cette somme, en y joignant toujours les intérêts, produiroit en 28 ans un capital aussi considérable que celui que nous aurions gagné à-la-fois par le moyen d'une annuité à terme. — On se méprend généralement sur le montant de notre dette, car ce n'est point sur le *Pair* qu'il faut la calculer, mais sur le prix actuel des actions. Toutes celles qui sont aujourd'hui sur la place à 59 & à 72 forment sur ce pied un capital beaucoup moindre que celui qui se trouve, en considérant chaque action, soit de 3, soit de 4 pour 100, comme *Pair*, c'est à-dire, à 100. Ainsi, tandis que je parois avoir augmenté de douze millions le capital de la dette, je ne l'ai réellement augmenté que de neuf millions, & j'ai épargné une addition considérable à la masse annuelle des intérêts. — Un bruit s'est répandu que nous mettrions la main sur les sommes que les Hollandois ont dans nos fonds. C'est une calomnie atroce. La Grande-Bretagne ne se souillera jamais par une telle bassesse. Elle en est si éloignée, qu'au moment où la rébellion venoit d'éclater en Amérique nous n'avons pas voulu nous saisir d'une assez grosse somme que la Province de Maryland avoit dans nos fonds. Comment exercerions-nous une telle piraterie contre des individus qui nous ont marqué de la confiance? Les dettes sont une chose sacrée, & les circonstances ne peuvent y rien changer, vis-à-vis d'ami ou d'ennemi, de sujets ou de rebelles. — Milord North déclara qu'aussi-tôt que les tems seroient plus tranquilles, il s'occuperait de réductions dans les dépenses & d'économie, & qu'avec l'aide du fonds d'amortissement qui paroïssoit devoir toujours s'accroître, il ne doutoit point que dans un

intervalle de peu d'années, on ne parvint à diminuer considérablement le capital de la dette, & à remettre le crédit de la Nation sur un pied respectable. Il détailla les moyens par lesquels le fonds d'amortissement a pu s'accroître. 1°. On a surveillé de plus près les Contrebandiers. 2°. Il est entré dans le Royaume de grandes quantités d'effets de prises, de munitions navales, &c. Ce sont, il est vrai, des avantages que la paix fera cesser, mais le retour de l'abondance, & l'augmentation de la population & de l'industrie, & le rétablissement d'un commerce général, produiront en peu de tems les mêmes effets. — Enfin il promit pour cette année des taxes sur le produit desquelles il espéroit ne s'être pas trompé ; & il termina son discours par une motion pour un octroi de douze millions sterling à lever par un emprunt de 11,550,000 liv., & par une loterie de 450,000 liv. — M. Fox combattit ce plan, & dans son principe & dans sa forme : l'un & l'autre lui paroissoient vicieux, 1°. parce que la dette s'accroissoit énormément, au lieu que des annuités à terme n'auroient porté d'augmentation que dans les intérêts ; 2°. parce qu'il n'est pas vrai que l'Administration puisse racheter la dette au prix courant des actions, & qu'à cet égard elle étoit aussi gênée que si toute la dette consistoit en annuités à terme ; — 3°. parce que les 3 pour cent, si on en venoit à vouloir liquider l'Etat, demanderoient de plus gros fonds que les 4 pour cent, ce qui est cause que les acheteurs préfèrent les 3 pour cent qui leur vaudroient une somme de 40 liv. si on achetoit en paix, tandis que les 4 pour cent ne leur vaudroient que 20 liv. ; & qu'en conséquence les 3 pour cent sont toujours plus cher proportion gardée, que les 4 pour cent. (Exemple, les 3 pour cent étant à 59 ; les 4 pour cent devroient être à 79, au lieu qu'ils ne sont qu'à 72 ou 73 :) — 4°. Pourquoi le Lord

North adeptoit-il pour cette année un plan différent de celui qu'il a suivi dans les années précédentes ? — 3°. Il fit voir que le profit que feroient les Prêteurs sur l'emprunt actuel, seroit 900,000 liv. sterling, & il accusa le Ministre de vouloir faire gagner cette somme par les Membres de la Chambre qui s'étoient réunis pour acheter leur élection, & perpétuer ainsi la corruption de la Chambre. — Il parla aussi des apparences de paix auxquelles Mylord North avoit essayé d'attribuer la hausse des fonds. Les conditions de l'emprunt, nous a dit Mylord, auroient été beaucoup plus désavantageuses s'il n'étoit pas venu quelques bonnes nouvelles, & sûrement elles étoient bonnes, puisqu'il ne s'agissoit pas moins que d'apparences de paix. Mais il est singulier que de si bonnes nouvelles n'aient pas procuré une hausse beaucoup plus considérable, & qu'au milieu de ces apparences de paix, on ait fait à la Chambre des conditions aussi dures. Je vais mettre au jour les plus intimes sentimens de mon cœur. Je me sens disposé à soutenir presque toutes les conditions de paix qui pourront nous être offertes. Je n'en connois point qui puissent être mauvaises, tant que nos affaires seront entre les mains d'aussi méchans Ministres. J'entens encore des conditions d'une paix générale, car toute paix partielle ou plâtrée, qui nous laisseroit en proie à toutes les misères de la guerre, je la regarderois plutôt comme préjudiciable, & ne pouvant que nous envelopper dans un plus grand nombre de difficultés & de disgrâces. — Enfin après avoir blâmé en général les conditions de l'emprunt, il insista pour la suppression de la loterie, la considérant comme un jeu de hasard, & désirant que l'animadversion du Gouvernement se portât sur toutes ces espèces de jeux, sans en excepter les loteries. — Il fut secondé dans cette motion par M. Hussey. — Mylord North parla de nouveau pour

faire entendre à la Chambre que la loterie faisant partie du marché conclu, il seroit d'un danger extrême de l'en retirer. — Il assura qu'il n'étoit point vrai que les coupons de l'emprunt dûssent se distribuer aux Membres de la Chambre voués au Ministère. — Il désira d'être plaint pour toute la peine que lui avoit donnée le travail de cet emprunt, les Prêteurs qu'il connoissoit pour être d'ailleurs les meilleurs gens du monde, étant intraitables quand il s'agissoit d'un marché. — M. Hussey apprit à la Chambre que c'étoit la Banque qui avoit obtenu de Mylord North que l'emprunt ne seroit point à 5 pour cent, & que la plus grande partie seroit à 3 pour cent. — Les voix étant levées sur l'amendement proposé par M. Fox, il en eut 111 pour, & 169 contre; & la motion de Mylord North pour l'octroi, passa sans lever les voix.

On assure que le Lord North, lorsqu'il fit l'ouverture du Budget, étoit non-seulement assuré des fonds dont il avoit besoin, mais qu'il avoit des commissions pour beaucoup au-delà.

Rien ne doit plus nous alarmer, dit à cette occasion un de nos papiers, que la diminution de notre commerce étranger, depuis la rébellion de l'Amérique, cependant il est bien étonnant que le Ministère trouve tant de facilité à lever les subsides & sur-tout les nouveaux emprunts. Cela ne peut provenir que de ce que les grands capitaux ne sont pas employés dans le commerce, & que les propriétaires ne peuvent les placer qu'en achetant des effets publics. C'est ce qu'il est aisé de vérifier en jettant les yeux sur la valeur des branches de commerce qui sont ou totalement perdues pour la Grande-Bretagne, ou du moins diminuées considérablement.

En 1773.

Le commerce * d'Afrique étoit évalué à	464,278
Celui des Canaries, à	31,867
De la Baltique, à	528,168
De la Flandre, de la * Hollande & de	
l'Amérique, à	852,559
* De la France, à	208,765
* D'Italie, à	764,398
* D'Espagne, à	1,318,345
* De la Méditerranée, à	100,374
* Du Levant, à	70,000
De l'Amérique Septentrionale, à	2,617,987

Le commerce est absolument interrompu dans les endroits marqués d'un astérique, & prodigieusement déchu dans les autres.

Le Commodore Johnstone, lit-on dans une lettre de Plimouth du 19, à bord du vaisseau le *Romney*, de 60 canons, a mis signal pour la flotte allant aux Indes, & diverses autres flottes : on croit qu'il ira aujourd'hui en rade à Sainte-Hélène, & y arborera sa flamme. — La grande Escadre est toujours à Spithéad, où elle attend le vent. Elle est composée comme il suit :

L'*Edgard*, en tête babord & tribord amure jusqu'à de nouveaux signaux.

Avant-garde.

Robert Digby, Contre-Amiral de l'Escadre.

Vaisseaux.	Capitaines.	Canons.	H. m.
<i>Edgard</i> ,	John Elliot,	74	600
<i>Alexander</i> ,	Boston,	74	700
<i>Bienfaisant</i> ,	Richard Wraithwaite,	74	560
<i>Queen</i> ,	Frederic Maitland,	90	600
<i>Prince George</i> ,	Contre-Amiral Digby,	90	767
	James Williams,		
<i>Océan</i> ,	George Outry,	90	750
<i>Magnanime</i> ,	Charles Wolesegg,	74	600
venant de la Tamise.			
<i>Canada</i> ,	George Collier,	74	600

<i>Répulse</i> ,	Digby Dent,	64	500
<i>Défence</i> ,	James Pranslon,	74	600
Frégates. <i>Maidstone</i> , <i>Crescent</i> , pour répéter les signaux.			

Brûlot, le *Firebrand*.

Centre. George Darby, Vice-Amiral de la Blanche, & Commandant en chef.

<i>Nonfuch</i> ,	J. Wallace,	64	500
<i>Bellona</i> ,	Richard Ouslow,	74	600
<i>Courageux</i> ,	Lord Mulgrave,	74	600
<i>Foudroyant</i> ,	John Jervis,	80	700
de Plymouth,			

Vice-Amiral Darby,

<i>Britannia</i> ,	Contr. Am. Kempensfed	} 100	884
	James Brady.		

<i>Duke</i> ,	Ch. Douglas,	90	750
<i>Valliant</i>	John Gaodall,	74	650
<i>Lyon</i> ,	W. Cornwallis,	64	500
<i>Fortitude</i> ,	R. Bickerton,	74	600

Frégates. *Minerva*, *Alarm*, *Emerald*, pour répéter les signaux; *Monsieur*, *Flora*, *Harpy* & *Lightning*, brûlot.

Arrière - garde.

Le Chevalier John Lockhart Ross, Contre-Amiral de la Rouge.

<i>Saint-Albans</i> ,	Charles Inglis,	64	600
attendu de Cork,			

<i>Dublin</i> ,	Arch. Dickson,	74	600
<i>Medway</i> ,	M. Marmood,	64	500
<i>Formidable</i> ,	John Cleland,	90	750

<i>Royal George</i> ,	Amiral Ross,	} 100	867
	Jonh Burmaster,		

<i>Namur</i> ,	Robert Sawyer,	90	750
<i>Inflexible</i> ,	Rowland Colson,	64	500
<i>Union</i> ,	Jonh Dalrymple,	90	750
<i>Cumberland</i> ,	Joseph Peyton,	74	600

Frégates. *Proserpine*, *Vestal*, pour répéter les signaux. Brûlot *Furnace*.

F R A N C E.

De VERSAILLES , le 23 Février.

LE Roi a nommé à l'Abbaye d'Almenèches , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Seez , la Dame de Tanne , Abbessé de Cusser , même Ordre , sur la nomination & présentation de Monsieur , en vertu de son appanage ; & à l'Abbaye de Cusser , Diocèse de Clermont , la Dame de Monteil , Abbessé des Olieux , même Ordre .

Le 11 de ce mois la Vicomtesse de Vergennes a eu l'honneur d'être présentée au Roi , à la Reine & à la Famille Royale par la Comtesse de Vergennes.

Le Marquis de Champagne Giffart , qui avoit eu le 11 du mois dernier l'honneur d'être présenté à LL. MM. & la Famille Royale , eut le 12 de ce mois celui de monter dans les carrosses du Roi & de chasser avec S. M.

Le 13 de ce mois , le Roi accompagné de Monsieur & de Monseigneur le Comte d'Artois , se rendit à l'Eglise de la Paroisse S. Louis , & y assista au service solennel fondé pour le repos de l'ame de feué Madame la Dauphine ; Madame Elisabeth de France & Mesdames Adelaïde & Victoire de France y assistèrent aussi.

P A R I S ,

De PARIS , le 20 Mars.

LA nouvelle du départ de la flotte Angloise , le 8 de ce mois , étoit prématurée ; il auroit fallu pour cela qu'elle n'eût pas été aussi endommagée qu'on l'avoit dit du coup de vent du 27 , ou qu'elle eût été réparée avec une diligence incroyable. Il est certain du moins que le Gouvernement avoit besoin de le hâter , à la veille d'un emprunt considérable , & dans un moment où Gibraltar & les isles d'Amérique attendent des secours qui ne peuvent être retardés sans danger , que d'un autre côté , la nécessité d'envoyer des vaisseaux dans l'Inde ne sauroit être plus pressante. Le 10 , l'Amiral Darby étoit encore occupé à réparer les vaisseaux & à les équiper ; ils seront au nombre de 31 , sans compter 4 vaisseaux de 50 canons. Le Commodore Johnstone s'en séparera sur le Cap Saint-Vincent , & en prendra avec lui 3 ou 4 sans compter ceux de 50 canons. Cela réduira les forces de l'Amiral Darby , & les Espagnols pourront se mesurer avec lui , à moins que le coup de vent du 27 ne les ait endommagés ou forcés de rentrer à Cadix. Une lettre de Madrid , en date du 1^{er}. Mars , a donné quelques inquiétudes à ce sujet ; elle porte qu'il a fait un tems affreux les

24 Mars 1781. h

derniers jours du mois , & l'on a craint que D. Louis de Cordova ne l'ait senti en mer. Mais nos lettres de Cadix du 27 ne font aucune mention de la tempête , le Courier qui les a apportées , n'est parti qu'à minuit ; & on a lieu d'espérer qu'elle ne s'est pas fait sentir sur mer comme sur terre.

Depuis le commencement de ce mois M. de Grasse faisoit à Brest tous les préparatifs nécessaires pour quitter bientôt la rade ; on y attendoit encore le 9 un convoi de Nantes pour compléter les vivres & de l'argent qui a dû arriver avec M. de Castries. Les lettres du 12 annoncent l'arrivée du convoi.

» L'escadre de M. de Grasse , ajoutent-elles , est prête ; elle a ordre de partir le 19 , si le tems le permet ; mais le baromètre , haut depuis quelque tems , baisse depuis deux jours , & il est à craindre que le tems favorable ne cesse incessamment. Cependant l'atmosphère n'en annonce aucune apparence. — M. de Barras ne passe plus à Rhode-Island à bord d'un vaisseau ; il va s'embarquer sur la *Concorde*. Le *Sagittaire* & quelques autres vaisseaux paroissent destinés pour l'Inde ; dans ce cas , M. de Grasse n'en conduiroit que 20 aux Antilles, — M. de la Motte-Piquet , qui étoit malade lorsqu'il est parti de Paris , s'est trouvé dans l'impossibilité de continuer sa route. Une goutte affreuse qui l'empêche de faire usage de ses pieds & de ses mains , l'a forcé de s'arrêter à Lamballe ; il a contre-mandé sur le champ les ordres qu'il avoit donnés ici pour l'approvisionnement de son vaisseau. — Les changemens qui se font encore dans les bâtimens qui composent l'escadre de M. de Grasse , empêchent d'en envoyer l'état. — M. le Marquis de

Castries , attendu hier , toute la journée , n'est pas encore arrivé aujourd'hui à 7 heures du soir. On ne doute pas que sa présence ne mette fin à tous les délais qui pourroient retarder le départ de l'escadre. On regrette qu'elle n'ait pas pu mettre à la voile le 8 de ce mois. Le vent a été si favorable qu'elle seroit maintenant hors des Caps. — On dit que les Anglois sont sortis. On est fort impatient d'apprendre s'ils pourront ravitailler Gibraltar. Quinze jours, par le tems qu'il fait, leur suffissent pour arriver ; s'ils rencontrent la flotte Espagnole, & qu'elle ne réussisse pas à les arrêter , elle peut du moins les maltraiter assez pour les forcer de rester quelques mois à Gibraltar pour se réparer ; & comme dans tout le mois de Mai , il y aura ici 20 vaisseaux de ligne équipés & armés , les flottes combinées pourront alors fermer l'Océan à l'escadre Angloise & rester toute la campagne maitresses de la mer «.

Une lettre du 14 annonce que M. de Castries est arrivé à Brest la veille ; qu'il a été le même jour au port , que le lendemain il y est retourné & a dîné à bord de la *Ville de Paris* , qu'il a remis le cordon rouge à M. Hector , & que l'ordre a été confirmé à l'escadre de se tenir prête à appareiller le 19.

On mande de l'Orient que la frégate corsaire *Madame* , y a conduit le 3 de ce mois le corsaire Anglois l'*Albion* , de Bristol , de 10 canons & 55 hommes d'équipage. Le 5 , M. Langlois appareilla de la rade de Groix , pour continuer sa croisière , dans le cours de laquelle il a déjà amené à St-Malo , Morlaix & l'Orient plus de 280 personnes.

« Les inquiétudes qu'on avoit sur le compte du

brave Capitaine Favre , dont on n'avoit point entendu parler depuis le 11 Février, jour de sa sortie du Havre , où il avoit relâché avec un corsaire de 14 canons , sont heureusement dissipées. On a appris l'arrivée à Dieppe & à Fécamp , de 4 prises faites par la frégate corsaire la *Josephine* , qui en outre a pour 380 guinées de rançons. Ces prises arrivées à Dieppe , sont 3 bâtimens de 120 à 150 tonneaux ; celle qui a été conduite à Fécamp , est le *Petit Carillonneur* , corsaire de Douvres , armé de 6 canons & de 2 pierriers. Les navires rançonnés ont été pris sous le fort de Scarborough. La *Josephine* est restée en mer pour continuer sa croisière ; elle a essuyé plusieurs chasses auxquelles elle a échappé par la supériorité de sa marche ; elle a reçu dans le nord plusieurs coups de vent violens , mais qui n'ont heureusement causé aucune avarie à cette belle frégate. — On mande de Saint-Malo que le corsaire l'*Enjolleur* , dont on étoit aussi inquiet , est rentré dans ce port le 8 , après une croisière de 40 jours , dans laquelle les mauvais tems ne lui ont permis de faire que deux prises. — Le 9 , les corsaires le *Bougainville* , le *Duc de Chartres* , le *Prince de Tingry* , la *Tartare* & la *Liberté* , sont sortis pour croiser. — Le 11 , deux superbes frégates corsaires ont dû appareiller du même jour : ce sont l'*Aigle* & la *Duchesse de Polignac* , commandées, l'une par M. d'Albarade , & l'autre , par M. Guidelon. Le nom de ces deux Capitaines suffit pour faire l'éloge de leur intelligence & de leur bravoure ; ils se sont signalés plusieurs fois dans le cours de cette guerre ; le premier , avec la *Duchesse de Chartres* , & le second , avec le *Monseigneur*.

Un bâtiment Américain , parti de Boston le 14 Février , a mouillé à l'Orient ; il n'a mis que 24 jours à sa traversée. Il a apporté

des paquets dont on ne fait point encore le contenu. M. Laurens , Colonel au service des Etats-Unis , est venu sur ce bâtiment, & il est arrivé ces jours derniers à Versailles.

Parmi les établissemens utiles faits dans différens endroits , celui de la ville royale de Montpazier en Périgord , mérite d'être distingué. C'est une Maison de charité & un Hopital qu'on y a réuni. La maison consiste en deux corps de bâtimens neufs & considérables sur deux différentes rues. Le premier a trois étages avec une mansarde , & le second en a deux ; la longueur de chacun est d'environ 52 pieds. Sur la porte de l'un , est écrit : *Maison de-Charité-Hopital* ; & sur celle de l'autre , Filature Royale de coton. Les armes du Roi , celles du Maréchal de Biron , Seigneur Engagiste de la Ville , bienfaiteur de l'Hopital ; de Mademoiselle Giroude de Lavar , Co-fondatrice , & de M. l'Abbé de Laborie , aux soins & à la charité duquel on doit en grande partie ce bel établissement , en ornent les murs. On a construit dans l'intérieur une cuisine , une boulangerie , une dépense , un réfectoire , une pharmacie ; une pièce est destinée à tenir les écoles des filles de la ville & des pensionnaires de la maison. Une très-belle salle qui occupe toute la longueur du bâtiment , réunit pendant le jour quarante jeunes filles , dont vingt orphelines couchent dans la maison ; elles y filent le coton au rouet. Lorsque l'éducation de ces filles est finie , la Maison de charité les place dans des maisons honnêtes , ou les rend à leurs parens , en leur fournissant un rouet & un petit fonds pour continuer à filer chez elles. Lorsqu'elles trouvent à se marier , on aide à faire leur dot. Plus de 80 filles sorties de cette maison ont été

pourvues par elle de l'une ou de l'autre manière. La Maison loue encore un corps-de-logis d'un étage situé en bon air, au milieu d'un jardin sur les fossés de la ville, & qui est appelé la *Manufacture des Garçons*. Ce corps-de-logis est partagé en trois pièces; dans la première, habite un Maître fabricant en étoffes de laine, avec sa famille; dans la seconde, sont des métiers & des ouvriers qui travaillent; & dans la dernière, les jeunes garçons pauvres & mendiants de la ville, occupés tantôt à la filature de la laine, tantôt à celle du coton, sous l'inspection d'une Sœur hospitalière. Lorsqu'ils sont assez forts pour passer à des métiers, on leur donne celui pour lequel ils marquent le plus de goût. On forme dans la Maison même ceux qui veulent s'appliquer aux étoffes de laine, & on place chez les Maîtres de la Ville ceux qui préfèrent un autre métier. Communément M. l'Abbé de la Borie paie leur apprentissage. Il s'est déjà établi dans la Ville 9 métiers battans en étoffes de laine, qui ont pris naissance dans cette Maison; & les autres métiers sont aujourd'hui exercés par les enfans qui y ont été élevés. Le procès verbal de cet établissement précieux, fait par M. Mousson de l'Estang, Conseiller du Roi, Juge & Magistrat Royal Civil & Criminel de la Ville & Jurisdiction de Montpazier, est terminé par ces réflexions qui renferment un hommage public au zèle & à la charité de M. l'Abbé de la Borie. » Puissé la vérité des faits constatés par nous, attirer les libéralités des âmes chrétiennes & amies de l'humanité, sur cette Maison, qui a besoin d'être secourue, n'ayant au plus que 500 liv. de revenu, lesquelles sont consommées pour le bouillon seul des pauvres malades. Les autres œuvres, comme la subsistance des Sœurs, celle des Orphelins, l'entretien des ateliers, &c. étant à la décharge du sieur Abbé qui

les soutient, bien moins par ses revenus, qui sont trop modiques, què par les ressources d'un zèle industriel. Puissé l'acte authentique que nous avons dressé, être un monument qui éternise le souvenir des obligations qu'a la ville de Montpazier, à M. l'Abbé de la Borie, & la reconnoissance qu'elle lui doit.

Le Journal de Paris nous fournit le fait suivant, qui est trop intéressant pour ne pas le transcrire ici.

» Le Receveur d'un Village à une lieue de Roye en Picardie, a eu le malheur d'être brûlé. Bestiaux, meubles, tout a été la proie de l'incendie, à l'exception de 2000 liv. qu'il avoit des deniers Royaux, & que cet honnête homme a eu le courage d'aller prendre dans les flammes pour les porter le lendemain au Directeur des Aides de Roye, qui touché de cette action, en a écrit aux Régisseurs. M. le Directeur-Général des Finances, informé de ce fait, en a rendu compte au Roi, & a écrit de sa main au Payfan, que S. M. ayant été instruite des détails de son malheur, & touchée de sa probité, lui faisoit la remise des 2000 liv. qu'il avoit versées dans la caisse des Aides «.

L'avis suivant intéresse le commerce respectif de Paris & de nos Provinces méridionales, & nous nous empressons de le publier.

» Le sieur Zacharie & sa Compagnie, viennent d'ouvrir la Navigation du nouveau Canal de Givors. Ce Canal est le commencement d'un Canal plus étendu & plus important, depuis plusieurs années projeté par le pere du sieur Zacharie, accueilli & approuvé par le Gouvernement, qui joindroit le Rhône à la Loire, & formeroit la communication des deux mers au travers de la France.

Il a son embouchure dans le Rhône au Bourg de Givors , à quatre lieues au-dessous de Lyon , & une lieue au-dessus de Vienne en Dauphiné. Il se termine au Bourg de Rive-Degiers ; à deux petites lieues de la Ville de Saint-Chamond dans le Lyonnais , à quatre petites lieues de celle en Forez , & à six lieues des Ports de Saint-Rambert , Andrézieux , & Botheon sur la Loire. Si cette communication entre le Rhône & la Loire ne promet pas tous les avantages dont elle seroit susceptible par la continuation du Canal jusqu'à la Loire , elle en offre néanmoins de bien intéressans , que le sieur Zacharie & sa Compagnie s'empressent de faire connoître au Commerce. Toutes les Marchandises & Denrées expédiées des Provinces Méridionales , pour Paris , Orléans , toutes les Villes & Provinces sur la route , remontent actuellement par le Rhône , ou sont voiturées par charrettes jusqu'à Lyon , ou Pierre-Bénite ; delà elles parviennent par un trajet de douze lieues par terre au port de Roanne sur la Loire. — Par la nouvelle communication , les Marchandises embarquées sur le Rhône , auront quatre lieues de moins à remonter sur ce fleuve rapide ; elles parviendront par le nouveau Canal , depuis Givors , jusqu'à Rive-Degiers , & delà elles n'auront plus pour arriver aux ports de la Loire , qu'un trajet de six lieues à faire. — La voiture des Epiceries par la communication actuelle des deux fleuves , coûte communément depuis Lyon , jusqu'à Roanne 35 l. au moins par quintal , elle varie même tellement , qu'en ce moment elle est montée jusqu'à 50 l. ; au contraire par la nouvelle communication , il ne peut pas en coûter depuis Givors jusqu'à la Loire , au-delà de 20 l. , tant pour le trajet sur le Canal , que pour celui de six lieues par terre. — La voiture de deux tonneaux de vin péfans douze quintaux , par la

communication actuelle, coûte depuis Pierre-Bénite, ou depuis Lyon jusqu'à Roanne, de 18 à 20 l., elle a même monté cette année jusqu'à 23 l.; par la nouvelle communication, cette même voiture ne coûtera qu'environ 12 ou 13 livres. L'économie n'est pas le seul avantage que les vins trouveront dans la nouvelle route du Rhône à la Loire, ils seront dispensés de séjourner dans différens entrepôts, & affranchis des dangers trop réels auxquels ils sont exposés en passant par les mains de plusieurs Voituriers. Après avoir été débarqués du Canal, ils seront voiturés par un seul Voiturier dans un jour ou deux, depuis Rive-Degiers, jusqu'à la Loire. — Toutes les Marchandises & denrées expédiées de Lyon & des Provinces Méridionales pour Saint-Chamond, Saint-Etienne en Forez, & pour l'Auvergne, seront aussi voiturées avec beaucoup moins de frais par la voie du Rhône, & du Canal de Givors jusqu'à Rive-Degiers, d'où elles seront transportées à leur destination par des Voituriers du Pays. Il en doit être de même des Marchandises expédiées de l'Auvergne, de Saint-Etienne, & Saint-Chamond pour la Ville de Lyon, & les Provinces Méridionales. — M. de Fleisselles, Intendant de Lyon, toujours empressé de concourir au bien public, informé des grands avantages de cette nouvelle communication du Rhône avec la Loire, pour plusieurs Provinces, & sur-tout pour la Capitale, vient de donner des ordres pour réparer & rendre les chemins plus faciles de Rive-Degiers à la Loire. — Il y a à Saint-Chamond des Commissionnaires pour les voitures de terre, qui se chargeront du soin des expéditions du Canal à la Loire, & autres lieux de la destination des Marchandises. — Le sieur Zacharie & sa Compagnie, feront recevoir dans des Magasins, soit à

Givors, soit à Rive-Degiers, les Marchandises qui auront à passer sur le Canal, dans lesquels il en sera pris un soin particulier par les Préposés à la perception des droits. — Ils préviennent les Navigateurs sur le Rhône, que tous les bateaux qui n'auront pas au-delà de soixante pieds de longueur, & treize pieds & demi de largeur, pourront naviger sur le Canal, comme sur le Rhône. — Ils prient les Personnes qui se trouveront avoir besoin d'autres renseignemens, ou qui auront quelques soins ou facilités à leur demander pour le passage de leurs Marchandises, de s'adresser à M. Cailhava, Directeur du Canal, Place de la Charité, à Lyon. «

Parmi les avis sans nombre que nous recevons fréquemment, en voici un qui paroîtra sans doute singulier & curieux : nous nous contenterons de le transcrire sans y ajouter aucune réflexion.

« M. depuis vingt ans je m'occupe de ce qui concerne la navigation. J'ai fait, il y a onze ans, les expériences les plus heureuses. Si j'exposois les avantages sans nombre qui résulteront de mes faibles efforts, on croiroit que je rêve, ou que je voyage dans le Royaume des Fées. Il faut que le Public voie de ses propres yeux. Lundi 23 Avril prochain ; je partirai de Paris par eau à 6 heures du matin, & j'arriverai à Auxerre en Bourgogne longtems avant midi ; je partirai d'Auxerre à midi & je serai à Paris longtems avant 6 heures du soir. Je tiendrai, autant qu'il se pourra, le milieu de l'eau. Ma chaloupe insubmersible n'entrera dans l'eau que d'un pied. Ceux qui connoîtroient quelques rochers ou autres obstacles, sont priés de m'adresser leurs lettres depuis le 20 Mars, jus-

qu'au 10 Avril, à l'Hôtel de Poitiers, rue des coquilles à Paris Signé RIGUET. Chartres en Beauce, le 12 Mars «.

» L'Académie des Sciences de Montpellier avoit proposé en dernier lieu pour prix un sujet très-intéressant & d'une utilité générale. Il s'agissoit de déterminer par un moyen fixe, simple & à la portée de tout Cultivateur, le moment auquel le vin en fermentation dans la cuve, a acquis toute la force & toute la qualité dont il est susceptible. Ce sujet qui étoit de la plus grande difficulté & qui exigeoit des connoissances peu communes dans la physique & dans la chymie, a été traité par un grand nombre de mémoires, mais aucun n'a rempli aussi parfaitement les vues de l'Académie, que celui de M. Bertholon auquel elle a adjugé le prix dans sa séance publique du 22 du mois de Décembre dernier, laquelle a été tenue, selon la coutume, devant les Etats-Généraux de la province de Languedoc «.

» L'Académie des Sciences de Lyon, dans sa séance publique du 29 Août dernier, fit la proclamation du prix de Physique qui venoit d'être remporté par M. l'Abbé Bertholon, Auteur déjà couronné dans plusieurs Académies sur des sujets divers, & qui dans l'espace de quelques mois a obtenu cinq couronnes académiques. La question proposée étoit celle-ci : Quelle est la manière la plus simple, la plus solide, la plus commode de paver les rues des villes ? L'ouvrage couronné a non-seulement satisfait pleinement aux vues de l'Académie, mais encore a paru rempli d'érudition, écrit avec élégance, & annoncer des connoissances profondes en Lithologie, en Physique & en différentes parties des Mathématiques «.

La Société Royale de Médecine propose, pour sujet d'un prix de la valeur de 600 liv., dont un par-

ticulier inconnu fait les frais, la question suivante : *Quels sont les moyens de préserver les enfans en nourrice , des accidens auxquels la dentition les expose , & d'y remédier lorsqu'ils en sont atteints ?* Ce prix sera distribué dans la première séance publique de 1782. Les mémoires doivent être envoyés franc de port à M. Vicqd'Azir, Secrétaire perpétuel , rue du Sépulchre.

L'Académie Royale de Chirurgie propose pour le prix de l'année 1782 , la question suivante : *Comment les différentes excrétions peuvent influencer sur les maladies chirurgicales , & quelles sont les règles de pratique relatives à cet objet ?* Les ouvrages doivent être adressés francs de port à M. Louis , Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie.

Jacques - Joseph - François de Berand de Bonlieu de Courville , Abbé Commandataire de la Celle-St-Hilaire , né le 24 Avril 1687 , est mort à Monmedy vers la fin du mois dernier , n'ayant eu jusqu'à sa mort aucune incommodité , & faisant encore dans les derniers jours de sa vie une demi-lieue.

Henri - Joseph de Montlezun , ancien Grand-Vicaire de Mirepoix , Abbé Commandataire de l'Abbaye Royale de Belle-Perche, Ordre de Cîteaux , Diocèse de Montauban , est mort ici le 24 Février dans la 67^e année de son âge.

Le Comte de Gueroust de Bois-Claireau , Maréchal des Camps & Armées du Roi , Gouverneur de l'Isle & Citadelle d'Oléron , Commandeur de l'Ordre de St-Louis , y est mort le 23 Janvier dernier.

Marie-Charlotte de Montullé , Comtesse de Montecler , veuve de Hyacinthe-François-George , Comte de Montecler , Maréchal de Camp , est morte ici le 10 de ce mois.

On écrit d'Alençon que François Bourdelais , Laboureur , est mort le 31 Janvier dans sa 101^e année , sur la paroisse de Médavi , subdélégation & Généralité de cette Ville ; il étoit d'un tempérament robuste ; il n'avoit eu pendant sa vie que des incommodités légères & de peu de durée ; il n'a été malade & arrêté au lit que cinq à six jours , & il a conservé sa connoissance jusqu'au dernier moment de sa mort.

Les numéros sortis au tirage de la Loterie Royale de France , le 16 de ce mois , sont : 84 , 76 , 56 , 23 , 35.

» Edit du Roi , portant création de trois millions de Rentes viagères ; donné à Versailles au mois de Mars 1781 ; enregistré en Parlement le 13 Mars 1781. — L'empressement avec lequel on s'est porté à s'intéresser dans l'Emprunt que nous avons ouvert par notre Edit du mois dernier , a été si grand , que dans ce moment-ci la somme des parties qui ont été payées ou demandées , surpasse considérablement les six millions de rentes que nous avons créées. Nous avons pensé , en conséquence , devoir profiter de cette circonstance pour nous assurer de tous les fonds nécessaires aux besoins extraordinaires de cette année. La guerre dans laquelle nous nous trouvons engagés , entraîne de grandes dépenses : nous avons vu que nous avons fourni de notre Tré-

for royal cent cinquante millions en argent comptant dans le cours de l'année dernière , en-sus de tous les fonds ordinaires ; & comme il est encore resté des objets en arrière , nous ne pouvons pas nous flatter d'avoir moins à fournir cette année , malgré le redoublement de soins & d'économie que nous avons recommandé. Nous avons déjà pourvu à la plus grande partie de cette somme par les ressources que nous nous sommes procurées jusqu'à-présent ; & renonçant à d'autres que nous avons en vue , nous nous sommes déterminés à une nouvelle création de trois millions de rentes viagères. Mais comme nous ne sommes pas pressés de ce supplément de fonds , & que la confiance publique s'est accrue depuis qu'elle est éclairée , nous avons pensé qu'en établissant ces nouvelles rentes sur les précédentes , nous pouvions en diminuer la charge , en les assujettissant à la retenue du dixième. Nous avons aussi remarqué avec satisfaction que la situation de nos finances nous laissoit encore un revenu libre proportionné à cette augmentation de dépense annuelle , ce qui nous dispensoit de recourir à aucune imposition nouvelle. — S. M. crée par cet Edit , trois millions de livres actuelles & effectives de rentes viagères auxquelles rentes sont affectés , par-préférence à la partie du Trésor royal , les droits d'Aides , Gabelles & cinq grosses Fermes. Les rentes pourront être acquises sur une seule tête à raison de 10 pour 100 par an , sur deux têtes à raison de neuf & sur trois à raison de huit pour cent par an ; le tout sans distinction d'âge & au choix des acquéreurs. — Les arrérages desdites rentes seront sujets à la retenue du dixième , d'amortissement , & exempts à toujours des vingtièmes , quatre sols pour livre du premier vingtième , & de toute autre imposition généralement quelconque qui pourroit avoir lieu par la suite.

Les autres articles de cet Edit sont absolument les mêmes que ceux de l'Edit de Février , portant création de six millions de rentes viagères.

Cet emprunt est déjà rempli ; car il y a au Trésor Royal de l'argent & des soumissions au-delà de ce qu'il exige.

Le compte rendu au Roi par M. Necker a été reçu dans toutes les Provinces du Royaume avec un empressement égal à celui de la Capitale. Par-tout on s'empresse de se le procurer & de le lire ; par-tout il produit la même admiration & la même reconnaissance. Nous apprenons que le Parlement de Grenoble l'a fait insérer dans ses registres , comme un monument éternel de la bienfaisance du Roi , & des lumières de son Ministre.

De BRUXELLES , le 24 Mars.

SELON les lettres de Hollande les Etats Généraux délibérèrent le 9 sur le manifeste à publier , en réponse à celui par lequel la Cour de Londres a déclaré la guerre à la République. Le 8 , il avoit déjà été approuvé par les Etats de Hollande ; & on dit que quoique ceux de Zélande & de Groningue , aient différé de donner leur consentement sur cet objet , on ne laissera pas d'y mettre la dernière main & de le publier ensuite.

» Les Etats de Hollande & Westfrise , ajoutent les mêmes lettres , ont jugé qu'il falloit accepter

la médiation offerte par la Russie ; on ne doute pas que cet exemple ne soit imité par toutes les Provinces. L'Impératrice n'a point encore répondu au mémoire que lui ont présenté nos Ambassadeurs , pour réclamer la convention stipulée dans la confédération armée. On ne croit pas qu'elle en fasse aucune avant le retour à Pétersbourg du courier qui a été envoyé en Angleterre. On ne doute pas que cette dernière Cour n'accepte de même la médiation de S. M. I. Son intérêt est de diminuer le nombre de ses ennemis , & d'empêcher la Russie de prendre part à la guerre ; celui de toutes les Puissances belligérantes est peut-être également qu'elle reste neutre , & qu'elle puisse prendre part à la paix plutôt comme médiatrice que comme partie. On a lieu de se flatter que l'accommodement de la Hollande en amenera un général. En attendant, la France & l'Espagne peuvent continuer leurs hostilités , & tenter même une descente sans être arrêtées par les considérations qui paroissent avoir mis obstacle à celle qu'elles méditoient. La déclaration de guerre à la Hollande a anéanti le traité qui lui imposoit l'obligation de secourir l'Angleterre lorsqu'elle seroit envahie ; & il restera suspendu pendant l'armistice , si en effet il y en a un. — Il est beaucoup question de paix , sur-tout depuis que le Lord North a déclaré que l'espoir de la faire n'étoit pas sans fondement. Il se peut cependant que les expressions qui lui sont échappées , n'aient eu d'autre objet que de soutenir les fonds au taux où le bruit répandu à-peu-près à la veille de l'ouverture du budget , les avoit fait monter. Quoiqu'il en soit , on parle d'un Congrès où se rassembleront les Ministres des Puissances belligérantes & neutres. On avoit d'abord annoncé Anvers pour le lieu où il devoit se tenir ; mais la nécessité d'en choisir un qui soit un

peu moins éloigné de Pétersbourg, a fait nommer ensuite Vienne, qui est, dit-on, la ville désignée. Le tems nous apprendra jusqu'où ce bruit & l'espoir qui en est la suite, sont fondés.

On continue de retirer les marchandises que l'on peut sauver du vaisseau de la Compagnie des Indes Angloises, échoué sur les côtes de Hollande; elles consistent pour la plupart en toiles peintes; mais le travail qu'exige cette opération est très-pénible: les ouvriers qui y sont employés sont obligés à la plus basse marée d'entrer dans l'eau jusqu'au genou; les balles que l'on retire, au moyen de machines faites exprès, sont à 18 pieds de profondeur.

Il n'y avoit plus sur ce vaisseau de caisses d'argent ou d'autres effets de prix. On y en avoit mis plusieurs lorsqu'il étoit parti de l'Inde; mais à son arrivée au Cap de Bonne-Espérance, ayant appris la rupture avec l'Espagne, & l'apparence d'une nouvelle avec les Provinces-Unies, on fit porter ces trésors à bord d'un bâtiment Portuguais, qui étoit alors à la rade du Cap, & qui est arrivé depuis peu heureusement à Lisbonne. On dit que la Compagnie des Indes Orientales est décidée à suivre le procès intenté à Sir Thomas Rumbold; on lui reproche d'avoir reçu une somme considérable, qui n'est cependant que le pot-de vin présenté à S. E., pour le renouvellement de quelques baux dans le pays de Tanjaour, mais qui a été accepté en contravention aux ordres de la Compagnie, qui a fixé elle-même le taux des présens que ses Préposés dans l'Inde peuvent accepter des Nababs, Rajahs, &c. avec qui ils ont des affaires d'intérêt à démêler. On dit que S. E. ne s'est pas exactement con-

formée au desir de MM. les Directeurs. On cite parmi ces présens ce superbe berceau , & un certain brillant présenté au Gouverneur par le Nabab , lorsqu'il fut parrain de son enfant. D'honnêtes Chrétiens prétendent qu'on ne peut rien reprocher sur ces deux objets à S. E. qui les a en effet payés plus chers qu'ils ne valent , en permettant que son fils prît le nom de Mahomet ; mais ces honnêtes Chrétiens n'ont vraisemblablement consulté que des Casuistes sur un cas qui est aussi de la compétence des Jouailliers. Les lettres de change tirées par les Gouverneurs des Etablissmens des Anglois en Asie , sur les Directeurs de la Compagnie des Indes , & arrivées à bord de la flotte pour être acceptées , passent 600,000 liv. sterl.

On lit dans une lettre d'Amsterdam , en date du 24 du mois dernier , l'avis suivant :

» M. Jean Adams , Ministre-Plénipotentiaire des Etats-Unis de l'Amérique , vient d'ouvrir ici un emprunt d'un million de florins de Hollande , pour le compte desdits Etats. Suivant le plan , qui en a été imprimé , chaque obligation sera de mille florins , à 5 pour cent d'intérêts par an , payables sur coupons de 25 florins chaque semestre , au comptoir de MM. Jean de Neufville & fils , Négocians en cette Ville. Les obligations , toutes datées du 1 Mars 1781 , & numérotées depuis 1 , jusqu'à mille , ainsi que les coupons , seront signés par M. Jean Adams , contresignés par MM. Jean de Neufville & fils , & enregistrés au Protocolle du Notaire Antoine Mylius. Le remboursement de ce capital , (pour lequel les Treize Etats-Unis s'engagent tous ensemble & chacun en particulier , de même que pour le paiement exact des intérêts ,) se fera à l'expiration de dix ans , chaque année

une cinquième partie ou 200 Obligations , à fixer par tirage fait en présence de Notaire & témoins , de sorte qu'au bout de quinze ans tout le capital sera remboursé. La ponctualité , avec laquelle l'Amérique-Unie a payé les intérêts de l'emprunt qu'elle a fait ici il y a trois ans , & la bonne-foi scrupuleuse avec laquelle elle remplit tous ses engagements , malgré les difficultés qu'elle a à combattre , ne peuvent qu'encourager le Public à prendre part à un emprunt aussi avantageux «.

» On ne doute pas , écrit-on de la Haye , que la première démarche des Médiateurs ne soit d'exiger que l'Angleterre rende les vaisseaux enlevés , qu'elle indemnise les propriétaires , & reconnoisse la République comme membre de la neutralité confédérée. Ces deux points sont de la plus grande importance , soit parce que l'agression des Anglois s'est faite depuis l'accession ; soit parce que l'Impératrice elle-même a invité la République à cette accession. On croit que s'ils ne sont pas accordés , il est impossible que la négociation réussisse. Il s'agit de savoir si la fierté Britannique pourra se résoudre à cette condescendance. On ajoute que la Hollande profitera de cette occasion pour établir son repos & son indépendance sur des bases inébranlables , & qu'elle demandera encore , 1°. l'abolition de l'acte de navigation ; 2°. qu'on ne puisse jamais affranchir les cargaisons sans affranchir les navires ; 3°. que le droit d'envoyer des paquebots soit égal pour les deux nations qui en auront autant l'une que l'autre. — Le Baron de Gross, Envoyé extraordinaire de l'Impératrice de Russie, près le cercle de la Basse-Saxe , & la ville de Hambourg , est arrivé ici de cette dernière ville. On présume qu'il aidera le Prince de Gallitzin dans une négociation qui paroît devoir présenter les plus grandes difficultés , à cause de l'extrême opposition des pré-

tentions & des demandes des deux Puissances belligérantes α.

PRÉCIS DES GAZETTES ANG. , du 13 Mars.

« Le moment si long-tems attendu pour le départ de notre armée navale est enfin arrivé. Le vent changea le 10 au soir , & il parut si favorable que le 11 au matin il fut mis signal pour désaffourcher. Un particulier parti de Portsmouth le 12 au matin nous a appris que toute l'armée étoit sous voile. Le *Magnanime* qui est de l'avant-garde étoit encore aux Dunes le 12 , apparemment qu'on ne l'aura point attendu. On disoit ici le 13 que si le vent est resté au même point , l'armée sera sortie de la Manche le 14 au soir. — Une lettre écrite de Portsmouth le 11 ne dit rien de l'armée. On y voit seulement que l'escadre du Commodore Johnstone avoit eu ordre de se porter à la rade de Ste-Hélène , mais qu'il n'y avoit point de vent du tout. — Dans une autre du 12 , aussi de Portsmouth , on lit. — Tous les vaisseaux désaffourchent : ils appareilleront sûrement demain , la flotte pour l'Inde se rend actuellement à la Pointe de Ste-Hélène. — On assure que l'Amiral Darby & le Commodore Johnstone n'iront de conserve que jusqu'à ce qu'ils aient dépassé le *Land'send*. Il est certain que par cet arrangement notre flotte pour l'Inde sera exposée à de très-grands dangers. Toute notre espérance est que l'ennemi sera trop occupé de notre armée navale pour songer à la petite escadre du Commodore , & qu'elle passera en sûreté. — La destination du Commodore Johnstone est d'abord contre le Cap , & ensuite il ira se mettre sous les ordres du Chevalier Hughes , qui entreprendra une expédition contre Manille.

Le *Gibraltar* , ci-devant le *Fénice* , de 80 canons , Capitaine Sterling , qui étoit parti avec l'Amiral

Hood , vient d'arriver de l'isle St-Eustache avec la nouvelle que cette isle s'est rendue le 2 Février à l'Amiral Rodney. Cet Amiral y est arrivé le 2 Février avec des troupes commandées par le Général Vaughan. Ils n'ont voulu accorder qu'une heure au Sieur Graft , Gouverneur de l'isle , pour délibérer sur ce qu'il avoit à faire. Ce Gouverneur a préféré de s'en rapporter à l'humanité & à la générosité des Commandans Anglois qui en conséquence prirent possession de l'isle. Ayant appris qu'il étoit parti deux jours auparavant une flotte pour l'Europe sous le convoi d'un vaisseau de 64 canons , l'Amiral détacha le *Monarque* de 74 , la *Panthere* de 60 & la *Cybelle* de 32 pour aller à la recherche de cette flotte qu'ils eurent le bonheur d'atteindre. L'Amiral Hollandois Curl , crut devoir faire une résistance qui lui a coûté la vie. Le Capitaine du *Monarque* lui avoit en vain représenté la témérité de cette résolution. Il s'est trouvé dans St-Eustache une prodigieuse quantité de sucre , de tabac , de coton & d'indigo. Les magasins & les rues mêmes étoient pleines de provisions de toute espèce. Parmi les navires capturés , il y avoit plusieurs corsaires & bâtimens François & Américains , & une frégate Hollandoise de 32 canons. La Flotte prise par le *Monarque* étoit de 24 voiles. — On dit l'Isle de St-Martin pareillement prise. Le canon du Parc & de la Tour a été tiré le 13 à midi.

La Flotte attendue de la Jamaïque en est partie le 21 Février , sous le convoi des vaisseaux de guerre l'*Egmont* , le *Grafton* , de 74 , le *Trident* , de 64 , le *Bristol* , de 50 , l'*Endymion* , de 44 , & le *Lewestoffe* , de 32.

Le paquebot Indien le *Swallow* , monté de 16 canons , Capitaine Hall , est parti de Tarbert ,

près de Limerick , pour Madras , le 26 Février , ayant à bord le Lord Macartney & sa suite.

Le 8 Mars , on fit à la Chambre des Communes le rapport de l'octroi de l'Emprunt fait la veille par le Comité du subside. Le Chevalier Philipp Jenning Clerke observa à la Chambre que le profit des Prêteurs devenoit excessif. L'*omnium* , (c'est-à-dire la prime de l'ensemble des 3 pour cent , & des 4 pour cent , & de la Lotterie convenue le jour de l'Emprunt à 5 liv. 10 s. pour cent ,) étant monté à 9 & 11 & demi pour cent. En conséquence , il fit une motion pour un amendement au Bill qui pût réprimer une si extravagante prostitution de l'argent du Public. Il cita la Maison d'Atkinson , More & Compagnie , qui seule avoit eu une part de 3 millions 300 mille livres dans l'Emprunt. — Le Lord North ne fut point embarrassé pour se défendre d'avoir favorisé cette Maison , ou d'autres qui peuvent avoir pris de grosses parties de l'Emprunt , puisqu'il est possible que ce soit par commission pour un grand nombre d'individus qui ne se sont pas fait connoître. — Il assura la Chambre que la hausse ne s'étoit pas soutenue à 11 ni à 9 , & qu'elle venoit de retomber à 7 ; mais qu'au surplus elle n'étoit d'aucune conséquence , jusqu'à ce que la Chambre eût ratifié le marché , & que la liste des commissions eût été envoyée à la Banque. « Ce sera , dit - il , le 15 Mars , jour du premier dans les neuf termes assignés aux paiemens , que l'on saura quel est réellement le profit que font les Prêteurs ; j'avoue que s'il restoit même à 7 pour cent , ce seroit beaucoup plus que je ne comptois , & plus que je n'ai intention de donner ».

Le Chevalier George Saville censura la conduite du Ministre , en ce qu'il hasarde un Emprunt avant d'en faire connoître le gage , pour que le Prêteur puisse

juger s'il lui convient ou non. Il mit en doute que les taxes que Mylord North gardoit *in petto*, fussent aussi efficaces qu'il s'en flattoit. » Je veux croire , dit-il , qu'étant additionnelles, elles rendront tout ce qu'on en attend. Mais ce sera en diminution de l'ancienne taxe , ainsi que cela arrive toujours ». — Le Chevalier George Cooper soutint, à l'appui du plan de Mylord North, que les profits des Prêteurs ne seroient pas trouvés si excessifs, si l'on vouloit bien considérer la difficulté de trouver de l'argent dans les circonstances actuelles. — M. Byng du parti contraire, fit voir que ce profit sur le pied de 3 pour cent, c'étoit une somme de 600 mille livres sterling que le Ministre avoit fait gagner aux Prêteurs, dont les principaux étoient ses créatures dans la Chambre. Il offrit, si le Parlement vouloit l'appuyer de son autorité, de faire trouver en 24 heures des conditions plus raisonnables que celles de Mylord North. — M. Burke déclara que le Ministre auroit pu en obtenir de moins onéreuses. Il insista particulièrement sur l'inutilité de la Lotterie sans laquelle l'emprunt se seroit fait tout de même. Après quelques traits sur l'incorruptibilité du Parlement, dont le Ministre veut que les Membres soient au-dessus de tout soupçon, soit comme très-riches, soit comme très-pauvres, il entra dans l'examen de notre plan de finances pour l'année, comparé avec celui des finances de la France. Il produisit en preuve, la création de 6 millions de rentes viagères par M. Necker. » Nous faisons, dit-il, un emprunt de 12 millions sterling, pour lequel nous donnons une prime extravagante, & dont les intérêts doivent être payés par des taxes additionnelles. Notre Ministre augmente le capital de nos dettes de 21 millions sterling ; tandis que M. Necker ne fait qu'em-

prêtées 4 millions sterling, par des annuités à 10 pour cent qui s'éteindront, & pour le paiement desquelles, il ne charge la France d'aucun impôt. M. Necker a de plus un excédent de 10 millions tournois pour le service des années prochaines, sans compter diverses autres ressources. Combien notre situation n'est-elle pas changée ! Mylord North ne peut plus se vanter de la supériorité de nos finances, sur celles de nos ennemis. J'avoue que M. Necker n'a pas eu les mêmes difficultés à combattre ; mais ce n'est pas non plus depuis deux jours que Mylord North est en place ; & il n'est pas au-dessus de tout reproche relativement aux causes de cette malheureuse guerre, dans lesquelles il a eu une principale part ; ainsi je ne puis pas le plaindre sur les difficultés qu'il rencontre dans ses opérations. — M. Fox démontra que la prime s'étoit élevée à 4 liv. au-dessus des 3 liv. 10 s. qui avoient été allouées par le Gouvernement. Il insista sur le retranchement de la Loterie. M. Hussey en fit une motion pour la troisième lecture du Bill. — Mylord North défendit chaudement cette partie de son plan, à laquelle tenoit la confiance du Public, & sans laquelle le Gouvernement perdroit une somme de 400,000 liv. sterling qui ne lui coûteroit rien. On leva les voix, il y en eut 80 pour la motion, & 33 contre, pluralité 53. Une troisième lecture ayant été faite le Bill passa.

Tableau comparé des fonds de l'emprunt

Mars. 3. p. 0 4. p. 0 5. p. 0 6. p. 0

10 — 59. $\frac{1}{4}$. — 74. $\frac{1}{8}$. — 13 l. 11 s. — 9 $\frac{3}{8}$.

13 — 59. $\frac{7}{8}$. — 76. $\frac{1}{4}$. — 23. 11. — 19 $\frac{1}{2}$.



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 1er. Février.

LE Grand-Seigneur a donné des ordres pour l'armement de 18, tant vaisseaux de guerre que frégates, dont 15 sont destinés à former au printemps prochain une escadre d'observation dans l'Archipel, sous les ordres du Capitan Bacha.

Le Bacha d'Alep, Abdi-Bacha, ne cherche plus à cacher sa révolte; il s'est déclaré ouvertement contre la Porte, & on ne doute pas qu'on n'envoie incessamment des troupes contre lui.

On vient de voir ici un fait bien extraordinaire d'après les mœurs & le caractère du peuple Ottoman. Emir & Molla, deux Turcs distingués par leur rang & leurs richesses, ayant une discussion qui intéresse leur fortune, ont obtenu, dit-on, par l'entremise de l'Internonce de l'Empereur, la permission de se rendre à Vienne pour faire juger leur différend; on ajoute qu'ils ont

31 Mars 1781. i

déclaré qu'ils s'en tiendroient à la décision qui seroit prononcée. Cet hommage s'il est en effet réel , rendu aux lumières des nations chrétiennes , est le premier dont les fastes de cet Empire puissent offrir l'exemple.

S U È D E.

De S T O C H K O L M , le 23 Février.

SUIVANT les listes de la navigation que nous avons reçues de Gothembourg , il y est arrivé pendant le cours de l'année dernière 467 navires , & il en est parti 495 , chargés entre autres de 217,425 quintaux de fer en barre , 16,233 quintaux de fer fin , 5712 quintaux d'acier , & un million 7 mille 212 écus d'argent.

Depuis quelques jours les gelées ont recommencé , & il est tombé beaucoup de neige.

P O L O G N E.

De V A R S O V I E , le 25 Février.

ON mande de Lithuanie que l'élection des Membres , qui doivent composer le prochain Tribunal , y a rencontré peu de difficultés , & que tout s'est passé tranquillement dans les Districts respectifs. Le nombre des députés élus monte à 40 , parmi lesquels on compte le Prince Czartoryski nommé par le District de Slonim.

Le Tribunal assessorial de Lithuanie, établi dans cette Capitale, s'occupera bientôt de l'affaire du Trésorier Tyfzenhausen dont la décision est attendue avec impatience.

A L L E M A G N E .

De V I E N N E , le 5 Mars.

L'EMPEREUR a nommé à la place de Capitaine-Lieutenant de sa première Garde-Noble, vacante par la mort du Prince Jean de Lichtenstein, le Comte Jean-Joseph de Kevenhuller-Metsch, qui étoit premier Lieutenant dans ce Corps. Cet Officier qui étoit Chambellan actuel de S. M. I., Général-Major & Colonel d'un Régiment d'Infanterie, a été élevé en même-tems au grade de Lieutenant-Feld-Maréchal des Armées Impériales.

On travaille aux embellissemens du Belvédère, & le bruit est assez général ici, que ce lieu charmant est destiné à servir de logement au Grand-Duc de Russie lorsqu'il viendra dans cette Capitale.

De H A M B O U R G , le 10 Mars.

Tous nos Papiers qui ne font plus que copier depuis quelque tems ceux d'Angleterre & de Hollande, depuis l'acceptation de la médiation de la Russie par les deux

Puissances , sont remplis de spéculations & de conjectures sur les conditions de la paix particulière qu'elles ont à traiter. Quelques personnes pensent cependant que malgré leur desir mutuel d'en venir à un accommodement il n'est pas encore prochain , & que vu la complication des intérêts , la diversité des opinions , il est difficile de faire leur pacification particulière si l'on n'en entreprend pas une générale. Cette dernière ne paroît pas encore près de pouvoir être conclue. Jusqu'ici les avantages sont balancés entre les Puissances belligérantes ; aucune n'en est au point où elle devroit être pour céder sur l'Amérique septentrionale. Celle qui a épousé ses intérêts ne peut les abandonner , & elle est bien loin d'être dans le cas d'y être forcée. L'Angleterre n'est peut-être pas encore dans celui de reconnoître l'indépendance ; il faut attendre qu'elle y soit réellement. Plus elle a envie de la paix , plus elle montre le besoin qu'elle en a , plus la France & l'Espagne sont intéressées peut-être à la différer. Au reste , il paroît que les vues politiques de la Grande-Bretagne de brouiller tout , ont réussi en partie. Elle a voulu déconcerter la neutralité armée en en détachant la Hollande. Celle-ci qui comptoit sur des secours pour la défendre & pour assurer la liberté des mers , a jusqu'à-présent obtenu la médiation de la Russie. Nous ne chercherons pas ici à prévoir les sui-

tes de cet évènement, ni s'il est vrai qu'il annonce quelque changement dans le système de la neutralité armée; le tems ne tardera pas à éclaircir ce qui est encore obscur. On peut prévoir seulement que les Anglois intéressés à une guerre sur le continent, mettront tous leurs soins à l'exciter; mais on peut prévoir aussi que toutes les Puissances connoissent leurs vues, & qu'elles sont bien en garde contre leurs démarches.

» Les dernières Lettres de Potsdam, écrit-on de Berlin, annoncent que le Roi est parfaitement rétabli de l'accès de goutte dont il a été attaqué, & qu'il a déjà passé en revue les recrues d'un bataillon des Gardes. — Le Général de Schüllembourg, Ministre de la guerre, le Baron Vander Horst, Ministre d'Etat, & les Généraux de Hatzendorff, & de Wurtemberg, ont été mandés à Potsdam, où le Prince Frédéric de Brunswick doit se rendre le 10 ou le 12. Le Roi a chargé le Duc régnant de Brunswick d'inspecter cette année les troupes de S. M. en Westphalie, ainsi que son régiment en garnison à Halberstadt, & qui fait partie de l'inspection Brandebourgeoise ».

ITALIE.

De FLORENCE, le 2 Mars.

PLUSIEURS Officiers de l'escadre Russe qui est actuellement à Livourne sont arrivés ici. On compte parmi eux, le Colonel Spiridoff, commandant le vaisseau l'*Asie*, le Capitaine Denison, commandant la frégate *S. Patrice*, le Comte de Gallirzin & le

Major Wolff. Un Courier Russe a passé ces jours derniers ici se rendant à Livourne avec des dépêches pour le Commandant de l'escadre qui se prépare à quitter incessamment la rade de Livourne. Hier le Chevalier Mann, Envoyé extraordinaire du Roi d'Angleterre ici , a expédié une estaffette à Londres.

On apprend de Milan que le Gouvernement a reçu de l'Empereur un ordre portant de dresser dans un délai de quatre mois , un état exact des revenus & des dépenses de la Lombardie Autrichienne , de son commerce & de toutes ses productions. S. M. I. a aussi statué , par une Ordonnance en date du 8 Janvier , qu'il sera fait une déduction de 10 pour 100 sur les appointemens de tous les Officiers de la Cour , lorsqu'il leur sera permis d'aller en pays étranger ou à Vienne ; & même s'ils prolongent leur absence au-delà du terme fixé , du tiers de leur solde , qui sera réparti entre les autres Officiers du même département.

Selon les lettres de Bastia , en Corse , il y a été publié un Edit qui adjuge les biens & effets du Général Paoli , de son frère , de son cousin & de tous ceux de son parti qui se trouvent hors du pays , au profit de l'Université de Calvi qui devient tous les jours plus florissante , tant par l'augmentation de sa bibliothèque , que par les privilèges qu'on lui a conférés.

ESPAGNE.

De CADIX , le 7 Mars.

LA mer a été fort orageuse pendant les

derniers jours du mois dernier , mais notre flotte n'en a point été incommodée. Nous en avons des nouvelles en date du 2 de ce mois ; elle étoit alors dans le meilleur état. Une division qui s'étoit approchée de la côte d'Afrique , découvrit 5 à 6 bâtimens auxquels elle donna chasse. Cette petite flottille voulant lui échapper tomba dans le gros de l'armée qui s'en empara. Elle consistoit en 4 navires chargés de comestibles & une frégate montant 24 canons , chargée de même de toutes sortes de rafraîchillemens. Ces bâtimens venoient en droiture de la Tamise. Ils ne cherchoient rien moins qu'à pénétrer dans Gibraltar où leur cargaison auroit certainement été mise à un prix fort haut , les habitans manquant absolument de tout excepté d'argent.

On mande d'Algésiras qu'on a lancé à l'eau dans ce port deux nouvelles chaloupes canonnières , & que le 22 le vent étant à l'Est & le tems fort brumeux , un navire Portugais & une balandre Angloise en profitèrent pour sortir de la baie de Gibraltar & s'éloigner sans qu'il fût possible de les intercepter. Depuis le 17 il est entré deux bâtimens dans la baie venant du Levant & chargés de comestibles. Ces légers secours peuvent bien rafraîchir la Place un moment , mais elle a besoin de tant de choses de première nécessité , que malgré les fraudeurs , elle succombera à la fin de l'été ,

si elle n'est pas ravitaillée par un grand convoi.

Le 26 un Courier du Cabinet arriva ici avec des paquets qui furent envoyés aussitôt à D. Louis de Cordova par deux Officiers de marine qu'on fit partir sur deux bâtimens différens.

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 16 Mars.

Le canon qui fut tiré de la tour, le 13 de ce mois, annonçoit un avantage important remporté par nos armes. On croyoit au bruit qui se faisoit entendre, qu'il ne s'agissoit pas moins que de quelque bataille décisive, gagnée sur le Général Washington, ou dans la Caroline méridionale. On fut bientôt qu'il n'étoit point venu de nouvelles de ce côté; que l'on en avoit seulement reçues de la part du Général Vaughan & de l'Amiral Rodney. On se flatta d'abord qu'ils avoient pris leur revanche de l'échec qu'ils avoient essuyé à S. Vincent, lorsqu'on apprit que tout ce bruit se faisoit pour la prise des isles Hollandoises de S. Eustache & de S. Martin. Cette conquête est sans doute intéressante par les richesses déposées dans ces deux établissemens & surtout dans le premier, mais elle ne mérite pas le tintamarre qu'on a fait; le canon est fait pour célébrer les victoires qu'il a aidé

à remporter ; mais dans cette occasion , il a été parfaitement inutile. Ces isles sans défense , sans garnison , sans fortification , devoient se rendre à la première frégate qu'on auroit chargée de leur porter cette sommation ; il n'y avoit pas besoin de la réunion de notre Amiral & de notre Général dans ces parages ; ils ont pu la croire nécessaire pour donner de l'importance à leur besogne ; elle n'a pu servir tout au plus , qu'à munir cette conquête de manière qu'elle ne puisse leur être enlevée comme ils l'ont faite ; mais il faudroit la fortifier , ce qui ne peut être que l'ouvrage du tems. Sans cela elle tombera toujours au pouvoir de la Puissance qui sera maitresse de la mer dans ces parages , & les troupes que l'on y mettra pour la défendre seront sans cesse exposées.

La Gazette extraordinaire de la Cour qui a paru le 14 contient les détails de ce que nous appellons notre conquête. Le Général Vaughan écrit le 7 Février , qu'ayant reçu le 27 Janvier les ordres de la Cour , il s'est embarqué à bord du *Sandwich* , a jetté l'ancre le 3 devant la ville de S. Eustache , a sommé sur le champ le Gouverneur qui n'a répondu qu'en se rendant & en recommandant à l'humanité & à l'honneur des Commandans Anglois , une isle qu'il ne pouvoit défendre contre les forces Britanniques. Pendant ce tems le Lieutenant-Colonel Edhouse avoit été faire la même

opération à S. Martin où il arriva le 5 & eut le même succès.

Ces détails sur cette expédition dans laquelle les troupes de terre n'ont point eu à agir , pouvoient sans doute suffire ; mais l'Amiral Rodney , quoique la marine n'ait pas agi davantage , & que les vaisseaux n'aient guère servi qu'à faire faire leur voyage aux conquérans , a écrit à son tour à l'Amirauté. On retrouve dans sa dépêche le ton qui domine dans ses précédentes. Pour empêcher les François de pénétrer ses desseins , il fit paroître sa flotte entière devant la Martinique , ce qui , dit-il , alarma considérablement l'Isle. Il auroit dû se souvenir qu'il avoit échoué à St-Vincent avec 4000 hommes contre 1200 ; & il ne peut ignorer qu'avec le triple de ses forces actuelles , il n'oseroit rien tenter contre la Martinique. Il rend compte aussi de la prise d'un convoi Hollandois sorti de St-Eustache 36 heures avant son arrivée. Le Général & l'Amiral portent à plus de 200 le nombre total des vaisseaux pris ; ils ont eu l'attention de laisser flotter sur le fort le pavillon Hollandois qui a trompé plusieurs bâtimens , au nombre de 17 qui sont venus se jeter entre les mains de l'ennemi. Ils évaluent la valeur des effets dont ils se sont emparé à 3 millions sterl. , & ce qui leur fait un plaisir particulier , c'est qu'Amsterdam , supportera la majeure partie de

la perte. La description des Isles de Saint-Eustache, Saint - Martin & Saba tient naturellement sa place ici.

Saint-Eustache, l'une des isles Caraïbes, a environ 5 lieues de circuit. C'est un rocher escarpé, qui s'élève de l'Océan, en forme d'un pain de sucre ; elle est située à 5 miles de St-Christophe, extrêmement bien cultivée, & a toujours été le grand marché, d'où les Hollandois fournissent toutes les Nations. Elle n'a point de port régulier, mais une excellente rade, où il y a un assez bon mouillage. On y compte environ 1200 Blancs de toutes les Nations, & 1600 Nègres. Ses productions naturelles sont du tabac, & du sucre, qui est planté avec beaucoup d'industrie tout autour de l'isle, excepté sur le sommet de la montagne, où est une plaine ouverte qui sert de repaire aux bêtes fauves. Cette isle, la plus forte des Caraïbes, n'a qu'un seul endroit propre au débarquement, protégé par un fort monté de gros canons. Il n'y a ni sources ni rivières ; les étangs & les citernes fournissent une grande quantité d'eau ; il n'y a qu'une seule Eglise, mais un très-grand nombre de magasins. L'air y est salubre ; mais on y est exposé aux ouragans, de même qu'à la Barbade & à la Jamaïque, &c. La première possession de cette isle par les Hollandois remonte à 1625. En 1665, les Anglois s'en emparèrent ; elle fut reprise par les François & les Hollandois faisant conjointement la guerre aux Anglois, & rendue par le Traité de paix à ses anciens Maîtres. En 1685, elle fut encore prise par le Chevalier Timothy Cornhill, & remise enfin par le Traité de Ryswick aux Hollandois, qui en ont conservé depuis la paisible possession. — Saint-Martin, situé aussi dans l'Océan Atlantique, a environ 5 lieues de circonférence. Ses bayes & ses rades sont commodés. Son tabac est regardé comme le meilleur de

toutes les isles. Elle est sur-tout estimée pour ses salines & pour ses lacs. Dans ces derniers, il y a quantité de poissons, & de tortues. L'arbre Chandelier est originaire de cette isle. Les François & les Hollandois l'ont habitée conjointement depuis que les Espagnols en ont été chassés. Les premiers possèdent la plus grande partie de l'isle, mais c'est la meilleure. On évalue le nombre des habitans à 300 Blancs & 600 Nègres. — Saba, l'une des Caraïbes, est à environ 13 miles N. O. de Saint-Eustache, à 5 lieues de circuit, & appartenoit précédemment aux Danois. A une très-petite distance, cette isle ne semble être qu'un rocher, mais lorsqu'on en est près, elle offre à la vue un aspect très-agréable. Elle n'a point de port, & la mer y est si peu profonde qu'il n'y a que de petits bâtimens qui puissent en approcher. L'isle, au côté méridional, est divisée en deux parties, contenant environ 60 Familles & 200 Esclaves, dont la principale occupation est de cultiver du coton dont ils font des bas, & de faire des souliers : ils cultivent aussi un peu d'indigo. L'isle semble être fortifiée par la nature. On ne peut arriver dans les plaines où séjournent les habitans que par un passage étroit dans les rochers où deux hommes seulement peuvent marcher de front.

Nous n'avons point de nouvelles Officielles de l'Amérique Septentrionale ; quelques papiers qui nous en sont arrivés, nous ont apporté la relation publiée par le Congrès, du combat du Général Sumpter contre le Général Tarleton, à Black-Storck, sur la rivière du Tyger. Elle est bien opposée à celle que la Cour en a donnée ici.

» Le Général Sumpter fut blessé ; mais le Colonel Tarleton fut mis en fuite ; les Américains

le poursuivirent , & la nuit seule les empêcha de profiter de leur avantage. Les Anglois laissèrent 92 morts sur le champ de bataille & 100 blessés ; leurs troupes consistoient en 300 hommes de cavalerie de la Légion de Tarleton , 130 du 63^e. Régiment , 100 du 71^e. & 300 du même beau-coup à l'arrière avec une pièce de canon , mais qui ne prirent point part à l'action. La perte des Américains fut peu de chose ; ils n'eurent que 3 hommes tués & 4 blessés. — A cette relation on en a joint une autre d'une petite affaire contre les Torys qui s'étoient avancés des postes extérieurs des Anglois aux criques de Cane & de Lynche , dans la vue d'intercepter des chariots Américains , le Général Smallwood détacha , sur le champ contr'eux , le Général Morgan avec 500 hommes , & le Lieutenant-Colonel Washington avec 100 Cavaliers pour couvrir les chariots envoyés de ce côté pour y chercher du bled , & des porcs. Sur la nouvelle de la marche de ces troupes les Torys se dispersèrent ; pendant que l'infanterie servoit d'escorte au convoi , le Lieutenant-Colonel Washington investit le Colonel Rugeley , le Major Cooke , & 112 Officiers Torys , dans une grange où ils s'étoient retranchés par des abbatiss considérables , & les força de se rendre à discrétion sans tirer un seul coup de fusil. Il n'avoit point de canons ; il monta deux pièces bois sur des affuts , & ce simulacre d'artillerie intimida tellement l'ennemi qu'il ne songea plus à se défendre.

La Cour ne publiera sans doute pas plus cette action qu'elle n'a publié la suite de défection des troupes de Pensylvanie , le sort des émissaires de Clinton , qui ont été pendus , le retour des insurgens à l'armée Américaine , les actes du Congrès pour rétablir le crédit du papier-monnoie , &c. Tout

prouve que cette assemblée est bien loin de se soumettre , que le peuple lui-même ne pense point à la réconciliation dont nos Ministres nous flattent vainement. Heureusement pour eux , la prise de Saint-Eustache étouffe toutes les autres nouvelles. Celle-ci est arrivée à propos pour favoriser l'emprunt du Lord North ; il auroit sans doute traité plus avantageusement si elle étoit arrivée à la fin du mois dernier. Son effet doit être à présent de soutenir les fonds ; mais les prêteurs seuls en profiteront. Il n'est pas inutile d'observer à cette occasion que nos emprunts , dont on parle tant chez l'Etranger , ne se font pas dans ce pays comme ailleurs. En France , par exemple , les prêteurs portent au Trésor royal la somme en argent que l'Etat emprunte. Ici ils ne donnent point d'argent comptant ; ils donnent des effets au Ministère , qui a la peine de les négocier , & qui souvent perd dessus. C'est de cette manière qu'il fait de l'argent , pour lequel il donne les effets du Gouvernement que les prêteurs placent & agiotent ensuite de la manière qu'ils jugent la plus convenable à leurs intérêts.

Le Lord North, dans la séance du 14, après avoir dit un mot de la peine qu'il ressentait de voir la nation obligée de supporter de nouvelles charges, entra dans le détail des taxes qu'il avait à proposer. Les annuités, dit-il , à lever par ces nouvelles taxes , montent à 660,000 liv. st. Pour lever cette somme , je ne me livrerai pas trop à des spéculations , & je n'adopterai

que les taxes dont on aura déjà éprouvé l'efficacité. On a demandé l'emploi des 190,000 livres dont a profité cette année le revenu public, par la réduction des 4 pour $\frac{0}{100}$, à 3 pour $\frac{0}{100}$ J'étois d'avis de les employer à payer l'intérêt de l'argent prêté, si la Chambre avoit approuvé cet emploi. Mais il ne s'agit point de cela à présent. . . . La première taxe consistera dans un droit d'un sol pour livre sur le produit net de l'accise, excepté la bière, le savon, la chandelle & les cuirs. Je compte que cet article rendra 150,000 liv. sterling. Passons au second. On épargnera une taxe, c'est-à-dire, on évitera la nécessité d'en imposer une nouvelle, en consolidant les Douanes, & en simplifiant la manière de les percevoir, qui entraîne des dépenses énormes, & une manutention très-compiquée & très-difficile. En les consolidant & en les simplifiant, le Trésor public gagnera un revenu très-considérable. Je ferai un jour l'essai de ce plan, & si je suis aidé, j'espère en tirer parti. . . . Je ne puis proposer actuellement qu'une partie de ce plan. — Il s'agit de supprimer les remises que le Bureau de Recette des Douanes fait aux Marchands qui paient promptement les droits d'entrée ou de sortie. Cette suppression équivaldra à un impôt additionnel de 7 pour $\frac{0}{100}$ sur les Douanes. — J'estime le produit net des Douanes à 2,240,000 livres. . . . Et je compte que la suppression de ces revenus en produira annuellement 167,000. — Le montant des remises sur le tabac est de 17 pour cent. La quantité qui s'en consomme annuellement dans la Grande-Bretagne, monte à 8,500,000 livres pesant; le sucre qui s'importe annuellement dans cette Isle, est aussi très-considérable, puisque d'après le calcul des cinq dernières années, l'une dans l'autre, il a été de 2,381,000 quintaux. — Après avoir établi la valeur de la suppression de ces remises, le Lord examina si elle pouvoit nuire au commerce, & con-

clut pour la négative, puisque ce seroit le consommateur qui la paieroit définitivement, & non pas le Commerçant en faveur de qui on l'avoit d'abord accordée. Il parla de deux espèces de remises qui se font à la Compagnie des Indes, l'une pour le *prompt paiement*, l'autre sur *les frais de la vente*. Le temps de la vente dure du premier Mars au premier Septembre. L'usage de la Compagnie est de demander & d'obtenir une remise pour un *prompt paiement*, qu'elle ne fait que neuf mois après qu'elle a touché le prix de ses marchandises qui lui est remis en plus grande partie dès les premiers jours de la vente; il limita cette remise à 3 mois après la vente effective.

— Outre l'abolition de la remise sur le tabac, il proposa d'ajouter sur ce dernier un petit droit d'un penny, & trois farthings par livre ? Le tabac, est une espèce de luxe. C'est la dernière classe du peuple qui en fait le plus d'usage, mais ce n'en est pas moins un luxe, & sous ce point de vue, un article propre à être taxé. Depuis le commencement de la guerre avec l'Amérique, il a été vendu deux & trois shillings la livre, & actuellement il coûte 20 deniers ou pennys. Depuis que mon attention s'est portée sur cet objet, j'ai remarqué que le prix en a varié entre dix pences & trois shillings par livre. Cette différence énorme n'a pourtant pas influé sur la consommation, qui a été aussi forte au plus haut prix, qu'au plus bas. Les consommateurs, accoutumés à payer le tabac fort cher, ne se plaindront point d'une augmentation de taxe qui en laissera le prix encore fort au-dessous de celui qu'ils payaient il y a six mois ou un an. — Il trouva que cette taxe produiroit 61,000 liv. sterl. — Je suis forcé de proposer une autre taxe, & c'est avec d'autant plus de chagrin que je m'attends à bien des reproches. Mais je prie la Chambre de réfléchir à la néces-

sité de ces ressources. Lorsqu'il faut indispensablement imposer une taxe & une taxe productive, le sucre n'est il pas l'article que l'on doit en charger de préférence? Un nouveau droit sur la dièche, fera augmenter à proportion le prix de la taxe, article de premier besoin pour le Journalier, ce qui serait sans contredit une charge beaucoup plus intolérable que le haussement du prix du sucre. La taxe que je propose ne sera cependant pas exorbitante. C'est un droit de quatre shellings & huit pences par quintal sur tous les sucres, ce qui reviendra à une augmentation d'un demi-denier par livre pour le détaillier, & d'un demi-denier au plus pour le consommateur. Je suis fâché de cette augmentation de prix pour ce dernier, mais elle est inévitable. — Le Lord North fit ensuite un tableau historique de la quantité de sucre importée dans ce Royaume depuis 1728 jusqu'en 1780, en divisant ce grand intervalle en différentes périodes; il est incroyable avec quelle rapidité l'importation du sucre s'est accrue dans cet espace de tems.

Pendant la première de ces périodes, à partir de 1728 jusqu'en 1746, le sucre importé a monté annuellement à 800,000 quintaux; de 1746 à 1750, à un million de quintaux; de 1750 à 1755, à 5,400,000 quintaux; de 1755 à 1760, à 1,800,000; de 1760 à 1770, à plus de deux millions de quintaux; de 1770 à 1775, à 2,500,000 quintaux. Depuis la perte de la Grenade, de St-Vincent & de la Dominique, l'importation du sucre a un peu diminué, mais pas autant qu'on auroit pu s'y attendre; elle n'est tombée que de 128,000 quintaux. — On demandera sans doute, continua le Lord North, si la taxe additionnelle sur le sucre tombera sur le consommateur, le marchand ou le planteur. Je pense qu'elle tombera définitivement sur le premier: le marchand, pourvu qu'il y ait une prompte

& forte demande de sucre, peut toujours y mettre le prix qu'il voudra, & il auroit tort de dire qu'il paie une taxe qu'il lui étoit libre de détourner sur un autre; quant aux planteurs on ne leur doit pas plus d'indulgence & d'attention que pour toute autre classe de marchands, sujets de S. M. S'ils ne veulent pas apporter leurs productions au marché de Londres, ils sont les maîtres de les porter dans quelque autre port Britannique, à toute place ou port quelconque, au sud du cap Finisterre, avec les remises de droits qui se font à la réexportation; tandis que nous sommes obligés de prendre de ces planteurs, & même d'eux seuls, notre rum & notre sucre. Ainsi ils tirent un monopole de notre commerce ou de notre consommation pendant que nous n'en tirons aucun du produit de leur sol. On objectera encore que les demandes pour le sucre seront moins considérables qu'avant l'imposition de la nouvelle taxe. Celui qui vend ou qui importe le sucre trouvera toujours des demandes pour cet article, & ce qui me l'assure, c'est que lorsque le sucre étoit plus cher qu'il ne l'est, ou qu'il ne peut le devenir par la taxe nouvelle, il y en avoit autant de débit & de consommation que lorsqu'il étoit à meilleur marché. — On peut observer que cette manière de raisonner en finances se reproduit dans tous les calculs de Mylord North, & le dirige dans l'imposition des taxes..... Lorsqu'il a remarqué que certain article a monté à un très-haut prix & qu'actuellement il est à un prix plus bas il en conclut que c'est un objet excellent pour taxe avantageuse; car, d'après son raisonnement, si le peuple a une fois acheté très-cher un article, pourquoi ne payeroit-il pas la même somme pour se le procurer de nouveau? La consommation de la drèche n'a pas été moindre l'année dernière que les années précédentes, malgré la taxe mise l'année dernière; la baisse du prix provenant de la pleine

récolte de l'orge ayant fait plus que balancer la taxe nouvelle. Par la même raison il ne doute pas que le bas prix actuel du sucre, qu'il fait devoir baisser encore, ne fasse plus que balancer la taxe additionnelle d'un demi-denier par livre pour celui qui vend ou qui importe le sucre, & d'un denier par livre pour celui qui le consomme. Peut-être, dira-t-on, observa-t-il, que les derniers désastres de nos Isles devoient empêcher de mettre pour le présent aucun impôt additionnel sur les sucres; mais comme les coups de vent se sont fait sentir assez également dans presque toutes les Isles à sucre, les quantités produites cette année dans chacune d'elles, porteront selon toute probabilité leur proportion ordinaire; & si les prix haussent à cause de la mauvaise récolte, les avantages de cette augmentation dans le prix seront assez également partagés par toutes les Isles. Au surplus, il suffit pour mon plan d'observer que le nouveau droit ne tombera point sur le planteur ou sur le marchand, mais sur le consommateur. J'observerai encore que l'Irlande payera cette année un droit considérable, & que ce Royaume ne murmurera point de payer sa portion d'une taxe à laquelle l'Angleterre se sera soumise la première. Il est dit dans l'acte qui accorde la liberté de commerce à l'Irlande, que tout droit quelconque qui sera imposé par le Parlement Britannique sur quelque article de commerce, sera pareillement mis après le terme de quatre mois sur le peuple d'Irlande par le Parlement de ce Royaume. Les droits qu'il a mis sur les sucres ou autres articles importés directement en Irlande, ont déjà produit des sommes considérables; & ces droits sont nécessaires pour réparer la perte de ceux qui auroient été retirés de ces articles s'ils avoient d'abord été importés en Angleterre. Si les droits sur le sucre étoient plus foibles en Irlande qu'en Angleterre, les droits de

douane ici produiroient moins; puisqu'on iroit d'abord débarquer cette denrée en Irlande. Le Lord North évalua le produit de la taxe additionnelle sur les sucres à 326,000 livres. Quant aux 190,000 livres dont s'est accru le revenu public par la réduction des quatre pour cent à trois pour cent, il dit qu'il employeroit cette somme à remplir le déficit qui pourroit se trouver dans le fonds d'amortissement, & que par ce moyen elle entroit réellement dans le fonds dont elle faisoit partie, quoique sous une forme différente. Ce fonds est cette année de 2,900 mille & quelques cents liv. On dit que j'aurois pu le porter à trois millions. Mais il y auroit eu des déficit, auxquels cette somme fera face. Il revint alors sur les montans des différentes taxes qu'il avoit proposées à la Chambre, & il les présenta sous le point de vue suivant. — Cinq pour $\frac{5}{100}$ sur le produit net de l'accise de toutes les marchandises sujettes à ce droit, les brasseries, les cuirs, le savon & les chandelles exceptées 150,000 l.

Suppression des remises 167,000

Droit additionnel sur le tabac 61,000

Droit additionnel sur les sucres. 326,000

Total 704,000

Sur quoi il faut déduire 660,000

Il reste un surplus de 44,000 qui sera appliqué à remplir quelque déficit de taxes. Le Lord North déclara ensuite qu'il étoit prêt à satisfaire aux questions qu'on voudroit lui faire. Mais fatigué d'avoir parlé si long-temps, il demanda un peu de repos. — Le Colonel Barré mit en regard la conduite du Lord North, & celle de M. Necker, le Ministre de France, dont le plan d'économie étoit digne d'être imité; il dit que ce Ministre avoit retranché un grand nombre de places inutiles, & qu'il avoit déclaré (ce qui étoit imprimé, & seroit bientôt connu de tout le

monde) que si l'on lui prouvoit qu'il eût fait obtenir du Roi son Maître quelques pensions ou autres faveurs pour ses amis ou créatures, il se regarderoit comme indigne de la place qu'il occupoit. Il recommanda au Lord North d'adopter ce plan de conduite. Il témoigna sa surprise de ce que le Lord North n'avoit point parlé des nouvelles du jour; il dit que ces nouvelles étoient indubitablement d'une nature très-agréable, mais qu'elles pourroient être suivies de ce qui déplairoit infiniment à la Nation, c'est-à-dire, une paix honteuse. Il ajouta qu'il espéroit que dans le cas où l'on offriroit des termes d'accommodement, si nous étions assez heureux pour que cela arrivât, on n'accepteroit aucunes conditions, sans en avoir préalablement donné connoissance à cette Chambre, & avoir son consentement après un mûr examen. — Les résolutions proposées par le Lord North, furent acceptées sans aller aux voix, & le Comité s'ajourna au 15.

Le 19, le Lord North fit passer une motion pour assujettir le commerce du papier à un impôt de 10 pour 100, dont le produit sera versé dans le fond d'amortissement. Cette opération sera précédée de la révocation des actes des 10e. & 12e. années de la Reine Anne, qui ont mis sur les papiers des impôts que leur mauvaise répartition a rendu presque inefficaces, puisqu'ils ne rendent pas plus de 25,000 l. par année. Il divisa en 76 les diverses espèces de papier, qui ne l'étoient, du tems de la Reine Anne, qu'en onze espèces; & de ces 76, il fit cinq classes, dans lesquelles toutes les espèces possibles doivent être comprises, pour subir chacune une taxe proportionnée à sa qualité & à ses dimensions, plutôt qu'au nom qu'il conviendra au Manufacturier de lui donner.

La Compagnie des Indes vient de s'ac-

corder avec le Ministère. La Chartre qu'on lui accordera sera pour dix ans de plus que la dernière ; elle payera 200,000 liv. st. par an ; les propriétaires partageront 10 pour 100 au lieu de 8 , & le reste des profits sera partagé entre le Gouvernement & la Compagnie.

Enfin la flotte de l'Amiral Darby a mis à la voile le 13 de ce mois ; elle consistoit , en partant , en 2 vaisseaux de 100 canons , 4 de 98 , 3 de 90 , un de 80 , 11 de 74 , sept de 64. Total , 28 vaisseaux de ligne , & 8 frégates de 38 à 14 canons & 2 brûlots. Le convoi de bâtimens vivriers destinés pour Gibraltar , est , dit - on , de 200 voiles.

» Si l'Amiral Darby , dit un de nos papiers , parvient à faire passer en sûreté tout son convoi à Gibraltar , quelle sera la situation de cet Amiral si nous sommes enfermés dans la Méditerranée par un vent d'ouest , jusqu'à ce que les escadres combinées de France & d'Espagne s'assemblent à l'entrée du Détroit pour l'intercepter à son retour ? Certainement l'homme le plus hardi de l'Angleterre ne s'aviserait pas de lui conseiller de hasarder une action contre des ennemis qui ont le double de ses forces. Il y a dans la garnison deux excellens Officiers & un bon corps de troupes. Nos marins ont réussi par leur adresse & par leur bravoure à y faire passer des secours en différens tems. Les vents frais , soit qu'ils viennent de terre ou de mer , peuvent quelquefois mettre les croiseurs les plus vigilans hors d'état de tenir bloqué un Port ennemi , & comme ces occasions sont épiées avec la plus grande attention des deux côtés du Détroit , il est possible de faire entrer de tems en tems dans Gi-

braltar une certaine quantité de provisions , quoique ces tentatives ne réussissent pas toujours.

Le Commodore Johnstone a appareillé de Sainte - Hélène le 14 après - midi. Son escadre consiste en un vaisseau de 74 canons , un de 64 , trois de 50. Total , 5 vaisseaux , 7 frégates , une goëlette à bombes & un brûlot. Elle a sous son convoi les vaisseaux des Indes Orientales , l'*Hasting* , le *Queen* , la *Solitude* , le *Latham* ; l'*Essex* , l'*Asia* , l'*Hinchinbrook* , le *Locko* & le *Southampton* , ainsi que plusieurs transports.

Au milieu de ces mouvemens hostiles , on parle toujours de paix ; il paroît que notre Cabinet s'est donné beaucoup de mouvemens pour engager diverses Puissances à y travailler par leur médiation. On assure que les Cours de Vienne , de Pétersbourg & de Berlin doivent s'en occuper ; & on ajoute que si elles n'y réussissent pas , elles s'attacheront du moins de concert à maintenir la tranquillité de l'Allemagne & du Nord. Dans ce cas , ce ne seroit pas notre compte ; si nous ne parvenons pas à faire promptement la paix , nous aurions besoin d'une guerre de terre à laquelle nous ne prendrions pas beaucoup de part personnellement , mais qui occasionneroit une diversion bien utile pour nous , en partageant l'attention & les efforts de nos ennemis.

On parle aussi d'envoyer un nouvel Ambassadeur à Vienne. On a beaucoup varié

sur le choix du sujet qui seroit chargé de cette mission ; on dit que l'on avoit jeté les yeux sur M. Jenkinson fils ; quelques-uns de nos papiers ont même mis M. Wra-xal sur les rangs , car depuis son fameux discours , on a vanté ses talens oratoires & politiques , & en effet ils valent autant les uns que les autres. On a ensuite nommé le Chevalier Yorck , & on a ajouté que l'Empereur a lui-même indiqué ce choix , en témoignant qu'il seroit bien-aise de conférer avec lui. Parmi ceux que l'on nomme pour cette commission , c'est assurément celui que le Public préfère.

Le Parlement d'Irlande est prorogé du 27 Février dernier au premier Mai prochain. Il n'est plus question des troubles de ce Royaume. Le Lord Carlisle , dont on a tant parlé depuis sa mission infructueuse en Amérique , & qu'on ne croyoit pas devoir mieux réussir en Irlande , paroît y avoir été plus heureux. Sous son prédécesseur , les Volontaires ne paroissoient chez le Vice-Roi que dans leur uniforme. Il a trouvé le moyen de le leur faire quitter , & voici ce qu'on raconte à ce sujet : » Quand je représenterai , leur a-t-il dit , & que je vous recevrai dans les occasions d'apparat & de cérémonies , je vous demande les égards dus au Roi que je représente , que toutes les choses se passent dans l'ordre ; que vous ne m'affligiez point en vous
permettant

permettant ce que ma place me défend de vous permettre. Dans toutes les autres occasions , je ne serai plus Vice-Roi , je ne serai que le Lord Carlisle , votre égal , votre ami , le compagnon & le *partner* de vos plaisirs ; vous ferez ce qu'il vous plaira , vous vous mettrez comme vous voudrez ; nous laisserons l'étiquette de côté pour ne la reprendre que le plus rarement que je pourrai , & dans les occasions d'apparat indispensables ". Cette conduite a déjà plus opéré que toute la roideur des autres Vice-Rois ; & on ne voit plus d'uniformes de Volontaires.

F R A N C E.

De VERSAILLES , le 27 Mars.

LE Comte Diodati , Ministre du Duc de Meklenbourg Schwerin , près le Roi , fut présenté , en cette qualité , à LL. MM. & à la Famille Royale le 13 de ce mois.

M. Robert de Hesse, Censeur Royal ; Auteur de la nouvelle Topographie de la France , a eu l'honneur de remettre à LL. MM. & la Famille Royale , qui ont bien voulu souscrire pour cet ouvrage , la Carte de la Région Nord-Ouest. — MM. Née & Masquelier , Graveurs , ont aussi eu celui de leur présenter la sixième livraison de la Description générale & particulière de la France , ainsi que le deuxième volume

31 Mars 1785.

k

in-4°. du Voyage Pittoresque de la Suisse.

Le 7 du mois dernier , le Roi a accordé à M. de Minnoury de la Brunetiere , ancien Officier des Gendarmes de la Garde , Lieutenant Colonel de Cavalerie , Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis , la conservation des Châsses du Comté de Montgomery , vacante par la mort de M. le Marquis d'Entragues , Grand Fauconnier de France , Maréchal des camps & armées du Roi , Gouverneur de la Ville de Mâcon & Pays Mâconnois.

De PARIS , le 27 Mars.

LES travaux à Brest se sont continués avec beaucoup d'activité ; le Journal suivant de ce port , annonce tout ce qui s'y est passé depuis le 10 Mars.

Ce jour arriva le convoi de 50 voiles , chargées pour le Roi , venant de Saint-Malo , Cherbourg , Saint Pol , &c. sous l'escorte de la corvette le *Jeune-Henri* , commandée par M. Ober , Capitaine de brulot. — Le 12 , arrivée d'un convoi de 30 voiles , venant de Bordeaux , Nantes & Vannes , sous l'escorte des frégates l'*Engageante* & la *Magicienne* , & de la corvette le *Hoffignol*. — Le 13 , arrivée d'un convoi de 40 voiles , venant de Rochefort , Marennes , &c. sous l'escorte du vaisseau le *Fer* , de 64 canons , & de la frégate la *Sybille*. — Entre 10 & 11 heures du même jour , arrivée de deux Couriers , l'un de France & l'autre d'Espagne. — A midi , départ de la corvette le *Jeune-Henri*. — A deux heures , arrivée de M. le Marquis de Galtries , accompagné de MM.

le Duc de Guines; le Comte d'Autechamps, les Comtes de Mailly, de Schomberg, de Sarsfield, Chevalier de Coigny, & Chevalier de Fleury. — Le 14, le Ministre a été faire une visite dans le port; il a dîné a bord de M. le Comte de Grasse. Dans l'après midi, on a fait dans la rade le simulacre d'un combat. MM. les Comtes d'Hector & de Barras ont reçu le cordon rouge. Il est arrivé de l'Orient un Courier qui, outre les paquets dont il étoit chargé, nous a appris que les traîneurs des convois de Bordeaux & de Rochefort, avoient mouillé à l'Orient. Arrivée de l'*Emeraude*, frégate commandée par M. de Suffren l'aîné, Lieutenant de vaisseau.

Le convoi de Bordeaux est le seul qui ait éprouvé un accident malheureux dans son trajet. Le *Prince Noir*, bâtiment de 400 tonneaux, a péri en passant le Raz, sans qu'il ait été possible de sauver une seule barrique de sa cargaison.

La présence du Ministre, lit on dans des lettres du 19, a fait qu'on a travaillé avec une diligence incroyable à mettre l'armée en état d'appareiller. Elle auroit mis sous voile aujourd'hui, si les vents l'avoient permis. Les équipages sont parfaitement bien composés, & ont reçu trois mois de paie d'avance. Les vaisseaux le *Héros*, l'*Annibal*, de 74 canons, le *Vengeur*, l'*Artésien* & le *Phénix*, de 64, commandés par M. le Chevalier de Suffren, se détachent de l'armée en mer, pour aller à l'Isle de France & aux Indes : ainsi il restera à M. de Grasse 20 vaisseaux de ligne & la flotte marchande, qui est de plus de 200 voiles. — M. de Barras passe à Rhode-Island, sur la frégate la *Concorde*, pour aller prendre le commandement de l'escadre qui y est actuellement sous les

ordres de M. Destouches. — On travaille à équiper l'armée d'Europe , qui sera de 25 vaisseaux de ligne , & dont l'armement sera fait le premier Mai. La *Bretagne* & la *Couronne* sont doublés en cuivre ; & on va en faire autant au *Triomphant*. M. de Bougainville monte l'*Auguste* à la place de M. de la Motte-Piquet , qui est tombé malade à Lamballe , en se rendant à Brest «.

Un Courier extraordinaire venant d'Espagne a apporté , dit-on , à notre Ministère des dépêches de Boston , ce qui fait supposer qu'il est arrivé à Cadix un bâtiment de l'Amérique. On a reçu en même-tems à Madrid des nouvelles de la Havane , puisque l'on nous apprend que M. de Monteil est arrivé dans cette Isle & qu'il s'est réuni le 30 Décembre à D. Solano avec 4 vaisseaux de ligne , 2 frégates & 2 bataillons de troupes réglées. On savoit que M. de Monteil qui devoit partir du Cap le 8 Décembre , y étoit le 14 occupé des préparatifs , de son départ ; les Espagnols espèrent que par le premier paquebot de la Havane , ils apprendront que l'expédition concertée entre les deux Généraux aura eu le meilleur succès.

« La frégate corsaire *Madame* vient encore de se signaler par de nouvelles prises ; le 5 Mars , elle est sortie de la rade de Groix , pour continuer sa croisière ; le 6 , elle fut chassée par une frégate Angloise qu'elle évita par la supériorité de sa marche. Le 7 , elle s'empara de l'*Entreprise* , corsaire de Dublin , armé de 6 canons & de 35 hommes d'équipage. Le 8 , elle enleva un gros corsaire de

Londres (le *Tartare*), caïche armée de 20 canons en batterie, dont dix obusiers de 12 livres de balle, & dix canons de 6, & huit obusiers de 4, 65 hommes d'équipage. Cette caïche, est une des plus belles & des plus fines voilières d'Angleterre. Le 12, M. Langlois prit une goëlette corsaire de Jersey, nommée le *Spy*, montant 6 canons & 29 hommes d'équipage. — M. Langlois est arrivé à Camaret avec ses trois prises, & a déposé 128 prisonniers qui, réunis aux précédens, forment un total de près de 420, qu'il a amenés en France. Si quelque chose est capable d'augmenter la satisfaction de ce brave Capitaine, & d'ajouter à son éloge, c'est l'accueil flatteur que M. de Castries lui a fait à Brest.

La frégate corsaire de Saint Malo la *Duchesse de Polignac* n'a pu appareiller que le 16 de ce mois. On mande de Rochefort que le vaisseau l'*Illustre* de 74 a été lancé le 23 Février dernier; l'*Argonaute* & le *Brave* doivent sortir du bassin au mois de Juin. Le 9 Mars, le vaisseau le *Fier* appareilla pour Brest, où il est arrivé.

La ville de Marseille, écrit-on de Toulon, vient d'acheter l'arsenal que le Roi avoit dans cette Ville; elle en donne dix millions. L'Etat trouve par cet arrangement une ressource dans le moment présent, & gagne pour l'avenir les dépenses considérables qu'il falloit faire pour l'entretien des bâtimens & pour les appointemens des personnes employées dans ce département de la Marine. — L'ordre est arrivé de construire ici un vaisseau de 74 canons & une frégate de 32. Une des deux corvettes, qui étoient sur les chantiers, a été lancée la semaine dernière, l'autre le sera avant la fin du mois. Le convoi de Marseille pour les Isles

commence à se rassembler ici ; il sera escorté par les frégates l'*Alceste* , la *Vestale* , la *Boudeuse* & quelques corvettes. La frégate le *Mont-Réal* & la corvette la *Sardine* sont en croisière sur nos côtes , pour arrêter les corsaires Mahonnois ».

M. Jean Sainnier , Capitaine en second du navire l'*Aimable Jeanné* de Bordeaux , touché des traitemens généreux qu'il a éprouvés de la part de Mylord Hervey en Angleterre , nous prie d'insérer les détails suivans dans notre Journal comme un témoignage de sa reconnoissance des bons procédés qu'on a eus pour lui , & qui malheureusement sont trop rares chez les ennemis de la nation , pour que nous ne nous empressions pas de les publier lorsqu'ils peuvent leur faire honneur.

« Le navire l'*Aimable Jeanne* , de Bordeaux , Capitaine Dupré , venant de Saint-Domingue , parti de Cadix avec l'armée Française aux ordres de M. le Comte d'Estaing , le 7 Novembre 1780 , eut le malheur de perdre son gouvernail , le 23 Décembre , & fut successivement remorqué par la *Concorde* , le *Sagitaire* & la *Ménagère* , pendant plusieurs jours ; la remorque ayant cassé par la force du vent , le 2 Janvier , (veille que l'armée nous quitta) nous fûmes abandonnés très-près des côtes , par la *Ménagère* , & pris le 4 suivant par un corsaire Anglois , qui après avoir amariné la prise se sépara de nous ; quoique avant que d'être pris , nous eussions formé un gouvernail , qui eût fait assez d'effet pour nous rendre , parce que nous étions sur le fond , sans cette fâcheuse rencontre ; mais qui servoit à peine lorsque le vent étoit fort ; nous fûmes huit jours sans pouvoir entrer dans aucun port d'Angle-

terre , & pendant lesquels nous eûmes beaucoup de mauvais temps ; notre état étoit d'autant plus déplorable que nous manquions de vivres , & dans cette position , il étoit à craindre que nous ne périssions à la mer ; lorsque nous fûmes heureusement rencontrés à l'entrée de la Manche par la frégate Angloise la *Daphné* , commandée par Milord Hervey , qui touché de notre situation, nous donna des vivres , & voyant que le navire ne gouvernoit qu'avec beaucoup de peine , le prit à la remorque , & le mena à Klendore en Irlande ; le vent étant contraire pour l'Angleterre. — Cet Officier généreux , sensible à la situation de deux enfans passagers de 6 à 7 ans , qui étoient restés avec le Chirurgien , & moi qui étois second Capitaine sur ce navire , nous prit tous quatre à bord de sa frégate ; il a eu pour ces enfans toute la tendresse d'un père , & pour nous les égards les plus marqués , nous admettant toujours à sa table ; aussi-tôt que nous fûmes à Plimouth , il se donna tous les mouvemens possibles , pour faciliter notre retour en France ; nous n'y avons resté que 7 jours , pendant lesquels il a fait habiller un de ces enfans qui manquoit de linge , & m'a offert tout l'argent nécessaire pour notre voyage , dont je le remerciai , mais il m'engagea à prendre une lettre de crédit pour Saint-Malo , dont je n'ai pu me servir , ayant débarqué à Painpol , qui en est éloigné ; il me recommanda ces enfans comme les siens , & me pria de ne rien épargner pour les rendre commodément à leurs parens «.

Extrait de la lettre de Milord Hervey à M. le Commissaire des prisonniers à Saint-Malo. — Plimouth , le 23 Février 1781.

M. , par les chances de la guerre , M M. Saulnier & Lavigne sont tombés entre mes mains , & en même tems deux enfans , l'un nommé Simon Desaubleaux , & l'autre Marie Baldestic ; je désire infiniment

ment leur adoucir le désagrément de leur état ; & vous prie pour cet effet de leur avancer sur mon compte vingt louis pour faciliter leur retour en leur pays, dont mon Banquier sera responsable à votre Correspondant à Londres, ou ailleurs. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, HERVEY.

Parmi les objets recueillis dans l'*Etat Militaire, Naval, Nobiliaire, Ecclésiastique, Civil & Municipal de la Grande-Bretagne* (1). Le plus intéressant dans les circonstances actuelles est celui qui a pour objet la Marine Britannique. Nos lecteurs feront sans doute bien aises d'en trouver ici le résultat.

Les vaisseaux de ligne qui ne sont point en service, sont au nombre de vingt de 98 à 44 canons. Les vaisseaux du premier rang en commission sont au nombre de trois de 100 canons ; ceux du second rang, de 13, de 98 à 90 canons. ceux du troisième rang, de 84, de 80 à 64 canons ; ceux du quatrième rang, de 20, de 60 à 50 canons ; ceux du cinquième, de 56, de 44 à 32 canons ; ceux du sixième, de 59, de 28 à 20. On compte soixante & quinze sloop de 8 à 18 canons ; vingt-deux bâtimens de 8 à 20 canons ; vingt-quatre cutters, douze brûlots, cinq galiotes à bombes, quatre yachts ; & en construction, soixante & quatorze vaisseaux ou bâtimens de 8 à 90 canons.

Récapitulation. Vaisseaux qui ne sont pas en service. 20

En commission. 377

En construction. 74

Total. 471

(1) A Paris, chez Pissot, Libraire, Quai des Augustins.

La nouvelle de la prise des Îles de St-Eustache & de St-Martin , appartenant aux Hollandois , ne nous a point étonnés ; elles étoient sans défense , & on s'attendoit qu'elles seroient enlevées au moment de la déclaration de guerre , à la Hollande. On en seroit moins affecté , si l'on n'étoit informé en même-tems que les Hollandois ont perdu le convoi qui étoit sorti peu de jours avant que l'Amiral Rodney vînt dans ces parages.

C'est la frégate l'*Alliance* , qui est venue de Boston en 24 jours , qui a amené en Europe M. Laurens , fils de l'ancien Président du Congrès , détenu dans la Cour de Londres. Les nouvelles qu'on a reçues par cette voie sont très-satisfaisantes , tant relativement à l'armée du Général Washington , qu'à la circulation du papier-monnaie. Le désastre arrivé à l'escadre de l'Amiral Arbuthnot , est tel que les papiers Anglois l'ont annoncé ; mais il n'est pas vrai que M. Destouches eût fait sortir trois de ses vaisseaux avant l'ouragan , & qu'il ait quitté depuis Rhode - Island pour aller dans la baie de Chésapeak.

Nous n'avons pu nous refuser à insérer les lettres suivantes dans ce Journal : il s'agit d'un Officier de mérite , outragé dans un Mémoire qui a eu de la publicité , & à qui on ne peut refuser d'en donner à sa justifica-

k 5

tion. L'Avocat même, dont il paroît qu'on a surpris la religion, forme le même vœu.

» M. Je vous prie de vouloir bien insérer dans votre Journal la lettre ci jointe de M. de Vaux, Avocat en Parlement & consulté par le Sieur Charlemagne. — Je vous adresse par la même occasion les pièces originales, dont M. Thorillon mon Procureur s'est servi pour convaincre M. de Vaux des calomnies qui sont contenues dans le *Mémoire signé Charlemagne*, portant pour titre : *Mémoire à consulter pour le Sieur Etienne-Louis-Guillaume Charlemagne, Laboureur à Bobigny, contre M. le Comte de Limbourg Stirum, &c.* — Après la lecture de ces pièces, comparées avec ce qui me concerne dans les pages 15, 16 & autres de ce libelle, il vous sera aisé, M., de juger des vrais motifs qui ont pu déterminer M. de Vaux à m'écrire la lettre suivante. *Signé DUHAMEL, COMTE DE PRECOURT* ».

» M., M. Thorillon, votre Procureur que j'ai eu occasion de voir, il y a quelques jours, m'a appris que vous vouliez vous en prendre à moi, relativement aux articles qui vous concernent dans le *Mémoire du Sieur Charlemagne*, sur lequel j'ai donné ma consultation le 6 Décembre dernier. — En même-tems qu'il m'a porté vos plaintes à ce sujet, il m'a dit, qu'en imprimant à la fin de ce *Mémoire* les actes passés devant Me. Collet, Notaire, entre vous & ledit sieur Charlemagne les 20 Août & 17 Septembre 1779, on y avoit mis les qualités, de Grand-Chambellan du Roi de Pologne régnant & de Grand-Chancelier de l'Ordre du Mérite Militaire en la Cour d'Allemagne, qu'il m'assura n'être point dans les minutes, non plus que ces mots en son Hôtel; m'ajoutant que, d'après ces falsifications, on vous imputoit l'usurpation de qualités que vous n'avez pas prises. Il me montra les expéditions en

forme authentique de ces actes que vous lui avez confiés. Je les confrontai avec l'imprimé, & je vis avec douleur les altérations dont vous vous plaignez. J'ai été depuis chez Me. Collet consulter la minute qui m'a confirmé de plus en plus l'exactitude des expéditions que m'avoit montrées M. Thorillon. — Par une suite de la même explication, il m'a communiqué des pièces d'après lesquelles il m'a convaincu que dès votre première jeunesse, M. , vous vous êtes, sans interruption, consacré au service militaire ; que vous avez été breveté en 1762 au service de France ; que lorsque vous êtes passé en 1769 au service de Pologne, vous étiez muni d'un passe-port ; qu'après avoir servi cette République avec distinction, vous en êtes revenu avec les certificats les plus honorables, & un brevet de Colonel au service du Roi de Pologne. M. Thorillon m'a aussi montré un certificat de M. d'Hozier qui est honorable à votre famille. — Je m'empresse, M. , de vous écrire pour rendre l'hommage que je crois devoir à la vérité & pour vous protester que je n'ai point de part aux divers objets dont vous pouvez vous plaindre. J'ai l'honneur d'être, &c.
Signé DE VAUX «.

Cette lettre fait l'éloge de la délicatesse de M. de Vaux, en lui rendant le juste hommage que nous croyons lui devoir. Nous ne pouvons nous empêcher d'observer qu'il est bien odieux qu'on se serve de voies aussi illécites pour surprendre la religion d'un Avocat, & en obtenir une décision favorable. M. du Hamel, Comte de Précourt, a fait à M. de Vaux la réponse suivante.

« J'ai trop bonne opinion, M. , de l'ordre de Messieurs les Avocats, pour croire qu'un de leur con-

frère qui exerce depuis quinze ans les fonctions honorables d'Avocat en la Cour, fût proflituer sa plume & ses talens par des calomnies étrangères à la cause pour laquelle il est consulté ; je crois donc que Charlemagne a surpris votre religion , celle des autres Avocats consultés , & celle du Rédacteur par des suppositions de titres & de dénigrations : une conduite pareille est bien propre à exciter l'indignation de tous ceux qui ont de l'honneur & l'ame timorée. — Je me persuade après cela , & d'après ce que m'ont dit M. Thorillon mon Procureur , & M. Collet mon Notaire , en me parlant de la violence qui vous a été faite au Temple pour vous arracher les pièces qui tendoient à vous justifier , que la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire est sincère ; un Avocat qu'on m'assure être honnête ne peut avoir part aux falsifications de qualités qui se trouvent dans le libelle du Sieur Charlemagne , non plus qu'aux calomnies odieuses qu'il contient. C'est à ce titre que j'ai l'honneur d'être , &c. *Signé* DUHAMEL , COMTE DE PRECOURT “.

La dame Perrein , Maitresse Sage-femme , rue des Petits-Champ-Saint Martin , a accouché , le 2 de ce mois , la nommée Duval , femme d'un Gagne-denier de la rue de la Corroyerie , d'un garçon & de deux filles , baptisés à l'Eglise Saint-Nicolas-des-Champs ; les trois enfans se portent très bien.

Gaspard de Clermont-Tonnerre , Duc & Pair & premier Maréchal de France , Chevalier des Ordres du Roi , Lieutenant Général Commandant pour Sa Majesté dans la Province de Dauphiné , Gouverneur des Villes & Citadelle de Bedford , &c. est mort

en cette Ville , le 16 Mars , âgé de 93 ans ; il étoit né le 19 Août 1688.

Louise-Jeanne Durfort de Duras , Duchesse de Mazarin , est morte en cette Ville , la nuit du 16 au 17 de ce mois , âgée de 45 ans.

Anne-Robert Jacques Turgot , Marquis de Laune , Ministre d'Etat , Honoraire de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres , est mort en cette Ville le 18 de ce mois , dans la 54^e. année de son âge.

P. S. Les lettres de Brest annoncent que l'escadre de M. de Grasse , que les vents contraires avoient détenue jusqu'à ce moment , est sortie le 23.

De BRUXELLES , le 27 Mars.

LA sortie de la flotte Angloise , le 13 de ce mois , & de la petite escadre du Commodore Johnstone , qui doit avoir eu lieu le 14 , nous laisse dans l'impatience d'apprendre les évènemens qui doivent en être la suite. La flotte de Brest , prête à partir le 19 , & qui eût mis à la voile ce jour-là si le vent eût été favorable , est en mer depuis le 23 ; on se flatte que les 5 vaisseaux , qui doivent s'en séparer , sous les ordres de M. de Suffren , pourront arriver au cap de Bonne-Espérance en même-tems que le Commodore Johnstone , & les Hollandois comp-

tent sur leur secours , pour rendre inutile l'attaque projetée contre cet établissement. On dit que la Cour de Versailles a en effet envoyé des ordres à l'Isle Maurice , pour que les vaisseaux qui s'y trouvent aient l'œil sur le cap de Bonne-Espérance.

Les réponses des Cours du Nord sur les secours demandés par la République , écrit - on de La Haye , sont enfin arrivées. On dit que la Suède a pris cette affaire en délibération ; il est tout simple qu'elle consulte ses alliés avant de se décider. Le Danemarck s'est contenté de promettre de veiller à la sûreté des navires Hollandois dans ses ports , & de stationner des vaisseaux de guerre dans le Sund pour protéger le commerce. La Russie a offert sa médiation , & a ajouté que la République devoit se mettre aussi dans un état convenable de défense , pour causer un dommage réel à l'ennemi. Cet avis a paru ici de la plus grande justice. Il paroît que nous nous sommes uniquement reposés sur les secours de nos alliés , que nous n'avons pas , du moins encore , songé à nous mettre nous-mêmes en défense. On a voté des augmentations de troupes de terre , & ce n'est pas sur terre que nous sommes en danger , c'est du côté de la mer qu'on nous menace ; c'est là que nous devons nous défendre & attaquer en même-tems ; & jusqu'à présent on ne voit pas que nous ayons fait de grands préparatifs. Nos papiers ont annoncé la première lettre de marque qui a été délivrée , & depuis ce tems , ils n'ont point dit qu'il en ait été délivré d'autres. Cette lenteur peut être funeste aux intérêts de la République. Quelques personnes paroissent craindre qu'elle ne soit encore entretenue par l'offre de la médiation de la

Russie , qui a été acceptée , & que pendant qu'on négociera , on n'arme pas plus qu'on ne l'a fait. Il semble que le moyen de hâter les négociations , de les rendre plus efficaces , seroit de nous mettre sur un pied respectable. Pour obtenir de bonnes conditions , il faut paroître au moins en état de les exiger , de risquer les évènements & d'en attendre les effets ».

En attendant les Etats-Généraux ont publié leur réponse au Manifeste que la Grande-Bretagne a publié contre la République. Elle est conçue ainsi :

« Si jamais les Annales du Monde ont fourni l'exemple d'un Etat libre & indépendant, attaqué de la manière la plus injuste , & sans la moindre apparence de raison ou d'équité , par une Puissance voisine , alliée depuis long-tems , & étroitement liée par des nœuds , fondés sur des intérêts communs , c'est sans contredit la République des Provinces-Unies des Pays-Bas , vis-à-vis de S. M. le Roi de la G. B. , & de son Ministère. — Dès le commencement des troubles survenus entre ce Royaume , & ses Colonies en Amérique , L. H. P. nullement obligées d'y prendre part , avoient formé le dessein ferme & invariable d'adopter & de suivre le système de la plus parfaite , & de la plus exacte neutralité : lorsque ces mêmes troubles ont depuis allumé une guerre , qui s'est étendue à plus d'une Puissance , & répandue dans plus d'une partie du Monde , elles ont constamment observé ce même système ; en même-tems elles ont donné , en plus d'une occasion , & sur des objets très-essentiels , les preuves les plus convaincantes de leur disposition sincère à satisfaire aux desirs de S. M. , autant qu'elles pouvoient s'y prêter , sans blesser les règles de l'impartialité , & sans compromettre les droits de leur Souveraineté. — C'est dans ces vues

que L. H. P. , à la première réquisition de S. M. B. ; firent publier les défenses les plus expresses contre l'exportation des munitions de guerre aux Colonies de S. M. , en Amérique , & contre tout commerce frauduleux avec ces mêmes Colonies ; & pour assurer l'exécution des défenses , elles ne refusèrent avant de prendre des mesures , qui ne laissèrent pas que de limiter & de gêner très-fort la navigation & le commerce de leurs propres sujets avec les Colonies de l'Etat aux Indes-Occidentales. — Elles envoyèrent les ordres les plus précis à tous les Gouverneurs de leurs Colonies , à tous les Commandans de leurs vaisseaux de guerre , de rien se permettre vis-à-vis du pavillon du Congrès Américain , dont on pût inférer ou déduire légitimement un aveu de l'indépendance des susdites Colonies. — Ayant reçu un Mémoire qui leur fut présenté par l'Ambassadeur d'Angleterre , contenant des plaintes contre le Gouverneur de Saint-Eustache , elles voulurent bien délibérer sur ce Mémoire , quoique conçu en des termes , peu assortis aux égards que les Puissances Souveraines se doivent réciproquement : cette délibération fut suivie du rappel dudit Gouverneur , que L. H. P. obligèrent de rendre compte de sa conduite , & auquel elles ne permirent de retourner à sa résidence qu'après qu'il se fut disculpé des accusations portées contre lui par une déduction justificative , dont on ne tarda pas de faire parvenir copie au Ministère de S. M. B. — La conduite de S. M. B. envers la République a été diamétralement opposée. — Les troubles entre les Cours de Londres & de Versailles eurent à peine éclaté , que les ports d'Angleterre se remplirent de Navires Hollandois , injustement pris & détenus , qui navigeoient sur la foi des Traités , & n'étoient chargés que des marchandises que la teneur expresse des Traités déclaroit libres : On vit ces cargaisons libres subir la loi d'une autorité

arbitraire : Le Cabinet de Saint-James, ne connoissant d'autres règles qu'un prétendu droit de Convenance temporaire , appropria ces cargaisons à la Couronne par un achat forcé, & les employa au profit de la Marine du Roi : Les représentations les plus énergiques & les plus sérieuses de la part de L. H. P. contre de pareils procédés , furent inutiles : on reclama en vain de la manière la plus forte le Traité de Commerce , qui subsistoit entre l'Angleterre & la République : Par ce Traité , les Droits & les Libertés du Pavillon neutre se trouvoient clairement définis & constatés. Les Sujets de la G. B. avoient joui , en plein , des avantages de ce Traité dans le premier & le seul cas où il plût à la Cour de Londres de rester neutre , tandis que la République étoit en guerre : Actuellement , dans le cas réciproque , cette Cour ne pouvoit sans injustice refuser ces mêmes avantages à la République , & si S. M. B. n'avoit pas le droit de faire cesser l'effet avantageux de ce Traité à l'égard de L. H. P. aussi peu pouvoit-elle prétendre les détourner de la neutralité , & les forcer à se plonger dans une guerre , dont les causes avoient un rapport immédiat à des Droits & des Possessions de S. M. B. , ressortans hors des limites des Traités défensifs. Ce fut pourtant ce Traité , que S. M. dès le commencement des troubles avec la France , ne fit pas scrupule de violer. Les contraventions & les infractions de ce Traité de la part de la G. B. & les décisions arbitraires des Cours de Justice de ce Royaume , directement contraires à la sanction expresse de ce même Traité , se multiplièrent de jour en jour. Les Bâtimens marchands de la République devinrent les victimes innocentes des exactions & des violences des Vaisseaux & des Armateurs Anglois , par l'attaque hostile du convoi , sous les ordres du Contr'Amiral Comte de Byland. Les représentations les plus fortes de la

part de l'Etat à S. M. B. furent inutiles. Les Vaisseaux enlevés à ce convoi, furent déclarés de bonne prise, & cette insulte, faite au Pavillon de la République, fut bientôt suivie de la violation de son Territoire neutre, tant en Europe qu'en Amérique. On se contentera d'en citer deux exemples : A l'Isle de St-Martin, les Vaisseaux de S. M. B. attaquèrent & enlevèrent de force plusieurs Bâtimens, qui étoient à la rade sous le canon de la Forteresse, où, suivant le droit inviolable des Gens, ces Bâtimens devoient trouver un asyle assuré : Les insolences commises par un Bâtiment armé Anglois, sur les côtes de la République, près de l'Isle de Gorée, furent poussées au point que plusieurs Habitans de l'Isle, qui se trouvoient sur le rivage, où ils devoient se croire à l'abri de toute insulte, furent exposés par le feu de ce Bâtiment au plus éminent danger, qu'ils ne purent éviter, qu'en se retirant dans l'intérieur de l'Isle ; procédés inouis, dont la République, malgré les représentations les plus fortes & les plus fondées, n'a pu obtenir la moindre satisfaction. Dans cette situation, L. H. P. n'avoient d'autre alternative que de voir la Navigation & le Commerce de leurs Sujets, d'où dépendent la prospérité ou la ruine de la République, tout-à-fait anéantis, ou d'en venir à des voies de fait contre leur ancien Ami & Allié, lorsque le cœur magnanime de S. M. l'Impératrice de Russie l'engagea à inviter la République à prendre les mesures les plus justes, & entièrement conformes aux Traités qui subsistent entre elles & les autres Puissances, pour défendre & maintenir, conjointement avec S. M. I. & les autres Puissances du Nord, les privilèges & les immunités que le Droit des Gens & les Traités les plus solennels, assurent au Pavillon neutre. —

Cette invitation ne pouvait qu'être agréable à L. H. P. à qui elle offrait un moyen d'affermir la

protection du commerce de leurs sujets , sur les plus solides fondemens , & ouvroit des voies pour mettre leur indépendance à couvert de toute infraction , sans déroger aux alliances contractées tant avec S. M. B. qu'avec les autres Puissances belligérantes. — C'est ce même moyen , dont la Cour de Londres a tâché de priver la République , en se portant avec précipitation aux extrémités les plus outrées , par le rappel de son Ambassadeur , la publication d'un Manifeste , contenant de prétendus griefs , & la concession des Lettres de marque , & de prétendues représailles contre l'Etat , ses sujets & leurs biens ; cette Cour a montré par là les desseins formés dès longtems , de mettre de côté les intérêts essentiels qui unissoient les deux nations , & de rompre les liens de l'ancienne amitié , en attaquant cet état par une guerre des plus injustes. — Il est inutile de réfuter au long les raisons & les prétendus griefs , allégués dans le Manifeste ; pour convaincre tout homme impartial de leur peu de solidité , il suffit d'observer , en peu de mots , relativement à l'offre faite par S. M. B. d'ouvrir des conférences amicales , que c'étoit le traité susmentionné de Marine , qui seul pouvoit faire l'objet de ces conférences ; que la disposition de ce traité , conçu en termes expressifs , ne pouvait être sujet à aucun doute ni équivoque ; que ce traité donne aux Puissances neutres le droit de transporter librement , dans les ports des Puissances belligérantes , toutes sortes de munitions navales ; . . . que la République ne se proposant d'autre but & ne desirant de S. M. B. que la jouissance tranquille & paisible des droits stipulés par ce traité , un point si évidemment clair & si incontestablement juste , ne pouvait devenir l'objet d'une négociation , ou d'une nouvelle convention dérogoire à ce traité ; L. H. P. ne pouvaient

se montrer disposées à renoncer volontairement à des droits justement acquis , & à s'en désister par égard pour la Cour d'Angleterre ; cette renonciation , avantageuse à une des Puissances belligérantes , eût été incompatible avec les principes de la Neutralité ; & eût exposé d'un autre côté la sûreté de l'Etat ; elle auroit d'ailleurs porté au commerce & à la navigation , principal appui de la République & source de sa prospérité , un préjudice irréparable ; puisque les différentes branches du commerce , étroitement liées entr'elles , forment un tout , dont on ne sauroit retrancher une partie , si principale , sans causer nécessairement le dépérissement & la ruine du corps entier : pour ne pas dire que dans le même tems que L. H. P. faisoient avec raison difficulté d'accepter les conférences proposées , elles n'ont pas peu modifié & tempéré l'exercice effectif de leur droit par une résolution provisionnelle. — Quant au secours demandé , L. H. P. ne peuvent dissimuler qu'elles n'ont jamais pu concevoir comment S. M. B. a cru pouvoir insister avec la moindre apparence d'équité sur les secours stipulés par les traités , dans un tems où déjà auparavant elle s'étoit soustraite à l'obligation que ces traités lui imposoient envers la République. L. H. P. n'ont pas été moins surprises de voir que tandis que les troubles en Amérique , & leurs suites directes , ne pouvoient concerner la République , en vertu d'aucun traité , & que le secours n'avait été demandé qu'après que la Couronne d'Espagne eut augmenté le nombre des Puissances belligérantes , S. M. B. ait cependant pris occasion de cet événement ; pour insister sur sa demande avec autant d'empressement & d'ardeur , que si S. M. était en droit de prétendre qu'une guerre , une fois allumée entr'elle & quelque autre Puissance , suffisoit seule pour obliger

l'Etat à accorder tout de suite, & sans aucun examen antérieur, les secours stipulés. . . La République, il est vrai, s'étoit obligée, par les traités, d'assister le Royaume de la G. B. toutes les fois qu'il se trouveroit attaqué ou menacé d'une guerre injuste : elle devoit dans ce cas, déclarer la guerre à l'Agresseur ; mais jamais L. H. P. n'ont prétendu abdiquer le droit, qui découle nécessairement de la nature de toute Alliance défensive, & qu'on ne sauroit contester aux Puissances Alliées, de rechercher préalablement, & avant que d'accorder le secours, où de prendre part à la guerre, le principe des dissensions qui se sont élevées, & la nature des différends qui y ont donné lieu, comme aussi d'examiner & de peser mûrement les raisons & les motifs qui peuvent établir l'existence du *Casus fœderis*, & qui doivent servir de base à la justice & à la légitimité de la guerre, du côté de celle des Puissances confédérées qui réclame le secours : il n'existe aucun Traité, par lequel L. H. P. aient renoncé à l'Indépendance de l'Etat, & sacrifié leurs intérêts à ceux de la G. B., au point de se priver du droit d'un examen aussi indispensable, en se portant à des démarches qui les feroient considérer comme obligées de se soumettre au bon plaisir de la Cour d'Angleterre, en lui accordant les secours demandés, lors même, qu'engagée dans quelque querelle avec une autre Puissance, elle juge à propos de préférer la voie des armes à celle d'une satisfaction raisonnable sur de plaintes fondées. — Ce n'est donc pas, par esprit de parti, ou par l'effet d'une cabale prédominante ; mais, après une mûre délibération, & dans le desir sincère de soutenir les plus précieux intérêts de la République, que les Etats des Provinces respectives ont tous unanimement témoigné, qu'ils étoient d'avis que le secours demandé devoit être

refusé de la manière la plus polie : L. H. P. auroient fait parvenir à S. M. B., conformément à ces Résolutions, une Réponse aux demandes réitérées de secours, si elles n'eussent été retenues par l'attaque inouïe du Pavillon de l'Etat, sous le commandement du Contre-Amiral Byland, par le refus de donner satisfaction sur un point aussi grave, & par la Déclaration non moins étrange qu'injuste, par laquelle S. M. suspendit les Traités qui subsistoient entre elle & la République; ces événemens, exigeant des délibérations d'une toute autre nature, faisoient cesser celles qui avoient eu lieu au sujet de ladite requisiion. — C'est contre toute vérité, qu'on a multiplié le nombre des griefs, en alléguant la suppression des Droits de sortie, comme une mesure tendante à faciliter le transport des munitions navales en France : car outre que cette suppression forme un objet qui regarde la direction intérieure du commerce, à laquelle tous les Souverains ont un droit incontestable, & dont ils ne sont tenus de rendre compte à personne, ce point a bien été mis en délibération, mais n'a jamais été conclu, de sorte que ces Droits sont encore perçus sur l'ancien pied; & ce qui est avancé à cet égard dans le Manifeste est destitué de tout fondement, quoique la conduite de S. M. B. envers la République fournissoit trop de motifs, pour justifier une pareille mesure de la part de L. H. P.

La suite à l'ordinaire prochain.

PRÉCIS DES GAZETTES ANGL., du 20 Mars,

La grande escadre a passé devant Torbay le 14, & le 16 devant Plymouth : la petite escadre & la flotte du Commodore Johnstone alloient de conserve.

Le *Magnanime* de 64, qui est un des vaisseaux de la grande éotto encore aux Dones le 19. — Il ne s'est point confirmé que le *Gibraltar* de 80 canons, fût revenu des Isles pour apporter la nouvelle de la prise de Saint-Eustache; le Capitaine de ce vaisseau le sieur Waller Sterlings, dépêche par l'Amiral Rodney, est venu sur la corvette le *Swallow*. — Le Vice-Amiral Hyde Parker qui commande à Plymouth, passe à Portsmouth où il met son pavillon sur la *Victory*, & commandera l'escadre des trirrés à la garde du canal. L'Amiral Millbank remplace Parker à Plymouth.

Le 18 Mars une frégate a été expédiée de Portsmouth à Corke, avec des ordres de l'Amiral Darby, pour que les vaisseaux de guerre & les flottes qui y sont pour les Isles, &c., appareillaient sur le champ pour l'attendre à une certaine latitude. — Cette flotte qui va partir de Corke pour New-York, sous le convoi du *Warwick* de 50 & du *Salebay* de 32, qui ont appareillé de Plymouth le 17 Mars, y portera le renfort de troupes le plus considérable qu'on y ait envoyé depuis l'année 1776, ainsi que d'abondantes provisions & munitions.

Le choix du Commodore Johnstone a occasionné beaucoup de mécontentement dans la Marine. Son pavillon n'a pas été plutôt arboré que les Capitaines se sont assemblés & ont envoyé des remontrances à l'Amirauté, pour se plaindre de ce qu'on faisoit passer cet Officier sur le corps de 70 anciens, qui avoient préféré d'être toujours à la mer, plutôt que de couir le antichambres des Ministres, ou de les servir basilement dans le Parlement. On assure que la grande escadre seroit partie deux jours plutôt sans cette contrariété.

On ne tardera point à savoir si les deux armées navales de Bourbon se joindront pour agir de concert contre l'Amiral Darby. S'il n'a que les Espagnols à combattre, on ne doute pas qu'il ne fasse entrer son renfort dans Gibraltar, car en ce cas il y aura un combat, dans lequel nous aurons certainement l'avantage ; ou si les Espagnols se trouvent dans Cadix, nous les y bloquerons pendant qu'une division conduira le secours à Gibraltar. Il sera impossible aux armées ennemies de se combiner, & s'il n'y a point de combat, M. Darby peut espérer de revenir promptement & en bon état dans la Manche.

On croit pouvoir assurer de bonne part, qu'il vient d'être envoyé des ordres à l'Amiral Rodney de ne point toucher aux effets appartenans aux Hollandois dans l'Isle Saint-Eustache, & de ne prendre que les munitions & provisions qui appartiennent aux François & aux Américains.

Cette réserve a pour objet de ne mettre d'empêchement à aucune des négociations de paix qui pourroient avoir lieu entre la Grande-Bretagne & la Hollande.

Le Bureau de la Guerre fait préparer des équipages de camp pour 1200 hommes dans l'Isle de Jersey & 1000 dans celle de Guernesey. — Le sixième Régiment d'Infanterie, Colonel Boothby, s'est embarqué le 18 Mars, à Portsmouth, pour Jersey «.

Tableau comparé des fonds de l'emprunt.

Mars.	3 p. $\frac{0}{100}$	4 p. $\frac{0}{100}$	Lotterie	Omniùm.
13	59 $\frac{7}{8}$	76 $\frac{1}{4}$	13 l. 11 s.	10 $\frac{1}{4}$
20	58 $\frac{1}{4}$	74 $\frac{1}{4}$	13 7	8 $\frac{1}{4}$

111
Aon

JUN 4 - 1937

